This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

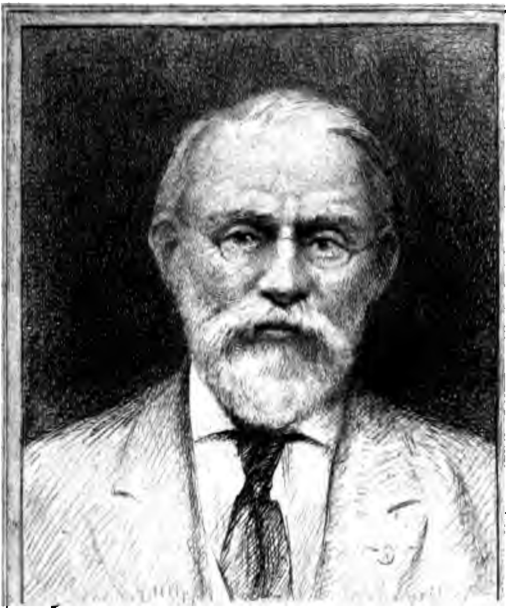

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

[illegible]

D'HISTOIRE

[illegible]

[illegible]

---

[illegible]

---

[illegible]

SILAS WRIGHT DUNNIN
BEQUEST
UNIVERSITY OF MIC
GENERAL LIB

# MÉMOIRES
## POUR
# L'HISTOIRE
## DES
# SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

*SEPTEMBRE*, 1755.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

# MÉMOIRES
POUR
# L'HISTOIRE
DES
## SCIENCES ET BEAUX-ARTS,

*Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur* LE *PRINCE SOUVERAIN* DE *DOMBES.*

SEPTEMBRE, 1755.

*A PARIS,*

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins, à la Renommée. HERISSANT, rue Neuve Notre-Dame, à la Croix d'or.

*M. DCC. LV.*

*Avec Approbation, & Privilége du Roi.*

CES MEMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 688 volumes: Sçavoir,

| ANNÉES. | VOL. | ANNÉES. | VOL. |
|---|---|---|---|
| 1701. | 9. | 1729. | 12. |
| 1702. | 12. | 1730. | 12. |
| 1703. | 12. | 1731. | 12. |
| 1704. | 13. | 1732. | 12. |
| 1705. | 12. | 1733. | 12. |
| 1706. | 12. | 1734. | 12. |
| 1707. | 12. | 1735. | 14. |
| 1708. | 12. | 1736. | 15. |
| 1709. | 12. | 1737. | 13. |
| 1710. | 12. | 1738. | 13. |
| 1711 | 12. | 1739. | 14 |
| 1712. | 12. | 1740. | 13. |
| 1713. | 12. | 1741. | 12. |
| 1714. | 12. | 1742. | 12. |
| 1715. | 12. | 1743. | 12. |
| 1716. | 12. | 1744. | 12. |
| 1717. | 12. | 1745. | 12. |
| 1718. | 12. | 1746. | 15. |
| 1719. | 12. | 1747. | 14. |
| 1720. | 5. | 1748. | 15. |
| 1721. | 12. | 1749. | 14. |
| 1722. | 12. | 1750. | 15. |
| 1723. | 12. | 1751. | 14. |
| 1724. | 12. | 1752. | 15. |
| 1725. | 12. | 1753. | 16. |
| 1726. | 13. | 1754. | 16. |
| 1727. | 12. | 1755. | 12. |
| 1728. | 12. | | |

*Chacun de ces volumes se vend 15 s. en feuilles, & 16 s. broché.*

Printed in France.

# MÉMOIRES
## POUR
# L'HISTOIRE
## DES
# SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Duenning Nijhoff
1-31-32
31472

*SEPTEMBRE, 1755.*

## ARTICLE XCIII.

*PANÉGYRIQUES DES SAINTS, précedés de réflexions sur l'Eloquence, &c.* Par M. l'Abbé Trublet, Archidiacre & Chanoine de S. Malo. Volume *in*-12. pag. 350. *A Pa-*

*ris, chez Briasson, rue S. Jacques, &c.* M. DCC. LV.

POUR peu qu'on soit au fait des bons Livres, il n'est pas permis d'ignorer les *Essais de Littérature & de Morale* : & il suffira de connoître ce premier Ouvrage de M. l'Abbé Trublet, pour se promettre dans celui-ci du délicat, du naturel, du neuf, sur-tout du moral. Il contient deux Parties, des *réflexions sur l'Eloquence*, & des *Panégyriques* : ce qui nous donne occasion de dire avec l'Approbateur M. l'Abbé Du Resnel
» Que la lecture en sera d'autan
» plus utile à ceux qui se destine
» à l'Eloquence de la Chaire, «
» qui veulent en profiter, qu'
» trouveront tout-à-la-fois dans
» Ouvrage, & le précepte &
» modèle.

Proposons d'abord le mod
ce sont cinq Eloges de Saints,

chés à S. Malo. Paris auroit peut-être ici à se plaindre du Patriotisme; mais l'impression va le dédommager. Nous ne pouvons qu'indiquer quelques traits qui nous ont frappés, sans exclusion ni préférence à l'égard des autres.

S. Charles Borromée est le premier qui se présente dans l'ordre des dates. On sçait qu'après l'Exaltation de son oncle Pie IV. au souverain Pontificat, tout jeune qu'il étoit, il fut bientôt appellé à Rome. Là, devenu Cardinal, &, qui plus est Cardinal neveu, il crut d'abord devoir paroître avec une sorte d'éclat. » O force du mauvais exemple, (s'écrie l'Orateur) tu domptes les plus forts! ô torrent de la coûtume, tu renverses, tu entraînes les plus fermes! ô illusion de l'esprit du monde, qui s'est glissée jusques dans le Sanctuaire! les esprits les plus éclairés, & les cœurs les plus droits, ne

» ſont donc pas à couvert de ta
» ſéduction, & il eſt comme né-
» ceſſaire, ſelon l'expreſſion d'un
» grand Pape, (S. Leon) que ſi
» cette pouſſière du monde ne les
» aveugle pas, elle les ſaliſſe! ô
» loi de l'uſage & de la coûtume,
» tu preſcris contre celles de Dieu
» & de l'Egliſe; tu te mets fière-
» ment en leur place; tu inſultes
» à la ſimplicité de ceux qui les
» ſuivent; du moins, tu ſers d'ex-
» cuſe & de prétexte à ceux qui les
» violent. « S. Charles ſçut bien, dans la ſuite, renoncer à toute cette pompe mondaine; & M. l'Abbé Trublet peint tout-à-fait en grand la ſimplicité, l'humilité, la péni-tence de ce S. Prélat. Ce que nous venons de citer, eſt pour faire connoître l'eſſor que ſçait prendre l'Orateur toutes les fois que le ſujet l'exige.

Nous remarquons, dans l'Eloge de S. Benoît, un point de morale,

qui montrera la connoiſſance que M. l'Abbé Trublet a du cœur humain : » Non, M. F., le monde ne „ donne pas le bonheur, & vous le „ ſçavez encore mieux que moi. On „ ſent bien dans le monde qu'on „ n'eſt pas heureux ; mais on ſe „ flatte de l'être quelque jour dans „ une autre ſituation qu'on envisage. On ne jouit point, on „ eſpère, mais d'une eſpérance inquiéte & chagrine, par le délai „ de ce qu'on attend. Prenez y „ garde, M. F., éxaminez-vous „ vous-mêmes, & vous verrez que „ cet état, tout violent qu'il eſt, „ eſt votre état ordinaire. Chacun, „ & juſques dans l'âge le plus avancé, a encore ſon point de vuë „ dans l'avenir. Ce n'eſt donc pas „ le monde, tel qu'il eſt, que vous „ aimez, je le dis encore, vous „ n'y êtes pas aſſez heureux ; c'eſt „ un monde chimèrique que vous „ vous formez à vous-même ; un

„ monde qui n'existe nulle part ;
„ l'ouvrage de l'imagination séduite par le cœur. Ce n'est donc pas
„ un bonheur réel qui vous éloigne
„ de Dieu ; c'est une vaine idée de
„ bonheur après laquelle vous cou-
„ rez sans y atteindre jamais, &c. «
Voilà sans doute une de ces peintures où l'homme, qui tend au bonheur, sent qu'il a pris une fausse route, aime à se reconnoître, à se retrouver, s'instruit à plaindre son erreur & quelquefois à s'en désabuser.

Deux Discours entiers, 3e & 5e, sont consacrés à la gloire de S. Augustin, & le sujet n'est pas épuisé. On y joindroit sans peine un troisième Panégyrique qui s'étendroit sur les vertus privées & épiscopales de l'incomparable Docteur. Sa vie écrite par Possidius, un de ses disciples, & placée à la tête de ses œuvres, fourniroit à l'Eloquence d'excellents matériaux : presque

tous ses Panégyristes n'ont montré que le Pénitent, le défenseur invincible de la Grace, de l'Eglise, de la Religion, & il est vrai que ce grand Saint n'est point assez connu par son intérieur.

Citons un trait du premier Eloge qui roule proprement sur la conversion de saint Augustin. On raconte que saint Augustin, âgé de dix-neuf ans, lut un Livre de Cicéron, intitulé *Hortensius*, que nous n'avons plus, qu'il en fut touché, qu'il commença dès-lors à soupirer après la sagesse : ( ceci est dans la Note d'après l'Histoire Ecclésiastique de M. Fleuri. Ici l'Auteur reconnoît, dans son Saint, des vertus morales, & poursuit ainsi : » Seigneur, „ achevez votre ouvrage, couron„ nez vos dons. Joignez ceux de „ la grace à ceux de la nature. „ Sanctifiez ces vertus humaines. „ Ranimez ces os arides par un „ souffle de vie. Faites succéder à

„ la ſtérile beauté de ces feuilles
„ & de ces fleurs, des fruits ſoli-
„ des d'immortalité. Formez de
„ tous ces tréſors de l'Egypte un
„ Tabernacle pour Iſraël. Ne per-
„ dez pas la ſageſſe du ſage, mais
„ donnez-lui la docilité des ſim-
„ ples. Eclairez cet eſprit ſi élevé,
„ des lumières de la Foi, & em-
„ braſez ce cœur ſi tendre & ſi gé-
„ néreux, du feu de votre amour....
„ Il le fera, M. F., il le fera; mais
„ le temps marqué dans les décrets
„ éternels n'en eſt pas encore ve-
„ nu, &c.

Dans le 2e Diſcours, M. l'Abbé Trublet conſidère ſon Héros Chrétien, d'abord comme Docteur en général, & enſuite comme Docteur de la grace plus ſpécialement, *Magnificus gratiæ defenſor*: c'eſt le titre dont S. Auguſtin décoroit ſaint Paul, titre qui lui a été affecté à lui-même par toute l'Egliſe. Voici comme on caractériſe le talent ora-

toire du ſaint Evêque d'Hippone :
„ Ses diſcours ne ſeront point le
„ pénible ouvrage de l'eſprit, dé-
„ bité plus péniblement encore par
„ la mémoire. Ils ne ſeront que
„ l'ouvrage du cœur, & le fruit de
„ ſon abondance : c'eſt le cœur qui
„ cherchera à parler au cœur. Il
„ ſe contentera, pour toute prépa-
„ ration, de ſe renfermer pendant
„ quelque temps pour méditer ſon
„ ſujet, & s'en bien remplir ; pour
„ puiſer dans l'oraiſon des lumiè-
„ res, & ſur-tout des ſentimens.
„ Nouveau Moyſe, il montera ſur
„ la montagne ſainte, pour s'entre-
„ tenir avec Dieu, & reviendra
„ enſuite vers le peuple lui com-
„ muniquer ce qu'il aura appris &
„ éprouvé dans cet entretien ineffa-
„ ble. Mais comme il n'a pas moins
„ de talent que d'humilité, ſes Ser-
„ mons ne ſouffriront point de cette
„ eſpèce de négligence : ils n'en
„ ſeront même que plus véritables

„ ment beaux, parce qu'ils en se-
„ ront plus simples & plus tou-
„ chants. En vain l'humilité vou-
„ dra-t-elle cacher, supprimer le
„ talent ; il percera, il brillera
„ malgré elle ; & tandis que ce
„ génie sublime s'abbaissera jusqu'à
„ la portée des esprits les plus or-
„ dinaires, & en sera entendu, il
„ s'élevera sans effort, sans y son-
„ ger, jusqu'aux esprits du premier
„ ordre, & en sera admiré. Il exci-
„ tera tour-à-tour les applaudisse-
„ mens & les larmes.

M. Trublet, dans l'occasion, n'est pas moins Théologien qu'Orateur. Le dogme est expliqué, l'erreur dévoilée, la vérité Catholique définie, chaque hérésie caractérisée & peinte avec ses propres traits. On donne même le précis, dans le Texte, comme dans la Note, de quelques-uns des plus célèbres Ouvrages de S. Augustin; de ces argumens invincibles, par

lesquels ce grand homme pressoit les Payens, & que nous employons encore aujourd'hui contre les Deïstes. Mais l'Article sur lequel on s'étend le plus, ce sont les fameuses disputes contre Pélage & ses disciples. L'Orateur est trop sage pour épouser, dans un Sermon, aucune opinion de l'Ecole. Il se borne à exposer nettement la doctrine de S. Augustin *& de l'Eglise, dont ce Saint est l'oracle en cette matière ;* il prouve invinciblement le double dogme de la grace & du libre arbitre ; & il abandonne aux Scholastiques le soin de concilier ces deux points de Foi, comme ils voudront, ou comme ils pourront.

C'est une perte pour le Public, que M. Trublet n'ait pas traité les sujets de morale ; il étoit né pour les toucher en maître. Nous l'inferons de ses autres Ouvrages, & de celui-ci en particulier. Nous n'en pouvons produire qu'un mor-

ceau tiré du quatrième Eloge. C'est à propos de l'éducation Chrétienne que saint Thomas de Villeneuve reçut de ses parens : » Ainsi, pères „ & mères, quand vous n'auriez „ que des vues humaines sur vos „ enfans.... travaillez toujours à „ leur inspirer de la piété ; sans elle, „ tout n'est rien, & tout doit s'y „ rapporter : mais si vous ne la „ regardez pas comme une fin, „ regardez-la du moins comme un „ moyen. Saint Paul dit qu'elle est „ utile à tout, & l'expérience le „ confirme. Vous souhaitez que „ vos enfans deviennent des hom- „ mes de mérite, dans la profes- „ sion & dans l'état qu'ils embras- „ seront, des hommes d'honneur „ dans la société. Ah ! M. F., „ ils deviendront tout cela plus „ aisément & plus sûrement, s'ils „ sont encore hommes de bien. Ils „ seront plus considerés, plus esti- „ més, plus aimés du monde

„ même, si, avec leur mérite, on
„ leur connoît encore un fonds de
„ religion & de vertu. C'est sur-
„ tout à la probité qui a de pareils
„ fondemens, que le Public donne
„ sa confiance : que dis-je ? il ne la
„ donne qu'à celle-là, & il a rai-
„ son. Le vrai Chrétien est essen-
„ tiellement un honnête homme ;
„ mais j'ajoûte que lui seul peut
„ l'être parfaitement, invaria-
„ blement, & dans tous les cas
„ imaginables, parce qu'il n'y a
„ que la Religion qui fournisse des
„ motifs de probité toujours plus
„ forts que tous ceux que l'intérêt
„ & les autres passions peuvent y
„ opposer.

L'Auteur place ici au bas des pages quelques Notes intéressantes qui, dans le Texte, paroîtroient déplacées. Ce sont des dates historiques, des morceaux d'Histoire Ecclésiastique, des citations ou des anecdotes relatives aux faits énon-

cés dans le discours, quelques réflexions propres de l'art oratoire, quelques observations Théologiques & Dogmatiques, &c. Elles découvrent un fonds de connoissances qui relevent sans doute le mérite de l'Orateur & du bel esprit.

Nous en exceptons une : on pouvoit d'autant mieux l'omettre, qu'elle ne figure pas bien dans un Ouvrage si propre à édifier d'ailleurs. Il est question de la permission du peché, » qui sera toujours, *dit-on*, » une difficulté insoluble.« On renvoie pour la solution, à la soumission qu'exige la Foi, & à l'autorité de S. Paul, auquel on fait dire, sans nommer l'Epître : *Numquid Deus auctor peccati est? absit*. La citation n'est pas exacte : l'Apôtre dit, (Gal. II. 17.) *Numquid Christus peccati minister est? absit* : passage qui n'a aucun trait à la question présente. Quant au terme,

*auctor peccati*, c'eſt une expreſſion de l'Ecole qui ne ſe trouve nulle part dans les Livres ſaints. Pour ce qui eſt de l'objection tant rebattuë par Bayle, on y a répondu cent fois de la manière la plus ſatisfaiſante. Mais ſans entrer ici dans ces diſcuſſions Théologiques, nous nous contentons d'obſerver, qu'ou bien, dans un Ouvrage dont l'objet eſt pieux, il n'eſt pas à propos de faire naître ces ſortes de doutes; ou qu'il faut les réſoudre pleinement & efficacement, ſans quoi on accorde aux Incrédules, contre ſon intention, un ſujet de triomphe, qui eſt pourtant en ſoi très-gratuit, très-frivole & très-injuſte.

Pour revenir aux Eloges des Saints, leur caractère propre eſt la juſteſſe, la ſolidité, la délicateſſe, la pureté de la diction, un art d'autant plus difficile que tout y ſemble naturel, ſur-tout une

morale pure & réfléchie. S'il manquoit quelque chose à leur perfection, ce seroit peut-être, en certains endroits, un peu plus de cette chaleur oratoire, qui distingue les Chaires Chrétiennes des Sociétés académiques. De tous les genres de Prédication, le Panégyrique, à la vérité, est celui qui comporte le moins de feu ; les grands mouvemens y sont rares. Malgré cela, ce genre veut une marche plus vive & plus saillante que ne seroit celle d'une simple Dissertation.

La seconde Partie du Volume contient des réflexions sur l'Eloquence en général, & plus spécialement sur le Ministère de la Chaire. On peut juger par les discours de M. Trublet, qu'il n'est pas de ceux qui, merveilleux pour l'enseignement, sont foibles dans l'exécution ; tel, par exemple, qu'Isée Maître de Démosthène, lequel for-

moit les grands Orateurs, n'étant lui-même qu'Orateur médiocre; ou tel que l'Abbé d'Aubignac qui, après avoir donné de si bonnes régles pour *la Pratique du Théatre*, enfanta une pièce si *régulièrement* froide & ennuyeuse, qu'elle est ignorée aujourd'hui. Encore moins notre Auteur est-il de ceux qui réussissent comme par instinct & de génie, sans le secours de l'art, comme on pourroit le dire de Sakespear le *Corneille* Anglois, & peut-être d'Homère lui-même. Ses maximes font voir qu'il a réfléchi sérieusement & profondément sur l'Eloquence : on y retrouvera toujours l'homme qui sçait penser de son fonds, & exprimer finement sa pensée.

Nous ne pouvons que transcrire ici quelques-unes de ces réflexions : mais ce seroit perdre le temps que de vouloir choisir, parce qu'elles sont toutes frappées

& marquées au même coin d'esprit & de raison.

REFLEXIONS III ET IV.

» La vraie Eloquence, sur-tout » celle de la Chaire, éclaire, » échauffe, brûle même plus qu'el- » le ne brille. Elle doit produire » tous les effets du soleil, excepté » de trop briller & d'éblouir. On » l'a armée de foudres & d'éclairs : » ceux-ci sont de trop. Dans la » Physique même le trop grand » éclat nuit à la lumière. Dans le » spirituel & dans le moral, il nuit » également à la lumière & à la » chaleur.....

» Quels beaux génies pour l'Elo- » quence, que M. Bossuet & le » P. Bourdaloüe, puisque la Scho- » lastique qu'ils avoient tant étu- » diée, & qui se fait même sen- » tir dans leurs Ouvrages, ne les » a pas empêchés d'être les deux

» premiers Orateurs de leur siè-
» cle!

## XVI.

» Un bon Ecrivain, mais nulle-
» ment éloquent, se trouve obligé
» de faire ce qu'on appelle une
» piéce d'éloquence, & il tâche de
» prendre le style oratoire : il le
» prendra mal. Il sera Rhéteur, &
» non Orateur. Qu'il écrive donc
» plutôt de son style ordinaire, &
» qu'il ne cherche point à faire
» mieux qu'il ne peut. Si son dis-
» cours n'est pas assez noble &
» assez élevé, il sera raisonnable &
» naturel ; s'il n'est pas beau, il
» sera bon ; s'il n'annonce pas un
» homme de génie, il annoncera
» un homme d'esprit, ou du moins
» un homme de bon sens & de
» goût. La régle de se conformer
» au caractère du genre dans le-
» quel on travaille, n'en est une
» que pour ceux qui ont ce qu'il

» faut pour la ſuivre ; mais une
» régle ſans exception, c'eſt de ne
» ſortir jamais de ſon caractère.

XXIII.

» On vante beaucoup un nou-
» veau Prédicateur, que je n'ai
» point encore entendu : mais ſont-
» ce des connoiſſeurs qui le van-
» tent ? On dit d'un autre, qu'il
» touche. Je ne demande point qui
» le dit ; me voilà décidé ; ce Pré-
» dicateur eſt bon. On ne ſe trom-
» pe point ſur cette ſorte de mé-
» rite ; & à cet égard, la louange
» eſt toujours vraie, lorſqu'elle eſt
» ſincère. Sur l'eſprit, le ſtyle ; la
» ſcience, & même ſur l'action du
» Prédicateur, je peſe les ſuffra-
» ges ; ſur l'onction & le pathéti-
» thique, je les compte.

XXXV.

» Le vrai Prédicateur eſt plus
» utile que le Théologien même.
Les

„ Les dogmes de la Religion ſont „ ſuffiſamment établis. Le Théo- „ logien controverſiſte n'eſt utile „ que lorſqu'il y a des hérétiques „ à combattre, & il n'y en a pas „ toujours; mais il y aura toujours „ des pécheurs à convertir, des „ juſtes à faire perſévérer, des „ hommes, je le répète, à rendre „ honnêtes gens. Il y a aſſez de bons „ Livres de Théologie en Latin. „ Les meilleurs en Langue vul- „ gaire ont des inconvéniens; les „ bons Sermons n'en ont aucun.....

## LXIX.

„ La principale raiſon, pour la- „ quelle la prononciation mono- „ tone eſt déſagréable, c'eſt qu'elle „ eſt fauſſe. Si elle déplaît à l'oreille „ qui aime la variété des ſons, elle „ déplaît encore plus à l'eſprit qui „ exige la convenance des tons „ avec les idées & les ſentimens

„ que les paroles expriment. Or „ ces idées & ces ſentimens varient „ dans le diſcours le plus ſimple, „ le plus uni, &, pour ainſi dire, „ le plus monotone. Ils varient „ même à chaque mot, puiſque „ chaque mot ou préſente une idée „ nouvelle; ou modifie celle qui „ avoit déja été préſentée, ou la „ lie avec une autre. Les tons de „ la prononciation doivent donc „ varier auſſi. S'ils ſont tous les „ mêmes, je le répète, pluſieurs „ ſeront faux, & la peinture qui „ en réſultera, ne ſera pas moins „ infidèle qu'inſipide. Les nuances „ doivent être plus ou moins for- „ tes, mais toujours ſenſibles.

Toutes ces réflexions qui ſont au nombre de 75, dont les unes ont plus d'étenduë, les autres ſont plus ſententieuſes, dans le vrai goût des Théophraſtes anciens & modernes, décèlent de plus en plus un génie également philoſophique,

profond, délicat, juſte : &, ce qui doit paroître plus eſtimable, un génie utile qui s'eſt conſacré tout entier à former l'eſprit & le cœur des Citoyens. Les Candidats de l'Eloquence, ſur-tout de l'Eloquence Chrétienne, ne ſçauroient trop puiſer dans ces ſources, pour ſe préſerver du mauvais goût, du faux brillant, & pour s'attacher aux beautés réelles. Nous les exhortons ſingulièrement à lire & à relire la 29e Réflexion, & les cinq qui ſuivent; ils y verront les caractères de nos meilleurs Prédicateurs François, non-ſeulement tracés d'une main ſçavante, mais tellement nuancés & différenciés, raiſonnés, contraſtés, qu'ils ſçauront eſtimer chaque portrait ſon juſte prix, & aimeront à ſe former ſur ces grands modèles.

L'Auteur ajoûte des Notes propres à expliquer ou à confirmer ce qu'ont établi les maximes. Elles

seront jugées agréables, curieuses, instructives, & prouvent encore mieux que l'Auteur n'est point descendu dans l'arène, sans être armé de toutes pièces. Il y a une de ces Notes qui veut une réponse Dans nos Mémoires de Février 1755, nous avions rapporté un mot du P. Bourdalouë : *Interrogé auquel de ses Sermons il donnoit la préférence, c'est, dit-il, à celui que je sçais le mieux, parce que c'est celui que je dis le mieux.* M. Trublet, qui connoissoit ce trait, en faisoit honneur au P. De la Ruë. Comme il n'est question ici que d'une tradition orale, nous avons eu recours au témoignage des Contemporains, & nous répétons, en conséquence, que le P. Bourdalouë est en effet l'Auteur de cette réponse.

## ARTICLE XCIV.

*TRADUCTION DE QUELQUES OUVRAGES de Tacite.* Deux Volumes *in*-12. Par M. l'Abbé De la Bléterie, Professeur d'Eloquence au Collège Royal, & de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. *A Paris, chez Duchesne, rue S. Jacques, &c.* M. DCC. LV.

NOus devons cet Ouvrage aux empressemens de quelques personnes *respectables*, qui ont sollicité M. l'Abbé De la Bléterie de traduire Tacite. *Pour se délivrer d'une espèce de persécution, d'autant plus inquiétante qu'elle n'avoit d'autres principes que l'amitié;* cet Académicien a *résolu de s'essayer sur la Description de la Ger-*

*manie & sur la vie d'Agricola* : ce sont les deux objets que nous présentons au Public. Le succès qu'ils ont, parmi les gens de Lettres, pourra bien augmenter la *persécution*, & forcer, en quelque sorte, le Traducteur à faire comme Tacite, qui commença par *Agricola* & par la *Germanie*, & qui finit par *l'Histoire* & par les *Annales*.

Comme cet Ouvrage est beau, nous en parlerons avec tout le soin qui dépend de nous : bornons-nous ici au premier Volume, qui contient la *Vie de Tacite*, & la *Description de la Germanie*. Un autre Article de ces Mémoires comprendra l'Analyse de la *Vie d'Agricola*, ou plutôt de la nouvelle Traduction qu'on nous en donne.

La vie de Tacite, placée à la tête de ce premier Volume, n'est point séche & décharnée, comme

tant d'autres Notices qu'on a publiées ſur le même Auteur. Ce n'eſt pas qu'il nous reſte beaucoup de faits hiſtoriques qui le concernent. Tacite fut ſucceſſivement Tribun du Peuple, Préteur & Conſul; mais dans un temps où ces dignités n'étoient plus guères que des titres; celle des Empereurs réüniſſant tous les pouvoirs, attirant tous les regards, & faiſant la deſtinée de tous les Citoyens. Si Tacite n'avoit pas écrit, ſon nom ſeroit confondu dans la foule: ſes Ouvrages ſont la baſe & la matière de ſon éloge. M. De la Bléterie orne encore ce ſujet; & en général tout ce qui peut ſe lier avec les actions de Tacite, acquiert ici de la vie, de l'intérêt, de l'agrément. Ces beautés acceſſoires, & non pourtant étrangères à l'objet principal, ſont un effet de l'art: c'eſt par-là que les Anciens, & les plus eſtimables

d'entre les modernes, ont ſçu peindre les faits & les hommes.

Tacite, dans ſa jeuneſſe, s'adonna particulièrement à l'étude des Loix & à l'Eloquence. Ce point de vuë littéraire, iſolé & détaché de toute autre expoſition, picqueroit peu le Lecteur ; mais en y joignant le Tableau de toute la Littérature Romaine, cela forme un morceau très-intéreſſant. » Les » Etudes des Romains étoient plus » bornées que les nôtres. Jamais » ils ne ſe livrèrent aux ſpécula- » tions métaphyſiques non plus » qu'aux ſciences exactes. Tout » cela leur paroiſſoit trop appli- » quant, trop capable d'abſorber » l'homme entier, de l'enlever à » la vie active, & de le diſtraire des » devoirs de citoyen. La Phyſique » même n'eut aucun attrait pour » eux. Ils ſe croyoient faits pour » conquérir le monde, & non pas » pour l'étudier. De toutes les Lan-

» gues étrangères, le Grec fut la
» ſeule dont ils crurent avoir be-
» ſoin. Quant à ce genre de litté-
» rature qui s'occupe des débris
» de l'Antiquité, dans le deſſein de
» l'éclaircir & de la connoître, ils
» le négligèrent totalement. S'ils
» recherchèrent quelques anti-
» ques, ce fut pour les faire ſervir
» au luxe, & pour repaître une
» ſtérile vanité. Je ne parle point
» des Arts. Rome les accueillit par
» air : mais elle les mépriſa tou-
» jours par principe. Les Artiſtes
» ne furent à ſes yeux que des
» manœuvres & des eſclaves : &
» tandis qu'elle les payoit large-
» ment, elle ne put ou ne voulut
» leur accorder la récompenſe la
» plus flatteuſe pour le génie, la
» ſeule qui puiſſe l'échauffer & le
» perfectionner ; je veux dire une
» eſtime éclairée, une admiration
» fondée ſur le diſcernement.....
» L'ancien Gouvernement avoit

» accoûtumé les Romains à n'esti-
» mer, outre la science de la guer-
» re, que le talent de la parole &
» la connoissance des Loix : moyens
» suffisans pour un Républicain de
» devenir homme d'Etat, & d'ac-
» quérir une grande autorité parmi
» ses concitoyens.... L'Eloquence
» & la Jurisprudence ouvroient
» l'entrée du Senat : elles condui-
» soient aux honneurs. Ainsi les
» autres études leur étoient subor-
» données. On n'étudioit commu-
» nément que ce qui pouvoit y
» avoir rapport, c'est-à-dire sa pro-
» pre Langue & celle des Grecs,
» la Poësie, la Dialectique & l'His-
» toire, &c.

L'Auteur suppose, avec assez de raison, que Tacite porta les armes dans sa jeunesse : » C'étoit une for-
» malité qui rendoit hommage aux
» mœurs primitives: Originaire-
» ment tout Romain étoit soldat.
» Ainsi depuis même que les armes

» & l'éloquence firent comme deux
» professions séparées, elles ne fu-
» rent jamais censées l'être. Un
» Candidat n'auroit osé demander
» au peuple, du temps de l'ancien-
» ne République, au Senat sous les
» Empereurs, la moindre Magis-
» trature, sans avoir porté les ar-
» mes pour la patrie. Cicéron les
» avoit portées sous Sylla. Pline le
» jeune servit en Orient, & nous
» pouvons assurer que Tacite se
» conforma comme eux à l'usage.
» Je me souviens d'avoir entendu
» dire à un habile Militaire, versé
» dans la lecture des anciens Au-
» teurs, que Tacite parle toujours
» de guerre très-pertinemment,
» au lieu que Tite-Live, admirable
» à tant d'autres égards, paroît
» ignorer cette partie, jusqu'à dé-
» figurer Polybe, lorsqu'il le tra-
» duit. C'est que Tite-Live, qui se
» borna toujours à l'état d'homme
» de Lettres, n'avoit pas eu besoin

» de servir, & que Tacite, aspi-
» rant aux dignités, fit nécessaire-
» ment quelques campagnes pour
» s'en ouvrir le chemin.

On voit, par les morceaux que nous venons de citer, comment M. De la Bléterie sçait embellir son sujet : nous pourrions recueillir également les caractères dont cette vie est ornée. Tantôt il est question de peindre les forfaits de Domitien; tantôt de représenter les vertus de l'illustre Verginius Rufus, collègue de Nerva dans la première Magistrature : tantôt c'est l'amitié réciproque de Tacite & de Pline, qui attache l'Auteur ; tantôt il s'applique à faire connoître tous les talens de Tacite, toutes les ressources qu'il trouva dans lui-même, pour bien écrire l'Histoire ; tantôt enfin ce sont les jugemens qu'on a portés de cet Historien, qui attirent l'attention de M. l'Abbé De la Bléterie. Il rappelle les censures à un

examen réfléchi ; il fait voir que Tacite est souvent excusable, plus souvent exemt de tous reproches, & presque toujours digne des plus grands éloges. Nous souhaiterions que nos Lecteurs suivissent tous ces détails, & qu'ils nous dissent ensuite ce qu'ils pensent de toute cette vie. Nous la mettons, pour nous, au rang de tout ce qu'on a fait de plus beau en ce genre.

Au premier coup d'œil on croiroit que le style en est maniéré ; & avec plus d'attention, on s'assure qu'il n'est qu'ingénieux & soigné. Du reste, voici quatre questions que nous hazardons pour l'instruction du public ou pour la nôtre.

1°. On nous dit ici que Tacite ayant respiré, dans sa jeunesse, un *air de liberté, il devint un homme de génie* ; que *peut-être il n'eût jamais été qu'un homme d'esprit*, s'il avoit passé ses premières années *sous Néron*. Sur cela nous deman-

dons si le *génie* s'acquiert ; & si l'on peut dire, en parlant avec précision, un tel est *devenu*, par les circonstances du temps, *un homme de génie?* La raison de ce doute, c'est que *le génie* passe pour être un don de la nature. Il est bien certain que les circonstances & l'éducation servent à le développer ; l'est-il également, qu'elles le créent, qu'elles le fassent naître ?

2°. L'Auteur blâmant, avec beaucoup de sagesse, la manière dont Tacite s'exprime sur la Providence, sur les Juifs, sur les Chrétiens, ajoûte un mot qui est peut-être trop étendu. „ Ces sortes „ d'égaremens, *dit-il*, prouvent „ combien la révélation est nécessaire aux plus grands génies. Ils „ n'auroient sans elle aucun point „ fixe, & ne feroient qu'errer..... „ dans un cercle d'idées fausses, „ confuses & chancelantes, même „ sur les dogmes fondamentaux de

„ la Religion naturelle. “ Notre question sur cela est bien simple. Indépendamment de la révélation, n'a-t-on pas & ne doit-on pas avoir certains *points fixes*, comme la persuasion de l'existence d'un Dieu, & de la nécessité d'un culte ; la connoissance des premiers principes de la Morale &c ? A ces égards il faut bien qu'on puisse se défendre d'*errer dans un cercle d'idées fausses*, puisque, sans ces connoissances préliminaires, on ne pourroit reconnoître ni appliquer le don surnaturel de la révélation. Cependant nous convenons volontiers (& c'est apparemment la pensée de notre Auteur) que ce bienfait inestimable de la révélation répand plus de clarté & de majesté sur nos *points fixes*, c'est-à-dire sur *les Dogmes fondamentaux de la Religion naturelle*, que tous les raisonnemens de la Philosophie n'ont *pû leur en donner*.

3°. M. l'Abbé De la Blèterie observe ou se plaint que certains *Puristes exclusifs* refusent à Tacite une place entre les Ecrivains de la bonne Latinité. Or cette expression *Puristes exclusifs* est-elle reçue sans partage & sans équivoque ? Le terme *exclusif* se dit-il des personnes comme des choses ? Privilège *exclusif*, principe *exclusif*, régle *exclusive*, raison *exclusive* &c. tout cela est d'usage : en seroit-il de même de Philosophe *exclusif*, Moraliste *exclusif*, Dialecticien *exclusif*, &c ?

4°. Il y a une espèce de controverse littéraire sur l'attribution ou inscription de la 10e Lettre du IXe Livre de Pline le jeune. Les uns croient qu'elle est de Tacite, & M. De la Blèterie est de ce sentiment. Il prétend même l'autoriser par les caractères intrinséques de la piéce ; il ne doute pas que ce ne soit *une réponse* de Tacite

*celle de Pline :* apparemment à la 6e du Ier Livre. D'autres Littérateurs, en très-grand nombre, veulent que cette Lettre soit de Pline ; & ils ont pour eux le témoignage des Manuscrits & de la plûpart des Editions. * Ces mêmes hommes de Lettres, entre lesquels Casaubon & Fabricius ne tiennent pas le moindre rang, ne reconnoissent point que cette Lettre réponde à la 6e du 1er Livre ; il sont persuadés qu'elle se rapporte à quelque Lettre de Tacite, qui s'est perduë ; & quelle apparence, *ajoûtent-ils*, que Pline ait conservé cette unique Lettre, qui n'est pas même fort importante, parmi les IX premiers Livres des siennes ? On jugera de la force de ces raisons ; & l'on

* A l'égard des Editions, nous avons vérifié que les plus anciennes & les plus récentes attribuent, en effet, cette Lettre à Pline.

souhaitera peut-être que notre Auteur eût discuté ce point de critique de manière à lever tous les doutes.

Puisque nous en sommes sur ces Lettres de Pline, nous observerons que les chiffres qui en dénotent plusieurs, dans cette nouvelle vie de Tacite, sont défectueux en quatre ou cinq endroits : par exemple, à la page LXX. où l'on indique la fameuse Lettre sur les Chrétiens, on marque la 23e du Xe Livre : c'est la 97e : à la page LXXVI. on renvoie à la 14e du XIe Livre ; c'est du IX. Il n'y a d'ailleurs que X Livres de Lettres dans Pline &c. mais laissons ces bagatelles pour rendre une pleine justice à la belle Traduction de la *Germanie*.

Tacite est peut-être de tous les Auteurs Latins le plus difficile à traduire en notre Langue. Ses portraits, extrêmement serrés, laissent plus de choses à penser qu'ils n'en

expriment. Son coloris a une force inimitable, & opère des effets qui ne peuvent se rendre. Un trait chez lui est une image; & cette image est souvent le tableau de tout un peuple. Une réflexion paroît lui échapper, & c'est l'histoire de tout son temps, ou la critique de tout le genre humain. Comment sonder la profondeur de ce Politique; saisir les vuës de ce Philosophe; connoître toutes les ressources ou toutes les hardiesses de ce génie sublime? Il manie sa langue en homme tout à-fait indépendant; il l'assujettit à ses desseins & à ses façons de penser; il en fait ce qu'il veut, sans qu'on ose dire qu'elle soit mal sous sa plume. Ce n'est point par l'éclat des paroles qu'il captive le Lecteur; c'est par l'importance des choses, par l'énergie des pensées; il n'obtient pas les suffrages, il les enlève; il *n'excite pas l'*admiration, il la com-

mande ; si l'on lui trouve des défauts, il ne permet pas qu'on s'en souvienne ; les beautés qu'il répand sans mesure, restent seules dans l'esprit, & dissipent toutes les critiques qu'on auroit voulu faire.

Qu'est-ce qu'un tel Auteur pour une Langue tranquille, compassée, circonspecte comme la nôtre ? C'est à M. De la Bléterie qu'il appartiendroit de nous le dire ; & c'est à nous qu'il convient d'apprécier les succès de ce Traducteur, en reconnoissant la grandeur de son travail. Voici d'abord comme il nous peint la *Description de la Germanie :* ,, Cet Ouvrage est court sans être ,, superficiel. Dans un petit nombre de pages, il renferme plus ,, de morale, de politique & de ,, vuës, plus de substance & de suc ,, que souvent on n'en pourroit ,, exprimer de plusieurs énormes ,, Volumes. Ce n'est point une de ,, ces Descriptions simplement

„ agréables, qui ne font que gliſſer
„ ſur l'ame & lui laiſſent ſa tran-
„ quillité. C'eſt une peinture mâle
„ comme le ſujet, pleine de vie,
„ de ſentiment & de traits de feu
„ qui vont au cœur. On ſe croit
„ en Germanie : on ſe familiariſe
„ avec ces prétendus barbares : on
„ leur pardonne leurs défauts &
„ preſque leurs vices en faveur de
„ leurs vertus ; & toute compen-
„ ſation faite, dans certains accès
„ d'enthouſiaſme, on voudroit être
„ Germain, &c.

Nous voudrions tranſcrire ici un grand nombre de beaux endroits, mais il faut nous reſſerrer dans des bornes étroites. Le premier Texte qui nous attache, eſt celui où Tacite rend raiſon de la dénomination de *Germanie* & de *Germains* : on voit le Latin en marge *, & M. l'Abbé De la Blé-

* Germaniæ vocabulum recens & nu-

terie nous le rend ainsi : » Quant
„ au mot de Germanie, il est très-
„ moderne. Ceux que l'on appelle
„ aujourd'hui Tongrois, après avoir
„ passé le Rhin & s'être emparés
„ les premiers d'un canton des
„ Gaules, se firent appeller Ger-
„ mains. Ce nom, qu'une Tribu
„ victorieuse inventa pour se ren-
„ dre redoutable, a pris insensible-
„ ment le dessus : tous les peuples
„ d'au-delà du Rhin l'ont adopté.«
Dans une Note ou Remarque, l'Académicien dit qu'il *ne garantit en aucune manière le sens qu'il donne à toute cette phrase de Tacite*, *qui lui paroît corrompue*; qu'elle *fera éternellement le déses-*

---

per additum : quoniam qui primi Rhenum transgressi Gallos expulerint, ac nunc Tungri, tunc Germani vocati sint : ità nationis nomen, non gentis, evaluisse paulatim, ut omnes primùm à victore ob metum, mox à se ipsis, invento nomine, Germani vocarentur.

*poir des Interprètes* ; & qu'enfin il ſe contente d'un *très-léger changement* qui conſiſte à lire *ad metum*, au lieu de *ob metum*. Sur cela nous diſons trois choſes : 1° Qu'en effet cette phraſe a embarraſſé preſque tous les Commentateurs, & qu'ils ont même oſé y faire des changemens beaucoup plus conſidérables que celui dont on nous parle ici. Il ſuffit de lire la Germanie de Cluvier, pour s'en convaincre. 2° Que la Verſion de M. l'Abbé De la Bléterie touche très-fort le vrai ſens de Tacite, & qu'on peut la *garantir* au moins dans l'eſſentiel. 3° Qu'il n'eſt peut-être pas néceſſaire de convertir *ob metum* dans *ad metum* ; la première expreſſion ayant un ſens très-naturel : pour faire connoître notre penſée, hazardons auſſi cette Traduction. *Le mot de Germanie n'eſt pas ancien. Ceux qui les premiers paſſerent le Rhin & chaſſe-*

*rent les Gaulois, furent appellées* (ou s'appellerent eux-mêmes *) *Germains : on les nomme aujourd'hui Tongrois. Ce nom de* Germains, *qui n'étoit propre que d'une Tribu, est devenu peu-à-peu général. Les Vainqueurs des Gaulois le donnerent d'abord à toute leur Nation, pour inspirer plus de terreur ;* (ou parce qu'il inspiroit beaucoup de terreur.) *Ensuite toute la Nation elle-même adopta cette nouvelle dénomination.* Si l'on vouloit comparer cette Version avec celle de M. De la Bléterie, on verroit que la nôtre ne suppose aucun changement dans le Texte ; & qu'elle rend ce membre de phrase *Omnes primum à*

* Nous croirions que c'est là le sens : ce furent, à ce qu'il paroît, les Vainqueurs des Gaulois qui prirent le nom de *Germains*, parce qu'il étoit formidable.

*victore....*

*victore ..... Germani vocarentur :* ce qui n'est peut-être pas si visible dans la traduction de notre sçavant Académicien. Le Lecteur en jugera, non sans avoir bien examiné auparavant toute la phrase Latine. Voici un bel endroit :

„ Quoique le terrein ne soit pas
„ le même par-tout, il est en gé-
„ néral marécageux & couvert de
„ bois ; plus humide vers la Gaule,
„ plus exposé aux vents du côté
„ de la Pannonie & du Norique ;
„ assez propre au blé, point du
„ tout aux arbres fruitiers, fécond
„ en troupeaux, mais dont l'espèce
„ est ordinairement petite. La na-
„ ture n'y donne pas même au gros
„ bétail ce qui sert ailleurs à ces
„ animaux de défense & d'orne-
„ ment. Les Germains se dédom-
„ magent de la petitesse par le
„ nombre : leurs troupaux sont
„ leur unique trésor ; ils en font
„ toutes leurs délices. Le Ciel leur

„ a refusé l'or & l'argent. Est-
„ dans sa colère ? Est-ce par bont
„ Toutefois je n'assurerai pas q
„ la Germanie n'en renferme a
„ cune veine dans son sein. Q
„ s'est donné la peine d'y fouille
„ Ils sont moins touchés que no
„ de la possession & de l'usage d
„ ces métaux *, &c.

On voit, ce semble, dans cet
Version, la manière, le tour &

* Terra, etsi aliquantò specie differ
in universum tamen aut sylvis horrid
aut paludibus fœda : humidior q
Gallias, ventosior quà Noricum ac Pa
noniam aspicit : satis ferax, frugiferaru
arborum impatiens, pecorum fecund
Sed plerumque improcera. Ne armen
quidem suus honos aut gloria fronti
Numero gaudent : eæque solæ & gr
tissimæ opes sunt. Argentum & auru
propitii an irati Dii negaverint, dubit
Nec tamen affirmaverim, nullam Ge
maniæ venam argentum aurumve g
gnere. Quis enim scrutatus est ? Posse
sione & usu haud perinde afficiuntur.

force de Tacite : le Traducteur rend l'éloquente briéveté & le laconisme Pittoresque de cet Auteur. Nous observons toutefois ce qui suit : 1° Dans cette phrase, *la nature n'y donne pas même au gros bétail ce qui sert ailleurs à ces animaux de défense & d'ornement* ; il semble qu'on affirme plus que ne fait Tacite : car on fait entendre que les bœufs de Germanie manquent totalement de ce qui fait leur *défense* & l'*ornement* de leur tête ; c'est-à-dire qu'ils n'ont point de cornes ; au lieu que le sens de l'Historien est qu'en Germanie les cornes du gros bétail sont plus petites qu'ailleurs. Nous croyons aussi après d'habiles Commentateurs, qu'il y a de la différence entre *suus honos* & *gloria frontis* ; que la première expression doit s'entendre de la taille, de la corpulence ; & la seconde, de l'ornement de la tête ou des cornes :

différence qui seroit peut-ê
bonne à exprimer dans une t
duction. 2° Dans cette phrase,
*sont moins touchés que nous de*
*possession & de l'usage de ces n*
*taux*, il y a une comparaison
Germains avec les Romains, d
Tacite n'a peut-être pas eu l'id
Cet Auteur aura probablem
voulu dire que les Germains n
toient pas plus touchés de la p
session que de l'usage de l'or &
l'argent *; & c'est ainsi que l'
entendu Emmanuel Sveyro T
ducteur Espagnol, & Bernard D
vanzati Traducteur Italien; l'
& l'autre utiles pour l'intelligen
de Tacite, quoique l'Itali
bien inférieur à l'Espag
les deux au Latin.

Tacite décrit ad

* Dans cert
*perindè* doit
entre deux

actions guerrières des Germains ; & notre Traducteur excelle aussi en ce point. » Rien n'inspire tant
„ de courage, *dit-il*, aux Ger-
„ mains, que la manière dont leurs
„ troupes sont composées. Chaque
„ corps n'est point un assemblage
„ fortuit d'inconnus enrôlés à l'a-
„ venture. C'est une société d'hom-
„ mes unis déja par le sang : ce sont
„ des familles entieres. Ce qu'ils
„ ont de plus cher au monde, ils
„ le mènent avec eux ; & du champ
„ de bat[illegible], ils en[illegible]nt les
„ hurl[illegible]e leur[illegible]s, &
„ les [illegible]rs e[illegible]ont-
„ là [illegible]ns [illegible]gards
[illegible] le [illegible]négy-
[illegible] il[illegible] les
[illegible]ol

„ les exhortent à bien faire.*

M. L'Abbé De la Bléterie fait une remarque sur cet endroit, & il y observe deux choses, la première qu'il ne faut point lire dans le Texte *exigere* pour *exsugere* : on voit quel seroit le sens d'*exigere*. Tacite voudroit dire que les femmes & les mères des Germains comptoient les blessures de leurs maris & de leurs enfans, comme pour voir s'ils avoient bien combattu, & pour leur faire des reproches si le nombre de leurs plaies

* Quod præcipuum fortitudinis incitamentum est, non casus, nec fortuita conglobatio turmam aut cuneum facit, sed familiæ & propinquitates : & in proximo pignora ; unde feminarum ululatus audiri, unde vagitus infantium. Hi cuique sanctissimi testes, hi maximi laudatores. Ad matres, ad conjuges vulnera ferunt : nec illæ numerare aut exsugere plagas pavent ; cibosque & hortamina pugnantibus gestant.

n'étoit pas le garant & la preuve de leur valeur. Notre Académicien se récrie contre une telle férocité ; il reproche cette leçon d'*exigere* à Juste Lipse & à Gronovius, que nous trouvons néanmoins autorisés par deux Manuscrits. La seconde observation est qu'au temps de notre ancienne Chevalerie, les femmes s'empressoient de désarmer les Chevaliers à leur retour des expéditions de guerre & des tournois ; qu'elles lavoient le sang & la poussière dont ils étoient couverts. Sur quoi M. l'Abbé De la Blécterie renvoie aux Dissertations de M. De la Curne de Sainte-Palaye *sur l'ancienne Chevalerie* (Tom. XX. des Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres,) *où d'une matière regardée jusqu'à présent comme frivole & disgraciée, l'Auteur a trouvé le secret de tirer un morceau très-intéressant d'histoire & de poli-*

*tique*. Cet Eloge est vrai & bien placé.

Il faut dire en général des Remarques de M. l'Abbé De la Bléterie, qu'elles ne sont ni superficielles, ni diffuses ; qu'elles naissent toutes du sujet, & qu'elles ne s'en écartent point, lors même que leur étendue les transforme en Dissertations ; qu'on y trouve quantité de critiques judicieuses, de réflexions solides, de traits historiques bien discutés, d'usages antiques comparés avec nos coûtumes modernes ; qu'enfin la Littérature, la Morale, la Religion y parlent sagement & noblement leur langage respectif : nous citerons un trait du dernier genre. Il s'agit de la sage Constitution des Germains, qui ne permettoit pas qu'on fît périr aucun enfant après sa naissance : sur quoi Tacite dit que *les bonnes mœurs avoient plus de pouvoir sur ces barbares, que n'en*

*ont les bonnes loix sur des peuples policés.* Et M. De la Bléterie ajoûte ce qui suit:

„ Quelle foule de réflexions à „ faire sur la barbarie de ces peu- „ ples civilisés, qui prodiguoient si „ libéralement le nom de Barbares „ à toutes les autres Nations ! A „ combien d'égards l'instinct Ger- „ manique n'étoit-il pas au-dessus „ de cette raison cultivée, dont les „ Grecs & les Romains s'arro- „ geoient le privilège exclusif ! Il „ a fallu que la révélation & les „ Loix impériales, dictées par l'es- „ prit du Christianisme, les rame- „ nassent à la pratique des pre- „ miers devoirs de l'humanité. La „ plûpart ne regardoient point un „ enfant comme un homme, jus- „ qu'à ce qu'il eût pris quelque „ aliment. Etrange distinction ! à „ quoi servoit donc la philosophie, „ si elle ne vouloit ou ne pouvoit „ remédier à de tels abus? Les

„ Chinois, cette Nation si polie & „ si philosophe, sont aussi dénaturés à cet égard, que le furent „ les Grecs & les Romains. Ils se „ croient permis de traiter leurs „ enfans comme nous traitons les „ petits des plus misérables animaux. Qu'après cela de prétendus raisonneurs se déchaînent „ contre le Christianisme, sous „ prétexte qu'en condamnant le „ divorce, en honorant le célibat, „ il ne favorise pas assez la multiplication de notre espèce. Ces „ hommes injustes n'auront-ils pas „ au moins l'équité de mettre en „ compensation la multitude incroyable de créatures humaines, „ à qui le Christianisme a conservé „ & conservera la vie? Tels incrédules, qui blasphèment aujourd'hui contre la Religion, n'auroient peut-être jamais vû le „ jour; peut-être seroient-ils péris „ en naissant, s'ils avoient reçu

„ l'être dans un pays où l'on n'eût „ eu pour Apôtres que des Philoso„ phes. « Voilà un morceau excellent : nous espérons que nos petits maîtres Philosophes ne diront pas qu'il part d'un Ecrivain enthousiaste ou imbécille. Mais finissons, quoiqu'il fût très-à-propos de citer encore d'autres traits de la *Germanie* & des *Remarques.*

Par exemple, il faudroit transcrire de la *Germanie*, l'endroit qui concerne la Musique militaire des Germains ; celui où il est parlé de leur taille, de leur figure, de leurs armes, de leur manière de combattre ; celui qui représente la Religion, les superstitions, le gouvernement, les assemblées de ces peuples ; celui qui traite de leurs maisons, de leurs habillemens, de leurs mariages, de l'éducation de leurs enfans ; celui qui fait voir combien ils respectoient les droits de l'hospitalité ; celui des festins,

des jeux, des travaux, des funérailles; enfin toute la division géographique des divers cantons de la Germanie; avec les portraits particuliers des différents peuples que ce grand pays renfermoit.

Quant aux Remarques, nous en avons désigné, dans nos lectures, un très-grand nombre qui mériteroient d'être copiées pour l'instruction & pour l'agrément des Lecteurs; par exemple, la 30e qui est une Dissertation sur les Dieux de la Germanie & sur la manière dont César & Tacite en ont parlé; la 40e, où l'on fait voir que l'usage si général, chez la plûpart des peuples de l'Europe, de porter l'épée même en temps de paix, vient originairement des Germains qui étoient toujours armés; la 53e, & beaucoup d'autres, où l'on montre le contraste des mœurs de la Germanie avec celles de Rome, &c. Tout ceci n'est pas la vingtième

partie de ce qui nous a intéressés.

Ferions-nous ici mention de quelques doutes qui nous sont venus sur la traduction de trois ou quatre endroits?

Tacite, racontant les superstitions des Germains, dit que les Prêtres eux-mêmes ajoûtent grande foi aux présages tirés des chevaux, *se enim ministros Deorum, illos conscios putant.* Ce que M. De la Bléterie traduit en ces termes: » Ceux-ci ne se regardent que com- » me les ministres des Dieux, & » croient que ces animaux en sont » les *organes.* « Le mot *conscios* ne seroit-il pas mieux rendu si l'on lisoit que ces animaux *ont le se-* *cret des Dieux?* Au moins Davanzati dit en cet endroit: *Questi si* *credono havere dalli iddii il mi-* *sterio, quelli il segreto.* En effet *scius* suppose des connoissances de la raison: le terme d'*organe*

peut être employé à l'égard d'un être purement machinal.

Tacite, rendant témoignage à la sainteté des mariages qui se contractoient en Germanie, dit ces belles choses : *Sic unum accipiunt maritum* (virgines) *quo modo unum corpus, unamque vitam ; ne ulla cogitatio ultrà, ne longior cupiditas, ne tanquam maritum, sed tanquam matrimonium ament.* Le Traducteur rend ainsi cet endroit difficile : » Une fille prend un » mari sans espérance d'en chan- » ger, non plus que d'ame ou de » corps ; elle doit concentrer en » lui son affection, ses projets, ses » desirs, *comme s'il étoit seul dans » l'univers.*« Cette fin répond-elle à l'idée que fait naître le Latin, *Ne tanquam maritum, sed tanquam matrimonium ament ?* Mais comment représenter toute cette idée ? Nous avouons que c'est-là l'embarras & la difficulté.

Tacite, parlant de la boisson des Germains, dit que c'est *humor ex ordeo aut frumento in quandam similitudinem vini corruptus*; & dans le François on lit que leur boisson est une liqueur faite avec du froment » ou de l'orge, mais qui » ne laisse pas d'enyvrer.« Nous croyons bien que telle étoit la vertu ou le vice de cette boisson; cependant le Latin ne l'exprime pas; il se contente de dire qu'on avoit préparé cette boisson à-peu-près comme on fait le vin.

Deux lignes après, Tacite nous apprend quelle étoit la nourriture des Germains, *cibi simplices, agrestia poma, recens fera &c.* » De la venaison, *dit notre Tra-* » *ducteur*, qu'ils ne sçavent pas » attendre.« Ceci ne seroit-il point un peu trop recherché? Nous lisons, dans la Version Espagnole: *Un venado recien muerto*; mais peut-être que notre Langue ne

toléreroit pas une manière de parler si simple.

Avant que de finir, nous voulons remarquer une bonne correction qui devroit être insérée dans le Texte de Tacite; & à laquelle M. l'Abbé De la Bléterie donne son suffrage. C'est à l'endroit où Tacite parle du Gouvernement reçu en Germanie : *De minoribus rebus, principes consultant, de majoribus omnes; ità tamen ut ea quoque quorum penès plebem arbitrium est, apud principes pertractentur.* Il est clair, *reprend M. De la Bléterie*, qu'au lieu de *pertractentur* il faut lire *prætractentur.* Cette observation avoit déja été faite par Acidalius & par Muret : la lecture attentive du passage en démontre la solidité : mais si ce passage étoit ainsi corrigé dans Tacite, il faudroit aussi le faire passer, en cet état, dans notre célèbre Ouvrage de l'Esprit

des Loix, où il eſt cité avec *per-tractentur*. Cependant la leçon *præ-tractentur* une fois admiſe, que deviendroit la comparaiſon que l'Auteur de l'Eſprit des Loix veut établir entre le Gouvernement de l'ancienne Germanie & la Conſtitution préſente de l'Angleterre?

Cette obſervation nous rappelle une autre faute qui ſe trouve, dans le même Eſprit des Loix, à l'occaſion de Tacite. L'Auteur fait dire à cet Hiſtorien, que chez les Germains *on ne pourroit diſtinguer le maître, des eſclaves, par les délices de la vie.* Or Tacite dit ſimplement, comme l'a bien vû M. De la Bléterie, que *le fils de famille n'eſt pas élevé plus délicatement que le jeune eſclave.* Cette égalité n'eſt que pour le temps de l'éducation, *donec*, ajoûte Tacite, *ætas ſeparet ingenuos.* Il ne faut que ce mot pour faire voir que

l'Esprit des Loix donne trop d'étendue au passage de Tacite.

On nous pardonnera la prolixité de cet Extrait, en considération du très-bon Ouvrage qui y donne lieu. *Nous nous attacherons, dans un autre Article, à la vie d'Agricola.*

---

## ARTICLE XCV.

*MÉLANGE DE MAXIMES, de Réflexions & de Caractères.* Par M. D.... D.... Licentié en Droit. *On y a joint une traduction des* Conclusioni d'Amore *de Scipion Maffei, avec le Texte à côté.* A Bruxelles, & se vend à Paris, chez Hochereau, Lambert, Duchesne. *In*-4°. pages 185. M. DCC. LV.

CE *ne sont ici*, dit l'Auteur, *que des découpures jettées sans ordre sur le papier*; c'est-à-dire

des réflexions morales, qui n'ont entr'elles pas plus de liaiſon que les occaſions qui les ont fait naître. M. D. D. obſerve les hommes dans le monde où il les rencontre, comme un Botaniſte obſerve les plantes dans les campagnes où il ſe promène : ſon génie philoſophique s'exerce plutôt ſur les individus que le hazard lui préſente, que ſur l'eſpèce commune qui ne ſe laiſſe preſque ſaiſir que par des traits vagues & généraux. L'Auteur eſt donc un Philoſophe, dont les réflexions tournent au profit de la morale comme toutes les méditations d'un Phyſicien tendent à l'avantage de ſon ſyſtême. Leur zéle, à l'un & à l'autre, eſt différent comme leur objet. L'un n'étudie les hommes que pour les inſtruire ; l'autre n'étudie la nature que pour la deviner. Le Moraliſte ſe nourrit de bonnes maximes : le Phyſicien ſe repaît quelquefois de

conjectures. Ne soyons donc pas étonnés si M. D. D. pense qu'on pourroit *former un systême de Morale aussi utile que tous ceux où peuvent aboutir les spéculations de nos Physiciens.* Il s'est proposé *pour modèles* l'Auteur des Maximes & la Bruyère ; *mais sans se flatter de pouvoir les atteindre & sans s'assujettir à leur manière, c'est-à-dire à la précision du premier & à la méthode de l'autre.*

L'Auteur ne moralise point dans le goût de certains Philosophes modernes : il ne court point après des maximes subtilement recherchées, artistement figurées, antithétiquement contrastées. Son ton est naturel & aisé, son style simple & coulant : il donne toujours plus à la vérité qu'à l'éclat des traits & du coloris. Comme il jette ses pensées en quelque sorte au hazard, nous allons, sans aucun choix, en recueillir quelques-unes, & les

présenter à nos Lecteurs ; ils ne risqueront rien à juger de la piéce par l'échantillon que nous leur offrirons.

» Les personnes qui s'accom-
» modent le plus aisément de la fa-
» miliarité, aiment encore mieux
» le respect. Si jamais vous pouvez
» vous faire aimer de quelques
» puissances, songez toujours à
» vous retrancher dans le respect,
» ou du moins donnez-leur-en de
» temps en temps des marques. «
Les grands n'ignorent guères le proverbe qui dit que *la familiarité engendre le mépris* : ils ne comptent pas toujours assez sur leur grandeur propre, pour se flatter qu'on puisse oublier leur rang sans manquer à leur personne ; ils sont entourés de gens moins disposés à en dissiper qu'à en insinuer le soupçon. Combien de courtisans favoris n'ont dû leur disgrace qu'à l'indiscrétion qu'ils ont eue de

s'apprivoiser trop avec leurs maîtres ! Le plus sûr rempart du crédit, c'est l'hommage journalier qu'il rend à l'autorité.

» Gardez-vous bien de vouloir » briller en conversation, sur-tout » dans les cercles où il y a des » personnes au-dessus de vous. Les » hommes sont aussi jaloux sur le » chapitre de l'esprit, que les fem- » mes sur celui de la beauté.

» Celui qui est d'une naissance » obscure, & qui se picque de faire » beaucoup de dépense, se ruine » en s'attirant la haine des grands, » & l'envie des petits.« L'Auteur eût pû ajoûter que la haine & l'envie qu'allume le faste d'un opulent qui se méconnoît, s'éteint, quand sa ruine est consommée. Alors il semble que l'indigence qui le replonge dans sa première obscurité, le remet à la place où il devoit être : tout le monde l'y voit volontiers.

» A quoi ſert de tant s'appliquer » aux langues mortes ou étrangè- » res, ſi vous ne ſçavez pas la yôtre » parfaitement ? Que diriez-vous » d'un homme qui, pour faire va- » loir le bien d'un autre, laiſſeroit » le ſien propre en friche ? « Cette comparaiſon ne nous paroît pas juſte : s'appliquer aux langues mortes ou étrangères, n'eſt pas faire valoir le bien d'un autre, c'eſt ſe l'approprier. Un citoyen aime mieux s'enrichir par le commerce des Indes que par la culture de ſes terres : il a tort ſans doute ; mais il ne laiſſe pas de s'enrichir, & peut-être davantage qu'il ne feroit en défrichant ſes fonds incultes. La perte eſt plutôt pour l'Etat que pour le particulier.

» Craſſus publie qu'il a ſoixante » mille livres de rente, & il en » dépenſe au plus la dixième par- » tie. Je ſoûtiens qu'il exaggère ſa » fortune, & qu'il n'a réellement

» que dix mille livres de rente.

» Je ne comprens pas comment » on peut ne pas aimer la lecture, » quand on considère qu'un Livre » est un ami qui moralise sans » offenser personne ; qui prend » vos heures de commodité, soit » le jour, soit la nuit, pour vous » parler, & qui le fait toujours » sans passion ; qui ne se fâche » point d'être interrompu au mi- » lieu de sa période, & qui ne vous » sçait pas mauvais gré de ce que » vous passez légèrement sur des » choses qui lui ont coûté, & qui » lui paroissent excellentes. « Ce défaut d'attrait pour la lecture cesse d'être incompréhensible quand on songe qu'il y a tant de monde à qui toute morale est ennuyeuse, tout entretien, sans passion, fastidieux. Cette insensibilité, cette apathie dont on fait aux Livres un mérite, rend leur commerce froid, indifférent, fatigant, insuppor-

table

table même à tant d'automates qui n'ayant de mobilité que dans les ressorts de leur machine, de sensibilité que dans l'instinct organique, sont bien capables de prendre ces airs, de copier ces tons, de répéter ce ramage qu'on apprend dans le monde frivole; mais ne sçauroient se commander cette attention suivie & raisonnée, qui seule rend douce ou supportable la lecture d'un bon Livre.

» Ce qu'on appelle *homme d'hon-» neur*, ne doit point être distin-» gué de l'homme de bien. Le » véritable homme d'honneur n'a » point de privilège qui l'éxemte » de tous les devoirs de l'homme » de bien; il en remplit toute » l'étenduë, & il ne se contente » pas de pratiquer ceux qui sont » essentiels à son rang, à sa dignité » ou à ses emplois. Dans quelque » état qu'un homme soit placé, » il ne peut se départir de ce qu'il

» doit à Dieu, à soi-même & aux
» autres. En se faisant une religion
» de remplir les obligations de son
» état, il ne doit jamais violer ce
» qu'il doit aux autres états de la
» société civile. Mais on se forme
» aujourd'hui des idées toutes dif-
» férentes de l'homme d'honneur
» & de l'homme de bien. On s'est
» relâché en faveur de la foiblesse,
» ou plutôt de la corruption des
» hommes, des obligations que le
» nom d'homme d'honneur impose
» à quiconque en est jaloux : on
» s'est contenté de le voir assez
» fidèle à ses emplois, pour le lais-
» ser jouir de ce titre, & par ce
» relâchement on n'en voit pres-
» que plus que le phantôme. Cha-
» cun se fait un point d'honneur
» à sa mode, où l'honneur est de-
» venu arbitraire. Le Militaire croit
» ne se déshonorer que par le dé-
» faut de bravoure, & souvent il
» ne craint point de violer la plû-

» part des régles de la morale. Le
» Financier ne rougit pas de passer
» pour un homme peu brave, mais
» il se picque de ne point man-
» quer à sa parole. Le Marchand
» n'a garde de tromper ses Associés
» ou ses Correspondans, mais il
» ne se fait point de scrupule de
» surfaire dans son commerce à
» l'Etranger. « Dans un siècle où
l'esprit de religion s'affoiblit, il
n'est pas étonnant que chaque état
retranche à ses devoirs une partie
le leur étenduë : pour ne se par-
lonner aucun désordre, aucune
cence, il faut reconnoître le
ribunal d'un Etre suprême, dont
justice ne fasse grace à aucun
e. Il ne faut donc pas être sur-
s si notre judicieux Moraliste
ivé, plus que jamais, des abus
former dans le monde.
Les conversations ressemblent
x voyages que l'on fait sur
au. On s'écarte de terre sans

l'Esprit des Loix donne trop d'éte due au passage de Tacite.

On nous pardonnera la prolixit de cet Extrait, en considération d très-bon Ouvrage qui y donne lieu *Nous nous attacherons, dans un autre Article, à la vie d'Agricola.*

---

## ARTICLE XCV.

### *MÉLANGE DE MAXIMES, de Réflexions & de Caractères.* Par M. D.... D.... Licentié en Droit. *On y a joint une traduction des* Conclusioni d'Amore *de Scipion Maffei, avec le Texte à côté.* A Bruxelles, & se vend à Paris, chez Hochereau, Lambert, Duchesne. *In-4°.* pages 185. M. DCC. LV.

*CE ne sont ici*, dit l'Auteur, *que des découpures jettées sans ordre sur le papier*; c'est-à-dire

» Point de ſentimens, aſſez » d'ambition, peu de capacité, » beaucoup d'effronterie, gran- » des diſpoſitions pour faire for- » tune.

» Pourquoi ne joue-t-on plus » les Paraſites ſur le Théatre ? Ne » ſeroit-ce point que cette pro- » feſſion eſt devenue commune à » trop d'honnêtes gens ?

» La prudence s'attire l'admira- » tion, quand elle réuſſit, & l'eſti- » me même, lorſqu'elle ne réuſſit » pas. La fineſſe fait mépriſer celui » qui l'emploie, lors même qu'il » a réuſſi, & quand il ne réuſſit » pas, elle le rend la fable de tout » le monde.

Pour étayer ſes maximes, l'Auteur emprunte quelquefois des anecdotes hiſtoriques : le choix en eſt ſi heureux qu'on lui ſçauroit gré de les avoir multipliées. » Tou- » tes les régles de la vie civile, *dit-* » *il*, pourroient preſque ſe réduire

„ à une seule, qui consiste à bien
„ prendre son temps en toutes cho-
„ ses..... Voici cependant un cas
„ particulier, qui semble démen-
„ tir cette maxime; mais il faut
„ avouer que le contre-temps fut
„ très-habilement réparé. Antoine
„ De Grammont surprit un jour le
„ Cardinal de Richelieu, qui tout
„ seul en veste s'exerçoit, dans son
„ cabinet, à sauter contre un mur.
„ Un Courtisan, moins délié que
„ le Comte, eût été sans doute fort
„ embarrassé de se trouver avec un
„ Ministre du caractère de M. De
„ Richelieu, témoin d'une action
„ si contraire au sérieux de sa di-
„ gnité; mais il s'en tira en homme
„ d'esprit. *Je parie*, dit-il au Car-
„ dinal, *que je saute aussi bien*
„ *que votre Eminence.* Aussi-tôt
„ quittant son habit, il se mit à
„ sauter avec le Ministre. Ce trait
„ d'adresse fit sa fortune, & lui
„ valut, dans la suite, le Bâton de
„ Maréchal de France.

„ M. De Turenne s'entretenoit „ de ſon métier avec un Officier-„ Général. Ce dernier vint à parler, „ d'une action où l'héroïſme de „ M. De Turenne s'étoit trouvé un „ peu en défaut : *Monſieur*, inter-„ rompit ce grand homme, *quand* „ *vous voudrez que nous raiſon-„ nions de cette malheureuſe affai-„ re, il faudra, s'il vous plaît, „ éteindre les bougies.*

*Les Thèſes ſur l'amour* (Concluſioni d'Amore) *traduites de l'Italien* de Scipion Maffei, ne ſont qu'une analyſe métaphyſique, où le Soûtenant * développe la nature de la volonté humaine, & celle des objets qui ſont dans la ſphère de ſes attraits : toute cette doctrine aboutit à une concluſion bien vraie :

* Ces Thèſes furent ſoûtenues par l'Auteur en 1702, dans l'Académie des *Philarmoniques* à Veronne, devant une nombreuſe aſſemblée.

*C'eſt qu'il n'eſt pas douteux que le ſage doit fuir l'amour de tout ſon pouvoir.*

---

## ARTICLE XCVI.

***DISSERTATION SUR LA CAUSE** qui corrompt & noircit les grains de bled dans les épis ; & ſur les moyens de prévenir ces accidens ; qui a remporté le prix au jugement de l'Académie Royale des Belles-Lettres, Sciences & Arts de Bordeaux*. Par M. Tillet de Bordeaux, Directeur de la Monnoie de Troyes. *A Bordeaux, & ſe vend à Paris chez Briaſſon, &c.* 1755. *In*-4°. pag. 150.

LE titre de cette Diſſertation annonce l'utilité de ſon objet : le prix qui l'a couronnée, garantit le ſuccès de l'exécution. M. Tillet

l'a divisée en deux Parties : dans la première, il rappelle ce qu'on a dit avant lui sur la même matière, il en montre l'insuffisance ; & il caractérise, en quelque sorte, la nature de l'objet qu'il doit traiter. La seconde Partie n'est, *dit-il*, » qu'un tissu d'expériences, une » exposition naïve des procédés » que j'ai suivis, des résultats qu'ils » m'ont donnés, des conséquen- » ces que j'en ai tirées, des objec- » tions que j'ai prévues, des ré- » ponses que j'y ai faites.

Sur la cause qui corrompt & qui noircit les grains de bleds, les Auteurs sont partagés : certains *brouillards dangereux*, qui tombent sur le froment lorsqu'il est en fleur ; une semence dégénérée ; une humidité que contracte, dans la grange, le grain qu'on y réserve pour la semence ; un défaut de maturité dans la semence ;

une huile * éthérée, volatile, & cependant visqueuse qui tombe sur les plantes, même dans un temps serein ; le fumier de mouton répandu encore tout fumant sur une terre qu'on ensemence ; les rayons que le soleil darde par intervalles, sur l'épi qu'une pluie abondante a pénétré &c. Cette énumération, quelque longue qu'elle paroisse, n'embrasse pas encore tout ce qu'on a imaginé de systêmes sur la cause qui corrompt & qui noircit les grains de bled dans les épis.

M. Wolf prétend que la *Nielle* n'est qu'une espèce de monstruosité, une conformation vicieuse dans les vaisseaux où la séve, ne pouvant circuler librement, se corrompt. Selon M. Pluche, après une pluie fine, s'il survient un soleil brûlant, les gouttelettes de cette

* Le Médecin, Auteur de ce systême, appelle cette huile, *enmiélure*.

luie ſont autant de petits verres
·dens *qui brûlent, creuſent, &*
*oirciſſent le tuyau en autant de*
*oints.* M. Tull accuſe l'humidi-
:, non du grain, mais de la terre
ù le grain germe.. M. Bonnel n'at-
ibue la corruption du bled qu'à
*es roſées froides que les premiers*
*ayons du ſoleil mettent en action.*
'oilà bien des ſyſtêmes qui ſolli-
itoient auprès de M. Tillet la
référence, ou du moins qui s'of-
roient à le ſeconder dans la recher-
he qu'il avoit entrepriſe : [illegible]s
ous ont été, pour lui, moins des
eſſources à ſaiſir que des obſta-
les à vaincre. C'étoient autant de
uages qui ſembloient ſe ſuccéder
our lui cacher la vérité qu'il cher-
:hoit. Peut-être lui en a-t-il moins
:oûté pour les écarter & les diſſi-
ɔer tous enſemble, que pour ſe dé-
âcher du ſyſtême qu'il s'étoit for-
né lui-même ſur des apparences
rès-ſéduiſantes. Dans la piquure de

quelques inſectes, il avoit trouvé la cauſe véritable de quelques-unes des maladies qui attaquent les bleds : dans d'autres maladies il voyoit le grain aſſiégé par les mêmes inſectes. Comment réſiſter à l'attrait d'une analogie ſi naturelle ? Comment ſe refuſer au plaiſir d'en étendre les rapports à tous les phénomènes ? Pour un Auteur de ſyſtême, qu'il eſt flatteur de ſatisfaire heureuſement à tous les effets avec un même principe ! Ce charme n'a point aveuglé M. T. pendant le cours de ſes travaux & de ſes obſervations : comme, dans ſes expériences, il cherchoit moins à établir ſon ſyſtême qu'à découvrir celui de la nature, il n'a point méconnu la vraie cauſe, quand elle s'eſt manifeſtée ; il s'eſt déſabuſé avec autant de complaiſance qu'il s'étoit applaudi. Nous verrons bientôt le fruit de cette droiture : en attendant, apprenons à ne point

hazarder de Théories, sur la foi même des phénomènes les plus analogues : d'un rapport à l'autre, quelque sûr que paroisse le passage, on y peut faire une chute.

Tous ces systêmes exposés si nettement dans le premier Chapitre de la Dissertation sont réfutés solidement dans le second. Pour les renverser, M. Tillet ne fait que leur opposer sept Observations qui sont autant de faits incontestables : l'incompatibilité de ces phénomènes avec tout ce qu'on a imaginé jusqu'ici pour les expliquer, démontre l'incertitude ou plutôt la fausseté de toutes les explications. Il faut cependant observer que les sept Observations de l'Auteur ne s'élevent pas toutes ensemble contre chaque systême ; mais il n'y a aucun de ces systêmes qui ne succombe sous quelqu'une de ces Observations. Ici l'Auteur est si clair & si précis dans ses raisonnemens,

qu'on ne sçauroit l'abréger ; nous renvoyons donc à sa Dissertation.

Le Chapitre troisième nous présente la définition ou plutôt la description des bleds malades & de leurs maladies. Les bleds *rouillés* sont ceux dont la tige & les feuilles sont couvertes d'une *substance rousse*. L'Auteur *présume* que les parties âcres de certains brouillards nitreux agissent *fortement* sur ces tiges & sur ces feuilles, en brisent le tissu, & occasionnent l'extravasion d'un suc gras & oléagineux qui se desséche peu-à-peu, & se convertit en une poussière *rouge orangée*. Les tiges vigoureuses qui résistent à l'impression de ce brouillard *dangereux*, conservent tout leur suc & portent des fruits excellents. Les bleds *coulés* sont ceux dont les épis ne contiennent que de petits grains vuides de farine. Les bleds *échaudés* & *retraits* sont ceux dont les

grains menus & flétris contiennent peu de farine. Ce ne sont ici que les moindres maladies du froment, il est sujet à des maladies plus graves. M. Tillet va nous les exposer, elles sont le principal objet de sa Dissertation.

Les bleds *avortés* sont ceux dont la tige est basse, tortue, nouée & rachitique : leurs feuilles sont d'un verd bleuâtre, recoquillées, roulées, ou spirales.

Les bleds *charbonnés* sont ceux dont l'épi ne conserve que le noyau où les grains étoient attachés, ou tout-au-plus quelques grains noircis dont la peau est blanche & la substance noire.

Les bleds *cariés* sont ceux dont le grain, sans que sa forme & sa pellicule en soient fort altérées, se convertit en une poussière crasse, noirâtre & fétide, & qui, étant bien sec, se détache aisément du fond de sa balle. *Le mal dans les*

*épis cariés est presque tout intérieur. Dans les épis charbonnés, il semble que le feu ait agi ; le dégât est entier.* Par cette nomenclature des bleds malades, M. T. prétend distinguer mieux leurs maladies, & éviter les termes trop généraux de *nielle*, de *moucheture*, de *brume*, &c.

Le bled qu'on appelle *cornu*, ou *ergoté*, n'est guères que du seigle dont le grain, selon l'Auteur, a été picqué par quelque insecte. La séve de ce grain porte avec plus d'abondance vers l'endroit où la peau est ouverte, & donne à ce grain la forme dont il tire son nom. M. T. conjecture que l'insecte laisse dans le grain picqué une liqueur subtile & vénimeuse, que cette liqueur fermente dans le suc farineux & le corrompt. De-là vient que cette sorte de bled ne peut entrer dans aucun pain sans causer à ceux qui en mangent

des affections funestes, comme le scorbut, la gangrêne.

Passons avec l'Auteur au *Supplément* qu'il a joint au Mémoire couronné, c'est-à-dire à ses nouvelles expériences, aux faits nombreux qui ont *rectifié ses idées, & qui lui ont fait sentir l'insuffisance de tout ce qui a été dit jusqu'à présent pour établir la véritable cause des maladies du bled.*

„ J'ai saisi, *dit-il*, ces maladies „ dans leur commencement autant „ qu'il m'a été possible; j'ai surpris „ le rachitisme dans sa naissance, „ c'est-à-dire, dans un temps où „ le tuyau de froment commençoit „ à se former; j'ai suivi le progrès „ de cette maladie jusqu'à son entière formation; j'ai reconnu les „ bleds cariés, plusieurs jours avant „ la floraison; j'ai été assez heureux „ pour trouver des épis destinés à „ se convertir en charbon, quoique renfermés étroitement dans

„ leur fourreau ; j'ai remarqué que
„ ces sortes d'épis, après avoir commencé par une espèce de moisissure, se pourrissoient insensiblement, & finissoient par se changer en poussière.« De-là l'Auteur vient aux faits qu'il faut lire dans sa Dissertation. Il en résulte, 1° ce que, selon l'Auteur, » M. Du Hamel a fait sentir d'une façon palpable, qu'on cherchoit inutilement la cause des grandes maladies du bled dans l'influence des brouillards, dans le défaut de fécondation, dans ces coups de soleil violens qui frappent les épis lorsqu'ils sont imbibés d'eau, & dans l'excessive humidité du terrein où l'on a jetté la semence.
„ 2°. Qu'il n'y a nulle apparence que la maladie du charbon & celle de la carie soient occasionnées, comme le prétend M. Wolf, par la monstruosité des grains, dans lesquels la séve s'arrête &

„ croupit. M. Wolf n'a considéré „ que l'orge, & a conclu de cette „ plante à toutes celles qui sont „ sujettes à la carie & au charbon. 3° Qu'aucun fumier ni aucun terrein par lui-même ne peuvent être la cause primitive de ces maladies, *puisque des bleds venus dans de la mousse pure & nettoyée avec toute l'attention possible, se trouvent affectés de la principale de ces maladies.* 4° Que l'accident de la carie n'étoit point un ravage produit par des *insectes noirs*, puisque plusieurs épis, quoique étroitement renfermés dans leur fourreau, & par-là inaccessibles aux insectes, n'en étoient pas moins cariés.

De toutes ses observations & réflexions, M. T. conclut que *la maladie du charbon ainsi que celle de la carie sont absolument intérieures.* Par-là il s'est vû réduit à chercher dans l'intérieur même de la tige,

» une cauſe qui conduiſe à une » explication plauſible de toutes les » bizarreries qu'on obſerve dans » les trois maladies dont il s'agit.« D'abord l'Auteur ſoupçonna un *virus* dépoſé dans la racine des bleds, & mêlé à ſon ſuc par les inſectes qui s'en nourriſſent ; mais à force d'obſerver & de réfléchir, M. T. a reconnu que les planches, où il a fait ſes eſſais, étoient plus ou moins frappées de la *maladie du noir*, ſelon que le grain dont elles avoient été enſemencées, étoit ou moucheté, ou noirci de carie. Cette pouſſière contient donc un *virus* dont des grains ſains peuvent être infectés, & dès-lors la ſemence devient comme le point d'où part sûrement la maladie. Qu'on répande cette pouſſière ſur le froment le plus pur & le plus ſain ; qu'on en trace des traînées ſur des ſillons où l'on n'a ſemé que de bon grain ; qu'on engraiſſe le terrein avec du

fumier tiré de paille suspecte ou cariée, la moisson qui en proviendra sera plus ou moins frappée de carie, selon que le *virus* aura plus ou-moins pénétré le germe ou la racine de cette récolte. Nous voilà donc en quelque sorte remontés aux élémens même de la carie, à la source de ce poison. Il faut lire tout l'Ouvrage de M. T. pour concevoir combien de soins & de peines lui a coûté une découverte si importante.

Ce n'eût pas été pour un zéle, comme le sien, un grand triomphe, de nous montrer la cause d'un mal, sur laquelle nous n'avions guères que des erreurs pires que l'ignorance. Il s'est appliqué avec l'ardeur la plus vive à trouver le remède, & un remède proportionné au génie des Laboureurs, c'est-à-dire le plus analogue à leur profession, le plus facile & le moins dispendieux. Il ne nous reste

donc plus qu'à expoſer le réſultat utile de tant de laborieux procédés.

1°. Quand on ne ſeme qu'un grain pur & ſain, on n'a point à craindre d'en voir éclorre des épis cariés, à moins que le fumier ou le terrein qui couvre cette ſemence, ne ſoit d'ailleurs infecté par cette pouſſiere qui eſt un virus, ou un germe de carie.

2°. Les pailles ſuſpectes, mêlées & fondues dans la fiente des animaux, s'y dépouillent de la malignité qui les rend ſuſpectes.

3°. Pour purger d'un virus auſſi contagieux que la carie, l'eau commune ne ſuffit pas : cette lotion n'eſt qu'un des préliminaires de M. Tillet ; cette cure demande des lotions plus efficaces & des eaux plus déterſives. Les recettes en ſont ici nombreuſes, & toutes éprouvées par l'Auteur qui n'a pas manqué de rendre compte de ſes ſuccès

répétés pendant plusieurs années. Des lessives de soude, de cendres gravelées, d'eau de fumier, d'eau de chaux, de potasse, d'eau saoulée de sel marin, saupoudrée de chaux ou de nître, d'urine d'homme ou de vache putréfiée, jointe à de la poudre de chaux; tous ces différents ingrédiens fournissent presque autant de remèdes contre la carie : on peut les combiner, les varier de différentes façons. La Dissertation de M. T. expose, dans le plus grand détail, toutes ces manipulations; & leurs produits sont présentés dans des planches séparées & destinées séparément à chaque espèce d'expériences.

» Outre les eaux de lessive ordi-
» naire, *dit M. Tillet*, dont on
» a remarqué les bons effets à la
» suite de plusieurs lotions dans
» l'eau commune, j'exhorte les Fer-
» miers à employer les urines pu-
» tréfiées : ils ne courront aucun

„ riſque d'altérer la ſemence ; ils
„ ne dépenſeront rien, & auront
„ ſûrement lieu de ſe louer d'avoir
„ ſuivi mes conſeils. Je ſerai bien-
„ tôt à portée de les inſtruire du
„ ſuccès qu'auront eu les leſſives
„ de cendres de bois neuf, plus ou
„ moins fortes, & mariées avec de
„ la chaux. Il réſultera de huit
„ combinaiſons différentes aux-
„ quelles je me ſuis borné, que la
„ préparation la plus chere, en ce
„ genre, pour un boiſſeau de grain,
„ ſera d'un ſol huit deniers, & que
„ la moins coûteuſe ſera de deux
„ deniers. On aura par-tout des
„ cendres communes & de la
„ chaux ; les leſſives ſe feront ſans
„ embarras ; la préparation du grain
„ ſera facile, & quelques expérien-
„ ces dont on a vû le détail (dans
„ cette Diſſertation) ſemblent pro-
„ mettre que cette eſpèce de remè-
„ de produira l'effet que nous cher-
„ chons.

Si

Si les Laboureurs pouvoient ſe réduire à ſuivre les pratiques que leur enſeigne M. Tillet, & dont il a vérifié le profit ; la ſeule épargne qu'ils feroient dans les ſemences, les dédommageroit avec uſure de tous les frais de préparation, ſans compter l'excédent qu'ils recueilleroient dans une récolte plus abondante. *Une grande quantité de ſemence périt par la raiſon ſeule des ſillons trop profonds.*

Dans notre Extrait, nous avons compris la *ſuite des expériences & des réflexions* de M. Tillet, *ſur la cauſe qui corrompt & noircit les grains de bled dans les épis*, quoiqu'elle ne nous ait été remiſe qu'après la Diſſertation couronnée : c'eſt une addition de 66 pages. Indépendamment du compte exact que nous avons rendu de tout cet excellent travail, nous pourrions encore en recueillir, pour la perfection de l'Agriculture, une foule

d'obſervations qui nous ont échappé, & qui ſont relatives à l'objet de l'Auteur; par exemple, que les bleds de *miracle* ſont moins ſujets à la carie que les autres eſpèces, & réuſſiſſent heureuſement quand on les ſeme au printemps dans un bon terrein; que les bleds de Mars ſont plus ſuſceptibles de carie que les bleds d'hyver; que les racines parvenues à un certain point de vigueur; ſe défendent mieux de la contagion que quand elles ſont tendres & délicates; que la pouſſière, qui ſort des grains de froment cariés, n'a ſûrement rien de contagieux pour le ſeigle, ni pour l'orge quarré, qui ne paroît ſujet ni à la carie, ni au charbon, ni à l'ergot; que la pouſſière des ergots broyés n'a rien de peſtilent; que les pieds de froment, attaqués de la carie, ſont plus expoſés à périr pendant les hyvers rigoureux, que les pieds ſains &

bien conftitués ; qu'il y a de la prudence à ne pas femer trop-tôt le froment, du moins dans de certains climats, puifque les pieds trop avancés réfiftent moins aux fortes gelées que les bleds à peine naiffants ; qu'il y a toujours un défaut de fécondation dans les grains cariés, & que l'avortement des étamines, feul accident bien fenfible dans ces grains malades, doit y être la fource de quelque imperfection, &c.

Réfumons donc avec M. T., 1°, » que la caufe ordinaire, la fource » abondante des bleds cariés réfide » dans la pouffière des grains de » bled corrompus ; que le grain le » plus fain qu'on a noirci de cette » pouffière, reçoit par une conta- » gion rapide & une communica- » tion très-intime, le venin qu'elle » renferme ; qu'il le tranfmet au » grain dont il eft l'origine ; que ces » grains une fois infectés fe conver-

» tiſſent en pouſſière noire & de-» viennent, pour d'autres, une » cauſe de corruption ; que les » pailles elles-mêmes, qui ont por-» té des épis cariés, ont quelque » choſe de peſtilentiel pour le grain » qui approche d'elles, & ſur leſ-» quelles il germe. 2° Que les pré-» parations, dont M. T. a fait uſage, » ont garanti de l'effet de la conta-» gion le grain le plus infecté, & » que le ſuccès de ces prépara-» tions a été d'autant plus décidé, » que le grain, en les recevant, » conſervoit toujours la grande » quantité de noir dont on l'avoit » ſali.

Pour ſentir l'importance du ſujet qu'on a traité dans cette Diſſertation, il ſuffit de ſçavoir, d'après un calcul très-ſimple, qu'on trouve dans une Note de cette Diſſertation, qu'il y a, ſomme totale, un douzième de perte, cauſée par la carie, ſur le produit des récoltes

du Royaume. Voilà le dommage que cette Dissertation doit épargner à l'Etat.

---

## ARTICLE XCVII.

BIBLIA HEBRAICA cum Notis criticis & Versione Latina, ad Notas criticas facta. Accedunt Libri Græci qui Deutero-Canonici vocantur, in tres classes distributi. Auctore Carolo-Francisco Houbigant, Oratorii JESU Sacerdote. *Bible Hébraïque avec des Notes critiques & une Version Latine, conforme aux Notes, &c. Par le R. P. Charles-François Houbigant, Prêtre de l'Oratoire. Quatre Volumes* in-fol. A Paris, chez Briasson & Durand, &c. *Suite des Articles XL. & LVI.*

*aux mois d'Avril & de M*
*1755.*

NOus avons déja donné d
longs Articles sur cette g
de Bible ; & nous n'en sommes
core, à proprement parler, q
second Volume, mais plusi
observations générales que n
avons faites, diminuent beauc
la somme de notre travail, & n
ne devons plus insister que sur c
ques particularités contenues
le 2e, le 3e & le 4e Volume
qui sera néanmoins encore la
tière de deux Extraits.

Le R. P. Houbigant place
tête de son second Volume,
Dissertation sur la Chronol
sacrée, & dans ce morceau,
jours bien écrit selon le talent
l'Auteur de bien manier la La
Latine, il est question des pr
pales difficultés qui se trou
dans les Livres saints, par rap

aux époques des grands évènemens. On commence par une observation très-certaine ; c'est que la Chronologie des Patriarches, avant le déluge, ne peut être regardée comme un calcul précis ; en sorte, par exemple, qu'il se soit écoulé depuis Adam jusqu'à Noé, 1056 ans, ni plus ni moins. Comment en effet nous flatterions-nous d'une telle précision, puisque les Livres saints parlent toujours des générations successives, comme si les années, qui en sont les époques, eussent été absolument pleines & entières : ce qu'on ne peut raisonnablement supposer dans un espace de temps si considérable ? Ce seroit assurément une merveille que chaque Patriarche eût engendré son successeur précisément à la fin des années complettes que l'Ecriture détermine pour chaque génération. Il faudroit, par exemple, qu'Adam eût engendré Seth à 130

ans complets ; que Seth eût engendré Enos à 105 ans complets ; qu'Enos eût engendré Caïnan à 90 ans complets, &c. Tel n'est point l'ordre de la nature : du moins n'avons-nous aucune assurance que les choses aient été ainsi dans la Chronologie des Patriarches : d'où nous pouvons bien conclure, d'après le P. Pétau cité dans cet endroit par le P. Houbigant, qu'il n'est pas possible de reconnoître là un calcul précis ; & il en est de même de toutes les autres suites chronologiques fondées sur des générations, des successions, des régnes : toujours il faut y supposer quelques modifications, quelques restrictions, des non-valeurs, s'il est permis d'employer ce mot pour exprimer ce qu'il y a eu réellement de plus ou de moins dans ces suites.

Mais si l'objet présent n'est pas susceptible d'une extrême préci-

ſion, peut-on croire, comme le P. Houbigant l'inſinue, qu'il ſoit néceſſaire auſſi de renoncer totalement à la compenſation dont parle Uſſerius? Voici ce que nous voulons dire: Dans la Chronologie des Patriarches, on auroit tort de ſuppoſer toutes les années complettes; dans les mêmes, il ne faudroit pas décider, comme Uſſerius paroît le faire, qu'il ſe fait une compenſation exacte du *plus* ou du *moins*; c'eſt-à-dire que, ſi quelques Patriarches ont engendré au commencement des années qu'indique l'Ecriture, d'autres ont engendré quelques jours ou quelques mois après les années dont parle la Geneſe; en ſorte que le *plus* compenſe le *moins*; que l'excédent de certaines années répare le défaut de quelques autres; & qu'enfin au bout des générations antérieures à Noé, il ſe trouve préciſement la ſomme de 1056 ans. Cette rigueur de

calcul eſt trop grande, & il n'y a point de titre légitime pour l'établir. Car on pourra toujours douter que la compenſation ſoit juſte ; les uns pourront ſoupçonner ſur ces générations plus d'erreur en *moins* qu'en *plus* ; ou ce qui eſt la même choſe qu'il y aura eu plus de générations faites avant les années révolues, qu'il n'y en aura eu de faites après le complément total de ces années. D'autres formeront un ſoupçon tout contraire, ils craindront plus l'erreur en *plus* qu'en *moins*, &c.

Mais le P. Houbigant va plus loin ; il rejette entièrement la compenſation : il croit que, dans cette ſuite chronologique, le *plus* ſans le *moins*, ou le *moins* ſans le *plus*, aura pû avoir toujours lieu ; qu'ainſi tous les Patriarches, ſans exception, auront pû engendrer avant les années révolues, ou bien que tous, ſans exception, auront pû

engendrer après ces mêmes années. Or voilà ce qui nous paroît aussi très-voisin de l'extrémité & de l'excès ; voilà ce que nous estimons peu fondé dans la nature des choses. Peut-on admettre, en effet, que, durant plus de dix siècles, des générations se fassent toutes de la même façon, c'est-à-dire selon une méthode uniforme quant au temps, ensorte que toutes soient au-dessus ou au-dessous des années auxquelles l'Histoire les fixe ? N'est-il pas plus naturel de penser qu'il y a eu de la variété en ceci ; que ces générations se sont faites tantôt au commencement, tantôt vers la fin, & tantôt au-delà des années complettes ; qu'ainsi la compensation a pû se faire en quelques endroits, sans qu'elle suffise pour opérer une équation parfaite & un calcul précis ? Il nous semble que le P. Pétau n'auroit point rejetté cette idée ; peut-être même qu'Us-

ſerius l'avoit dans l'eſprit, quoiqu'il paroiſſe faire trop de cas du ſyſtême de la compenſation ; & enfin avec le tempérament que nous venons d'expliquer, le P. Houbigant ſeroit toujours en droit d'aſſurer que, depuis Adam juſqu'à la naiſſance de Noé, on ne peut compter ſur un eſpace de 1056 ans précis & abſolus. C'eſt tout ce qui ſuffit pour ſon deſſein.

Le même Auteur retouche quelques points dont nous avons parlé très-au-long dans nos deux premiers Extraits : ces points ſont le calcul Samaritain de 1307 années depuis Adam juſqu'au déluge ; la naiſſance d'Abraham à l'an 70 (non 130) de Tharé ; les années de Tharé réduites à 145 ans, non 205, comme porte l'Hébreu ordinaire. C'eſt encore le Texte Samaritain qui dirige le P. Houbigant dans ces deux derniers Articles : nous avons indiqué ce qui balance cette opinion,

& nous croyons, tout bien considéré, que le ſentiment d'Uſſerius & d'une infinité d'autres qui placent la naiſſance d'Abraham à la 130e année de Tharé, & la mort de Tharé à 205 ans, n'eſt point détruit par toutes les difficultés qu'y oppoſe le P. Houbigant. Il ſubſtitue là le Texte Samaritain, qui ne donne que 145 ans de vie à Tharé; mais cette leçon eſt combattue par le Texte Hébreu ordinaire, par toutes les Verſions & par l'Hiſtoire de Joſephe. Qui nous aſſurera que ce Texte Samaritain n'a pas été retouché en cet endroit, comme on ne peut guères s'empêcher de le reconnoître pour d'autres endroits que l'Auteur lui-même abandonne? En général, la vérité de ce Texte n'eſt pas garantie par l'aiſance qu'on y trouve ſi ſouvent, & à point nommé, pour réſoudre les difficultés de l'Hébreu ordinaire & des anciennes Verſions. Trop de facilité, en

ce genre, inspire des soupçons. On est porté à croire qu'il en coûte moins pour changer un mot, un chiffre, un membre de phrase, que pour combiner des Textes, dans la vuë & l'espérance de reconnoître la vérité, &c.

Mais quoi qu'il en soit, voici un endroit où le Texte Samaritain ne s'éloigne pas du sens légitime de l'Hébreu ordinaire ; & où nous n'oserions cependant adopter encore la leçon que notre sçavant Auteur nous suggère. Il s'agit du calcul de l'Exode Chap. XII. ℣. 40. L'Hébreu ordinaire & la Vulgate portent que la demeure des enfans d'Israël en Egypte fut de 430 ans. A prendre les choses en rigueur, & en suivant l'ordre des faits, on ne trouve que 215 ans pour le temps du séjour ou de la captivité, si l'on veut, des Hébreux en Egypte ; mais si l'on remonte jusqu'au Patriarche Abraham, & si

l'on joint le séjour que lui & ses descendans firent en Canaan, à ces 215 ans de captivité dans la terre d'Egypte, on aura, en effet, 430 ans; car Abraham & ses descendans, jusqu'au voyage de Jacob en Egypte, habiterent la terre de Canaan durant 215 années. Or cette jonction, ce tout ensemble, qui n'est point exprimé dans l'Hébreu, se trouve dans le Samaritain, où il est dit que les Enfans d'Israël demeurerent en Egypte, *& leurs Pères en Canaan*, l'espace de 430 ans. On lit la même chose dans quelques exemplaires des LXX. Sur quoi le P. Houbigant fait de grandes instances pour qu'on admette la leçon du Samaritain. Il dispute long-temps, à ce sujet, contre Usserius, qui reconnoissoit l'addition de *la demeure des Pères en Canaan* comme une paraphrase utile, mais non comme un Texte de l'Ecriture. Il faudroit voir quel art,

quelle vivacité, quelle ſubtilité notre Auteur met dans cette controverſe. Or il nous ſemble que la queſtion peut ſe décider à moins de frais. En pareille affaire, comme en mille autres, c'eſt aux voies les plus ſimples qu'il faut s'attacher.

L'Hébreu ordinaire & la Vulgate diſent que les *enfans d'Iſraël demeurerent en Egypte pendant 430 ans.* Rien de ſi ordinaire aux Ecrivains ſacrés que de comprendre les enfans ſous le nom des péres, & les péres ſous le nom des enfans; il eſt donc naturel, puiſque l'ordre des évènemens l'exige, de joindre ici Abraham, Iſaac, & Jacob à leurs deſcendans, & de compter non-ſeulement la demeure des enfans en Egypte, mais auſſi celle des péres en Canaan; d'autant mieux qu'Abraham, le chef de la famille, étoit *deſcendu en Egypte* preſqu'auſſi-tôt après ſa tranſmigration de la Chaldée chez

les Cananéens : particularité qu'on perd trop de vuë dans la question présente. Ainsi l'on a, dans l'Hébreu ordinaire & dans la Vulgate, tout ce qui est nécessaire pour remplir les évènemens & la Chronologie : si le Texte Samaritain & les LXX. expriment particulièrement *la demeure des Pères en Canaan* ; ce sera un commentaire favorable, une espèce de paraphrase dont on se servira avantageusement, mais sans obligation d'adopter cette addition dans le Texte. » Ces sortes » d'additions, *dit très-bien le Doc-* » *teur Prideaux raisonnant sur cet* » *endroit*, sont faites pour rendre » le Texte plus clair & plus intelli- » gible ; elles n'y ajoûtent rien que » ce que le Lecteur est obligé d'y » suppléer lui-même pour achever » le sens, & avoir une idée juste de » ce qui y est dit.

Le P. Houbigant traite ensuite la Chronologie qu'on appelle *des*

*Juges* : c'eſt l'intervalle depuis la ſortie d'Egypte juſqu'à la conſtruction du temple de Salomon. L'Ecriture, au 3ᵉ Livre des Rois, énonce 480 années pour cet eſpace de temps ; mais on diſpute ſi l'époque doit être priſe à la ſortie même d'Egypte, ou à l'entrée du peuple de Dieu dans la Terre promiſe. Le P. Pétau s'eſt déclaré pour ce ſecond ſentiment, & compte 520 ans depuis la ſortie d'Egypte juſqu'à la conſtruction du temple : cette opinion n'a preſque plus de partiſans aujourd'hui, & l'on s'en tient d'ordinaire à celle qui fixe l'époque des 480 ans à la ſortie même d'Egypte, enſorte qu'il ne ſe ſoit écoulé que 440 ans depuis l'entrée des Iſaelites dans la Terre promiſe, juſqu'à la conſtruction du temple. C'eſt auſſi la penſée du P. Houbigant ; mais, dans les détails du gouvernement des Juges & de la durée des ſervitudes d'Iſraël,

il donne, de temps en temps, des explications qui lui sont particulières & que nous ne pouvons exposer au Lecteur. Il nous reste trop d'autres objets à considérer.

En réduisant la Chronologie des Juges, c'est-à-dire l'intervalle de l'entrée dans la terre promise & de la construction du temple au nombre de 440 années au lieu de 480, on diminue de 40 ans les longues générations qui forment la Généalogie de David; mais ce soulagement est bien peu de chose, vis-à-vis du très-petit nombre de têtes que l'Ecriture compte entre David & Booz son bisayeul. Car voici la suite de cette famille: Naasson engendra Salmon, Salmon engendra Booz (de Raab son épouse,) Booz engendra Obed, Obed engendra Isaï, Isaï engendra le Roi David. Tout ceci est dans le livre de Ruth, dans le premier livre des Paralipomènes, dans l'Evan-

gile de S. Matthieu & dans cel
de S. Luc : il en résulte une diffi
culté qui, de tout temps, a fait
tourment des Chronologistes. C'e
qu'entre la naissance de Booz f
de Raab, & celle de David, il 1
peut y avoir eu moins de 347 ar
Or, pour remplir cet intervall
il faudroit que Booz & Obed eu
sent engendré à l'âge de 120 an
& Isaï à 107. ce qui paroît pre
que incroyable dans un temps
la durée des vies humaines éto
fort accourcie. Le P. Houbiga
fait extrêmement valoir cette o
jection; & pour la résoudre il
livre à un systême qui ne nous p
roît pas digne d'un si habile hor
me. Mais avant que d'en expo
les principaux points, nous av
tissons qu'il se trouve dans nos M
moires de Décembre 1752,
*Réflexions* qui nous furent adr
sées pour lors, & qui sont la cr
que de ce systême. Ce qu'il y a

ſingulier, c'eſt que l'Auteur anonyme de ces réflexions prévenoit l'édition ou plutôt la publication de la grande Bible dont nous rendons compte. Soit qu'il eût entendu raiſonner de l'opinion du P. Houbigant, ſoit qu'il ſe fût trouvé à portée de lire la Diſſertation ou Préface chronologique avant qu'elle parût, il ſe hâta de nous envoyer le réſultat de ſes penſées. Nous ne pouvions alors les comparer avec l'Ouvrage du P. Houbigant qui n'étoit ni public, ni nommé dans ces *Réflexions*; ainſi nous adoptâmes l'écrit tel qu'il étoit. Aujourd'hui nous y reconnoiſſons quelques fautes* dans ce qui n'eſt qu'acceſſoire; mais pour le fond, il nous

* Par exemple, cet Auteur anonyme reproche au P. Houbigant, ſans toutefois le nommer, de reconnoître 347 ans *entre l'entrée dans la Terre promiſe & la naiſſance de David* : or le P. Houbigant

semble qu'on ne peut s'empêcher de le trouver solide. On en jugera par la lecture même de la pièce, & par l'idée sommaire que nous donnons du systême singulier de notre sçavant Oratorien.

D'abord il croit que, comme dans l'Hébreu il y a *Naasson engendra Salma, Salmon engendra Booz*, il faut reconnoître deux hommes différents dans Salma & Salmon, ce qui donne un père de plus pour cette Généalogie, laquelle procèdera de cette manière: *Naasson engendra Salma, Salma engendra Salmon, Salmon engendra Booz*, &c. On a répondu que, dans l'Ecriture, les noms reçoivent souvent des terminaisons différen-

---

compte ces 347 ans depuis la naissance de Booz, 20 ans après l'entrée dans la Terre promise, jusqu'à la naissance de David; & par ce moyen le calcul est juste.

tes ou des changemens encore plus considérables, sans que ces noms cessent d'être les mêmes. Si, dans le livre seul de Ruth, on lisoit *Salma* & *Salmon*, on pourroit croire que ce sont deux hommes différents, & que *Salma* fut père de *Salmon*, quoique le Texte ne le dise pas; mais on voit, dans le premier livre des Paralipomènes, que *Naasson engendra Salma, qui fut père de Booz*; on voit, dans S. Matthieu & dans S. Luc, que Naasson fut père de Salmon, & Salmon père de Booz; donc il faut prendre Salma & Salmon pour un même homme, & lui donner Booz pour fils. Le P. Houbigant a bien senti la force de cet argument, & il a tâché de l'éluder en disant que le livre de Ruth ayant été une fois altéré ou mutilé par la faute du Copiste; Esdras, qui est l'Auteur des Paralipomènes, & saint Matthieu (on ne dit rien ici de

ſaint Luc) auront tranſcrit l'erreur ; quoiqu'ils la connuſſent bien ; leur objet n'étant que de donner les générations telles qu'ils les trouvoient dans les Livres des Juifs. L'Auteur s'autoriſe de l'exemple des trois Rois, omis dans la Généalogie de Jeſus-Chriſt par S. Matthieu ; omiſſion qui, ſans doute, n'a point d'autre cauſe que les Tables généalogiques & fautives des Juifs. Nous ne croyons pas que cette raiſon & cet exemple puiſſent perſuader des Lecteurs pénétrés de reſpect pour les Auteurs des ſaints Livres. Si ces Auteurs ont vû une faute de copie dans le livre de Ruth, comment ne l'ont-ils pas corrigée ou combattue par une leçon contradictoire ; une faute n'étant jamais propre qu'à induire en erreur ? Quant à l'exemple des trois Rois, omis par S. Matthieu, on ſçait les bonnes raiſons que les Commentateurs donnent de cette omiſſion ;

omiſſion; mais quand ces raiſons ne ſeroient pas bonnes, il faudroit plutôt avouer ſon ignorance que de croire les Ecrivains ſacrés, capables de tranſcrire, dans leurs Livres, des fautes certaines & avérées, qu'ils connoîtroient eux-mêmes, & dont ils ne laiſſeroient pas d'autoriſer l'exiſtence & de perpétuer le témoignage.

Le P. Houbigant paſſe à Obed que l'Ecriture ſainte, dans le livre de Ruth, dans le premier des Paralipomènes, dans S. Matthieu & dans S. Luc, dit avoir été fils de Booz & de Ruth. Selon notre Auteur, ce nom d'Obed ne répond point aux félicitations que les voiſines de Noémi, belle-mère de Ruth, faiſoient à cette femme ſur la naiſſance de l'enfant. Ainſi le même Sçavant juge que Booz & Ruth eurent un autre fils qu'Obed, & que celui-ci ne fut que leur petit-fils; par-là on gagne encore une

tête dans la Généalogie., & l'on diminue d'autant l'âge des péres au temps des générations qui leur sont relatives. Voilà une explication qu'on trouvera encore plus singuliére que la distinction de *Salma* & de *Salmon*. Les Interprètes ont cru que le nom d'Obed signifioit les devoirs & les services qui seroient rendus à Noëmi sur la fin de ses jours, par le fils de Booz & de Ruth ; & il y a toute apparence que cette façon d'expliquer est fort bonne : mais quand le nom d'Obed seroit une énigme pour nous, faudroit-il imaginer que nous eussions droit, contre l'autorité du livre de Ruth, du premier des Paralipomènes, de l'Evangile de S. Matthieu, & de l'Evangile de S. Luc, de dire que Booz & Ruth n'eurent pas Obed pour fils ? Bien-loin de porter jusques-là le desir des nouveautés, nous osons penser & écrire que le P. Houbigant donne trop

ici à la conjecture, & qu'il se permet sur les saints Livres un procédé dont il y a peu d'exemples, même à l'égard des livres profanes : nous sommes véritablement fâchés qu'un homme, si estimable par ses lumières, n'ait pas sçû éviter un écueil si visible. Mais voici le comble des idées systématiques.

Quel sera le nom du fils de Booz & de Ruth, si Obed n'est que leur petit-fils ? Le P. Houbigant considère que Salomon ayant élevé dans le parvis du Temple, deux grandes colomnes de bronze, nomma l'une *Booz* & l'autre *Jachin*. Sur quoi l'Auteur imagine que cette dénomination de *Booz* donnée à une des deux colomnes, étant la même que celle d'un des ancêtres de Salmon, il est très vraisemblable que l'autre colomne, nommée *Jachin*, portoit aussi le nom de quelqu'un d'entre les Ancêtres de ce Prince. Mais quel sera ce *Jachin*, sinon le

fils de Booz & le père d'Obed : Booz signifie *in firmitudine*, Jachin signifie *stabit* ou *stare faciet* : rien de plus convenable au dessein de Salomon, qui vouloit faire entendre que ces colomnes auroient la durée de la famille de David représenté par ses Ancêtres. De plus ce nom de *Jachin* étoit tout propre aux félicitations des voisines de Noëmi, lorsqu'il naquit un fils à Booz & à Ruth : car c'est comme si ces femmes avoient dit que cet enfant feroit subsister la famille de Noëmi, ou plutôt celle de son mari & de ses fils. On voit donc là le nom d'une colomne qui sert à deviner un des Ancêtres de Salomon ; & qui met dans cette famille un nouveau sujet, lequel joint à *Salma*, distingué de *Salmon*, donne cinq pères au lieu de trois, & n'oblige plus de supposer que ces pères ont engendré à l'âge de plus de 100 ans, mais seulement à celui d'en-

viron 70 ans. C'eſt tout le but du ſyſtême, qui a toutes les qualités des hypothèſes ſingulières formées par certains Auteurs. Ne nous arrêtons point à cela ; & adoptons plutôt des générations de 100 & de 120 ans, que des colomnes métamorphoſées en hommes, ou des hommes transformés en colomnes : nous voulons dire qu'il n'y a pas le premier degré de probabilité dans cette création d'un prétendu fils de Booz, lequel auroit nom *Jachin*, & ſeroit père d'Obed ; le tout à cauſe de la colomne *Jachin*, placée dans le parvis du Temple. Qu'eſt-ce en effet que ce raiſonnement ? une des colomnes du Temple avoit nom *Booz*, & un des Ancêtres de Salomon portoit le même nom ; donc il eſt probable, malgré le ſilence de l'Ecriture, qu'il y eut auſſi un de ces Ancêtres nommé *Jachin*, puiſqu'une autre colomne étoit ainſi nommée ? Eſt-ce

donc qu'un des Ancêtres de *Salomon* & une des colomnes du Temple n'ont pas pû s'appeller *Booz*, sans qu'il y eût entre ces deux objets d'autre rapport que celui de la dénomination ? Booz signifie *in firmitudine :* Eh bien ! le mari de Ruth aura porté ce nom pour faire entendre qu'il seroit la force & le soûtien de sa famille : la colomne du Temple aura été appellée *Booz*, pour montrer que le Temple & ses colomnes étoient appuyés sur la puissante protection de Dieu. Qu'est-ce que ces deux choses ont de commun hors le rapport de force, de fermeté, d'appui ? mais quand la colomne *Booz* feroit une allusion plus marquée au mari de Ruth, quelle nécessité y auroit-il que la colomne *Jachin* eût aussi sa correspondance à un des Ancêtres de Salomon, ensorte que, pour établir cette correspondance, il fallût donner à Booz, mari de Ruth, un

fils nommé *Jachin*, & ſubſtituer ce *Jachin* à Obed reconnu pour fils de Booz & de Ruth par quatre Ecrivains ſacrés? Encore une fois, laiſſons-là ce ſyſtême qui n'eſt peut-être qu'un eſſai de ſubtilité; & terminons, en cet endroit, le compte que nous voulions rendre de la Diſſertation chronologique du P. Houbigant. On y trouve auſſi des détails ſur les régnes de Juda & d'Iſraël: matière qui devroit être encore analyſée; mais notre Extrait a déja trop de prolixité.

Le ſecond Volume de cette grande Bible contient en Hébreu les Livres de Joſué, des Juges, les deux de Samuel, & les deux des Rois; en Grec, les Livres de Tobie, de Judith & des Machabées: de plus, il y a des Préfaces inſtructives pour Tobie & pour Judith; c'eſt-à-dire pour établir la Canonicité de ces Livres, & pour ranger leur Chronologie. Ces mor-

ceaux sont bien travaillés, & nous remarquons particulièrement, dans la Préface de Judith, l'attention qu'a eu l'Auteur de réfuter un assez mauvais principe de M. Frèret. Ce docte Académicien ose avancer, dans le cinquième Tome des Mémoires de l'Académie Royale des Belles-Lettres, *qu'on ne peut se servir du Livre de Judith pour établir aucun fait historique*; ce qui est détruire équivalemment l'autorité & la canonicité de ce saint Livre. Le P. Houbigant fait bien sentir que cette opinion n'auroit pas dû entrer dans l'esprit d'un Écrivain Catholique. Nous renvoyons le Lecteur à cette importante & curieuse controverse. Elle est telle que, si M. Frèret étoit encore au monde, il se croiroit obligé à rétracter ou à modifier ses sentimens sur le livre de Judith. En toutes circonstances, la science de la Religion est bien nécessaire aux

Erudits ; elle leur eſt indiſpenſable quand ils traitent la Chronologie ancienne, & quand ils ont occaſion de toucher aux ſaintes Écritures.

Quant aux Livres tant Hébreux que Grecs, qui ſont contenus dans ce Volume, il faut leur appliquer tout ce que nous avons dit ailleurs pour expoſer la méthode du P. Houbigant. C'eſt toujours dans lui la même attention à rectifier les leçons du Texte Hébreu, par tous les moyens que ſuggère la Critique : obſervations grammaticales, comparaiſons de Textes, parallèles de Verſions, critique ou réfutation d'Interprètes : nous citons quelques exemples de ce dernier cas.

Le Clerc, ſouvent en butte aux juſtes cenſures de notre Auteur, ſe rend particulièrement *ridicule* en traduiſant l'endroit du premier Livre des Rois (Chap. XXVIII.) où la Pythoniſſe évoque l'ombre de Samuel : *J'ai vû*, dit cette femme

épouvantée, *des Dieux* (ou les Dieux) *s'élever de la terre.* Et c'est ainsi qu'il faut traduire pour rendre le terme *Elohim* qui se trouve dans cette phrase. Le Clerc au contraire explique ce mot par le terme de *Magistrat* : *J'ai vû*, fait-il dire à la Pythonisse, *le Magistrat*, c'est-à-dire Samuel, *qui s'élève de la terre.* Mais, *reprend le P. Houbigant*, l'usage de ces sortes de Magiciens & de Magiciennes, & en général de tous les Idolâtres, étoit de désigner par le nombre pluriel le Dieu qu'ils adoroient; ils en usoient de même à l'égard des génies qu'ils invoquoient, & des ames qu'ils tâchoient d'évoquer de l'enfer. Ainsi la Pythonisse a dû dire : *J'ai vû des Dieux*, ou les Dieux, *s'élever de la terre*; quoiqu'elle ne vit que l'ombre de Samuel : & le Roi Saül conçut bien que c'étoit là l'objet de cette vision, puisqu'il demanda

aussi-tôt à la Pythonisse *quelle étoit la figure* de celui qui s'élevoit de la terre. Il ne parle que d'un seul homme, quoique la Pythonisse eût dit qu'elle voyoit *des Dieux s'élever de la terre :* Deos vidi ascendentes de terrâ.

Le même Commentateur, Le Clerc, ne montre guères plus de jugement dans une critique qu'il hazarde contre la réponse faite par le Roi Ezéchias à Isaïe, lorsque ce Prophète (au 4e Liv. des Rois Chap. XX.) lui demande s'il vouloit que l'ombre du cadran avançât ou reculât de dix degrés. *Que l'ombre avance*, répondit le Roi, *c'est une chose facile* (ou ordinaire,) *ne me donnez point ce signe ; mais faites que l'ombre recule de dix degrés.* Voilà, *reprend sur cela M. Le Clerc*, une réponse précipitée, & qui marque qu'Ezéchias ne s'entendoit pas lui-même ; car il n'est pas plus aisé de faire avancer l'ombre d'un

cadran que de la faire reculer; puisque l'un & l'autre mouvement ne peut dépendre que du soleil & de la puissance de Dieu, qui gouverne cet astre. *C'est Le Clerc lui-même*, replique le P. Houbigant, *qui manque d'attention & de prudence.* Il s'agit en cet endroit, non du plus ou du moins de facilité pour opérer un miracle, mais du plus ou du moins d'éclat dans le miracle même. Que l'ombre d'un cadran devance le soleil, c'est un aussi grand prodige que si elle retournoit en arrière; mais ce n'est pas un prodige si frappant, si sensible, si capable d'attirer l'admiration: car enfin le propre de l'ombre est d'avancer; & avec le temps elle avance en effet, au lieu que jamais personne ne l'a vue reculer. Tout ceci est expliqué judicieusement par le P. Houbigant, qui cite à propos la comparaison de deux autres miracles, dont l'un seroit là

guérison d'un paralytique., & l'autre la résurrection d'un mort. *Si* le Prophète Isaïe avoit donné le choix entre ces deux prodiges, il n'y a pas de doute que le Roi ne se fût déterminé pour la résurrection du mort; non parce que c'est une œuvre plus difficile que sa guérison d'un paralytique; car en fait de miracles, tout est égal du côté de la Puissance divine qui seule les opère: mais on regarde la résurrection d'un mort comme quelque chose de plus rare & de plus éclatant, que la guérison d'un paralytique.

Le P. Houbigant relève aussi de temps en temps les fautes qui échappent à D. Calmet. Nous n'en remarquons qu'une des plus sensibles & des plus singulières. Au premier Chapitre du second Livre des Rois, l'Amalécite qui vouloit faire sa cour à David, vient lui apprendre la mort de Saül, & il

raconte faussement que ce Prince, après la défaite de ses troupes, *étant blessé & appuyé sur sa lance*, l'avoit prié, lui Amalécite, de le tuer, &c. C'est cette situation prétendue du Roi, *appuyé sur sa lance*, que le P. Calmet défigure par un contre-sens ; car il traduit ces mots : *Saül incumbebat super hastam*, par ceux-ci, *Saül se jetta sur la pointe de son épée* : ce qui n'est le sens ni du Latin, ni de l'Hébreu, & ne peut être la pensée de l'Amalécite. Il est bien vrai que Saül s'étoit tué lui-même en se laissant tomber sur son épée ; c'est-ce qu'on lit au dernier Chapitre du premier Livre des Rois : mais l'Amalécite ne vouloit pas avouer cette circonstance ; il croyoit se faire un mérite auprès de David, en se donnant pour le meurtrier de son rival : il représenta donc ce malheureux Roi non comme *tombé sur son épée*, mais comme *appuyé sur sa lance*, &

désirant que quelqu'un le tuât : action que l'Amalécite se portoit faussement pour avoir exécutée. Ce qu'il y a d'extraordinaire dans la traduction de D. Calmet, c'est que ce sçavant Auteur concevoit & expliquoit même le mensonge de l'Amalécite : il n'en falloit pas davantage pour lui faire éviter la méprise ; & comme il ne l'a pas évitée, c'est précisément ce qui la rend plus singulière.

Notre Auteur critique aussi très-bien le docte Prideaux sur une explication que celui-ci imagine à l'occasion du discours d'Urie à David, (second Livre des Rois Chap. XI.) *Quoi*, disoit ce brave & fidèle Israelite, *l'Arche du Seigneur, & les troupes d'Israël & de Juda habitent sous des tentes, & j'irois me reposer dans ma maison?* Mais, selon ce raisonnement, *reprend M. Prideaux*, jamais Urie n'auroit été prendre du repos dans sa mai-

ſon, puiſque l'Arche du Seigneur fut toujours ſous des tentes juſqu'à ce que le temple de Salomon eût été bâti. D'où ce Sçavant conclut qu'il doit être là queſtion d'une autre Arche ; de celle qu'il eſtime avoir ſervi aux Prêtres de la Loi, pour garder l'Ephod & le Rational. Le P. Houbigant rejette cette diſtinction des deux Arches, qui n'a de fondement que dans l'imagination des Rabbins ; & il fait ſentir que le diſcours d'Urie eſt fort naturel, en ſuppoſant même l'Arche d'alliance, l'Arche que couvroient les Chérubins. Car ce brave Officier aura voulu dire que, ſi l'Arche du Seigneur habite ſans ceſſe ſous des tentes, ce ne doit pas être une grande épreuve pour lui de paſſer une ou deux nuits à la porte du Palais. D'ailleurs il joint ici à l'Arche du Seigneur, les troupes d'Iſraël & de Juda, qui n'étoient ſous des tentes que durant la guerre,

Enfin pourquoi ſuppoſer une préciſion extrême & abſolue dans le diſcours d'un Militaire plein de zéle pour ſon Roi, & fâché qu'on voulût modérer ſon ardeur, & donner des bornes à ſes ſentimens ? Cette Note du P. Houbigant eſt pleine de bon ſens, & nous croyons qu'il s'en trouve, dans ce Volume, un grand nombre qui méritent d'être également accueillies.

Mais nous croyons auſſi que la critique de l'Auteur n'eſt pas toujours d'une juſteſſe capable d'exclure toute replique. Voici un exemple : On lit au Chap. IX. du troiſième Livre des Rois, que les Intendans des travaux de Salomon étoient au nombre de 550, tandis qu'au VIII^e Chapitre du ſecond Livre des Paralipomènes, le nombre de ces Intendans ne monte qu'à 250. Sur quoi Louis Capelle ſoupçonnoit qu'il y avoit faute dans l'un ou l'autre de ces textes. Mais

Buxtorf lui répondoit, d'après les Docteurs Juifs, que parmi ces Intendans il pouvoit y avoir 300 Etrangers ou Prosélytes, & 250 Juifs ou Israëlites de nation; que le second Livre des Paralipomènes pouvoit avoir voulu parler des seuls Israëlites, tandis que le troisième Livre des Rois auroit fait mention de la totalité ou des 550. Ceci est une conjecture : moyen permis dans ces sortes de difficultés, où les monumens nous abandonnent; moyen d'ailleurs qu'on estime moins sujet à inconvéniens que les corrections de textes, les changemens de nombres, les arrangemens faits selon les vuës des Critiques modernes. Le P. Houbigant n'est pourtant pas de cet avis : dans une infinité d'endroits il use du glaive de la Critique; il coupe le nœud hardiment & promptement. Ici, par exemple, il penche à croire avec Capelle, que les Copistes ont

mis de l'erreur dans l'un ou l'autre de ces nombres ; & à l'égard de la ſolution produite par Buxtorf, en conſéquence de l'obſervation faite par les Rabbins, il prétend que la diſtinction de Proſélytes & d'Iſraëlites ne peut avoir lieu en cet endroit, puiſque, dans le même Chapitre IX. du troiſième Livre des Rois, il eſt dit que les Iſraëlites ne ſervoient point aux travaux du Temple. Mais Buxtorf pourroit, ce ſemble, juſtifier ſa penſée, en diſant que ni les Rabbins, ni lui ne parlent des gens attachés aux travaux du Temple ; qu'ils n'ont en vuë que les *Intendans* de ces travaux : ce qui ne contredit nullement l'Ecriture.

Nous terminons cet Article trop long, ſans doute, pour la plûpart de nos Lecteurs ; & infiniment trop court pour l'abondance & l'importance des matières que nous avons

ſous les yeux. *Nous promettons un dernier Extrait pour le mois prochain.*

---

## ARTICLE XCVIII.

*MÉMOIRES DE LITTÉRATURE, tirés des Regiſtres de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, depuis l'année M. DCC. XLIV. juſques & compris l'année M. DCC. XLVI. Tome vingtième.* A Paris, de l'Imprimerie Royale, M. DCC. LIII. *Suite de l'Article XC. au mois d'Août 1755.*

NOus rentrons dans ces Mémoires par *la Vie du Sire de Joinville, Auteur d'une Hiſtoire de S. Louis*. L'Académicien, qui nous donne ce morceau, eſt M. Lévêque de la Ravalière. Il a eu des

Mémoires & des secours qui ne lui ont peut-être point épargné de travail, mais qui en ont favorisé le succès. Toute cette Vie consiste en détails sur les actions de Joinville, avant, durant, depuis la Croisade de saint Louis, & après la mort de ce saint Roi. Car Joinville vécut jusqu'à l'âge de 93 ans, & vit six régnes qui sont ceux de Louis VIII. de Louis IX. de Philippe III. de Philippe IV. de Louis X. & de Phi-
ippe V. M. Lévêque de la Rava-
ière a tracé le caractère de ce sage
: brave Seigneur ; en voici quel-
les traits : » Egalement estimé
des gens de Cour, des Militai-
es & des Ecclésiastiques, il mé-
ita la réputation qui lui survit
epuis tant de siècles. Il fut grand
: robuste de corps, il eut l'es-
it vif, l'humeur gaie, enjouée,
me & les sentimens élevés : il
orit de saint Louis, avec qui il
)it demeuré six ans dans la

» Terre-Sainte, à aimer la ve
» & à fuir le vice; il fit de ce pr
» cipe la régle de sa conduit
» moins courtisan de ce saint Ro
» qu'admirateur sincère de ses ve
» tus & attaché à sa personne, i
» le respecta, il l'honora vérita-
» blement, sans le flatter dans ses
» humeurs & dans ses petits dé-
» fauts, comme on le voit en quel-
» ques endroits de son Histoire. On
» a vû revivre Joinville dans le
» Duc de Sully, Ministre de Henri
» IV. Haute naissance, amour de
» l'Etat, attachement fidèle à la
» personne du Roi, retour de bonté
» dans le cœur du Souverain, li-
» berté dans le Ministre de dire la
» vérité, envie de conserver, par
» leurs écrits, la mémoire de leurs
» Maîtres, seroient les traits prin-
» cipaux, par lesquels ces deux
» grands hommes pourroient se
» rapprocher..... Joinville haïssoit
» trop le mensonge & les bassesses,

›ur sçavoir plier : après qu'il
ıt perdu saint Louis, il préféra
: vivre en grand Seigneur à sa
rre, au vain honneur d'être
›nfondu à la Cour. Par cette
ıison il chercha avec moins
empressement l'amitié des Rois
.ccesseurs de saint Louis, il se
ıt avec eux dans les bornes du
:voir..... Il ne s'empressa point,
ındis qu'il fut en faveur, de de-
ıander des graces, du bien, des
ignités : content de son rang &
e sa fortune, il conserva la place
: ses ancêtres, & il n'augmenta
›n domaine que par ses deux
ıariages. Il transmit à sa posté-
té, & aux hommes que l'am-
ıtion & l'amour des richesses
'aveuglent point, des précep-
:s à suivre & un exemple à imi-
:r, &c.

Quoique ce Mémoire soit esti-
ble, celui de M. le Comte de
ylus *sur les Fabliaux* est écrit

avec plus de graces & de légèreté; sans compter les réflexions *fines* & le choix des citations qui embellissent ce morceau. Les *Fabliaux* sont des contes de six ou sept cents ans; peu de gens, par cette raison, peuvent les entendre d'un bout à l'autre. M. le Comte de Caylus a fait de bons Extraits d'un gros Manuscrit de S. Germain-des-Prés; & ce qu'il en cite est encore intelligible; mais ne perdons pas de vuë sa définition didactique du *Fabliau*: » C'est un Poëme qui renferme le » récit élégant d'une action inven» tée, petite, plus ou moins intri» guée, quoique d'une certaine » étenduë, mais agréable ou plai» sante, dont le but est d'instruire » ou d'amuser.« Les citations qu'on voit ici, confirment ou justifient tous les traits exprimés dans cette définition. Ce sont, en effet, des aventures feintes, d'un genre peu élevé, communément assez courtes,

toujours

toujours plaiſantes & naïves ; mais d'ordinaire d'une morale exemte de contrainte, quelquefois même licentieuſe, ſelon la critique qu'en fait auſſi M. le Comte de Caylus. Ce qu'il faut remarquer ſur-tout, c'eſt la différence des *Fabliaux* d'avec les Romans. » Les Fabliaux » ſont en général exemts d'une » fauſſe érudition qu'on rencontre » dans les Romans, & qui ne pré- » ſente aujourd'hui que des idées » comiques & ſouvent ridicules, » tant elles ſont déplacées..... On » ne trouve point, dans les *Fa-* » *bliaux*, cette diffuſion choquante » qui ſe rencontre dans les Romans. » On n'y eſt point auſſi ſouvent » révolté par une répétition en- » nuyeuſe de ce qui s'eſt paſſé en » action..... On ne trouve point » non plus, dans les *Fabliaux*, » tant d'anachroniſmes, tant d'ac- » cidens abſurdes..... tant d'erreurs » géographiques, &c. « Au reſte

quand M. le Comte de Caylus parle des Romans, il entend ceux qui ont été contemporains des *Fabliaux*, ceux de ſix ou ſept cents ans, &c.

On a déja dit qu'en matière de politique & d'affaires d'Etat, nos Ancêtres raiſonnoient tout auſſi-bien que nous. On en pourroit juger par deux Manuſcrits dont M. l'Abbé Sallier donne l'abrégé, & qui fourniſſent à ce Recueil un Mémoire important. Il eſt queſtion, pour le fond, de la grande querelle entre le Roi Philippe de Valois & Edouard III. pour la ſucceſſion au Royaume de France. Le premier de ces Manuſcrits a pour Auteur Jean de Monſtreuil, Prévôt de Liſle, qui vivoit ſous les Rois Charles V. & Charles VI. L'autre eſt d'un Annoyme dont l'époque ne remonte qu'au régne de Louis XI. Or ces deux Ecrivains préſentent, avec toute la netteté poſ-

ſible, l'objet du démêlé qui partageoit les deux Rois. Ils ne diſſimulent aucune des raiſons reſpectives; & ils expoſent également, & ſans embarras, la déciſion qui fut faite en faveur de Philippe de Valois. A peine ſeroit-il poſſible aujourd'hui de répandre plus de lumières ſur un point de cette conſéquence. On ſçait qu'après le jugement, le Roi d'Angleterre ſe déſiſta de ſes prétentions, & que par l'hommage lige qu'il rendit en 1330, il reconnut Philippe de Valois pour ſon Seigneur, il s'avoua lui-même ſon Vaſſal, & lui promit expreſſément *foi & loyauté porter*. Sur quoi Jean de Monſtreuil fait les réflexions ſuivantes: » Il » montra bien & déclara qu'il » n'avoit nul droit, ne cuidoit avoir » à la Couronne de France: il » attendit à ſe dire Roi de France » par maintes années, & toutefois » n'eſt pas le Royaume de France

» si petite Seigneurie que l'on doive
» ainsi ignorer son droit & son
» action par si long-temps, se l'on
» tient y avoir droit : lequel hom-
» mage fut fait par meure délibé-
» ration de tous les grands Sei-
» gneurs, Prélats & autres sages
» hommes d'Angleterre.« On lira volontiers tout ce Mémoire ; on le regardera comme une pièce très-digne d'enrichir l'Histoire de notre Nation.

Il en est à-peu-près de même de tout ce qu'on trouve ici sur le célèbre Jacques Cœur, Argentier de Charles VII. M. Bonamy examine *les dernières années de sa vie*, & *les suites de son procès :* ce qui forme deux Mémoires fort discutés & fort instructifs. » Au reste, *dit*
» *cet Académicien*, ce qui concerne
» Jacques Cœur, ne doit pas être
» indifférent à des François : c'est
» un citoyen recommandable par
» son amour pour son Roi, pour

» ſa patrie, & eſtimable par les » qualités du cœur & les talens de » l'eſprit. Amateur du bien public, » il ne ſépara jamais ſes intérêts » particuliers de ceux de l'Etat. » S'il employa ſes richeſſes à faire » des acquiſitions conſidérables; » s'il profita de la faveur dont le » Roi l'honora pour placer ſes en- » fans dans des poſtes élevés; il » n'en eſt pas moins vrai que ſon » Prince trouva toujours en lui un » ſujet reconnoiſſant, prêt à le ſer- » vir dans le beſoin de l'Etat. C'eſt » à lui que Charles VII. fut rede- » vable du bon ordre qui régna » dans les Finances, de la ſuppreſ- » ſion des abus qui s'étoient intro- » duits dans la fabrication des mon- » noies, & du rétabliſſement du » Commerce, totalement tombé » dans le Royaume, pendant les » guerres funeſtes contre l'Angle- » terre. Enfin c'eſt à lui qu'eſt prin- » cipalement *due la* gloire du régne

» de Charles VII. Car sans vou
» rien diminuer ici des loua
» que méritent les Héros qu
» signalerent alors par les arn
» il faut convenir que leur carr
» n'auroit peut-être pas été
» brillante qu'elle le fut, si
» ques Cœur, par ses soins, 
» procuré aux armées tous le
» cours d'argent, de vivres &
» tillerie nécessaires dans les e
» ditions militaires. Cependa
» s'en faut beaucoup que son
» soit aussi célèbre, parmi n
» que celui des Dunois, des La
» res, des Saintrailles, des
» banes, & de tant d'autre
» ont si glorieusement aidé C
» les VII. à reconquérir son R
» me, &c.

La probité & les talens
donc de Jacques Cœur un de
excellents hommes que la F
ait produits ; mais ses richesse
digieuses & la faveur dont il

ſoit auprès du Roi, lui attirerent des ennemis redoutables. En 1451 commença ſon procès : M. Bonamy, qui a eu communication de toutes les pièces, dit ſur ce point des particularités fort intéreſſantes pour l'Hiſtoire ; nous ne pouvons les raſſembler ici. C'eſt aſſez d'obſerver que Jacques Cœur transféré de priſon en priſon, pendant vingt-deux mois, fut enfin déclaré coupable de Léze-Majeſté & comme tel digne de mort ; que néanmoins on lui fit grace de la vie ; qu'on ſe contenta de le dépouiller de ſes biens & de lui faire faire amende honorable : ſentence inique, s'il en fut jamais, mais qui ne laiſſe pas de faire voir combien ce grand homme devoit être irréprochable, puiſque la haine de ſes calomniateurs ne put parvenir à le perdre totalement. Ces gens-là étoient des plus grands Seigneurs de l'Etat : ils s'emparerent des biens de Jac-

ques Cœur, & le partage en fut fait suivant la proportion de leurs intrigues, de leur pouvoir & de leur malice. Charles VII. comme il arrive si souvent aux Princes, ne put démêler la vérité, & se prêta aux conseils violents de ces *vautours de Cour*, c'est l'expression de la Thaumassière, cité par M. Bonamy : mais enfin, si l'accusé eût donné la moindre prise dans sa conduite, c'en étoit fait de sa personne. Il faut être pur, comme l'or le plus rafiné, pour survivre à une accusation, conduite par des Courtisans avides, puissants, intéressés à ne laisser aucune ressource pour une réclamation, pour une revision de procès.

Jacques Cœur ne périt point, il sortit même de prison ; par quel moyen, ou par quel bonheur ? c'est ce que l'Académicien n'a pû découvrir. Il paroît toujours qu'il se réfugia d'abord dans la Ville de

Beaucaire, & dans le Couvent de
Cordeliers; qu'il en fut tiré pai
l'induſtrie de Jean de Village, de
Guillaume Gymart, & d'un nommé
Guillardet, tous trois natifs de
Bourges, comme Jacques Cœur,
& autrefois ſes Facteurs; qu'enſuite
il ſe rendit à Rome, où le Pape
Nicolas V. le reçut avec les plus
grands témoignagnes de conſidération.
C'étoit en 1455 : on ſongeoit
alors à s'oppoſer aux progrès
des Turcs, qui venoient de prendre
Conſtantinople; le Pape Nicolas
projettoit une entrepriſe, mais
elle ne fut exécutée que par Calixte
III. ſon ſucceſſeur. Ce Pontife
arma une Flotte de ſeize galères,
il en donna le commandement
au Patriarche d'Aquilée, &
tte Flotte ravagea durant trois
; les côtes de l'Aſie mineure, &
Iſles dont les Turcs s'étoient
parés. Or il faut que Jacques
ur fût auſſi de cette expédition,

& qu'il y eût même une espèce de commandement général : car on lit, dans l'Obituaire de la Cathédrale de Bourges : *Obiit generosi animi Jacobus Cordis Ecclesiæque Capitaneus generalis contra Infideles*. L'armement de Calixte III. est le seul qu'on puisse concilier avec la suite des actions & de la vie de Jacques Cœur, qui étoit mort au mois d'Août 1457, comme on le prouve par des Lettres de Charles VII. Mais quel fut le genre de sa mort ? le même monument nous l'apprend : on y parle de Jacques Cœur comme étant mort *en exposant sa personne à l'encontre des ennemis de la Foi Catholique* ; & pour le lieu de sa sépulture, on trouve, dans l'Histoire de Louis XII. par l'Abbé D'Auton, que ce fut l'Eglise des Cordeliers de Chio ; de sorte qu'en combinant tous les Mémoires où il est parlé de Jacques Cœur & de

la guerre contre les Infidèles en 1456 & 1457, on voit que ce bon serviteur de Charles VII. mourut dans cette expédition ; qu'il fut enterré à Chio ; & que la cause de sa mort dut être simplement une maladie : car cette Isle étant encore alors aux Chrétiens, il n'avoit point fallu livrer de combat pour y aborder. Par ce récit, il est démontré que tous les Historiens, même les plus célebres, se sont trompés en disant que Jacques Cœur, après sa condamnation, se retira dans l'Isle de Chypre ; qu'il y fit une nouvelle fortune presque aussi grande que la premiere ; qu'il épousa en secondes noces une Dame du pays, nommée Théodora ; qu'il en eut deux filles qui furent mariées, dans la suite, très-avantageusement, & qu'enfin il mourut dans cette même Isle, & fut enterré chez les Carmes de Famagouste. La

ſuite de ces faits ne peut quadrer avec les époques marquées par M. Bonamy.

Quant à ce qui ſe paſſa depuis la mort de Jacques Cœur, tant pour le rétabliſſement de ſa mémoire que pour la reſtitution de ſes biens; c'eſt l'objet d'une ſeconde Diſſertation. On y voit que les enfans de Jacques, ſur-tout l'aîné qui étoit Archevêque de Bourges & homme de mérite, pourſuivirent en Juſtice les accuſateurs de leur père; qu'ils obtinrent la reſtitution d'une partie des biens immenſes qu'on avoit confiſqués ſi injuſtement; qu'à la vérité le Parlement ne fit aucun acte formel pour rétablir la mémoire de Jacques Cœur, mais que *l'ardeur avec laquelle ſes enfans oſerent pourſuivre pendant tant d'années Antoine de Chabannes* (leur principale partie, ) *Seigneur très-puiſſant & revêtu des premières charges de*

*la Couronne, fait voir qu'ils étoient bien persuadés de la justice de leur cause & des vœux du public en leur faveur.* Dans la suite, il y eut un accommodement entre le fils d'Antoine de Chabannes & Geoffroi fils de Jacques Cœur. Le premier ceda au second la Terre de Beaumont-le-Bois, pour remplacement & indemnité de ce que Geoffroi prétendoit encore des biens de son père. Ce Geoffroi eut quatre enfans, un fils & trois filles, mais il n'y eut que deux de ces filles qui laissassent postérité : la derniére, nommée Germaine, épousa Louis de Harlay, à qui elle porta la Terre de Beaumont qui fut érigée depuis en Comté, & qui a passé, par alliance, dans la maison de Montmorency-Luxembourg.

On a proposé différentes opinions *sur l'origine de la Maison de France* : objet si intéressant pour

notre Nation, mais dont l'antiquité se joue, en quelque sorte, de la critique des Sçavans. Une Maison qui règne depuis sept siècles, & qui se pèrd ensuite dans la nuit des temps, exige moins les efforts de l'érudition, que les sentimens du respect. Cependant on a voulu trouver l'origine de cette race royale; & les divers systêmes, nés à ce sujet, attirent l'attention de M. De Foncemagne. Il expose tout ce qu'on a dit & écrit sur la question : il discute sur-tout l'hypothèse de M. Le Gendre de S. Aubin, qui paroît avoir eu plus de lumières & de sagacité que la plûpart des autres Critiques. Mais quelle est la conclusion de notre sçavant Académicien ? Il ne la déclare point encore; il montre seulement les défauts des divers sentimens, & il promet un second Mémoire pour expliquer le sien. Ce n'est pas qu'il ait dessein de *créer*

*une nouvelle hypothèse* ; il veut simplement *faire revivre un des sentimens qu'on a déja proposés*, *auquel il croit qu'il manque d'avoir été aussi-bien prouvé qu'il méritoit de l'être*. C'est ce que la suite des Mémoires de l'Académie nous apprendra. Nous sommes fâchés que la présente Dissertation soit si peu susceptible d'analyse : il faut renvoyer à tout ce tissu d'érudition, dont le fond & la force se détruiroit en coupant, en abrégeant, en indiquant les principes sans les détails.

Un autre Mémoire de M. De Foncemagne traite *de l'origine des Armoiries en général, & en particulier de celles de nos Rois*. C'est le précis & l'abregé fidele d'une infinité d'Ouvrages qui ont été composés sur ces matières. Il est très-probable que l'usage des Armoiries s'introduisit d'abord par les Tournois, & qu'il devint plus gé-

néral & plus commun par les Croisades ; mais avant les Armoiries on usa d'images symboliques dans les enseignes militaires & dans l'armure des guerriers. On a disputé long-temps sur le symbole de nos premiers Rois. Il n'est point prouvé que ce fût le lys ; & il est bien prouvé que l'ornement, qu'on a pris pour un lys, & qui étoit peut-être une fleur en général, ou le fer d'une lance, ne fut point particulier à nos Rois, & que d'autres Souverains l'ont porté avant eux, ou concurremment avec eux. Quant aux fleurs de lys qu'on voit aujourd'hui dans l'Ecusson de France, ce fut le Roi Louis VII. qui les adopta dans son sceau, dans ses monnoies, & qui ordonna que les habits royaux du sacre de son fils en fussent semés. Il y a de fortes présomptions pour croire que ce fut Charles V. qui réduisit ces fleurs de lys à trois, dans son écu

& dans ſon ſceau. Mais cela n'empêche pas que les fleurs de lys, ſans nombre, n'aient encore ſubſiſté quelque temps ſous Charles VI. On doit lire les preuves dans ce Mémoire, qui eſt écrit avec beaucoup de clarté & de méthode.

Ce Volume eſt terminé par cinq Mémoires de M. De la Curne de Ste Palaye *ſur l'ancienne Chevalerie, conſidérée comme un établiſſement politique & militaire.* Dans le premier, l'Auteur expoſe l'éducation qui préparoit les jeunes gens à la Chevalerie. Dans le ſecond, les exercices des Tournois qui les rendoient propres à la guerre. Dans le troiſième, l'uſage qu'on faiſoit de la valeur, de l'adreſſe & de l'expérience des Chevaliers. Dans le quatrième, les récompenſes promiſes à ceux qui ſe diſtingueroient dans les combats, & les punitions dont ils étoient mena-

cés, s'ils manquoient à leur devoir. Dans le cinquième, les causes qui produisirent la décadence & la chute de la Chevalerie, & les inconvéniens qui pouvoient contre-balancer les avantages de cet établissement. Ces cinq Mémoires sont suivis de Notes, qu'on peut appeller les *Pièces justificatives* de tout l'Ouvrage. Et le tout ensemble forme, dans l'espace de 252 pages, un Traité complet sur notre ancienne Chevalerie. Ce seroit bien ici le lieu de nous plaindre des bornes de nos Mémoires qui ne nous permettent pas d'insister sur ce grand morceau de Littérature. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que nous y avons reconnu autant d'érudition que de sagesse, & que, dans un sujet si éloigné des mœurs de notre siècle, l'Auteur a sçû répandre un agrément qui nous réconcilieroit presque avec l'ancienne Chevalerie, ou qui

nous feroit desirer d'en rappeller l'usage, sauf les changemens & corrections nécessaires. Nous croyons qu'après avoir lû ces cinq Mémoires, on ne prendra pas pour un éloge, mais pour un langage de vérité & d'équité, le témoignage que nous venons de leur rendre.

Il y a, dans ce Volume, quelques autres Mémoires dont nous n'avons rien dit : en voici les titres : *Mémoire sur la situation de l'Isle d'Oscelle, connue sous le nom d'Oscellus dans les monumens historiques du IX siècle;* par M. l'Abbé Lebeuf. *Mémoire sur l'Isle d'Oscelle ou d'Oissel;* par M. Bonamy. *Supplément au Mémoire sur la situation de l'Isle d'Oscelle;* par M. l'Abbé Lebeuf. *Histoire de Gondevald, prétendu fils de Clotaire I. pour servir d'explication à des Médailles frappées à Arles & à Marseille, au*

*coin de l'Empereur Maurice*; par M. Bonamy. *Observations critiques sur les Actes des Evêques du Mans*; par M. De Foncemagne. *Mémoire sur les Chroniques Martinienes*; par M. l'Abbé Lebeuf. *Réflexions sur l'Auteur & sur l'Epoque de l'Erection du Comté de Bar en Duché*; par M. Bonamy. *Mémoire sur le procès criminel fait en 1389 à Audouin Chauveron, Prévôt de Paris & Prévôt des Marchands de cette Ville*; par M. Secousse.

## ARTICLE XCIX.

# NOUVELLES LITTERAIRES.

## ITALIE.

### DE ROME.

JOSEPHI Alexandri Furietti utriusque Signaturæ Referendarii, &c. De Musivis ad SS. Benedict. XIV. Romæ, apud Mariam Joan. Salvioni 1752. in-4°. *Dissertation sur les Ouvrages de Mosaïque, &c. pag. 153. y compris la Dédicace, la Préface & la Table des matières.* (Extrait envoyé de Rome en forme de Lettre.)

Voici, MM. RR. PP., un Ouvrage qui appartient de droit à des *Mémoires faits pour servir à l'Hist-*

*toire des Sciences & des Arts.* La matière en est curieuse, & l'illustre Auteur la traite avec un goût & une élégance qui donnent un grand prix à ses sçavantes recherches. Sa passion pour tous les monumens de cette docte Antiquité, qui nous a fourni des modèles, presque en tout genre d'Arts & de Sciences, l'ayant porté à faire de nouvelles fouilles dans cette fameuse maison de campagne d'Adrien, située environ à trois milles de Tivoli, outre deux Centaures d'une beauté incomparable, il y trouva des restes précieux de Mosaïque. Justement épris de leur beauté, & peu content de les avoir fait graver, M. Furietti crut faire au public un présent plus intéressant encore, s'il ramassoit tout ce qu'on a écrit sur ces sortes d'ouvrages, pour en former une espèce de Traité ou d'Histoire suivie, & c'est ce qu'il a exécuté dans les courts intervalles qu'ont pû lui

laisser ses grandes & importantes occupations. Il divise son Ouvrage en six Chapitres. Dans le premier, après avoir rapporté les différents sentimens sur l'étymologie des mots *Musivum*, *mosibum*, *museum*, *mosiacum*, *musiacum*, employés dans les Livres & les Inscriptions pour désigner ce que nous appellons *Mosaïque*, & que les uns dérivent du mot Grec μουσῶν ( *variegare* en Latin ) ou des *Muses*, comme si l'on vouloit dire que les Muses y ont mis la main ; ou d'un certain *Musis* inventeur, dit-on, en ce genre ; ou enfin d'un mot Hébreu, qu'on ne rapporte point ; laissant à chacun la liberté de choisir parmi ces étymologies celle qui lui plaira, l'Auteur tâche de fixer avec précision l'espèce d'ouvrages auxquels cette dénomination doit s'appliquer. En rigueur, pour une Mosaïque proprement dite, il faut & que les élémens qui la compo-

ſent ſoient petits, fins & déliés, & qu'ils ſoient combinés de manière à faire tableau : ces élémens au reſte peuvent être & ont été indifféremment ou de terre cuite émaillée, ou de verres peints, ou de morceaux de marbre de différentes couleurs, mais à proportion que le volume en ſera plus grand, l'Ouvrage méritera moins le nom de Moſaïque; cet Art, en effet, ne pouvant être, comme il le doit, un art rival de la peinture s'il ne s'aide de parcelles les plus déliées. Maintenant, que ces pièces ſoient incruſtées ſur une muraille, ſur une voûte, ou ſur un ſol, il n'importe; quoique la Cerda & Saumaiſe aient prétendu décider que le nom de *Muſivum* ne ſe trouvoit jamais appliqué à un pavé. Sur quoi M. Furietti remarque très-bien, que pour faire de ces négatives tranchantes dont la nature maligne eſt de faire main baſſe ſur tout, il faudroit

avoir

avoir tout lû ; il prouve par des témoignages contradictoires que le nom demeure le même, ſoit que l'ouvrage ſoit placé ſur nos têtes pour orner une coupole ou une voûte, ſoit qu'il ſoit placé ſous nos pieds pour former un pavé. Scaliger & Caſaubon tout au rebours n'attribuoient qu'aux pavés la dénomination de *Muſivum*, autre aſſertion précipitée & qui n'eſt fondée ſur aucune conſidération raïſonnable. En un mot, c'eſt de la nature & de la forme d'un ouvrage que doit dépendre le nom qu'on lui donne, & non du lieu où on le place. M. Furietti fait à ſon tour une de ces aſſertions générales, qui reſſemble un peu à celles qu'il a relevées dans les autres ; mais je crois qu'on peut bien s'en fier à ſon érudition & aux recherches qu'il a faites en cette matière. C'eſt que quand vous trouvez les mots de *Muſivo pinxit, pingi curavit,*

vous devez toujours entendre l'expression de quelque objet de l'art ou de la nature, tel que fruit, plante, animal, homme, temple, palais, &c. & non un simple contraste de couleurs ou une simple combinaison de figures géométriques, quarrés, pentagones, exagones, &c.

De-là l'Auteur passe à l'explication des mots *Lithostroton*, *Asaroton*, *Opus tessellatum*, *Sectile*, *Segmentatum*, *Spicatum*, *Vermiculatum*, & demande s'il faut toujours entendre par ces mots une Mosaïque. Il répond que *Tessellatum* & *Sectile* ne désignent une Mosaïque que dans la supposition que les cubes exprimés par le premier mot, seront fort petits ; & petites les pièces, soit rondes, triangulaires, quarrées, &c. qu'exprime indifféremment le mot *Sectile* : autrement il en pourra bien résulter une incrustation fort brillante par le poli du marbre, par

le rapport de figures, par l'opposition des couleurs, mais nullement une Mosaïque qui doit être assujettie aux conditions que nous avons rapportées d'abord. *Lithostroton*, ce mot qui, à s'en tenir rigoureusement aux deux mots Grecs dont il est composé, semble ne désigner qu'un simple pavé ordinaire, est pourtant restreint par l'usage des Auteurs, à ne signifier presque jamais qu'une *Mosaïque* en marbre. Ce que prouve, entre autres, ce texte de Pline, *Pavimenta originem habent apud Græcos elaborata arte, picturæ ratione, donec Lithostrota expulere eam*, (cette *eam*, c'est la Mosaïque en terre émaillée, ou avec du verre peint, à quoi le marbre fut substitué.) *Spicatum* ne paroît marquer que de petites parcelles enchassées comme les grains d'un épi, & par conséquent une Mosaïque : de même le mot *Segmentatum*, qui semble

exclure l'idée de morceaux trop volumineux : *Asaroton*, ce nom donné à une Mosaïque du fameux Artiste Sosus, laquelle étoit un chef-d'œuvre en son genre, a été employé depuis à désigner toute sorte de Mosaïque. Ce Musivaire habile ayant à orner le sol d'une salle à manger, imagina d'imiter & de tourner en ornement la malpropreté même qui est la suite d'un grand repas : ainsi l'on voyoit sur le pavé qu'il avoit exécuté, ou plutôt l'on croyoit voir tous les débris qui tombent d'une table épars ça & là. D'ailleurs ces sortes de pavés ne se balayoient pas, on eût craint d'en ébranler & d'en déplacer les pièces délicates ; on se contentoit de les laver & de les essuyer avec une éponge ou un morceau d'étoffe, & par cette raison ce nom d'*Asaroton* pouvoit convenir à tous dans un sens propre & vrai. *Vermiculatum* enfin est un mot consacré

uniquement aux Ouvrages de Mosaïque, soit qu'il ait le sens de *Miniatum*, ce qui se rapporteroit à la couleur, soit plutôt qu'il exprime quelque chose de semblable à la petitesse & aux taches des vers ou vermisseaux, auxquels en effet on peut comparer ces petites pièces de placage rapprochées & combinées avec art. C'est sûrement un ouvrage de Mosaïque que désignoit le Poete Lucilius dans ces deux Vers bien connus:

> Quàm lepidè lexes compostæ! ut tesserulæ omnes
> Arte pavimenti, atque emblemate vermiculato.

Dans le second Chapitre, l'Auteur examine l'origine de cet Art. L'invention de scier le marbre nous vient d'Egypte; on y sçut même de bonne heure l'art de fondre, de souffler & de peindre le verre. Hérodote, en nous décrivant le fa-

meux Labyrinthe, voisin de la ville des Crocodiles, y fait remarquer des chambres dont le sol & les murailles étoient incrustés de marbre noir & blanc : il semble donc qu'il n'y avoit plus qu'un pas à faire de-là jusqu'à la Mosaïque, mais on ne connoît aucun monument qui puisse persuader qu'ils l'aient fait. D'ailleurs on sçait combien l'invention étoit contrainte, &, pour ainsi dire, enchaînée par les loix du pays, qui vouloient qu'on se tînt aux premiers usages établis. Il paroît donc plus vrai-semblable que c'est en Perse qu'il faut chercher le berceau de cet art. Le génie inventif, mais sur-tout le goût de luxe, qui caractérisoit cette Nation voluptueuse, l'abondance & la beauté de ses marbres, & plus que tout cela un texte du Livre d'Esther, qui paroît décisif sur ce point, fait pencher M. Furietti à croire que c'est aux Perses qu'il en faut faire

honneur. Voici comme, au premier chapitre d'Esther, l'Ecrivain sacré décrit le luxe d'Assuerus ou d'Artaxerce : *Lectuli quoque aurei & argentei super pavimentum smaragdino & pario stratum lapide dispositi erant', quod mirâ varietate pictura decorabat.* De Perse, par le moyen des Colonies Grecques établies en Asie, cet Art passa aisément en Grèce, où il fut porté à un tel point de perfection, que tels de ces ouvrages *Oppidorum venîrent opibus*, dit Pline. Par les paroles que nous avons déja citées de ce sçavant Naturaliste, on voit que les Grecs employerent d'abord un composé de la matière du verre où ils avoient fait entrer des portions d'étain, de plomb, de cuivre & autres métaux. Toutes ces matières se mettoient en fusion, on les retiroit en masses, ces masses se pulverisoient ensuite : alors on y incorporoit différentes couleurs

par l'action du feu & par une seconde fusion : les masses qui en résultoient se découpoient par parcelles qui servoient à faire des Mosaïques très-brillantes, mais trop fragiles ; en sorte que cette Nation quitta à la fin cette manière, invitée d'ailleurs à le faire par l'abondance des marbres, dont son continent & ses isles abondent. Ici M. Furietti décrit avec complaisance les deux Ouvrages de Sosus, qu'on voyoit à Pergame. Le premier est cette belle Mosaïque, placée dans une salle à manger, & dont nous avons déja parlé ; l'autre, est le beau bassin plein d'eau, sur les bords duquel on voit quatre colombes, deux d'un côté & deux de l'autre. Une de ces colombes se penche pour boire, les autres se peignent & arrangent délicatement leurs plumes au soleil. Ce bel ouvrage, qui prouve clairement que les régles de l'Optique étoient con-

es & pratiquées en ce temps-là, t les enfoncemens & les reliefs it marqués avec justesse; M. Furtti croit l'avoir retrouvé à Tivoli: quoi il recherche comment cet vrage aura pû être transporté de rgame, dans cette maison de npagne où le curieux Adrien ulut réunir tant de merveilles 'on peut voir dans la Description e nous en a donnée Pyrrhus Lirius. Quantité d'autres morcaux précieux que M. Furietti en fait enlever, & dont il a fait ésent au *Musæum Capitol.* sont in travail si beau & si fini, qu'il oit devoir placer au temps d'Aien le plus haut point de perction où l'art de la Mosaïque soit rvenu chez les Romains. En fet l'ouvrage si vanté en ce genre, le Sylla fit faire, dans le temple la fortune, à Præneste, n'avoit s la délicatesse de ceux que M. Furetti nous donne ici comme le

*non plus ultrà* de l'art ; un p
d'espace n'y contient pas plu
24 ou 25 pierres ; au lieu que
ces derniers, on en compte,
le même espace, jusqu'à cent
xante. On sera moins surpris
perfection où cet art fut po
Rome, quand on fera réflexion
le goût en étoit devenu si exce
que non-contents d'en orne
Temples, les Théatres, les Ba
les Xystes ou Promenoirs des
dins, les Tombeaux, les Salles
Cabinets, &c. on vit des Em
teurs, des Généraux d'armée,
sar entre autres, faire mettre
Mosaïques dans leurs équipa
pour en orner leurs camps.

Il n'y a pas d'apparence de su
notre Auteur, qui (dans les Cl
tres suivans) nous promène de
en pays & de siècle en siècle p
les Mosaïques les plus belles
décrit, qu'il nomme du moin
nous renvoyant aux différents

teurs qui en ont parlé plus en détail. Tels ſont entre autres Santi, Bellori, Bartoli, Gori, Spon, Suarez (Evêque de Vaiſon) de la Chauſſe &c., & ſur-tout Chiampini qui nous a décrit curieuſement les Moſaïques des Egliſes. Il eſt vrai que cet art s'abatardit, s'il ne périt pas même tout-à-fait à Rome & dans l'Italie pendant les ſiècles d'ignorance. On trouve en effet qu'en 1061 un Didier, Abbé du Mont Caſſin, enſuite Pape ſous le nom de Victor III. envoya chercher à Conſtantinople des Ouvriers de cette profeſſion. Ce qui a fait conclure à Léon d'Oſtie, ſuivi en cela par Angelo *à Noce*, que l'art avoit ceſſé & manqué tout-à-fait en Italie. M. Furietti ſe fâche ici un peu contre ces deux Ecrivains, & ſe récrie que la conſéquence n'eſt point juſte ; il ſe contente d'avouer que l'art étoit retombé dans une eſpèce d'enfance, ce que prouvent

assez les monumens grossiers qui nous restent de ces temps-là, mais il maintient l'existence constante de l'art. Cet art, on le voit reparoître avec gloire, à la renaissance des Lettres, & sur-tout de la Peinture. Guidés par des Peintres habiles, quelquefois peintres eux-mêmes, les Ouvriers commencent à dessiner mieux leurs figures, à mêler, à nuancer les couleurs avec plus d'entente & de goût; les progrès, en un mot, semblent aller d'un pas égal avec ceux de la Peinture à Venise, à Florence, enfin à Rome, où il a comme entassé ses plus belles productions, sur-tout dans la magnifique Basilique de S. Pierre. On nous donne ici les noms de quantité d'Artistes habiles qui ont mis la main à ces chefs-d'œuvres. On finit par de justes éloges donnés à Benoît XIV. sur la protection qu'il donne en général à tous les Beaux-Arts, & en particulier à l'Art de la Mosaïque qu'il fait si utilement ser-

vir à ſauver d'une entière ruine quantité de chefs-d'œuvres de peinture qui ornent les différents autels de l'Egliſe de S. Pierre, & que l'humidité, la pouſſière, & la vetuſté alloient faire périr pour toujours. Je ſuis, &c.

## *FRANCE.*

### DE PARIS.

*Elémens de Docimaſtique, ou l'Art des Eſſais, diviſés en deux Parties; la première théorique, & la ſeconde pratique: traduit du Latin de M. Cramer;* quatre Volumes *in-12.* Chez Briaſſon Libraire, rue S. Jacques, M.DCC.LV. On appelle *Docimaſtique* cette partie de la Chymie qui concerne l'Eſſai des Minéraux ou l'examen rigoureux de ces ſubſtances. La Docimaſtique différe de la Métallurgie en ce que le premier de ces Arts ayant ſimplement pour objet les qualités des Minéraux, on s'y contente des opérations faites en petit. Ce ſont des tentatives, des épreuves; au lieu que la Métallurgie exige des travaux en grand, parce qu'on s'y propoſe des profits conſidérables. Ainſi la Docimaſtique doit éclairer la Métallurgie; & la Métallurgie

doit tourner au bien des Etats & des Particuliers les lumières de la Docimastique. L'Auteur, M. Cramer, entre ici dans de grands détails. On juge bien que l'Ouvrage doit être lû & étudié par des personnes attentives; qu'en vain nous entreprendrions d'en former l'Analyse; que nous ne pourrions, par une entreprise de cette espèce, qu'ennuyer le Public & appauvrir l'Ouvrage. Voici ce que nous devons dire : Il y regne beaucoup de méthode; il est traduit d'une manière convenable; & la Préface est sûrement l'Ouvrage d'un homme d'esprit. Ce Traducteur, au reste, a été choisi & approuvé par le célèbre M. Rouelle. C'est, en ce genre, comme si Raphaël, dans le sien, eût député Jules Romain pour tenir sa place.

On voit ici le *Prospectus* du cinquième Tome des *Acta Sanctorum* pour le mois de Septembre : c'est le 43e de toute la Collection : il comprend quatre jours, XV. XVI. XVII. XVIII. de Septembre, & 89 Saints ou Bienheureux expressément nommés. Les plus célèbres sont,

1°. *De l'état Ecclésiastique*, le Pape Victor III. Abbé du Mont Cassin avant son Pontificat : le Cardinal d'Aleman, Archevêque d'Arles, à qui les Bollandistes donnent la gloire d'avoir travaillé

plus que personne pour l'extinction du schisme de Felix V : S. Lambert, Evêque de Maëstricht, dont nos Hagiographes publient quatre Vies avec beaucoup d'autres Actes qui servent à faire bien connoître ce S. Prélat : l'illustre S. Thomas de Villeneuve, Archevêque de Valence en Espagne, personnage si voisin de nos temps qu'on a pû s'instruire parfaitement du détail de ses vertus, &c.

2°. *De l'état Monastique ;* S. Aichard, Abbé de Jumiège : S. Rithbert ou Raimbert honoré à S. Valery : S. Roland *de Medicis*, Anachorète entre Parme & Plaisance : S. Pierre d'Arboise, Chanoine Régulier de Saragosse en Espagne : les Bienheureux Gandolfe de Binasco Sicilien, & Joseph de Cupert Napolitain, tous deux de l'Ordre de S. François, &c.

3°. *De l'état Séculier ;* S. Geminien & Ste Luce à Rome : S. Ferréol, Tribun militaire à Vienne en Dauphiné : S. Nicétas, Goth de naissance : S. Satyre, frère de S. Ambroise, &c.

4°. *Parmi les saintes femmes ;* Ste Colombe, Religieuse à Cordoue en Espagne : Ste Euphemie, Vierge & Martyre à Calcédoine : Ste Ludmille, Duchesse de Bohème & ayeule de S. Wenceslas : Ste Eugenie, Abbesse sur le Mont-S. Odile en Alsace : Ste Richarde, Impératrice ;

Ste Ethne. ... d'Edgare Roi d'A
terre: Ste Hildegarde, Vierge & Ab
dans le Diocèse de Mayence; Ste C
rine de Gennes, &c.

Les Ecrivains de ce Volume so
PP. Jean Stilting, Constantin Suys
Jean Perrier, Urbain Sticker. Ce de
est mort peu de temps après avo
choisi pour travailler à ce grand O
ge: on doit trouver son Eloge d
Volume, & celui de deux autres H
graphes qui ont eu part aux Tome
cédents.

*Dès que ce Volume sera parven*
*qu'à nous, nous tâcherons d'en*
*compte avec soin.*

Desprez, Imprimeur du Roi
Clergé, rue S. Jacques, vient de réi
mer, en cinq Volumes *in*-12. ce
appelle les *Relations de la Trappe.*
l'Histoire de la vie & de la mort de
ques Religieux de cette sainte & c
Abbaye. La nouvelle Edition qu'o
donne, contient toutes les ancienn
*lations* avec sept nouvelles, & d
une Préface bien faite; deux Descri
de l'Abbaye, lesquelles avoient
paru séparément, & enfin une liste
de tous les Religieux morts à la T
depuis le commencement de la ré
jusqu'à présent.

Ce Livre est, à-peu-près, comme l'Abbaye dont il raconte les merveilles, une œuvre destinée à contre-balancer les scandales de ces derniers siècles. Il y a, dans ce désert de la Trappe, 150 Religieux au lieu de six ou sept qui n'y pouvoient vivre, avant la réforme, parce qu'ils n'avoient que des passions, des besoins & point de vertus. On reçoit là, chaque année, cinq à six mille hôtes : on répand, dans tout le canton, des aumônes abondantes : on ne donne que de l'édification, & point de jalousie : on ne s'attire que des admirateurs, & point d'ennemis : on cultive uniquement la science de Jesus-Christ, & l'on méprise toutes les autres connoissances : on vit sans intrigues, & l'on meurt sans remords. C'est véritablement là le séjour & l'école de cette Philosophie, dont parlent si souvent les saints Pères, & qui n'est autre que la perfection du Christianisme. Trois choses sont singulièrement dignes d'admiration à la Trappe : 1° L'état de ferveur qui s'y soûtient au même degré depuis près d'un siècle : 2° L'empressement qu'on témoigne de plus en plus pour embrasser un Institut si contraire à toutes les inclinations de la nature : 3° L'esprit de sagesse qui se perpétue dans les Supérieurs chargés successivement

d'une Communauté si nombreuse.

Quoiqu'il y ait, dans le Recueil qu'o nous donne, bien des répétitions, parc qu'il y a dans les Sujets bien des vertu semblables, il faut néanmoins désirer la suite d'un Ouvrage si édifiant. Les ancien Pères du Désert se ressemblerent presque en tout, & l'on n'a pas laissé de recueillir séparément leurs vies & de raconter en détail leurs actions.

*Dictionnaire Apostolique, à l'usage de MM. les Curés des Villes & des Campagnes, & de tous ceux qui se destinent à la Chaire.* Par le P. Hyacinthe de Montargon, Augustin de Notre-Dame des Victoires, Prédicateur du Roi, Aumônier & Prédicateur ordinaire du Roi de Pologne-Duc de Lorraine. Tome huitième *in*-8o. qui est le second sur les Mystères de N. S. J. C. L'Auteur y traite de la Résurrection & de l'Ascension de J. C., de la descente du S. Esprit, du Mystère de la très-sainte Trinité, de la sainte Eucharistie, considérée comme Sacrifice & considérée comme Sacrement : ce qui fournit six Articles, dont chacun est fort étendu. Comme on connoît parfaitement la méthode de l'Auteur, nous n'ajoûtons que ce mot : Il paroît s'être donné des soins particuliers pour les sujets

ſont ſuſceptibles de controverſe ; &
:celle dans le choix des preuves, dans
lication des autorités, dans la conſ-
ion des Diſcours où il eſt queſtion
raiſonner contre des adverſaires. Il
à deſirer que dans une nouvelle Edi-
ı ces ſujets ſoient traités avec encore
; d'étenduë. *Le prix de ce Volume, me des précédents, eſt de 4 liv. en ic, & de 5 liv. relié ; & l'Ouvrage ſe ive toujours chez Auguſtin-Martin tin, rue S. Jacques, au Coq.*

*Dictionnaire abregé de la Bible, pour :onnoiſſance des Tableaux hiſtoriques 'a Bible même, & de Flavius Joſephe ;* 12. pag. 476. Chez Deſaint & Sail-
:, rue S. Jean de Beauvais, &c. Ce
re peut être utile à ceux qui veulent
appeller ſimplement l'Hiſtoire de la
le, & à ceux qui voyant des Peintu-
ou des Sculptures chargées des traits
cette Hiſtoire, ſeroient bien-aiſes
re aidés dans l'explication. En effet,
: ſe trouve tellement expoſé & rangé,
s ce Dictionnaire, qu'en ſaiſiſſant le
indre caractère, attribut, ſigne,
bole qui ſera partie d'un évènement
é, on découvrira ſans peine tout le
iil de cet évènement, tout le récit du
t qu'on cherche. C'eſt à l'épreuve que

nous renvoyons ; car il ne seroit pas aisé de faire connoître autrement les avantages de ce Livre.

Nous croyons qu'avec le goût & les attentions de l'Auteur, il est possible de perfectionner encore cette nomenclature. Voici un exemple qui manifestera notre pensée : un Etranger entre dans la Cathédrale de Paris, & dans le grand nombre d'excellents Tableaux qui environnent la Nef de cette Eglise, il en découvre un très-magnifique, où l'on voit un grand feu, des tas de Livres condamnés aux flammes, & un homme enflammé de zéle qui prêche & qui étonne ses Auditeurs. L'Etranger ne se rappelle pas la prédication de S. Paul à Ephèse ; & le jugement porté, par ce grand Apôtre, contre les Livres des payens. Il faudroit donc que ce spectateur pût trouver des secours dans le présent Dictionnaire ; pour cet effet en y cherchant *Livres*, *Feu*, qui sont les attributs frappans de ce Tableau, il devroit trouver le trait que nous venons de dire, sçavoir l'Histoire de cette prédication & de cette condamnation des mauvais Livres. Or c'est ce que ne montre pas le Dictionnaire, quoiqu'on y voïe les Articles *Livres* & *Feu*.

Au reste, l'Auteur de ce bon Ouvrage est M. Chompré, qui en a déja donné

;, dont les gens de Lettres
ıé leur ſatisfaction. Nous
ce ſujet & avec plaiſir les
*ni Sermonis exemplaria*, &c.
Extraits de tout ce qu'il y a
dans la bonne Latinité. Ces
: eu l'approbation de tant de
s, qu'il eſt inutile déſormais
'éloge. On doit ſeulement
que l'uſage n'en ſoit pas
ıniverſel & invariable. On
*electa Latini Sermonis exem-*
Guerin & Delatour, qui en
ieurs Editions.

*'res de M. Coffin, ancien*
*Univerſité, &c.* Deux Volu-
Chez Deſaint, Saillant &
rillant, &c. Quoique ce titre
, tout l'Ouvrage eſt Latin.
iſirons quelques pièces qui
l'attention : il ſemble que
ge ſeroit plus digne d'éloge,
:uit à un ſeul Volume.

*de Themis.* Trois Parties. Ce
; le goût des *Tablettes hiſto-*
.. Chazot de Nantigny & du
ur, eſt tout deſtiné à la No-
des principaux Magiſtrats
ıe : nous expliquerons cela

dans une Notice particuliè[re] dant il faut inviter tous ceu[x] ressent particulièrement à d'en favoriser la perfection l'Auteur de leurs lumières. *ces Tablettes chez Legras, la* *mesle, Lambert, Duchesne,*

*Les Pêcheurs à la ligne;* jo[li] d'après le Tableau de Jean As[...] le Cabinet de M. Aved. *On* *chez Noël le Mire, rue S. Jac[ques]* *à-vis le Plessis.*

# TABLE
## DES ARTICLES
### du mois de Septembre, 1755.

ARticle XCIII. *Panégyriques des Saints, précedés de réflexions sur l'Eloquence.* Par M. l'Abbé Trublet. 2117

Art. XCIV. *Traduction de quelques Ouvrages de Tacite.* Par M. l'Abbé De la Bléterie. 2141

Art. XCV. *Mêlanges de Maximes, de Réflexions & de Caractères.* 2178

[A]rt. XCVI. *Dissertation sur la cause qui corrompt & noircit les grains de bled dans les épis, &c.* 2192

[Ar]t. XCVII. Biblia Hebraïca cum Notis, &c. *Bible Hébraïque du R. P. Houbigant, &c.* 2213

[Ar]t. XCVIII. *Mémoires de Litterature, tirés des Registres de*

*l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, &c.* Tome XX. 2252

Art. XCIX. Nouvelles Littéraires. 2277

---

## *ERRATA.*

### *Pour Août, 1755.*

*Pag.* 2033 *ligne pénultième*, monumens, *lis.* momens.

### *Pour Septembre.*

*Pag.* 2279 *lig.* 22, dénominaison; *lis.* dénomination.

---

## *APPROBATION.*

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 20 Août, 1755.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

---

De l'Impr. d'Herissant, rue N. D.

# MÉMOIRES
POUR
# L'HISTOIRE
DES
# SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

*Octobre*, 1755. I. vol.

# MÉMOIRES
## POUR
# L'HISTOIRE
## DES
# SCIENCES ET BEAUX-ARTS,

*Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur* LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

OCTOBRE, 1755. I. vol.

*A PARIS,*

hez { CHAUBERT, Quai des Augustins, à la Renommée. HERISSANT, rue Neuve Notre-Dame, à la Croix d'or.

M. DCC. LV.

*c Approbation, & Privilége du Roi.*

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 689 volumes : Sçavoir,

| ANNÉES. | VOL. | ANNÉES. | VOL. |
|---|---|---|---|
| 1701. | 9. | 1729. | 12. |
| 1702. | 12. | 1730. | 12. |
| 1703. | 12. | 1731. | 12. |
| 1704. | 13. | 1732. | 12. |
| 1705. | 12. | 1733. | 12. |
| 1706. | 12. | 1734. | 12. |
| 1707. | 12. | 1735. | 14. |
| 1708. | 12. | 1736. | 15. |
| 1709. | 12. | 1737. | 13. |
| 1710. | 12. | 1738. | 13. |
| 1711 | 12. | 1739. | 14 |
| 1712. | 12. | 1740. | 13. |
| 1713. | 12. | 1741. | 12. |
| 1714. | 12. | 1742. | 12. |
| 1715. | 12. | 1743. | 12. |
| 1716. | 12. | 1744. | 12. |
| 1717. | 12. | 1745. | 12. |
| 1718. | 12. | 1746. | 15. |
| 1719. | 12. | 1747. | 14. |
| 1720. | 5. | 1748. | 15. |
| 1721. | 12. | 1749. | 14. |
| 1722. | 12. | 1750. | 15. |
| 1723. | 12. | 1751. | 14. |
| 1724. | 12. | 1752. | 15. |
| 1725. | 12. | 1753. | 16. |
| 1726. | 13. | 1754. | 16. |
| 1727. | 12. | 1755. | 13. |
| 1728. | 12. | | |

*Chacun de ces volumes se vend 15 s. en feuilles, & 16 s. broché.*

# MÉMOIRES
## POUR
# L'HISTOIRE
## DES
# SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

*Octobre*, 1755. I. vol.

## ARTICLE C.

*TRADUCTION DE QUELQUES OUVRAGES de Tacite*. Deux Volumes *in*-12. Par M. l'Abbé De la Bléterie, Professeur d'Eloquence au Collège Royal, & de l'Académie Royale

 *Mémoires pour l'Histoi[re]*
des Inscriptions & Belles-[Let]tres. Tome second. *A Pa[ris],* *chez Duchesne, rue S. Jacq[ues],* M.DCC.LV.

CE Volume comprend la [Vie] de Cnéus Julius Agrico[la,] beau-père de Tacite. Quand il [se-]roit arrivé que l'intérêt du sa[ng] & l'honneur de la famille eusse[nt] monté un peu haut le ton de l'Hi[s-]torien, il faudroit toujours recon[noître], en déduisant les exagéra[tions], qu'Agricola étoit un grand homme. Tacite traça son éloge sur la fin de l'année 97 (de l'Ere Chré-tienne,) quatre ou cinq ans après sa mort. La mémoire de ce Ro-main étoit toute récente, & il n'est pas à présumer que de gaieté de cœur, le gendre se fût hazardé à peindre son beau-père tout autre qu'il n'avoit été. L'entreprise n'eût attiré que des railleries à l'un & à l'autre.

Tacite d'ailleurs, dans toutes ses compositions, paroît un homme vrai, ennemi de la flatterie, plus sévère que complaisant, plus habile même à reprocher des vices qu'à exalter des vertus. Comment le soupçonneroit-on de s'être comme oublié lui-même pour rassembler, dans un Livre, de faux éloges ?

Quant au mérite littéraire de l'Ouvrage » cette vie est un chef-» d'œuvre qui satisfait tout à la fois » le jugement & l'esprit, l'imagi-» nation & le cœur. On a raison de » le proposer comme un modèle » d'Eloge historique. Les louan-» ges... naissent des faits mêmes. » Tout attache, tout instruit. Le » Lecteur aime Agricola, l'admire, » se passionne pour lui, l'accom-» pagne dans ses expéditions, par-» tage sa disgrace & profite de ses » exemples. L'intérêt va toujours » croissant; & quand il semble ne

» pouvoir plus croître, des m
» ceaux pathètiques & sublin
» mettent l'ame hors d'elle-mêm
» & ne lui laissent la faculté
» sentir, que pour détester le ty
» ran (Domitien) & pour s'atten
» drir sans foiblesse sur la destiné
» du Héros. *

C'est ainsi que M. l'Abbé De la Bléterie pense de la vie d'Agricola, & c'est aussi la pensée qu'inspireroit sa traduction, quand le texte Latin viendroit à se perdre. Ce morceau d'Histoire nous paroît, à bien des égards, plus beau & plus difficile que le Traité de la Germanie. Nous croyons remarquer, dans le premier, plus de profondeur, plus de critique, plus de politique, plus

* On croit que Domitien le fit périr. Tacite ne l'assure pas : mais il faut beaucoup plus de raisons, pour justifier un monstre comme Domitien, que pour le suspecter.

d'éloquence, ſans compter le ſentiment qui s'y manifeſte en mille endroits. Mais ce ſeroit au Traducteur qu'il appartiendroit de fixer au juſte le degré d'eſtime que méritent les deux Ouvrages ; & c'eſt à nous de reconnoître le prix de la Traduction & des Remarques qui l'accompagnent. Partageons notre attention entre ces deux objets, & conſidérons-les ſéparément.

I.

Agricola ſervit d'abord dans la Grande-Bretagne ſous le Conſulaire Suetonius Paulinus ; & Tacite repréſente ainſi ce premier moment d'une vie toute conſacrée aux intérêts du public. » Nos jeunes » gens regardent le ſervice comme » un état de diſſipation & de licen- » ce. Agricola, bien-loin de leur » reſſembler, n'abuſa point du ti- » tre de Tribun pour obtenir des

» congés, pour se livrer aux
» sirs. Son peu d'expérience
» servit jamais de prétexte
» demeurer en repos. Il s'
» quoit à connoître la Prov
» à se faire connoître de l'ar
» à profiter des lumières des
» & des exemples des autres.
» sans ostentation, il ne br
» point les commissions haza
» ses, les acceptoit avec défi
» & s'en acquittoit avec hon

Cette Version, très-élégan
très-agréable, n'est pas aussi
que le Latin, parce que notre
que n'est pas susceptible du r

---

* Nec Agricola licenter more
num, qui militiam in lasciviam ve
neque segniter ad voluptates &
meatus, titulum tribunatûs & ins
retulit : sed noscere Provinciam,
exercitui, discere à peritis, sequi
mos, nihil appetere ob jactatio
nihil ob formidinem recusare, sim
anxius & intentus agere.

laconiſme. En comparant les deux textes, il nous ſemble que ce membre de phraſe, *Nihil ob formidinem recuſare*, a été négligé ou affoibli par le Traducteur. Tacite dit qu'*Agricola ne briguoit point, par vanité, les commiſſions hazardeuſes; mais qu'il ne les refuſoit point non plus par lâcheté, &c.* Dernier trait qui paroît échapper à M. l'Abbé De la Bléterie.

M. Crévier, dans ſon ſeptième Tome des Empereurs, traduit ainſi: *Jamais la vanité ne lui fit rechercher les occaſions brillantes, jamais la crainte ne lui fit refuſer les périlleuſes*: & cela eſt exact; mais le reſte du paſſage peut paroître défectueux: *une activité tranquille & nullement inquiète dirigeoit toutes ſes démarches.* Ces termes *ſimul anxius* dénotent de *l'inquiétude* dans l'Agricola: M. De la Bléterie a raiſon de dire que ce

Tribun *acceptoit*, les commissions hazardeuses, *avec défiance*, & qu'il *s'en acquittoit avec honneur.*

Quand Agricola se fut mis sur les rangs pour les charges publiques, il épousa une illustre Romaine, nommée Domitia Decidiana. Ce mariage fut fortuné. » Les deux » époux s'aimerent avec tendresse, » & vécurent dans une union ad- » mirable, dont ils s'attribuoient » l'honneur l'un à l'autre, quoi- » qu'en pareil cas, les femmes aient » d'autant plus de mérite qu'elles » sont pour l'ordinaire cause de la » désunion. « Il y a de la difficulté dans le Texte Latin. M. l'Abbé De la Bléterie observe judicieusement, dans une de ses Remarques, qu'il y faut supposer une comparaison, non entre la femme raisonnable & celle qui ne l'est pas; non entre le mérite de la premiére & la faute que commet la seconde; mais ceci, ajoûte-t-il, est *une comparai-*

*entre les femmes & les maris.*
.gricola & sa femme *vécurent
ans une concorde admirable, &
: préférant l'un à l'autre* *, c'est-
-dire, chacun d'eux attribuant
l'autre plutôt qu'à lui-même le
iérite de cette union. Cepen-
ant, *continue Tacite*, une fem-
ie raisonnable a le principal
onneur de l'union conjugale;
arce que celles qui ne le sont
as, ont d'ordinaire plus de tort
ue leurs maris, & sont plus
oupables qu'eux de la mésintel-
gence.« Tout ceci paroît rendre
sens de Tacite : mais il nous
eroit deux choses à demander;
remière, si la phrase admise,
is la Traduction, répond à la

Vixerunt mirâ concordiâ, per mu-
n caritatem, & invicem se antepo-
do; nisi quòd in bona uxore tantò
or laus, quantò in mala plus culpæ.

Remarque, c'eſt-à-dire s'il eſt vrai que *les femmes ſont pour l'ordinaire cauſe de la déſunion*, de la même manière qu'il eſt vrai que *les femmes qui ne ſont pas raiſonnables, ont d'ordinaire plus de tort que leurs maris.* On confondroit là, ce ſemble, une affaire de fait, avec un principe de Théorie. La ſeconde choſe à demander, ſeroit la raiſon ultérieure de la propoſition ci-deſſus énoncée : *une femme raiſonnable a le principal honneur de l'union conjugale, parce que celles qui ne le ſont pas, ont d'ordinaire plus de tort que leurs maris, &c.* Penſeroit-on, en effet, que le plus grand tort des femmes non-raiſonnables eſt la cauſe ou la meſure de l'honneur dont une femme raiſonnable ſe rend digne préférablement même à ſon époux ? Il ne paroît pas que notre ſçavant Traducteur voulût admettre cette manière de raiſonner.

Nous croirions donc, sans préjudice d'un meilleur avis, que, dans la proposition de Tacite, il y a encore deux choses sous-entendues, sçavoir la foiblesse naturelle aux femmes, & la docilité qui leur convient à raison de leur dépendance. Par-là on explique tout : car comme la femme est naturellement plus foible que le mari, elle mérite plus d'éloges quand elle est raisonnable; mais aussi, comme elle doit être plus docile, s'il arrive qu'elle ne soit pas raisonnable, il faudra dire qu'elle a plus de tort que le mari. On voit là divers rapports qui ont pû diriger Tacite, & l'on connoît assez la profondeur de cet Ecrivain, pour croire qu'il a pû les sous-entendre. Encore une fois, nous laissons le Lecteur juge de cette explication, & nous passons à un très-bel endroit de la traduction Françoise.

Agricola eut le gouvernement

de l'Aquitaine, sous l'Empereur Vespasien, & il se comporta, dans cette Province, avec autant d'habileté que de modération. » On » refuse ordinairement, *dit Ta-* » *cite*, aux guerriers une certaine » finesse d'esprit dans les affaires, » parce que leur justice accoûtu- » mée aux voies de fait, tranche » hardiment sans y regarder de trop » près, & ne donne point d'exer- » cice aux subtilités du Barreau. » Agricola, même parmi des gens » attachés aux formes judiciaires, » ne parut aucunement déplacé. Il » avoit des heures réglées pour le » travail & pour le délassement. » Dans les assemblées de la Pro- » vince, & sur son tribunal, il » montroit de la dignité, de l'ap- » plication, quelquefois de la sé- » vérité, plus souvent de l'in- » dulgence. Avoit-il rempli ses » fonctions? il déposoit de bonne » foi le personnage d'homme pu-

» blic, &c.« * Toute la ſuite eſt à lire & à comparer avec le Latin. On apprend, dans ce parallèle, combien il en a dû coûter au Traducteur, pour rendre toutes les beautés que Tacite répand dans ſa narration. Ce ne ſont ſouvent que des traits iſolés, des mots uniques, & il faut des phraſes entières pour en conſerver toute l'énergie. Qu'il nous ſoit permis de ſouhaiter, ſur cet endroit, que le Traducteur eût un peu plus exprimé le talent qu'avoit Agricola, tout homme de guerre

* Credunt plerique militaribus ingeniis ſubtilitatem deeſſe, quia caſtrenſis Juriſdictio ſecura & obtuſior, ac plura manu agens calliditatem fori non exerceat. Agricola naturali prudentiâ, quamvis inter Togatos, facilè juſtèque agebat. Jam verò tempora curarum remiſſionumque diviſa. Ubi conventus ac judicia poſcerent, gravis, intentus, ſeverus, & ſæpiùs miſericors: ubi officio ſatisfactum, nulla ultrà poteſtatis perſona.

qu'il étoit, de figurer avec honneur *parmi des gens attachés aux formes judiciaires*. Tacite dit que sa prudence naturelle le faisoit agir avec aisance & avec équité. Ce qui signifie, sans doute, que naturellement droit, il sçavoit traiter les affaires civiles sans embarras & sans danger pour la Justice. Il nous semble que toutes ces idées ne sont pas suffisamment rendues quand on dit simplement, que, *parmi des gens attachés aux formes judiciaires, Agricola ne parut aucunement déplacé*. Au contraire, M. Crévier, traduisant ce même endroit dans son Histoire, s'étend peut-être un peu trop : *Agricola*, dit-il, *dans un métier tout neuf pour lui, ne se trouva point déplacé : & sa prudence naturelle lui tint lieu d'usage & d'expérience. Il rendoit la justice avec un discernement merveilleux & sans aucune hauteur.*

La description de la Grande-

Bretagne, les guerres qu'y soûtinrent les Romains, l'histoire des divers Gouverneurs qui commanderent dans cette Isle, les campagnes qu'y fit Agricola, & les victoires qui rendirent ses armes respectables; c'est pour l'Historien la matière des plus grands & des plus curieux détails : nous ne pouvons tenir compte de tout : arrêtons-nous à la belle harangue de Galgacus, Chef des Calédoniens ou Bretons du Nord, qui sont aujourd'hui les Ecossois.

*Cette harangue*, dit M. De la Bléterie, *est le chef-d'œuvre de Tacite. Je ne connois rien de cette force, soit dans l'antique, soit dans le moderne. Au milieu des glaces de la traduction la plus languissante, elle conserveroit toujours une portion de sa chaleur.* On va voir, par la citation suivante, que ce grand morceau ne perd presque rien de sa beauté sous la plume de

notre Académicien. Galgacus
ſuppoſé parler ainſi ; à la tête d
troupes rangées en bataille co
l'armée d'Agricola. *

» Plus je conſidère la cauſe
» laquelle nous combattons
» l'état où nous ſommes réd

* Quoties cauſſas belli & neceſſit
noſtram intueor, magnus mihi an
eſt, hodiernum diem, conſenſu
veſtrum initium libertatis totius B
niæ fore. Nam & univerſi ſervitut
pertes : & nullæ ultrà terræ ; ac ne
quidem ſecurum imminente nobis
Romanâ. Ità prælium atque arma
fortibus honeſta, eadem etiam ig
tutiſſima ſunt. Priores pugnæ, q
adversùs Romanos variâ fortunâ
tum eſt, ſpem ac ſubſidium in n
manibus habebant, quia nobiliſſi
tius Britanniæ, eòque in ipſis pe
libus ſiti, nec ſervientium littora
cientes, oculos quoque à contact
minationis inviolatos habebamus.
terrarum ac libertatis extremos, re
ipſe ac ſinus famæ in hunc diem d
dit. Nunc terminus Britanniæ

» plus je compte ſur votre zéle una-
» nime ; & ce jour eſt à mes yeux
» l'époque d'une révolution qui
» doit affranchir toute la Bretagne
» du joug de ſes tyrans. Car nous
» ne l'avons jamais ſubi ce joug
» odieux : & vous ſçavez qu'il n'y a

---

atque omne ignotum pro magnifico eſt. Sed nulla jam ultrà gens, nihil niſi fluctus & ſaxa : & interiores Romani ; quorum ſuperbiam fruſtrà per obſequium & modeſtiam effugeris..... An eandem Romanis in bello virtutem, quàm in pace laſciviam adeſſe creditis? Noſtris illi diſſenſionibus ac diſcordiis clari, vitia hoſtium in gloriam exercitûs ſui vertunt ; quem contractum ex diverſiſſimis gentibus ut ſecundæ res tenent, ità adverſæ diſſolvent : niſi ſi Gallos & Germanos & (pudet dictu) Britannorum pleroſque dominationi alienæ ſanguinem commodantes, diutiùs tamen hoſtes quàm ſervos, fide & affectu teneri putatis. Metus & terror eſt, infirma vincula caritatis. Quæ ubi removeris, qui timere deſierint, odiſſe incipient, &c.

» point de terre au-delà de celle que
» nous occupons. La mer elle-même
» ne peut nous servir de retraite.
» La Flotte des Romains nous tient
» assiégés. Ainsi tout notre espoir
» est dans nos armes : & le parti
» que les gens de cœur jugent tou-
» jours le plus honorable, seroit
» aujourd'hui pour des lâches le
» seul parti qui fût sûr. Tant que
» les autres Bretons, dans une al-
» ternative d'heureux & de mal-
» heureux succès, ont lutté contre
» la Puissance Romaine, ils avoient
» une ressource en nous. Ils nous
» regardoient comme le corps de
» réserve. Et pouvoient-ils nous
» regarder autrement, nous la plus
» noble partie de la nation, nous
» ici placés à ce titre, comme dans
» le sanctuaire de notre commune
» patrie, où loin des rivages étran-
» gers, dont les peuples gémissent
» dans les fers, nos yeux mêmes
» étoient préservés des horreurs de

» la servitude ? Postés au bout de
» l'univers & dans les derniers re-
» tranchemens de la liberté, nous
» avions jusqu'à ce jour pour sauve-
» garde, & notre éloignement &
» les bruits confus de la renommée
» qui peint en grand tout ce qu'elle
» ne connoît pas. Mais aujourd'hui
» les bornes de la Bretagne sont
» découvertes. Ici finit le monde
» habité. La nature n'offre au-delà
» que des flots & des rochers. Les
» Romains sont dans le cœur de
» notre pays. En vain par des sou-
» missions, par une conduite me-
» surée, se flatteroit-on de se déro-
» ber à la tyrannie de ces fiers
» usurpateurs.....« Après une pein-
ture animée de l'ambition, de l'a-
varice, de l'insolence des soldats
Romains; le Chef des Calédoniens
continue ainsi : » Croyez-vous que
» les Romains soient aussi braves à
» la guerre qu'ils sont dissolus pen-
» dant la paix ? Ils doivent leur

„ réputation à nos différends, à
„ notre diſcorde, aux fautes de
„ leurs ennemis. Leur armée n'eſt
„ qu'un aſſemblage mal aſſorti de
„ Nations qui n'ont rien de com-
„ mun entre elles. Les ſuccès la
„ tiennent unie, ûn revers la diſſi-
„ pera. Peut-on s'imaginer que les
„ Gaulois, les Germains, & j'ai
„ honte de le dire, la plûpart des
„ Bretons, qui verſent leur ſang
„ pour établir une domination
„ étrangère, ſoient attachés ſincè-
„ rement à cette Puiſſance, dont
„ après tout ils ont été plus long-
„ temps ennemis qu'eſclaves? Non,
„ non. Ce n'eſt que la terreur qui
„ les enchaîne. Que peut-elle ſur
„ les cœurs? Briſez une fois ce lien
„ fragile : où la crainte aura fini,
„ vous verrez la haine éclater, &c.

Il faudroit tranſcrire tout le reſte & comparer encore la traduction avec le texte. Il ſeroit même agréable de voir comment M. Crévier

rend

rend aussi ce beau discours dans l'Histoire des Empereurs : sa Version est estimable, quoique moins animée que celle de M. De la Blétérie : à l'égard des différences entre l'une & l'autre, quant à certains endroits difficiles, ou délicats ; ce seroit l'objet d'une critique fine & instructive ; mais dans laquelle les bornes de cet Article ne nous permettent pas d'entrer. Passons aux Remarques de notre sçavant Académicien.

## II.

D'abord ce qui mérite les plus grands éloges, c'est que l'Auteur saisit toutes les occasions qui se rencontrent de préconiser, de venger même la Religion & la vertu ; c'est qu'il ne fait nulle grace au faux esprit philosophique, aux Livres pernicieux, à la doctrine qui favorise le luxe, aux systêmes qui

combattent la révélation, &c. Par exemple :

Avant que de faire connoître quelques illustres Romains, partisans zélés des mœurs antiques, M. l'Abbé De la Bléterie expose le Tableau suivant : » Il se conserva » long-temps (à Rome) de précieux débris de la probité nationale, aussi-bien que de l'ancienne » constitution de l'Etat. On croyoit » encore avoir, on avoit même » une patrie. Si les talens & le » mérite de Citoyen étoient dangereux, ils conduisoient souvent » aux places, & toujours à la réputation. Les plus dissolus auroient rougi de tourner en ridicule la noble simplicité des premiers âges. Personne ne traitoit » de barbarie, de rusticité, les vertus des anciens Romains. Le luxe » dont l'éloge étoit réservé à quelques Ecrivains de notre siècle, » esprits sans jugement & sans prin-

» cipes, passoit encore pour ce qu'il
» sera toujours, pour la peste des
» sociétés, puisqu'il détruit les
» mœurs, qui sont la vie & la santé
» du corps politique, &c.

En raisonnant sur la flétrissure ordonnée par le Gouvernement Romain à l'égard de quelques Ouvrages de Littérature, M. l'Abbé De la Bléterie insinue cette réflexion: » On doit laisser aux esprits
» une juste & honnête liberté: la
» contrainte les rétrécit, les aba-
» tardit, ou bien elle les jette dans
» la licence. Mais seroit-ce un cri-
» me de léze-liberté littéraire que
» d'étouffer, quand on le peut,
» des monstres dans leur naissance,
» de supprimer des Ouvrages per-
» nicieux, & de punir ainsi, par
» l'endroit le plus sensible, les Ecri-
» vains qui abusent de leurs ta-
» lens?

Les anciens croyoient que certains peuples qu'ils appelloient

*Indigènes*, *Aborigènes*, &c. étoient sortis du sein de la terre, du creux des arbres & des rochers. Sur quoi notre Auteur observe que ces *rêveries pouvoient être pardonnables à des gens ensevelis dans les ténèbres du Paganisme. Mais qu'au mépris des Livres sacrés, de prétendus sages reproduisent de notre temps les mêmes folies ou qu'ils en inventent d'autres, frappées au même coin, c'est*, continue M. De la Bléterie, *un excès de déraison qui fait honte à l'esprit de l'homme, & plus encore à son cœur. Substituer Téliamed à Moyse, faire sortir l'homme du fond de la mer, & de peur que nous ne descendions d'Adam, nous donner des monstres marins pour ayeux, c'est donc là ce qu'on appelle philosopher !* Oui au XVIII. siècle. En vertu des privilèges de cette belle Philosophie, on a donné, depuis peu, une nouvelle Edition,

revue, corrigée & augmentée de ce ridicule Téliamed ; & il y a toute apparence qu'il aura été desiré, acheté, lû & répandu par des *Philosophes* : à pareil Livre, il ne faut que des hommes de cette espèce, mais toujours *Philosophes* du temps ; *Philosophes* dont les qualités principales sont beaucoup de babil & beaucoup de suffisance. Aussi M. l'Abbé De la Bléterie racontant, dans sa Préface, l'histoire de son Livre, brise tout-à-coup sur ce sujet : *Je parle de moi*, dit-il, *trop long-temps. Entretenir de soi le public, c'est un privilège de Philosophe que je n'ai garde de m'arroger.* Revenons aux Remarques de cet habile Traducteur.

Quand il se trouve, dans le texte de Tacite, des personnages qui ne sont pas assez connus, & qui méritent néanmoins de l'être, M. l'Abbé De la Bléterie trace leur histoire, même en grand :

ainsi en use-t-il à l'égard de P. Rutilius Rufus, de M. Emilius Scaurus, de L. Junius Rusticus, de P. Petus Thrasea, d'Helvidius Priscus, d'Herennius Senecio, & de plusieurs autres. Ces Notices, bien faites & instructives, ne sont pas dépourvues de réflexions accessoires. Nous en citons un exemple : La plûpart des Auteurs parlent de M. Emilius Scaurus *avec une sorte de vénération*, mais notre judicieux Auteur observe qu'il faut toujours rabattre beaucoup *de ces probités Romaines*. » Le siècle où » vivoit Scaurus fut à Rome celui » de la décadence des mœurs, & » non pas de leur chute totale. » Or lorsqu'une Nation n'est pas » tout-à-fait dépravée, plusieurs de » ceux qui sont exposés aux yeux » du public, quelque corrompus » qu'ils soient, veulent encore por- » ter les livrées de la vertu. Loin » de montrer les vices qu'ils ont,

» ou même de feindre les vices
» qu'ils n'ont pas, ce qu'on ne
» verra jamais arriver que dans une
» Nation totalement incurable, ils
» s'enveloppent dans la décence;
» & s'ils ne se respectent plus, du
» moins ils respectent les autres
» hommes. Le public devenu moins
» délicat s'y méprend, & des im-
» posteurs habiles acquièrent à peu
» de frais une réputation qui passe
» à la postérité.« Voilà, par exemple, de la vraie & de la bonne Philosophie, quoique l'Auteur ne *s'arroge* point le titre de Philosophe.

Les traces du Gouvernement Romain, si répandues dans l'Ouvrage de Tacite, & si peu familières à la plûpart des Lecteurs modernes, n'échappent point à M. l'Abbé De la Bléterie. Par exemple, dans sa sixième Remarque il explique en détail les diverses fonctions des Procurateurs ou Inten-

dans établis par les Empereurs pour veiller sur les Provinces. Parmi ces Intendans, il y en avoit qui n'étoient employés qu'à régir les terres que le Prince possédoit comme particulier, ou celles qui, par confiscation, avoient été réunies au Domaine impérial. Tels étoient les Intendans envoyés dans les Provinces confiées à la garde du Senat. Quant aux Provinces du département impérial, elles avoient des Intendans préposés non-seulement à la régie des biens de l'Empereur, mais encore à la levée & à l'emploi des deniers publics. Enfin certaines Provinces qu'on ne jugeoit pas assez considérables pour être gouvernées par un Lieutenant de l'Empereur, recevoient des Intendans qui avoient une inspection générale sur la Justice, sur les Finances & sur les Troupes. Tout cela est développé assez au long pour qu'on soit dispensé désormais de recourir

aux Compilateurs d'Antiquités Romaines.

Dans la quinzième Remarque l'Auteur fait voir combien, ſous les Empereurs, l'autorité des Préteurs chargés des affaires criminelles étoit diminuée. Il y avoit tant d'autres Tribunaux, tant d'autres manières de pourſuivre les coupables, que le Préteur demeuroit ſouvent & long-temps ſans fonction. Cette Remarque étoit néceſſaire pour expliquer ce que dit Tacite d'Agricola, qui, durant ſa Préture, n'ayant point de *juriſdiction*, s'occupoit à donner des ſpectacles. C'eſt qu'Agricola n'avoit obtenu, par la voie du ſort, qu'un département criminel, où les fonctions étoient comme nulles.

Dans la 23^e Remarque, diſcuſſion très-utile ſur les changemens arrivés, ſous les Empereurs, par rapport à la forme du Conſulat. Cette Magiſtrature, toujours an-

nuelle dans son origine, ne fut plus donnée par les Empereurs que pour quelques mois. *L'abus alla si loin que sous Commode on vit, dans une année, vingt-cinq Consuls.* Cette Note sert à expliquer la différence entre les *Consuls ordinaires* & les *Consuls subrogés.* Il y avoit même aussi des *Consuls honoraires :* mais cette Magistrature étoit sans fonctions.

Dans la 56e Remarque, développement des injustices qui se commettoient par les Romains en exigeant des Provinces les diverses contributions de bled. Cet Article est très-instructif & très-curieux.

Enfin, dans l'Ouvrage de M. De la Bléterie, quantité de Remarques sont destinées aux Notices géographiques, aux Anecdotes du règne sanguinaire de Domitien, aux restitutions ou corrections du texte de Tacite : & nous ne voulons pas oublier cette courte observation

(pag. 255 : ) Tacite ayant dit d'Agricola, *vêtu ſimplement, uni dans ſes diſcours, s'il paroiſſoit en public, il n'avoit pour cortège qu'un ou deux amis*, notre Auteur ajoûte: » La modeſtie d'Agricola rappelle » naturellement celle de M. De » Turenne : & ce n'eſt pas le ſeul » trait de reſſemblance que l'on » apperçoive entre le Héros Fran» çois & le Romain.

Nous venons d'analyſer, peut-être très-mal, un très-bon Livre : mais ſuppoſez que l'analyſe n'exiſte pas ; liſez l'Ouvrage, & dites-en votre ſentiment.

## ARTICLE CI.

*QUESTIONS SUR LE COMMERCE des François au Levant*. Volume *in*-12. pag. 153. *A Marseille, chez Carapatria Libraire, près de la Loge. Et se trouve à Paris, chez Guerin & Delatour, rue S. Jacques, &c.* M. DCC. LV.

LE mérite de cet Ouvrage, & l'importance de la matière exigent de nous l'Analyse la plus exacte : pour y procéder aussi méthodiquement que l'Auteur la traite, rappellons d'abord les notions & les principes généraux qui ont la plus grande influence dans toutes ses décisions. » Le bien du » Commerce, *dit-il*, c'est de » vendre aux Etrangers la plus » grande quantité qu'il est possible » de nos denrées ; d'occuper avec

» leur argent la plus grande quan-
» tité possible d'hommes pauvres.
» Le bien de l'Etat est d'être fort
» peuplé d'hommes occupés & à
» leur aise, qui puissent donner à
» la République des secours per-
» sonnels & pécuniaires. « De-là
s'ensuit 1° que le bien de l'Etat &
du Commerce sont inséparables;
2° que l'un & l'autre sont très-diffé-
rents du bien & de l'avantage du
Commerçant. » Un Négociant,
» *continue notre Auteur*, introduit
» des étoffes étrangères & prohi-
» bées; il gagne, & l'Etat perd de
» sept à huit manières sur cette
» seule introduction. Ce gain du
» Négociant n'en est un que pour
» lui; l'Etat ne peut être réputé
» gagner que lorsqu'il reçoit l'ar-
» gent des Etrangers en échange
» de ses denrées. « Ces principes
supposés, reprenons les *Questions*
de l'Auteur, selon l'ordre plutôt
des divisions particulières que des

la vente des mêmes denrées, dès-lors ils s'assurent la préférence, & par conséquent ils élevent leur balance au-dessus de la nôtre. L'intérêt de l'Etat est donc de *baisser les prix pour accroître les ventes*, comme l'intérêt de nos monopoleurs est de baisser les ventes plutôt que de baisser les prix.

Ici l'Auteur nous avertit de ne pas trop nous confier dans l'avantage que le bas prix de la main-d'œuvre nous donne sur les Anglois. *En Ecosse & en Irlande, on vit au moins à aussi bon marché qu'en Languedoc.* » L'espèce d'a-» vantage que nous avons eu sur » nos voisins dans cette branche, » vient principalement de ce que » leur conduite a été, pendant une » trentaine d'années, plus mau-» vaise que la nôtre. L'esprit pu-» blic l'a emporté chez eux, ils » ont ouvert les yeux, ils ont » consulté le Commerce & le

» vœu public avant de se déci-
» der, &c.

» 20. Fixer le prix des denrées
» étrangères que l'on reçoit, ne
» seroit pas non plus, *selon notre*
» *Auteur*, une bonne méthode,
» quand même ce seroit au-dessous
» du courant de plusieurs années
» de suite : car il en résulteroit ou
» que la quantité seroit altérée, où
» que l'on n'auroit jamais que le
» rebut. Les autres peuples qui
» offriroient un prix plus avanta-
» geux de la même denrée, au-
» roient le choix & la préférence
» des achats, & bien-tôt celui des
» échanges, &c. « L'Auteur ne se
contente pas d'appuyer sa doctrine
sur les vrais principes du Com-
merce, il la confirme par des
exemples appropriés à son sujet :
il les tire des procédés que suivent
aujourd'hui les autres Nations pour
s'introduire au Levant, ou pour y
avancer leur Commerce. Il se pré-

vaut même de leurs échecs, comme de leurs ſuccès.

Seconde Queſt. *Doit-on faire la répartition des marchandiſes entre les Facteurs d'une même échelle?*

R. L'égalité de la répartition éteint l'induſtrie & l'émulation : dans ce ſyſtême, les plus habiles & les plus actifs ne ſont pas moins que les autres, expoſés aux riſques, aux dégoûts, aux gênes, aux inquiétudes inſéparables du Commerce. Leur mérite ne leur rend leur profeſſion ni plus honorable, ni plus avantageuſe. Alors le zéle pour groſſir les capitaux, & l'attrait pour entrer dans le Commerce, ſont plus foibles. Or, comme le prétend notre Auteur, ſans une grande concurrence d'hommes & de capitaux, nulle Puiſſance ſur la terre ne ſoûtiendra un grand Commerce.

De plus, dans le même ſyſtême, on ne choiſit point ſon Correſpon-

dant, on ne place point à ſon gré ſa confiance : or forcer la confiance, c'eſt faire au Commerce une violence meurtrière. Auſſi l'Auteur réduit la queſtion préſente à demander s'il *convient de gêner la confiance dans le Commerce du Levant, & d'y donner à l'induſtrie les plus grandes entraves qu'il ſera poſſible.*

Troiſième Queſt. *La fixation des prix & la répartition des quantités ne ſont-elles pas propres à prévenir le déſordre dans la concurrence, l'affoibliſſement du prix de nos marchandiſes, & l'augmentation de celles des Etrangers?*

℞. *La concurrence conſiſte dans le grand nombre de perſonnes qui aſpirent à une préférence* utile, qu'on eſt sûr d'emporter en exigeant le moindre profit. Plus le nombre des aſpirans croît, plus ils diminuent le prix de leurs denrées : plus ce prix eſt bas, plus le

débit est grand, & l'export
considérable. Ainsi *tout le dés*
*de la concurrence se réduit à*
*menter le travail des pauvre*
*population, les revenus pui*
*en bornant le profit de que*
*particuliers qui vivent de l'i*
*trie d'autrui.* On voit bien c
désordre prétendu est l'eff
bon ordre, & le prix d'un
merce bien entendu.

Quant aux denrées du Le
leur prix ne s'augmente que
qu'elles sont plus recherc
ainsi c'est également pour to
peuples qu'elles sont rench
Si l'accroissement de nos éch
occasionne cette augmentati
commerce du Levant en occ
plus d'Ouvriers & de Ma
François: notre Nation en
plus d'avantages, elle s'en
rera, elle vendra les retours
tes les Nations. Ennemi du n
pole particulier, l'Auteur ne r

mande rien tant que le monopole national. » Achetons, *dit-il*, tou-» tes les denrées (du Levant) en » échange des nôtres, & je pro-» mets que nous en ferons bien-» tôt le commerce exclusif à tous » les peuples, &c.

Quatrième Quest. *Le nombre des maisons Françoises doit-il être borné dans les échelles par la crainte de la multiplicité des Marchands, qui doivent se nuire les uns aux autres, & détruire notre Commerce en introduisant des marchandises de mauvaise qualité, ou par une importation au-dessus de la consommation du pays?*

℞. Les Facteurs sont intéressés à multiplier les ventes, & à les faire avantageuses pour leurs Commettans. Ils ne sont occupés qu'à étudier le goût du pays où ils résident, qu'à le piquer & à le satisfaire pour obtenir la préférence. De-là ce principe si confirmé par l'expé-

rience, que *la Nation qui a le plus grand nombre de Facteurs, répandus chez l'Etranger, fait le commerce le plus lucratif & le plus étendu.*

Le nombre des Facteurs, en diminuant leur profit, aiguise leur industrie, la rend habile à varier les moyens de gagner, ce qui ne peut manquer d'augmenter & d'étendre le commerce de leur Nation. Si leur nombre en met quelques-uns hors d'état de subsister, ils prendront bientôt un autre parti sans que le Gouvernement s'en mêle.

Ce n'est pas, *dit l'Auteur*, la quotité de chacun qu'il faut regarder, c'est la somme qui en résulte; c'est le nombre de sujets que le gain qu'ils font, entretient à l'Etat. Ainsi borner le nombre des maisons Françoises dans les échelles, c'est borner les ventes de la Nation, l'industrie & la ressource de

ſes familles, la ſomme totale de ſes profits, & la confiance qu'elle peut acquérir.

Mais, dira-t-on, la multiplication des Facteurs favoriſera l'introduction des marchandiſes de mauvaiſe qualité, & portera l'importation au-deſſus de la conſommation; ce qui entraîne la ruine du Commerce.

Cette objection ne porte que ſur un *déſordre* incertain, qui ne doit pas empêcher un bien plus certain. Quand les marchandiſes ſe vendent à profit, l'Etat y trouve toujours ſon compte. Si la vente eſt déſavantageuſe ou impoſſible, le déſordre ceſſera bientôt par une punition ſi ſenſible au Négociant. Pour ſoûtenir un commerce chez l'Etranger, l'eſſentiel eſt d'en ſaiſir le goût, de le ſuivre dans ſes variations, & de s'y conformer ſans jamais le contraindre. Le métier du Négociant eſt de calculer; il ne

faut point de Loi pour le lui apprendre.

Remarquons avec l'Auteur, que l'importation de nos denrées au Levant peut en excéder la consommation, sans que la France en souffre aucun dommage. En arrêtant la concurrence de nos Négocians, cet excès suspend en même temps l'activité des Négocians étrangers. *Les Anglois n'enverront point de draps dans le Levant, tant qu'ils sçauront que les François y en ont porté pour deux ans; parce qu'un Anglois ne veut pas, plus qu'un François, se ruiner.* Il faut toujours supposer que nous cédons nos marchandises à un prix si raisonnable, que l'Etranger ne puisse accorder un meilleur marché. En un mot, il en est des Nations comme des Négocians: la plus riche l'emporte, parce qu'elle est en état de faire les plus grandes avances, & par conséquent de *faire*

*le*

*le monopole*; d'où l'Auteur conclut que *nous devons ouvrir au Commerce du Levant la plus grande concurrence, afin de nous y trouver la Nation la plus riche.*

Cinquième Quest. *Doit-il être permis aux Capitaines & aux autres Officiers des Vaisseaux Marchands de porter des marchandises au Levant pour leur compte.... sans passer par les mains des Négocians François établis dans les échelles?*

℟. Un Négociant n'arme point un Vaisseau sans en confier le commandement à un Capitaine & à des Officiers Mariniers : pour épargner quelque chose sur le salaire qu'il leur doit, il leur accorde un port permis qui ne peut préjudicier au gain de son armement. Défendre cet usage, c'est gêner les conventions du commerce, renchérir le fret, priver l'Officier des avantages de son Etat, & diminuer la

vente de nos denrées. D'ailleurs ces pacotilles ne sont guères que de petits objets, dont le détail est trop embarrassant pour entrer dans une grande cargaison, & même pour être vendues avantageusement par un Commissionnaire. Au reste, il n'en peut résulter d'autre inconvénient que de vendre à meilleur marché au Levant, ce qui est l'unique moyen d'assurer la préférence à nos denrées.

Sixième Quest. *Le crédit peut-il avoir lieu dans les ventes faites au Levant par les François, sans nuire au bien & au progrès du Commerce en général?*

℟. Le crédit est une faveur que le Vendeur accorde à l'Acheteur, & par conséquent un attrait qui favorise le débit. Mais de peur que le délai du payement ne lui soit trop onéreux, le Vendeur y met des conditions qui le dédommagent de l'attente : ces conditions

lui ſont d'autant plus avantageuſes que l'intérêt de l'argent eſt plus haut dans le pays où ſe fait la vente. Ainſi en payant plus tard, ſi l'Acheteur eſt moins gêné, le Vendeur ne laiſſe pas de gagner davantage ; car, *comme le dit l'Auteur*, il eſt auſſi utile de prêter ſa denrée à intérêt que ſon argent. On ne doit donc pas plus gêner le crédit que la vente.

Mais, dira-t-on, *les longs crédits ruinent le Commerçant, l'expoſent à des faillites ; l'Etat perd avec lui.*

Si les longs crédits tournent au détriment du Vendeur, il entend trop bien ſes affaires pour en continuer la faveur ; mais comme il s'agit ici d'un commerce plutôt politique que privé, il faut avoir plus d'égard à la ſomme du profit national qu'au bénéfice du Négociant particulier. Peu importe à l'Etat que le Marchand gagne moins

en faisant crédit, pourvû
Nation gagne davantage
l'Etranger consomme de se
rées, plus elle s'enrichit.
crédit, lors même qu'il dimi
gain personnel du Négocian
vite l'Etranger à une plus
consommation; ainsi jamais
ne peut trouver son compte à
le crédit. C'est ici une qu
qu'on doit décider sur l'inté
blic, & non sur l'intérêt de
que. La préférence chez l'E
est une faveur qu'il faut m
le crédit est un des moy
l'obtenir. Il ne doit don
ni défendu, ni limité. On
attenter à sa liberté, sans
les ventes, sans enchaîner
trie, sans dégoûter le Nég
& sans inviter les autres
à profiter des facilités qu
refuse.

Septième Quest. *Doit-o*
*frir que les François intro*

*& débitent des marchandises & denrées autres que celles de nos Manufactures ou du crû du Royaume ?*

℟. On n'est tenté de le faire que pour le profit de la revente, dont le gain rentre en France Les Matelots & les Vaisseaux partagent le bénéfice du transport : l'interdire, c'est donc interdire un moyen naturel de faire entrer dans le Royaume l'argent étranger ; c'est le renvoyer aux autres Nations, leur offrir une nouvelle branche de commerce, leur donner une occasion d'en établir d'autres ; c'est étendre les objets, où leur concurrence peut nous nuire. Ainsi pour n'avoir pas voulu faire le commerce des denrées étrangères, nous courons risque de ne point vendre les nôtres. En un mot, les denrées étrangères rendent nos Magazins mieux assortis, & en accréditent la vogue.

Huitième Queſt. *Conv*
*de permettre de porter no*
*dans les ports d'Italie ?*

℟. Les Italiens n'achet
draps que pour les conſom
pour les réexporter. La c
mation qu'ils en font, nou
demment avantageuſe; la
tation qu'ils en font, ne p
être que profitable, à mo
ne s'agiſſe d'une denrée
qui ne puiſſe ſe remplacer.
cas, ou ils fabriqueront
mêmes de ces draps, ou
pourvoiront chez les Ang
chez les Hollandois, d'où
ſur nos Manufactures &
Ouvriers un dommage
rable.

Au reſte, les Italiens ne
trouver leur compte à ré
nos marchandiſes qu'aut
l'intérêt de leur argent é
bas que le nôtre, ils peuve
dre nos denrées à meilleu

que nous ne les vendons. Baissons chez nous l'intérêt au même niveau, nous leur enleverons le profit qu'ils font sur nos denrées ; en suivant leur méthode nous rentrerons dans des avantages qui nous sont plus naturels. Pour vendre nos draps au Levant, nous avons moins de frais à essuyer que les Italiens n'en font pour les revendre : gagnons donc sur eux la préférence, ou du moins partageons-en avec eux le profit : il est utile, *dit l'Auteur*, de vendre aux Italiens nos draps propres au commerce du Levant, parce qu'en les leur refusant, nous n'en vendrions pas davantage par nous-mêmes au Levant, & que le travail de nos Ouvriers diminueroit d'autant.

Neuvième Quest. *Est-il avantageux de fixer le nombre des pièces de draps que doit fabriquer chaque Manufacturier ?*

R. Borner les Fabriques, c'est

... la subsistance des fan ... & les richesses de l'Etat : pour ... tiplier les hommes au prof ... l'Etat, il faut en multiplier l ... vail & l'aisance.

Dixieme Quest. *L'associ ... avec les Etrangers peut-elle ... permise pour le transport, v ... achat des marchandises au Le ...*

℞. 1°. On ne prend intérêt da ... Vaisseaux étrangers, que parc ... cet intérêt rend plus que le ... *merce à droiture* : l'Etat y g ... jusqu'à ce qu'il ait procuré ... sujets l'avantage total qui re ... à l'Etranger. En attendant nou ... tons notre argent à l'Etrang ... peu près avec le même ava ... que le prêteur a sur l'emprun ...

2°. Si c'est l'Etranger qui ... intérêt sur nos Vaisseaux, il ... che chez nous des avantage ... lui manquent. Quelque éga ... puisse être le profit dans le pa ... nos arts en seront plus accré ...

notre navigation plus floriſſante, nos citoyens plus occupés, & le Royaume plus peuplé. Ainſi, dans cette aſſociation, nous gagnerons non-ſeulement avant eux par les avances qu'ils nous remettront, mais encore plus qu'eux, parce que ces avances contribueront à la ſubſiſtance de nos Ouvriers, aux frais de nos Matelots, à la ſupériorité de notre Marine, &c.

Ici ſe préſente une queſtion délicate, *ſçavoir s'il ne convient pas de faire par nous-mêmes tout le profit de notre Commerce du Levant.*

Cette queſtion ſe réduit à ſçavoir ſi nous avons pour ce Commerce des avantages que les Etrangers ne puiſſent remplacer par d'autres avantages qui nous manquent, & s'il nous eſt poſſible d'entreprendre tout le commerce que nous pouvons faire au Levant. L'Auteur diſcute ces deux points, &

prétend que le bas prix de l'argent, le bon marché de la laine & des bras, sont les seuls avantages que l'Etranger puisse nous disputer dans ce commerce. Or, selon l'Auteur, il ne tient qu'à nous de nous procurer sur ces Articles, une égalité qui sauvera notre supériorité dans tout le reste : mais pour y réussir, il veut qu'on dépouille Marseille de tous ses privilèges exclusifs ; qu'on révoque le monopole accordé à cette Ville, & qu'on étende à tous nos autres Ports la liberté de commercer au Levant. Si la concurrence nationale est gênée ou restreinte, jamais la France n'entreprendra au Levant tout le commerce qu'elle peut y faire. Il faut lire dans l'Ouvrage même les preuves de cette importante vérité.

Si dans un autre emploi de son argent le Négociant trouve un plus grand bénéfice, il ne seroit pas juste de lui défendre d'en profiter. Il faut

protéger & favoriser le Négociant en tout ce qui ne peut préjudicier au bien public. En général, l'intérêt politique demande qu'on retranche les impôts, qu'on épargne les frais, qu'on facilite les expéditions, qu'on baisse l'intérêt de l'argent, qu'on ouvre tout ce qu'il y a de légitimes & utiles voies de Commerce. Ce sont là les vrais moyens d'élever la balance d'une Nation au-dessus de celle des Nations fes[illegible]ivales.

La Question onzième ne porte guères que sur une erreur de fait: cette erreur consiste en ce qu'il y a des gens qui s'imaginent faussement que dans le Levant notre Nation est responsable des engagemens qu'un Facteur peut prendre au-delà de ses forces. La Capitulation de 1740 porte très-clairement le contraire.

Douzième Quest. *Si notre Commerce au Levant n'a pris de la*

*supériorité sur celui des Anglois que depuis les arrangemens ; ces arrangemens ne sont-ils pas favorables à l'Etat?*

℟. Ce n'est qu'au monopole des Directeurs de la Compagnie Angloise qu'il faut attribuer le déclin du Commerce des Anglois au Levant. Notre supériorité sur eux n'est due qu'à la qualité de nos draps, & non à la bonté de nos arrangemens. Depuis ces arrangemens, avons-nous plus de Métiers, d'Ouvriers, de Vaisseaux & de Matelots occupés pour le Levant? Voilà, comme le déclare l'Auteur, les divers rameaux qu'il faut suivre depuis le tronc d'où ils partent, pour juger du fruit de nos arrangemens : si l'avantage en étoit si marqué, comment Venise & Raguse auroient-elles établi au Levant un si gros Commerce qu'elles n'avoient point avant ces arrangemens, c'est-à-dire au temps où ce

Commerce étoit encore libre ? Nous eussions mieux profité des fautes des Anglois, si nous n'avions pas lié les mains à notre industrie.

Treizième Quest. *Puisque malgré les restrictions, il reste encore beaucoup de draps invendus, n'occasionnera-t-on pas aux Négocians qui les ont envoyés sous l'espérance d'y gagner 20 pour ⁒ une perte considérable en rendant subitement la liberté ?*

℟. Il est permis aux Négocians de se laisser tenter par l'appât d'un monopole si lucratif ; mais si ce monopole est un abus injuste & préjudiciable au Commerce national, pourquoi l'Etat hésiteroit-il à le proscrire ? D'ailleurs, si l'abus retranché cause un dommage à quelques Négocians, à combien d'autres qui la sollicitent depuis longtemps, cette réforme sera-t-elle avantageuse ? Si le Commerce du Levant devient libre, le prix de

nos draps diminuera ; mais au
ne restera *invendu* dans ces écl
les : leur vente totale rendra p
à l'Etat qu'il ne peut perdre par
diminution des profits qu'en sou
friront quelques Négocians, do
on craint de troubler la fortune fon
dée sur le monopole. En considéran
toute l'étenduë de ce Commerce,
l'Auteur démontre qu'on gagneroit
avec usure d'un côté ce qu'on perdroit de l'autre, & que, si quelques
Négocians n'ont pas tort de se
plaindre du dommage qu'ils en
souffriroient, on a encore plus de
raison de ne point écouter leurs
plaintes. *L'objet immédiat de notre
Nation, c'est de vendre le plus
grand nombre de draps qu'il est
possible.* Les inconvéniens qu'on
oppose à la liberté du Commerce,
n'empêchent aucune Nation éclairée d'en courir tous les risques, & de
se charger de tous les frais : il faut
donc qu'on soit convaincu par le

calcul & par l'expérience que les profits qu'on s'assure par cette voie, l'emportent sur les pertes qu'on essuie. C'est sur ce principe qu'on a introduit en France le Commerce des assurances. De-là vient, dit l'Auteur, que le nombre des Négocians & des ventes s'accroît sous un Commerce libre : ce Commerce augmente l'aisance du peuple, le nombre des mariages & leur fécondité.

Il ne faut pas mesurer la valeur de cet Ouvrage sur la grosseur du Volume : au mérite d'un style correct & élégant, il joint celui d'une précision rigoureuse.

## ARTICLE CII.

*OBSERVATIONS d'Histoire naturelle, faites avec le Microscope, sur un grand nombre d'insectes, & sur les animalcules qui se trouvent dans les liqueurs préparées, & dans celles qui ne le sont pas, &c. avec la description & les usages des différens Microscopes, &c. Partie déja publiées par feu M. Joblot, Professeur en Mathématique de l'Académie de Peinture & de Sculpture : Partie rédigées sur des observations postérieures, avec un grand nombre de figures. Deux Tomes* in-4°. A Paris, chez Briasson Libraire, &c. M. DCC. LIV.

EN 1719, au mois de Septembre, nos Mémoires rendirent un compte fidèle de cet Ouvrage,

avoit été imprimé en 1718,
:z Jacques Colombat. Alors il
:oit qu'en un Volume. On l'a
ement augmenté & enrichi dans
lition que nous annonçons, qu'il
me aujourd'hui deux Tomes.
; augmentations s'étendent pa-
lement au nombre des plan-
:s : on en compte trente dans le
mier Volume, & vingt-quatre
ıs le ſecond.

La bouſſole exceptée, nous n'a-
ıs, ſur les Anciens, guères
vantage plus marqué que celui
ıt nous ſommes redevables à
vention des Teleſcopes & des
croſcopes. Il y a dans la nature
ıx* ſortes d'objets qui ſe déro-
ıt à nos regards. Les uns, mal-
: leur maſſe & leur volume im-
nſes, ſont inacceſſibles à nos
ıples organes par la diſtance qui
en éloigne : les autres, malgré
r proximité, échappent à notre
: par leur petiteſſe. Là ce ſont

des mondes entiers, où brillent la richesse & la magnificence du Créateur. La régularité de leurs mouvemens publient la puissance & l'intelligence du souverain Moteur, qui préside à leur marche invariable. A l'aide des Telescopes, nos Astronomes ont franchi l'intervalle qui nous rendoit ces mondes invisibles, ils ont soumis au calcul la force & le mouvement qui emportent ces astres, jusqu'alors inconnus, dans l'espace des régions éthérées. De-là combien de connoissances nouvelles qui ont infiniment servi à perfectionner l'Astronomie, la Navigation, la Géographie, &c. Ici ce sont des millions d'êtres animés, dont l'existence ne nous a été révélée que depuis l'invention des Microscopes : point de substances, point d'élémens sensibles que ces êtres ne pénétrent : ils se pénétrent même les uns les autres ; leurs espèces innombrables sont autant

ſéparées par l'inégalité de leurs maſſes & de leurs volumes, que par la diverſité de leurs formes & de leurs organes. La nature les arrange ſelon une progreſſion qui ſe perd, en quelque ſorte, dans l'infiniment petit. Quelque perfection qu'on ait donnée aux inſtrumens qu'on nous fabrique pour les obſerver, il n'eſt point à préſumer qu'on puiſſe jamais parvenir aux derniers termes d'une ſérie ſi étendue.

Il y a donc dans la nature un nombre preſqu'infini d'aſtres & d'inſectes qui forment deux extrêmes, l'un de grandeur, l'autre de petiteſſe : entre l'un & l'autre, ſans aucun vuide ſenſible, le Créateur a répandu une continuité d'êtres proportionnellement gradués. Les uns s'élevent peu-à-peu à une grandeur immenſe ; les autres deſcendent par autant de degrés à une petiteſſe indéfinie. De l'un de ces êtres au ſuivant, les nuances ſont ſi bien

ménagées, que le paſſage n'eſt jamais bruſque.

Il ne s'agit ici que des objets que nous ne pourrions atteindre ſans le ſecours des Microſcopes : ces objets, quoiqu'auſſi près de nous que les aſtres en ſont loin, n'en ſont pas plus à la portée de nos organes. Le défaut de maſſe & de volume rend nul cet excès de proximité. Si les plus grands eſpaces ſont ſi remplis, les moindres ne ſont donc pas moins peuplés : dans les uns la nature étale ſa majeſté & ſa ſplendeur ; dans les autres elle déploie ſon induſtrie & ſa fécondité. Dans leur grandeur, ces globes prodigieux que nous découvrent les Teleſcopes, n'ont rien qui efface les merveilles que les inſectes offrent, dans leur petiteſſe, aux Microſcopes.

Ce ſeroit un problême à propoſer, ſçavoir ſi les attributs du Dieu Créateur brillent avec plus d'éclat

dans les astres que dans les insectes. Avant l'invention des Telescopes & des Microscopes, saint Augustin l'avoit résolu; il trouvoit dans les moindres insectes des traits de grandeur plus frappans, que ceux qu'on admire dans les masses les plus énormes. *Non tam magnus in magnis*, dit-il, *ut major non sit in parvis*. Les instrumens dont on a muni nos organes, pour sonder mieux la nature & pénétrer plus avant dans son sanctuaire, n'ont point dérangé la proportion des plus grands aux plus petits objets sensibles. Cette proportion regne entre tous les corps que le service des nouveaux instrumens soumet à nos organes.

Dans le cours de son curieux Ouvrage, M. Joblot n'a pas manqué de faire admirer la sagesse & la puissance divine, qui se manifestent si visiblement aux yeux des Philosophes, scrutateurs reli-

gieux de la nature. Plus les découvertes se multiplient, plus l'intelligence & la magnificence du Créateur se dévoilent. Le spectacle de la Nature, dans ses trésors les plus cachés, est aussi éloquent que dans ceux qu'elle étale avec le plus d'appareil. Par-tout c'est une fécondité également réguliére & inépuisable. Comme ces vastes sphères dont les masses paroissent aussi inaltérables que les mouvemens ; les plus minces insectes, dont les espèces se perpétuent au milieu des changemens & des métamorphoses périodiques qu'ils éprouvent, annoncent un Créateur & un Législateur tout-puissant, & excluent de l'ordre de la nature tout systême, toute hypothèse où le hazard domine. Le hazard, ce terme sans idée, reste sans force & sans vertu, dans des espaces où tout est mouvant & vivant, sans trouble & sans confusion. Dans tout l'univers, dans tou-

:s ses parties on trouve un mécha-
isme bien entendu, une organi-
ation bien ordonnée qui démon-
rent une cause souveraine, une
rovidence également libre dans
s desseins qu'elle a choisis, intel-
igente dans les moyens qu'elle
mploie, immuable dans les loix
u'elle a établies.

Qu'on lise dans l'Ouvrage de
I. Joblot la construction & la fa-
rique des différents Microscopes;
u'on approfondisse les rapports
éométriques qui en résultent;
u'on observe, qu'on contemple
es secrets naturels qu'ils nous révè-
ent, alors on pourra défier le plus
ier Matérialisme, nous ne dirons
as de satisfaire aux phénomè-
es, mais d'imaginer même des
ressorts, des principes, des com-
binaisons qui donnent, avec le
moindre degré de probabilité ou
de vrai-semblance, des causes ca-
pables d'entretenir le cours de la

nature. Il ſemble que la Providence ait voulu confondre nos Matérialiſtes modernes, en faiſant éclore avant leurs ſyſtêmes, les inventions & les découvertes publiées dans l'Ouvrage de M. Joblot. Le remède a, pour ainſi dire, prévenu le mal. Malgré des lumières offertes ſi à propos, ſi on ſe laiſſe aveugler ou ſéduire, l'aveuglement eſt trop groſſier, l'illuſion trop volontaire pour que l'égarement ne ſoit pas auſſi inexcuſable que criminel.

Voilà tout ce que nous avons à dire de la nouvelle Edition de cet Ouvrage, pour en faire ſentir l'utilité particulière, & réveiller la curioſité publique ſur des objets qui en ſont ſi dignes. Si on veut en avoir une idée plus préciſe & plus étendue, nous renvoyons à l'Extrait dont nous avons parlé; il nous diſpenſe d'entrer dans de plus grands détails.

ARTICLE

## ARTICLE CIII.

BIBLIA HEBRAICA cum Notis criticis & Versione Latina, ad Notas criticas facta. Accedunt Libri Græci qui Deutero-Canonici vocantur, in tres classes distributi. Auctore Carolo-Francisco Houbigant, Oratorii JESU Sacerdote. *Bible Hébraïque avec des Notes critiques & une Version Latine, faite conformément aux Notes, &c. Par le R. P. Charles-François Houbigant, Prêtre de l'Oratoire.* Quatre Volumes *in-fol.* A Paris, chez Briasson & Durand, &c. *Suite de l'Article XCVII. au mois de Septembre, 1755.*

LE premier objet qui se présente dans le troisième Volume de cette Bible, est le Livre des

Pseaumes : morceau si considérable dans le corps des saintes Ecritures. A en juger par une Préface assez courte qui annonce ce Livre, on diroit que le P. Houbigant s'est d'abord livré à l'examen du texte des Pseaumes. Il parle de son travail sur cette partie des SS. Livres, ocmme s'il n'avoit point encore expliqué le plan de toute sa Bible ; comme s'il n'avoit pas dit, dans son, grand discours préliminaire, que son intention étoit 1° de laisser par-tout le texte Hébreu, tel qu'on l'a dans l'Edition donnée par Joseph Athias en 1705 ; 2° de placer des Notes critiques à la fin de chaque Pseaume ou Chapitre ; 3° de donner une Version Latine d'après l'Hébreu corrigé selon ces Notes. Nous croirions donc que le P. Houbigant auroit entamé les Pseaumes, sans sçavoir encore s'il embrasseroit tous les Livres de l'ancien Testament ; & qu'il subsiste des traces

de cette première tâche ou entre-
prise dans la Préface succinte, qu'on
[illegible]it à la tête de ce troisième Vo-
lume.

Quoi qu'il en soit, l'Auteur dé-
clare que le livre des Pseaumes est
très-difficile & très-imparfaitement
rendu dans les Versions Latines &
Françoises ; il n'excepte aucune de
ces Versions : & il dit des Fran-
çoises en particulier, que plus elles
[s]ont claires, châtiées, élégantes,
[p]lus elles doivent paroître suspec-
[t]es. La raison en est assez sensible :
[c]'est que plus il paroît de perfec-
[ti]on & d'agrément dans ces préten-
[du]es Versions, plus on a droit de
[su]pposer que les Traducteurs se
[so]nt permis des retranchemens,
[de]s additions, des supplémens,
[des] paraphrases, des pratiques, en
[un] mot plus propres à dénaturer
[le t]exte original qu'à le représen-
[ter a]ux yeux du Lecteur. Le P. H.
[s]ur ce point particulier, & en

peu de mots, des réflexions fines, dont on sent d'autant mieux la vérité qu'on a eu plus d'occasion de comparer nos Versions Françoises avec le Texte Hébreu.

Les Notes sur ce Livre des Pseaumes sont courtes : il ne faut y chercher que les corrections du Texte ; nulle paraphrase, nulle explication des sujets, nul développement des divers sens compris sous la lettre. Nous faisons cette remarque, parce qu'en général le P. H. est plus étendu dans les Notes qu'il a faites sur les autres Livres : il y a aussi quelque différence entre la Version qu'il donne de ces autres Livres, & sa Version des Pseaumes. Celle-ci, par exemple, est plus conforme à la Vulgate que celles-là. On a cru devoir ménager, dans les Pseaumes, le commun des Lecteurs accoûtumés à la Version que chante l'Eglise. *J'ai été obligé*, dit le P. Houbigant,

*dans ma Version des Pseaumes, de conserver beaucoup d'Hébraïsmes & de suivre de près la Vulgate, afin que chaque particulier la lisant, ou s'en servant même dans ses prières, pût y reconnoître la Vulgate, & repasser en quelque sorte sur les traces de cette ancienne Version.* Plusieurs personnes desireront, sans doute, que l'Auteur se fût imposé la même loi pour tous les autres Livres de la Bible; que par-tout il eût distingué la Version déclarée authentique par le Concile de Trente; qu'il se fût plus appliqué à la recommander, à la venger, à montrer le cas qu'on doit en faire; qu'enfin, sans renoncer à l'honnête liberté qu'exige la fonction de Critique, il eût marqué de la prédilection pour cette ancienne Vulgate *autorisée*, comme disent les Pères du Concile, *par l'usage de tant de siècles.* Nous avons lû dans des Livres estimés,

& nous avons ouï dire à des Sages, qu'une des vuës principales qu'on doit se proposer dans l'étude des Langues, est celle d'acquérir de la facilité pour bien défendre la Version reçue par l'Eglise ; & il semble que ce sentiment a l'approbation de tous les vrais Catholiques.

Après les Pseaumes, on a, dans cet Ouvrage, les Proverbes, l'Ecclésiaste & le Cantique des Cantiques : trois Livres aussi précédés d'une Préface où l'Auteur témoigne qu'il s'est moins astreint au style & au sens de la Vulgate que dans les Pseaumes : c'est-ce qui fait que la Version de ces Livres est plus élégante & paroît mieux suivie. Il faudroit lire sur-tout l'Ecclésiaste & le Cantique des Cantiques : plusieurs endroits y sont corrigés avec une dextérité qui suppose beaucoup d'esprit & d'attention. Par exemple, au VI. Chap. de l'Ecclésiaste, ℣. 9. on lit dans

l'Hébreu mot à mot : *Il est meilleur de voir des yeux que de faire précéder l'ame* : (Bona est visio oculorum præ ire animam.) La Version Grecque porte : *Melior est visio oculorum quam ingrediens anima.* La Vulgate dit : *Melius est videre quod cupias, quàm desiderare quod nescias.* Or tout ceci étant peu intelligible, le P. Houbigant ne change qu'un mot dans le Texte, sçavoir נפש (anima) en דבש (mel) & il trouve ce sens : *C'est une bonne chose à voir qu'un rayon de miel, &c.* ou, comme il traduit, *paululum recreat oculos favus mellis, sed etiam hæc vanitas & mentis afflictio* : c'est tout le Verset, qui, par ce leger changement, acquiert un sens très-naturel.

Mais quelquefois aussi l'extrême sagacité de l'Auteur lui suggère des interprétations qui ne paroissent pas infiniment nécessaires ; par

exemple, au premier Chapitre du Cantique des Cantiques, ℣. 5 & 6, on lit, selon la Vulgate : *Nolite me considerare quòd fusca sim, quia decoloravit me sol : filii matris meæ pugnaverunt contrà me ; posuerunt me custodem in vineis ; vineam meam non custodivi :* Traduction qu'on a crue jusqu'ici conforme à l'Hébreu, & qui se rapporte au sens des autres Versions. Mais le P. Houbigant s'étonne de ce membre de phrase, *Vineam meam non custodivi :* l'épouse, *dit-il*, s'excuse de la couleur bazanée de son teint, sur les ardeurs du soleil ; mais si elle n'avoit pas gardé sa vigne, cette raison étoit nulle, puisqu'en ne remplissant pas ce ministère, le soleil ne pouvoit lui gâter le teint. J'ai donc cru, *continue l'Auteur*, qu'il falloit traduire *Vineam meam non tranquillè custodivi*, pour faire entendre que l'épouse n'étant pas restée séden-

taire dans ſa vigne, les courſes qu'elle avoit faites au ſoleil, avoient été l'occaſion des changemens arrivés dans la couleur de ſon viſage.* Quoiqu'il y ait de la fineſſe dans ce raiſonnement, nous doutons qu'il ſoit ſolide. L'épouſe dit que les fils de ſa mère ſe ſont tournés contre elle, qu'ils lui ont impoſé l'obligation de garder leurs vignes: ce qui entraînoit des courſes, des allées & des venues ſous les ardeurs du ſoleil; qu'au reſte, tyranniſée par ces ordres impérieux, elle n'a pû garder ſa propre vigne; fonction bien plus facile, & qui ne l'eût pas expoſée aux impreſſions

---

* Il faut concevoir, pour ſaiſir toute la penſée de l'Auteur, que le terme Hébreu שלי que les autres Interprètes croient valoir là le Pronom relatif *qui, quæ* &c. comme s'il y avoit *vineam*, quæ mea eſt *non cuſtodivi*, eſt traduit ici par *tranquillè* du verbe שלה (pacificare.)

d'un air brûlant. Selon cette explication, qui paroît littérale, il ne faudroit rien changer à la Vulgate, ni aux Versions anciennes ou modernes, qui lui sont conformes pour le sens. Nous invitons le Lecteur à bien pénètrer tout le fond de ce verset.

Job suit le Cantique des Cantiques, & il est annoncé par une Préface où l'Auteur explique le sujet de ce saint Livre. Le fond de cette explication porte sur un systême, mais qui n'est pas dépourvu de vrai-semblance, qui paroît même entièrement fondé sur la lettre du Texte. Communément on reproche aux amis de Job une injustice formelle à l'égard de ce saint homme. On est indigné qu'ils osent le croire coupable, parce que Dieu verse sur lui un déluge de maux. On est étonné qu'ils prennent pour principe de leurs invectives une idée aussi fausse & aussi réfutée par

l'expérience que l'eſt celle qui ne reconnoît d'afflictions & de traverſes que dans les impies & dans les ennemis de Dieu. Cependant Job ne s'éleve point contre cette idée; il ſe contente d'expoſer la grandeur de ſes peines, & la juſtice de ſa conduite; il paroît ſuppoſer, avec ſes amis, que Dieu juſqu'alors n'avoit déchargé ſes coups que ſur les méchans. Or tout ceci forme une eſpèce d'énigme : il faut accorder tous ces ſentimens, & rendre raiſon des divers rôles, s'il eſt permis de parler ainſi, dont on voit l'exécution dans le livre de Job. C'eſt ce que le P. Houbigant ſe propoſe en diſant que, dans les premiers jours du monde, & juſqu'après le déluge, Dieu uſa d'un tel ordre de Providence que les hommes juſtes étoient toujours récompenſés, & les méchans toujours punis, même dès cette vie : ordre de Providence dont on voit des traces dans la

punition de Caïn, dans le Déluge, dans la catastrophe de Sodome, &c. Mais quand le monde eut été assez instruit par les effets de la colère & de la libéralité de Dieu, quand il ne fut plus nécessaire de prouver aux hommes, par des argumens sensibles & palpables, que Dieu est l'ennemi du crime & le protecteur de la vertu; alors l'ordre de Providence changea; & dans cette vie on eut souvent sous les yeux des justes affligés, & des méchans comblés de biens. Telle étoit déja la route par où Dieu vouloit conduire les hommes, lorsque le saint homme Job parut au monde. Il passa de la plus grande prospérité au comble des disgraces: or ses amis, qui se ressouvenoient trop du premier ordre de Providence, en prirent occasion de lui reprocher des crimes, supposant que, s'il n'étoit pas coupable, sa vie ne seroit pas si infortunée. Job, de son côté, ne

nie point le principe de ses amis, c'est-à-dire l'ordre de Providence qui avoit regné si long-temps ; il ne dit point que les choses ont changé ; il se borne à déplorer ses malheurs & à soûtenir qu'il ne se sent coupable d'aucun crime. Voilà le point de vuë, sous lequel notre Auteur considére ce Livre : il explique tout par ce systême ; & l'espèce particuliére d'invectives que se permettent les amis de Job, & les réponses de ce saint homme ; & les plaintes qu'il fait, sans toutefois perdre la confiance en Dieu, ni lui manquer de respect ; & le dénouëment de toute la pièce, c'est-à-dire la *fin* des épreuves, & l'explication que Dieu lui en donne dans la parabole de Léviathan & de Béhémoth : car Job apprend par-là que c'est Satan, & non le Seigneur qui étoit son ennemi ; il conçoit quelles sont les vuës de miséricorde qui dirigent la Providence dans les

disgraces dont elle afflige les justes, &c. Nous n'exposons peut-être qu'imparfaitement toute cette doctrine de notre sçavant Critique : il faut recourir à sa Préface, qui est un des bons morceaux de ce grand Ouvrage.

Les Notes sur ce Livre sont aussi très-étendues, très-travaillées & souvent très-heureuses. Quelques-unes pouvoient être supprimées : par exemple, nous sommes surpris qu'au ℣. 1. du 31e Chapitre, l'Auteur affoiblisse le sens admirable que présente l'Hébreu ordinaire, & après lui toute Version antique ou moderne ; tout commentaire, toute paraphrase, &c. Voici ce que c'est : Job dit qu'il a fait un pacte avec ses yeux ; qu'ainsi il ne voudroit pas même *considérer une vierge*, ou, comme parle la Vulgate, *penser à elle.* Le P. Houbigant substitue, d'après un Manuscrit de l'Oratoire, une correction

qui fait diſparoître ce beau ſentiment, & qui borne les précautions de Job à ne vouloir rien *entreprendre contre la pudeur d'une vierge. (Pepigi fœdus cum oculis meis : quomodo igitur pararem me adverſùm virginem ?)* Or il eſt remarquable que le terme Hébreu ſubſtitué d'après le Manuſcrit, à la leçon ordinaire, ne differe de cette leçon que par une ſeule lettre qui eſt un *Caph* au lieu d'un *Beth** : deux lettres qu'on ſçait être très-ſemblables, très-aiſées à confondre ; mais qui croira que tous les exemplaires Hébreux qui ont ſervi aux Verſions anciennes, étoient fautifs, tandis que le Manuſcrit ſeul de l'Oratoire eſt demeuré intact, pur & fidèle ? Encore une fois, ſur une ſi légère autorité, il ſemble qu'on ne doit pas faire diſparoître du Texte de

* Le Mſ. porte אתכונן & l'Hébreu imprimé אתבונן.

Job un sentiment qui honore la vertu de ce saint homme. Nos Lecteurs jugeront de cette observation, & la réprouveront si elle ne vaut rien.

Apres le livre de Job, on trouve ici les deux livres d'Esdras, ceux d'Esther, de Ruth, & des Paralipomènes : il n'y a pour tous qu'une très-courte Préface, où l'Auteur avertit des occasions fréquentes qu'il a eues d'exercer sa critique contre le fameux Jean Le Clerc, Ecrivain très-hardi & très-peu instruit. Voici quelques exemples des excès de cet Auteur. En commentant le livre d'Esther, il reproche à Mardochée de n'avoir pas voulu *saluer* Aman : sur quoi le P. Houbigant remarque que ce n'étoit pas une simple civilité, mais une cérémonie accompagnée de *génuflexion*, dont Mardochée ne vouloit pas donner l'exemple à ses Compatriotes : en effet, les Juifs

ne ſe proſternoient & ne fléchiſſoient le génou qu'en la préſence du Seigneur. Aman exigeoit cette marque d'honneur de ceux qui lui faiſoient la cour, & Mardochée ne croyoit pas pouvoir ſe permettre une complaiſance qui intéreſſoit ſa Religion & celle de ſes frères. Qu'y a-t-il de plus ſage qu'une telle conduite ?

Il eſt étonnant, *ajoûte Le Clerc*, que, quand Mardochée oſa braver Aman au point de ne pas *ſe lever* en ſa préſence; celui-ci fier & puiſſant, *ne fît pas prendre & fuſtiger* ce Juif dédaigneux : *mais ce trait devoit rendre l'hiſtoire d'Eſther plus merveilleuſe.* On voit là, *répond notre ſçavant Critique*, un homme qui veut jetter des ſoupçons ſur la ſincérité de l'Hiſtorien ſacré ; qui tâche de le faire paſſer pour un inventeur de fables. Car quelle autre idée devroit-on ſe former d'un Auteur qui laiſſeroit la

vérité pour raconter du *merveilleux*?

Mais, *continue Le Clerc*, qui peut s'empêcher de reconnoître, dans les Juifs, de la cruauté & de l'imprudence ? Ils font un grand massacre des Perses, selon la permission que leur en avoient obtenue Mardochée & Esther. Ne devoient-ils pas plutôt gagner cette Nation par de bons offices ; & ne sentoient-ils pas qu'en usant de leur droit à la rigueur, ils se faisoient de nouveaux ennemis qui ne manqueroient pas de se venger à la première occasion ? Ici, *reprend le P. Houbigant*, paroît une politique de nouvelle espèce : les Juifs alloient périr par la violence de leurs adversaires, & M. Le Clerc ne veut pas qu'une juste défense puisse les soustraire à ce malheur : il souhaite que ces étrangers prennent la voie des bons offices contre des gens qu'un édit autorise

à faire main basse sur Mardochée & sur tous ses compatriotes : il fait redouter aux Juifs la vengeance des Perses ; & par cet excès de précaution, il laisse à ces derniers toutes leurs forces ; il exige des premiers qu'ils perdent l'occasion d'exterminer des ennemis que le Souverain livre entre leurs mains : Politique extraordinaire, encore une fois, mais qui ne paroît imaginée que pour rendre odieux Mardochée & ses semblables, sans compter les soupçons qu'elle jette sur la fidélité de l'Historien sacré.

On a, dans ce petit nombre de critiques, une idée de la manière dont le P. Houbigant réfute les observations de M. Le Clerc. Ajoûtons, sur les autres Remarques de notre Auteur, qu'on y trouve souvent des calculs de l'Ecriture, (ou plutôt des copies de l'Ecriture,) changés, rectifiés, améliorés. Le P. Houbigant se donne, à ce sujet,

toute la liberté qu'il a jugée nécessaire ; il n'a point d'égard aux arrangemens, aux conjectures des autres Interprètes. Par exemple, dans le premier Livre d'Esdras, à la fin du premier Chapitre, on voit le dénombrement des vases du Temple que Cyrus rendit aux Juifs. Or en additionnant toutes les pièces, on n'en trouve que 2499 ; & cependant le Texte Hébreu & toutes les Versions marquent 5400: d'où les Interprètes ont conclu, presque unanimement, qu'outre les 2499 vases dénombrés dans ce Chapitre, l'Auteur sacré en avoit compris d'autres, au nombre de 2901, qui ne sont indiqués qu'en gros par ces termes, *Vasa alia mille*, prenant le terme *mille* pour un nombre indéfini. Le P. Houbigant rejette ce tempérament, ou plutôt il n'y a aucun égard, puisque son attention ne se porte seulement pas à cette espèce de solu-

tion ; il ne ſonge qu'à décider que le premier Copiſte s'eſt trompé, & que tous les Traducteurs, de quelque langue & de quelque âge qu'ils fuſſent, ont tranſcrit la faute, quoiqu'elle fût très-viſible. C'eſt, *ajoûte-t-il*, que ces Traducteurs ſe portoient pour faire une Verſion, & non pour corriger le Texte Hébreu. On jugera de la probabilité d'un tel argument ; & l'on ſe décidera entre la penſée des autres Interprètes, & celle du docte Critique que nous ſuivons.

Au ſecond Chapitre du même Livre d'Eſdras, on voit un dénombrement de Juifs renvoyés avec Zorobabel, pour rebâtir leur ville & repeupler leur pays. Vers la fin, l'Hiſtorien ſacré fait monter ce nombre à 42360, tandis que toutes les parties additionnées ne forment que 29818. Sur quoi le torrent des Commentateurs décidoit, très-à-propos ce ſemble, que les

12541, différence des deux sommes, ont été destinés par Esdras pour ceux d'entre ces Juifs *qui ne purent trouver leur généalogie* : c'est-ce qu'insinue assez clairement le Texte sacré. Mais le P. Houbigant penche bien plus à croire que le résultat est défectueux ; toujours en conséquence d'une précipitation de Copiste : & il étend la même raison au livre de Néhémie, ou second d'Esdras, dans lequel on lit aussi les 42360, quoique les quantités partielles ne donnent que 29818. On prononcera encore sur le mérite de cette opinion.

Le reste de ce Volume comprend des Livres Deuterocanoniques, sçavoir la Sagesse, l'Ecclésiastique & les Additions au livre d'Esther. L'Auteur ajoûte deux Préfaces ; l'une où il prouve en détail & fort bien contre D. Calmet, que les neuf premiers Chapitres de la Sagesse sont de Salo-

mon même ; l'autre, où il venge, contre Louis Capelle, la Canonicité des Additions au livre d'Esther. Toutes ces choses seroient dignes d'analyse ; mais nous avons encore un Volume entier qui sollicite notre attention.

Ce quatrième Tome contient tous les Prophètes ; & à la tête, on trouve une Préface de LV. pages, dont le but est de donner des règles pour la lecture des Prophéties. D'abord il faut penser que cette partie des saintes Ecritures n'est pas inintelligible, comme on se le figure quelquefois ; & que par conséquent on travaille utilement quand on tourne ses études de ce côté-là. Mais on doit s'attendre à des difficultés ; & il faut vaincre des préjugés. Les difficultés viennent des *mots*, des *propositions* & de la *suite du discours*. Les mots doivent être corrigés quand ils sont fautifs ; & toujours le sens propre & natu-

tel eſt celui qu'il importe de leur attribuer. Pour l'intelligence des propoſitions, voyez ſi elles ſont dans le génie de la Langue ; ſi elles conviennent à la façon de parler des Prophètes : ne prenez pas dans un ſens métaphorique ce qui eſt borné au ſens propre ; ni dans le ſens propre, ce qui embraſſe le ſens métaphorique. Ici l'Auteur donne des règles pour connoître & apprécier la métonymie, la métaphore, l'allégorie, &c. Quant aux difficultés qui naiſſent de la ſuite du diſcours ; obſervez d'abord que les Prophètes, quoique livrés à l'eſprit de Dieu, ne laiſſent pas de mettre quelque liaiſon & quelque harmonie entre les diverſes Prophéties qu'ils expoſent ſucceſſivement : nous voulons dire que d'ordinaire ils ne paſſent point bruſquement d'une Prophétie à l'autre. L'Auteur cite pour exemple le VII^e Chap. d'Iſaïe, où eſt prédite

la

la naissance de deux enfans, l'un fils d'une Vierge & Dieu avec nous, l'autre fils du Prophète & donné pour signe de la délivrance du Royaume de Juda. Ces deux prophéties se suivent & conservent entre elles quelques rapports; car le Fils de la Vierge annonce le salut du genre humain, & le fils du Prophète annonce le salut de la Judée.

Mais s'il faut admettre quelque liaison entre les diverses Prophéties, il n'est pas moins nécessaire de bien distinguer les prophéties qui ont divers objets, quoiqu'elles paroissent se suivre dans le Texte sacré. On donne pour exemple les deux premiers ꝟꝟ. du 63e Chapitre d'Isaïe, *Quis est iste qui venit de Edom tinctis vestibus..... quare rubrum est vestimentum tuum? &c.* Saint Jerôme lie ce morceau avec la prophétie du 61e Chapitre, *Spiritus Domini super me, &c.* & i

tâche de rapporter tout à Jesus-Christ; ce qui est aussi difficile quant à l'énoncé du 63e Chapitre, que naturel & aisé si l'on s'en tient à la prophétie du 61e Chapitre : il est donc mieux de distinguer là deux oracles différents, l'un applicable littéralement à Jesus-Christ, l'autre ayant pour objet la guerre des Machabées contre les Iduméens. Quand on aura bien pris ces précautions pour l'intelligence des Prophéties, il faudra, en les lisant l'une après l'autre, reconnoître exactement quelles sont les personnes à qui ou de qui parle le Prophète; il faudra démêler l'espèce particulière & la nature des évènemens qu'il prédit. Des exemples choisis mettent encore sous les yeux l'importance de ces régles.

Le P. Houbigant y ajoûte des avis très-sages pour délivrer son Lecteur des *préjugés*. Combien de

gens se mettent à lire les Prophètes, la tête remplie de fausses idées ! Les uns s'imaginent qu'ils doivent chercher deux sens dans toutes les Prophéties : d'autres prennent le parti opposé, & ne veulent jamais voir qu'un objet dans ces oracles divins. Quelques-uns se persuadent que Dieu ne promit point de biens spirituels pour l'ancien Testament ; & qu'ainsi c'est à la nouvelle alliance qu'il faut rapporter toutes les promesses de grace & de sanctification qu'on trouve dans les Prophètes. Il y a des gens qui croient que toutes les Prophéties ont été consommées à la naissance de l'Eglise, & qu'on ne doit plus rien attendre pour la suite ou pour la fin des siècles : au contraire il se rencontre des Lecteurs qui remettent l'accomplissement de plusieurs Prophéties aux jours de l'éternité. Préjugés & fausses opinions que tout cela : notre

Auteur le prouve par des exemples ſenſibles ; & tel eſt, en peu de mots, le plan de cette inſtruction préliminaire, qu'il faudroit lire néanmoins pour profiter de toutes les leçons qu'elle renferme.

Il en eſt de même, à plus forte raiſon, de tout le travail du P. Houbigant ſur les Prophètes. Ses Notes ſont très-conſidérables, ſes critiques très-importantes, ſes ſentimens ſur-tout, à l'égard de la vraie interprétation des Prophéties, très-remarquables & très-dignes d'éloge. Ce docte Ecrivain ne s'amuſe point à préconiſer, à protéger les ſyſtêmes modernes touchant les doubles ſens littéraux. S'il ne les exclue pas, s'il les reçoit même, on voit dans le cours de ſon Ouvrage qu'il ne les admet qu'à bon titre. Quand il rencontre Grotius, ſans ceſſe armé de ſes types, il ne l'épargne guères ; il fait voir l'abſurdité ou l'inſuffiſance du ſens qu'il

tâche d'approprier si souvent & si hors de propos aux évènemens ou aux personnages contemporains des Prophètes. Voici des exemples, & c'est par-là que nous finissons.

Grotius voit au Chapitre VII. d'Isaïe ℣. 14. non-seulement le *Fils de la Vierge, vrai Emmanuel*, mais aussi le fils du Prophète, le même enfant dont il est parlé au Chapitre VIII. Sur quoi le P. Houbigant observe que le Verset *Ecce Virgo concipiet & pariet filium* &c. est absurde si on l'entend d'une femme mariée, concevant & enfantant par les voies ordinaires. Car enfin il est dit qu'une *Vierge concevra & enfantera un Fils* : manière de parler qui ne convient en aucun sens à une Epouse devenue mère comme les autres femmes. Quel est le mari, *continue notre Auteur*, qui dira jamais *en mea Virgo peperit*, au lieu de dire *en mea peperit uxor ?*

Le même Grotius, expliquant les ℣℣. 5 & 6 du Chap. XXXV. d'Isaïe, *Tunc aperientur oculi cæcorum.... tunc saliet sicut cervus, claudus, & aperta erit lingua mutorum*, entend tout cela des prospérités d'Ezéchias, & de ses victoires contre les Iduméens. Selon lui, ces *aveugles éclairés* étoient les *esprits les plus stupides* qui comprendroient les merveilles de Dieu: ces *boiteux agiles, comme des cerfs*, étoient les *vieillards* ou les *malades* qui trouveroient des forces pour aller voir les grandes choses opérées par le Seigneur: ces *muets devenus capables de s'énoncer*, étoient les *enfans* ou les *hommes les plus grossiers* qui chanteroient les louanges du Très-haut: or voilà des explications très-peu satisfaisantes, ou même très-frivoles. Qui a jamais vû, dans l'Ecriture, *reprend le P. Houbigant*, que des *yeux privés de la vuë*

ſoient des *eſprits ſtupides*; que des *boiteux* ſoient des *vieillards* ou des *malades*; que des *muets* ſoient des *enfans* ou des *hommes groſſiers?* Quel exemple a-t-on de pareilles figures dans tout le corps des ſaints Livres? D'ailleurs s'il eſt vrai, comme Grotius le dit, que ces évènemens ont été accomplis *très-clairement* dans la nouvelle alliance; il faut donc, pour garder l'analogie, que les merveilles du Meſſie ſe ſoient bornées à éclairer des *eſprits ſtupides*; à donner de la vigueur aux *vieillards* & aux *malades*; à faire annoncer les louanges de Dieu par des *enfans* ou par *des hommes groſſiers*: mais que deviendront, avec cette belle explication, les prodiges énoncés dans l'Evangile? Concluons, avec notre Auteur, que la Prophétie d'Iſaïe ſur les *aveugles éclairés*, ſur les *boiteux rendus agiles*, ſur les *muets gratifiés du don de la*

*parole* n'a qu'un ſeul ſens propre, littéral & relatif aux prodiges de Jeſus-Chriſt.

Grotius étend par-tout ſes types: c'eſt Cyrus dans ces paroles, *Aperiatur terra, & germinet Salvatorem*; c'eſt Iſaïe perſécuté, dans celles-ci, *corpus meum dedi percutientibus* &c. c'eſt la proſpérité de Jeruſalem dans les ſuivantes, *Lauda, ſterilis quæ non paris..... dilata locum tentorii tui* &c. du reſte, application du ſecond ſens à Jeſus-Chriſt & à l'Egliſe; c'eſt là le ſyſtême. Le P. Houbigant s'en mocque avec raiſon, parce qu'on l'étend trop loin. Il en fait voir, dans les exemples ſuſdits, l'abſurdité, l'incommodité, l'inutilité & le danger; il s'en tient au ſens unique, propre du Meſſie & de la nouvelle alliance: c'eſt le parti qui fait le plus d'honneur à la Religion, & qui eſt le ſeul digne des eſprits vraiment éclairés.

Nous terminons notre Extrait avec peine : tant il nous resteroit de choses à dire sur cette Bible. On a vû, dans le cours de nos Analyses, quelle idée nous avons conçue de ce grand Ouvrage. Quoique nous ne le croyions pas exemt de défauts ; quoiqu'il nous paroisse trop hardi & trop peu solide en quelques endroits, nous sommes persuadés qu'il faut être très-habile pour mettre au jour une telle production, & qu'à tout prendre, elle fait beaucoup d'honneur à celui qui nous la donne. Nous désirerions présentement que les Doctes de notre siècle, tant Etrangers que Regnicoles, voulussent s'expliquer, sans partialité & sans affectation, sur ces quatre grands Volumes ; que leur attention pût embrasser une Critique suivie, & qu'il fût possible ensuite d'en former un résultat qui servît à diriger la postérité.

Nous oubliions d'avertir qu'à la fin du quatrième Volume on voit *Baruch, le Cantique des trois enfans, l'Histoire de Susanne, l'Histoire de Bel & du Dragon :* quatre morceaux Deuterocanoniques, dont le P. Houbigant venge l'authenticité contre les frivoles objections de Louis Capelle : c'est encore la matière de trois courtes Préfaces bien raisonnées. Nous renvoyons à tout l'Ouvrage, qui est très-bien exécuté, quoiqu'il s'y soit glissé un assez grand nombre de fautes Typographiques, dont plusieurs ne sont pas corrigées dans les *Errata.*

## ARTICLE CIV.

*MÉMOIRES CONCERNANT les Limites de l'Acadie.* Volume *in*-4°. d'environ 260 pages.

*PIÈCES JUSTIFICATIVES des Mémoires concernant les Limites de l'Acadie.* Volume *in*-4°. de 646 pages. A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCC. LIV. *

APRÈS le dernier Traité de Paix, conclu à Aix-la-Chapelle en 1748, (Traité qui fera connoître à tous les siècles la mo-

* Il y a eu deux Editions de ces Mémoires ; la premiére, dont nous rendons compte ici, en deux Volumes *in*-4°. & datée de 1754 ; la seconde en trois Volumes *in*-4°. avec ce titre : *Mémoires des Commissaires du Roi & de ceux de*

dération du grand Roi qui nous gouverne, ) il fut convenu, entre les Cours de France & d'Angleterre, qu'on nommeroit des Commissaires pour regler les Limites des pays que les deux Couronnes possédent dans l'Amérique Septentrionale. Un projet de cette nature faisoit l'éloge des Ministres qui l'avoient formé, & encore plus celui des Souverains qui en ordonnoient l'exécution. Par-là on auroit eu la gloire de préférer les moyens de confiance aux voies de fait; les

---

*Sa Majesté Britannique, sur les possessions & les droits respectifs des deux Couronnes en Amérique, avec les Actes publics & Pièces justificatives, 1755.* Dans cette seconde Edition, se trouvent, outre les Pièces concernant l'Acadie, celles qui regardent l'Isle de Ste Lucie : nous en parlerons dans un autre Article de ces Mémoires. Ce que nous disons ici, satisfait aux deux Editions qui, sur l'Acadie, sont parfaitement conformes.

lumières de l'équité aux démarches souvent injustes de la force ; les discussions pacifiques à cette *raison* formidable *des Rois*,* laquelle ne se manifeste que par les éclats de la foudre. Nous pouvons assurer que, du côté de la France, les sentimens de modération ont toujours subsisté, & qu'on ne s'y est jamais écarté des voies légitimes de conciliation.

Mais encore quelles possessions du Nouveau-Monde ont pû paroître assez peu déterminées, pour attirer les regards vigilants de l'Europe ? Ce Nouveau-Monde, quoiqu'encore dans l'enfance, si l'on le compare avec l'ancien, n'a pas cessé néanmoins, depuis deux siècles, d'intéresser toutes les Puissances : il a fixé l'attention des Historiens, des Géographes, des Politiques :

* *Ratio ultima regum*, c'est la devise de l'Artillerie.

ſes Provinces, ſes Ports, ſes Mers, ſes Habitans, même les plus barbares, ont fait naître une multitude de négociations; & les Traités les plus ſolemnels énoncent des diſpoſitions détaillées ſur tous ces objets.

Nous répondons que la controverſe préſente regarde principalement* les Limites de l'Acadie, & qu'il n'y auroit aucune conteſtation à cet égard, ſi l'on vouloit bien entendre le Traité d'Utrecht, conclu en 1713. Ce ſont les Articles XII. & XII. de ce Traité qui forment ici la Loi: les Commiſſaires, nommés par les deux Cours, en conviennent: leurs Mémoires por-

* Nous plaçons ici ce mot, parce que *la convention définitive*, entre les deux Cours, *devoit embraſſer non-ſeulement les bornes de l'Acadie, mais encore celles des autres Colonies, & tous les autres objets dont le réglement étoit déféré* à Meſſieurs les Commiſſaires.

tent ſur cette baſe ; mais ceux d'Angleterre donnent à la lettre une étendue qu'elle n'a pas, & ceux de France conſervent à cette lettre toute la préciſion qu'elle doit avoir. Les Commiſſaires Anglois ſont MM. Shirley & Mildmay ; les Commiſſaires François ſont MM. de la Galiſſonnière & de Silhouette ; les uns & les autres ſi inſtruits des intérêts de leurs Maîtres, qu'après leurs productions reſpectives, on ne doit plus rien déſirer ſur la queſtion préſente.

On voit, par le titre de notre Extrait, que ces Productions ou Mémoires vont nous occuper ; mais on conçoit en même-temps deux choſes : 1° Que nous devons nous borner aux principaux objets de cette controverſe ; la nature de nos Mémoires périodiques étant toute oppoſée aux grands détails. 2° Que nous ne traitons point tout ceci en hommes d'Etat, (qualité qui ne

nous convient en aucun ſens) & que notre fonction purement littéraire ſe réduit à bien diſtinguer les prétentions réciproques ; à ſaiſir avec juſteſſe les moyens eſſentiels qu'on met en œuvre ; à eſtimer la valeur de ces preuves ; à préſenter clairement les réſultats. Quoique les raiſons favorables à la France, doivent paroître en chef dans notre Analyſe, nous ne diſſimulerons ni n'affoiblirons celles des Anglois ; & nous nous applaudirons ſeulement de trouver ici le bon droit de notre Patrie d'accord avec les ſentimens que nous avons pour elle.

Nous partageons cet Extrait en quatre Articles, qui comprendront tout le fond des Mémoires de MM. les Commiſſaires.

Premièrement, comme la queſtion des limites de l'Acadie rappelle, d'une manière au moins incidente, le ſouvenir des premiers

établissemens formés dans l'Amérique Septentrionale par les Anglois & par les François ; nous marquerons, en peu de mots, les époques de ces établissemens ; & l'on verra que les François ont, à cet égard, tous les titres de préférence, & tous les droits d'antiquité.

En second lieu, les termes des Traités de Paix, où se trouvent quelques dispositions touchant l'Acadie, étant d'une très-grande conséquence dans l'affaire actuelle des Limites ; nous indiquerons le véritable sens de ces termes ; & l'on pourra rectifier, d'après cette explication, plusieurs endroits des Mémoires de MM. les Commissaires Anglois.

Troisièmement, outre le Traité d'Utrecht, qui fait ici la Loi principale, les plus anciennes Histoires, les meilleures Cartes Géographiques, & quantité de Titres, d'Actes,

de Mémoires, concourant à déterminer les limites de l'Acadie d'une manière conforme aux intérêts de la France ; nous présenterons l'abrégé de ces témoignages.

Enfin, quoique, dans l'exposition de toutes ces choses, il soit nécessaire de réfuter souvent les principes, les allégations, les raisonnemens de MM. les Commissaires Anglois ; nous ne laisserons pas de réserver un Article pour répondre à celles de leurs objections qui n'auroient pas été résolues dans le cours de notre Analyse.

En parcourant tout ceci, il seroit à propos d'avoir sous les yeux une Carte de l'Acadie, ou même d'une grande partie de l'Amérique Septentrionale. Les plus habiles d'entre nos Lecteurs suppléeront à ce que nous ne pouvons leur présenter ici ; & les moins instruits auront leur recours aux Mémoires mêmes qui sont devenus publics, & où l'on

voit une belle Carte placée immédiatement après le frontiſpice du Livre.

## ARTICLE I.

*Epoques des premiers Etabliſſemens formés dans l'Amérique Septentrionale par les Anglois & par les François.*

L'antiquité des établiſſemens que les Anglois d'une part, & les François de l'autre ont formés dans l'Amérique Septentrionale, ne peut ſervir de principe pour déterminer actuellement les limites de leurs poſſeſſions reſpectives. C'eſt le droit de la guerre & de la paix, qui décide tout en cette matiere. Ainſi l'Article, par lequel nous commençons, ne devroit être qu'une diſcuſſion purement hiſtorique, qu'une affaire de ſimple curioſité. Mais quelques Ecrivains Anglois

n'ayant fait aucune difficulté de tirer des inductions d'une prétendue antériorité qu'ils attribuent aux établissemens de leur Nation, dans ce vaste continent du Nouveau-Monde ; il est nécessaire de montrer que ces Auteurs péchent autant dans le fait que dans le droit ; c'est-à-dire, qu'au vice de raisonnement en ce qui concerne le titre des possessions, ils ajoûtent le défaut de vérité, en ce qui touche l'époque de nos Colonies & des leurs. Par-là ce que nous allons dire, se lie assez intimement avec la question des limites de l'Acadie.

En 1497, deux Vénitiens, Jean & Sebastien Cabot, père & fils, s'embarquerent sous pavillon Anglois, qu'il ne leur étoit même permis de porter qu'à des conditions onéreuses : ils allerent chercher, à leurs dépens, un passage aux Indes Orientales par le Nord-Ouest ; & dans leur route ils virent

quelques parties de l'Amérique. C'est le plus ancien voyage, dont les Anglois ont songé à se faire un titre de propriété sur tout ce continent. Mais quelle différence ne doit-on pas reconnoître entre une découverte *de simple vuë*, comme les deux Cabot appelloient celle-ci, & une vraie prise de possession qui du moins auroit dû se manifester par le débarquement de quelques Colons : condition que les Navigateurs ne remplirent nullement dans cette entreprise ! Si le principe des Anglois étoit solide, il faudroit dire, à plus forte raison, que les François acquirent l'Amérique Septentrionale dès le temps des premiers voyages qu'ils firent au grand Banc & sur les côtes de Terre-Neuve : or ces voyages, entrepris par les Basques, les Malouins, les Rochelois, pour la Pêche des Morues, précéderent de beaucoup la navigation des deux Cabot. On peut

yoit sur cela l'ancienne Histoire de la Nouvelle-France, publiée par un Auteur sincère, bien instruit & impartial. *

Mais il ne faut s'attacher ici qu'aux entreprises formées dans la vuë d'un établissement en Amérique. Tel fut, en 1518, le voyage du Baron de Léry & de S. Just, qui débarqua du bétail à l'Isle de Sable, vis-à-vis de l'Acadie. Cette expédition n'eut pas de succès, & il paroît qu'on ne tira guères plus d'avantages de trois autres, qui furent faites aux dépens de la Couronne de France, & sous les auspices de François I. en 1523, 1524, 1525, par Jean Verazzani Florentin. Cependant voilà des tentatives tout autrement raisonnées, par

* Marc Lescarbot, Avocat en Parlement. Il a été un des principaux mobiles des premiers établissemens de la Nouvelle-France.

rapport à l'Amérique, que ne l'avoit été la navigation des deux Cabot. La suite de nos entreprises mérite encore plus d'attention.

En 1534 & 1535, des François commandés par Jacques Cartier de S. Mâlo, reconnurent la plus grande partie des côtes du Golfe S. Laurent, firent alliance avec les Sauvages & bâtirent un Fort. En 1541, le même Cartier forma un établissement au Cap-Breton ; & l'année précédente, le Roi François I. avoit donné à François de la Roque, Sieur de Roberval, le titre de son *Lieutenant-Général ès Terres-Neuves, Canada, Hochelaga, Saguenay & autres.* Sous les règnes suivans, ces Colonies ne se soûtinrent pas ; & ce ne fut qu'en 1603 qu'elles furent renouvellées avec gloire. Alors commencerent, après plusieurs voyages, les établissemens de MM. de Monts, de Poitrincourt & de Champlain ;

noms célébres dans l'Hiſtoire de la Nouvelle-France. En 1604 & 1605, ils formèrent des habitations à la côte des Etchemins *, & à Port-Royal, aujourd'hui *Annapolis*. En 1608, M. de Champlain fonda Quebec, Capitale de l'Empire François dans cette partie du Nouveau-Monde.

Arrêtons nous ici, & conſidérons les établiſſemens de 1534 & 1535. Eſt-il chez les Anglois aucune expédition ſemblable & de pareille antiquité ? Après les courſes des deux Cabot, on ne trouve rien, durant 80 ans, qui ſoit comparable à l'entrepriſe de Jacques Cartier. Il faut gagner l'année 1583 pour y voir le Chevalier Humphrey Gilbert, chargé par la Reine Elizabeth d'établir une Colonie au Nord de la Floride. Ce Navigateur

* C'eſt un aſſez grand pays, ſitué au Nord & à l'Oueſt de l'Acadie.

agiſſant

agiſſant contre la lettre & l'eſprit de la Charte qui lui avoit été donnée, porta ſes vuës vers l'Iſle de Terre-Neuve : mais quel que fût ſon deſſein, la tentative échoua par le naufrage de celui qui l'avoit formée. Les années ſuivantes, divers Capitaines furent envoyés pour établir la domination Angloiſe à la Virginie : expéditions qui eurent encore très-peu de ſuccès ; & ce ne fut qu'en 1607 qu'on bâtit une Ville, qui eſt le premier établiſſement des Anglois dans l'Amérique Septentrionale. Car celui de la Nouvelle-Angleterre n'eut lieu qu'en 1620, & l'époque de la fameuſe Ville de Boſton n'eſt que de l'an 1630, 22 ans après celle de Quebec. A l'égard des autres Colonies Angloiſes dans le même continent, elles ſont toutes poſtérieures aux établiſſemens que nous venons de nommer.

On voit donc clairement l'ori-

gine & la première fondation de ces Colonies. On comprend, sans difficulté, qu'en cette matière la Nation Françoise a les droits d'aînesse sur la Nation Britannique. On peut juger par conséquent de la frivolité des principes & des faits répandus dans quelques Papiers d'Angleterre; en particulier dans un Manifeste que l'Amiral Hill prétendoit publier en 1711 avant que d'attaquer le Canada. Il y étoit dit que *la Reine de la Grande-Bretagne* (la Reine Anne qui étoit alors sur le Trône,) *avoit des droits & des titres incontestables sur toute l'Amérique Septentrionale par la découverte qui en a été faite, &c.* Des allégations de cette espèce prouvent que, quand on est en force, qu'on a de gros Vaisseaux & de gros Canons, toutes raisons paroissent bonnes à produire. Mais c'en est assez sur ce premier Article qui n'entame point encore le fond de la controverse présente.

## Article II.

### *Sens véritable des dispositions contenues dans les Traités de Paix, relativement aux Limites de l'Acadie.*

On connoît, par le premier Memoire * de Messieurs les Commissaires Anglois, quelle est l'étenduë de leurs prétentions à l'égard de l'Acadie. Ils demandent, sous le nom de cette Province, plus de 460 lieuës de côtes ; au lieu que, selon les François, ils doivent se contenter de la cession faite par le

*Ce Mémoire est daté du 21. Septembre 1750. Le second est du 11. Janvier 1751. Le premier Mémoire des Commissaires François est du 21. Septembre 1750 ; le second, qui n'a que sept lignes, est du 16. Novembre de la même année ; le troisiéme, qui a 181 pages, est du .. Octobre 1751.

XII. Article du Traité d'Utrecht: cession qui bien entendue se borne à un peu plus de 80 lieuës. *Le Roi Très-Chrétien*, dit cet Article du Traité, *céde à la Reine & à la Couronne de la Grande-Bretagne, la Nouvelle-Ecosse, autrement dite Acadie, en son entier, conformément à ses anciennes limites, comme aussi la Ville de Port-Royal, maintenant appellée Annapolis-Royale, & généralement tout ce qui dépend desdites terres & isles de ce pays-là .... Il cede tout cela d'une manière & forme si ample, qu'il ne sera pas permis à l'avenir aux Sujets du Roi Très-Chrétien d'exercer la pêche dans lesdites Mers, Bayes & autres endroits à trente lieuës près des côtes de la Nouvelle-Ecosse au Sud-est, en commençant depuis l'Isle appellée vulgairement de Sable, inclusivement, & en tirant au Sud-ouest.*

Quel est le sens naturel de ces

diſpoſitions ? N'eſt-ce pas 1° qu'on n'a prétendu céder que l'Acadie proprement dite, non la Baye Françoiſe, la côte des Etchemins, la Gaſpéſie, la partie méridionale du Golfe S. Laurent, la rive Méridionale du Fleuve de ce même nom juſqu'à la hauteur de Quebec : étenduë de pays qui comprend preſque toute la Nouvelle-France, & ſur laquelle les Anglois forment aujourd'hui des prétentions ; 2° Qu'on n'a pas même compris dans l'Acadie la Ville de Port-Royal ou *Annapolis*, puiſqu'on la diſtingue de cette Province par une ſpécification particuliére ; *comme auſſi*, dit le Traité, *la Ville de Port-Royal*, &c. 3° Qu'au temps du Traité d'Utrecht on entendoit, du côté des François & des Anglois, une telle ceſſion de l'Acadie, que les derniers fuſſent aſſurés des avantages de la pêche ſur les bancs ſitués au Sud-eſt de cette côte : avantages

qui ne résultent point des pays que demandent aujourd'hui les Anglois, puisqu'aucun de ces pays n'a des bancs au Sud-est sur lesquels on puisse pêcher?

Ne séparons pas de ces considérations celle que fournit aussi naturellement l'Article XIII. du même Traité d'Utrecht. Après la cession faite aux Anglois de l'Isle de Terre-Neuve & des Isles adjacentes, il est expressément stipulé que l'*Isle du Cap-Breton & toutes les autres quelconques situées dans l'embouchure & le Golfe du Fleuve S. Laurent, demeureront à l'avenir à la France.* Or cette disposition seroit nulle, ou du moins tout-à-fait déplacée, si les prétentions de M M. les Commissaires Anglois avoient lieu; c'est-à-dire, si l'on donnoit à l'Acadie toute l'étendue marquée dans leurs Memoires. Car il en résulteroit que toutes les Isles situées

dans le Golfe S. Laurent appartiendroient à l'Angleterre. Ajoûtons qu'en conséquence de la même étenduë donnée à l'Acadie, les Anglois auroient, dans tous les temps, la facilité d'envahir le Canada, & que les François n'auroient presque jamais celle de le défendre : ce qui ne peut assurément être concilié ni avec la lettre, ni avec l'esprit du Traité d'Utrecht.

La manière dont ce Traité sépare la Ville de Port-Royal ou Annapolis de l'Acadie, démontre un point de très-grande conséquence : c'est que l'Acadie proprement dite ne comprend pas même toute la Péninsule située au Sud-est de la Baye Françoise. Port-Royal est dans la Péninsule, & le Traité déclare néanmoins qu'outre l'Acadie renfermée dans ses anciennes limites, le Roi Très-Chrétien céde Port-Royal : donc cette Ville n'est point de l'Acadie ; donc l'Acadie

ne s'étend point dans toute la Péninsule. Qu'a-t-on pû opposer à cet argument ? Une raison frivole, & une parité insuffisante. *Il n'est point rare*, disent M M. les Commissaires Anglois, *dans des Traités qui font une cession générale de quelque pays ou de quelque Province entiére, d'y spécifier les Forts qui s'y trouvent ou les Villes d'une distinction particulière.* Et ne voit-on pas, ajoûtent les mêmes Auteurs, que, *dans le Traité de Saint-Germain en 1632, il fut stipulé que tous les lieux occupés en la Nouvelle-France, l'Acadie & le Canada par les sujets de Sa Majesté de la Grande-Bretagne, seront restitués à la France ?* De même donc que ces termes *la Nouvelle-France, l'Acadie & le Canada* n'autorisent point à regarder le *Canada* comme un district séparé de la *Nouvelle-France* ; ainsi les expressions du Traité d'Utrecht

prouvent pas que Port-Royal o
inapolis est hors de l'Acadie
oprement dite.

Messieurs les Commissaires An-
ois n'ont garde, dans cette espèce
solution ou d'explication, de
er le *comme aussi* du Traité d'U-
echt. Ces deux mots énoncent
ie trop grande distinction entre
ort-Royal & l'Acadie. Plus cette
ille de Port-Royal étoit considé-
ble, moins on auroit dû la spé-
fier par ces termes *comme aussi*,
ppofé qu'elle eût été comprise
ns l'étenduë de l'Acadie. L'im-
rtance de l'objet auroit assez dé-
miné les Lecteurs du Traité à
cevoir que ce poste faisoit par-
de la cession. Si l'on cédoit
urd'hui à l'Angleterre tout le
ida, s'aviseroit-on d'ajoûter
l'Acte, *comme aussi la Ville*
*uebec*? Faisons le même rai-
ment à l'égard de Port-Royal
ré avec l'Acadie, si cette

Province avoit compris Port-Royal dans ſes limites. Enfin, on peut défier qui que ce ſoit de montrer, dans aucun Traité, les termes *comme auſſi* employés pour ſpécifier la ceſſion de quelque poſte principal, contenu d'ailleurs dans l'étenduë d'un pays cédé en entier.

L'exemple de ce qui fut ſtipulé au Traité de S. Germain par rapport à *la Nouvelle-France, l'Acadie & le Canada*, eſt quelque choſe de très-foible. Car 1° il y a une fort grande différence entre le *comme auſſi* du Traité d'Utrecht, & la ſimple conjonction & du Traité de S. Germain. La première de ces expreſſions ſignifie toujours *de plus, en outre*, & la ſeconde eſt ſouvent employée comme une ſimple explication de ce qu'on a déja dit : on peut en trouver des exemples à l'ouverture de tout Traité de Paix, ou même de tout acte public. 2°. Si, dans le Traité de Saint-

Germain, on a ſtipulé la reſtitution par les termes de *Nouvelle-France, d'Acadie & Canada*, c'eſt qu'il eſt arrivé quelquefois, quoique la choſe ſoit pourtant aſſez rare, qu'on a regardé l'Acadie & le Canada comme deux grandes parties de la *Nouvelle-France*; par exemple, les Lettres-Patentes de Louis XIV. accordées en 1651 au Sieur De la Tour, parlent du *pays & côte de l'Acadie en la Nouvelle-France*; & l'Hiſtorien Creuxius * dénombrant les parties ou Provinces de la Nouvelle-France, nomme *l'Acadie, les Souriquois, le Norembegue, le Labrador, &, ce qui eſt un nom plus connu, le Canada.* Il ajoûte toutefois que *ce dernier nom n'eſt pas tant celui de quelque lieu particulier qu'une dénomination*

* C'eſt le P. Du Creux, Jéſuite, qui publia, en 1664, une Hiſtoire du Canada *in*-4°.

*commune des régions qui bordent le Fleuve S. Laurent*. Mais avec cette latitude-là même, il faudroit toujours reconnoître que, dans l'idée de cet Auteur, le Canada étoit moins étendu que la Nouvelle-France. Or cette façon de penser & de parler pouvoit avoir déja quelques partisans au temps du Traité de S. Germain; & c'en étoit assez pour engager les parties contractantes à spécifier le Canada, comme n'étant qu'une grande portion de la Nouvelle-France.

Mais enfin, reprennent MM. les Commissaires Anglois, ce Traité d'Utrecht, qu'on estime si propre à resserrer les limites de l'Acadie, nomme cette contrée *Nouvelle-Ecosse* : dénomination établie par l'octroi que fit le Roi Jacques I. en 1621 au Chevalier Guillaume-Alexandre qui fut depuis Comte de Sterling : dénomination maintenue sous Charles I. & sous

Cromwel, reconnue même, en divers temps, par la Cour de France ou par ses Ministres; enfin, consacrée pour toujours par le XII[e] Article du Traité d'Utrecht. Or pour juger de l'étenduë que donne ce Traité à l'Acadie, qu'il dit être une même chose avec la Nouvelle-Ecosse, *Novam Scotiam sive Acadiam totam* &c. il suffit de rappeller celle qu'a eue la Nouvelle-Ecosse dès l'an 1621. Cette étenduë ne differe presque point de l'objet actuel des prétentions manifestées par la Cour Britannique. Autant donc qu'il est certain que le Traité d'Utrecht identifie la Nouvelle-Ecosse avec l'Acadie; autant estime-t-on nécessaire que les prétentions de l'Angleterre paroissent justes & légitimes à la Cour de France.

Il y a, dans ce raisonnement, plusieurs suppositions fausses.

La première est, que la dénomination de *Nouvelle-Ecosse* à été

fondée sur quelque chose de réel. On vérifie le contraire par les Lettres mêmes de Jacques I. qui fit cette concession au Chevalier Alexandre, dans le cas & sous la condition que les pays énoncés, dans la Charte, seroient *dépourvûs d'habitans, ou possédés par des Infidèles, dont la conversion importe beaucoup à la gloire de Dieu.* Cette clause étoit sage, de droit commun, & rendoit nulle toute l'entreprise avec la dénomination de *Nouvelle-Ecosse*, puisqu'il y avoit déja quinze ou seize ans que les François étoient établis dans ces vastes régions.

La seconde supposition est, que tout ce qui s'est dit ou fait depuis, en Angleterre, a pû & dû réaliser la dénomination de *Nouvelle-Ecosse*, & identifier cette prétendue contrée avec l'Acadie : principe encore appuyé sur un fondement ruineux. Car tout ce qui s'est dit ou fait,

en Angleterre, d'après la Charte de Jacques I. n'a pû donner de la réalité à une dénomination & à un pays qui, dans l'origine, n'en avoient aucune. Cette observation suffit pour répondre aux divers Actes du temps de Charles I. & de Cromwel, supposé qu'on en pût produire de cette espèce qui fussent favorables à l'Angleterre : ce qui n'a pas été fait jusqu'ici.

La troisième supposition est, qu'en France on a reconnu, avant le Traité d'Utrecht, une *Nouvelle-Ecosse* conforme aux manières de parler de Jacques I. & des autres Anglois; qu'on y a donné le nom de *Nouvelle-Ecosse* aux côtes de l'Acadie &c. Propositions qui ne peuvent être prouvées par aucun acte authentique ; & MM. les Commissaires François font très-bien voir que dans un Mémoire, donné à la Cour d'Angleterre par l'Ambassadeur de France en 1685, Mé-

moire cité avec complaisance par MM. les Commissaires Anglois, on ne trouve pas une seule fois le nom de *Nouvelle Ecosse*. » Toutes » les pièces, *ajoûtent-ils*, que l'on » peut produire, Lettres de con- » cession, Provisions de Gouver- » neur & d'Officiers, Ordres du » Roi, Capitulations, Traités faits » avec l'Angleterre, Histoires & » Relations; tout se convertit en » preuves pour établir que la France » a possédé ce pays sous toute autre » dénomination que celle de *Nou-* » *velle-Ecosse*, & que jamais le » Gouvernement de France n'a em- » ployé ce nom avant le Traité » d'Utrecht.

La quatrième supposition de MM. les Commissaires Anglois, est que la France, en admettant la dénomination de *Nouvelle-Ecosse*, au Traité d'Utrecht, a pris ce nom suivant toute l'étendue que lui donne la concession de Jacques I.

& qu'ainsi l'Acadie cédée par le Traité comprend tous les pays désignés dans cette concession. Rien de plus hazardé que cette pensée. La Nouvelle-Ecosse de Jacques I.* est quelque chose d'idéal : la Nouvelle-Ecosse du Traité d'Utrecht est réelle ; mais dans sa réalité, elle n'est que l'Acadie réduite à ses anciennes limites. Cette Nouvelle-Ecosse, qu'on peut appeller *moderne & actuelle*, pour la distinguer de celle dont on parla en 1621, est l'ancienne Acadie ; & voilà ce que la France a cédé. Le Traité ne caractérise pas l'Acadie par la Nouvelle-Ecosse ; il caractérise la Nouvelle-Ecosse par l'Acadie renfermée dans ses anciennes limites :

* On fait voir sur la Carte que cette *Nouvelle-Ecosse* du Roi Jacques, quoique très-étendue, ne rempliroit pas encore toutes les prétentions actuelles des Anglois.

aussi ne lit-on pas que le Roi Très-Chrétien céde l'Acadie ou la Nouvelle-Ecosse, suivant ses anciennes limites ; mais on lit qu'il céde *la Nouvelle-Ecosse ou l'Acadie, suivant ses anciennes limites* : ce qui mérite très-fort d'être observé & distingué, comme déclarant la vraie signification des termes du Traité.

Il falloit s'étendre sur ce point, parce que le Traité d'Utrecht est la base de toute cette controverse, ou plutôt parce qu'il fournit la solution de toutes les difficultés. Messieurs les Commissaires Anglois ont prétendu tirer de grands avantages de deux autres Traités ; celui de S. Germain, dont nous avons déja marqué l'époque, & celui de Bréda en 1667. Par le premier de ces Traités l'Angleterre *rend & restitue* au Roi Très-Chrétien *tous les lieux occupés*, par les Anglois, *en la Nouvelle-France, l'Acadie & Canada* ; par le second, elle

*rend* & *restitue* au même Roi Très-Chrétien *le pays appellé l'Acadie.* Sur quoi nous observons que Messieurs les Commissaires Anglois substituent, en plusieurs endroits de leurs Mémoires, les termes de *donner* & *céder* à ceux de *rendre* & *restituer* ; comme si l'Angleterre avoit en effet établi les droits de propriété qu'a eus la France sur l'Acadie, & comme si nous n'avions joui de cette Province ou Contrée qu'en vertu du don qui nous en auroit été fait par les Anglois. On sent combien l'évidence des faits répugne à ces idées.

Mais ce qu'il est important de bien considérer, ce sont les conséquences qui résulteroient de ces substitutions de termes par rapport au Traité d'Utrecht, & au sens qu'on doit y reconnoître. Si l'Angleterre a cédé l'Acadie à la France, le Traité d'Utrecht sera totalement comparable aux Traités de S. Ger-

main & de Bréda : il faudra donner à ces trois Traités la même étenduë, les mêmes effets ; & si les Traités de S. Germain & de Bréda ont cédé, sous le titre d'*Acadie*, des possessions qui ne sont pas renfermées dans les anciennes limites de cette Province, on sera obligé, depuis le Traité d'Utrecht, d'en tenir compte aux Anglois ; c'est-à-dire qu'il faudra croire que ce Traité, malgré la réduction de l'Acadie à ses anciennes bornes, *céde* aussi ces possessions, quelque immenses qu'on les imagine d'après les Traités de S. Germain & de Bréda. Voilà où conduit le changement des termes de *rendre & restituer* en ceux de *donner & céder*. Mais ce changement est abusif; les termes des Traités sont quelque chose d'inviolable & de sacré ; il n'est pas permis de les transformer à son gré. Ceux de S. Germain & de Bréda *rendent & restituent*

Acadie à la France, qui, la pre-
ière d'entre les Puissances de
urope, avoit possédé ce pays, &
n avoit jamais abdiqué la pos-
sion. Il ne s'agissoit pas, dans ces
aités, de fixer des limites ; il ne
loit que remettre les choses, en
nérique, sur le pied où elles
oient avant les irruptions réci-
oques des deux Nations. Par-là
 conçoit que la signification du
rme *Acadie* pouvoit avoir beau-
up de latitude dans ces conven-
ons : au lieu qu'à Utrecht la Fran-
, stipulant une *Cession*, devoit
nger à l'étenduë de ce qu'elle
*doit*. Aussi voyons-nous que les
rmes de son Traité ont pour
jet *l'Acadie renfermée dans ses
ciennes limites*. Si la pacifica-
on d'Utrecht étoit, en ce point,
 même espèce que les Traités de
 Germain & de Bréda, on n'au-
oit pas manqué de rappeller ces
eux Traités ; & au lieu de consi-

dérer *l'Acadie selon ses anciennes limites*, on auroit dit à Utrecht que la France *céde l'Acadie selon les Traités de S. Germain & de Bréda*. C'est évidemment ce qu'on n'a point dit : ainsi, quant à la *Cession* faite à Utrecht, les Traités de S. Germain & de Bréda ne peuvent être pris pour régle : on ne sçait même comment il est venu en pensée de les citer.

## ARTICLE III.

*Témoignages des anciennes Histoires, des Cartes Géographiques, des Titres, Actes, Mémoires, en faveur du sentiment de la France, relativement aux Limites de l'Acadie.*

Messieurs les Commissaires Anglois ayant désiré qu'on s'expliquât avec la derniére précision sur les anciennes Limites de l'Acadie,

MM. les Commissaires François ont déclaré que *l'ancienne Acadie commence à l'extrémité de la Baye Françoise, depuis le Cap Sainte-Marie ou le Cap Fourchu; qu'elle s'étend le long des côtes, & qu'elle se terminè au Cap Canseau.* Cette déclaration, qu'on ne peut bien saisir qu'en jettant les yeux sur la Carte, est conforme à ce qu'ont écrit de l'Acadie les plus anciens & les plus fidèles Historiens; elle se vérifie par les meilleures Cartes Géographiques; elle s'accorde avec une multitude de Titres, d'Actes, de Mémoires dressés sur les affaires de cette partie du Nouveau-Monde. Indiquons ce qu'il y a de capital dans ces divers monumens.

1°. A la tête des Historiens nous plaçons le Sieur de Champlain,*

* Son Histoire intitulée, *Voyages de la Nouvelle-France Occidentale*, a paru in-4o. en 1632.

Fondateur de la Ville de Quebec, en 1608. Ayant eu occasion de parler plusieurs fois de l'Acadie, il s'est constamment exprimé de manière à persuader que ce nom ne convient qu'à la partie du *Sud-est* de la Péninsule. Jamais, par exemple, il ne met Port-Royal en Acadie; il distingue toujours très-bien l'Acadie de la Baye Françoise, de la côte des Etchemins, du pays des Almouchiquois, (aujourd'hui Nouvelle-Angleterre) de la grande Baye du Fleuve S. Laurent, &c. Qu'est-ce que cela signifie? sinon qu'il seroit très-étonné, s'il revenoit au monde, de voir les Anglois revendiquer tant de régions, comme ayant été toutes cédées sous le titre de *l'Acadie renfermée dans ses anciennes limites.*

Un autre Historien-Voyageur est Marc l'Escarbot, dont nous avons déja dit quelque chose. Il avoit été témoin oculaire de tout

ce qu'il raconte de la Nouvelle-France, & son Livre parut en 1609. Or cet Auteur, qui parle des Etchemins, des Almouchiquois, de Norembegue, de Pentagoët, des deux Rives du Fleuve S. Laurent, & sans cesse de Port-Royal, ne nomme pas même *l'Acadie* dans tout son texte. Il n'en fait mention qu'au sujet de quelques Actes, tels que les pouvoirs du Sieur de Monts. Ce procédé ne montre-t-il donc pas que tous les pays revendiqués aujourd'hui par les Anglois, comme ayant été de l'ancienne Acadie, ne furent point connus de l'Escarbot sous cette dénomination, & que ce Voyageur ne les comprit jamais dans ce district ?

Un troisième Auteur & le plus instruit de tous, est le Sr Denys, qui étoit Gouverneur, Lieutenant-Général pour le Roi, & Propriétaire de toutes les Terres & Isles qui sont depuis le Cap Canseau

jusqu'au Cap des Rosiers, près de l'embouchure du Fleuve S. Laurent : ce qui forme une partie considérable de ce que les Anglois réclament comme appartenant à l'Acadie cédée par le Traité d'Utrecht. On a deux Volumes *in*-12. de cet Ecrivain ; l'Edition est de 1672, & l'on y trouve toutes les indications nécessaires sur les limites de l'Acadie, dont M. Denys a fait une Description suivie & détaillée. On y voit que cette contrée commence à l'extrémité de la Baye Françoise, & qu'elle finit à Canseau, après s'être étendue le long de la côte. Rien de plus exact que cette Description ; elle devroit suffire pour décider la controverse présente, puisqu'elle est l'interprétation toute naturelle du Traité d'Utrecht.

Observons au reste que ces Historiens ont parlé dans des temps où la vérité seule & leurs propres

lumières les guidoient. Ils n'avoient aucun intérêt d'étendre ou de restraindre les bornes de l'Acadie. Ils ne pouvoient deviner les contestations qui viennent de s'élever sur cette Province; mais s'ils avoient pû les prévoir, il ne leur eût guères été possible de parler avec plus d'exactitude, pour terminer le différend. C'est ce que MM. les Commissaires François observent, en particulier, au sujet du Sieur Denys qui, en effet, se distingue de tous par l'extrême précision de son discours.

2°. On nous objecte, de la part des Anglois, cinq Cartes Géographiques, comme entièrement favorables à leur opinion : quatre d'entr'elles ont été dressées en France; sçavoir, deux de M. De l'Isle, une de M. Bellin, & une de M. Danville : objection peu importante & très-aisée à résoudre. Car toutes ces Cartes sont différentes les unes

des autres ; & bien-loin d'être favorables aux demandes de MM. les Commissaires Anglois, la plûpart leur sont contraires : il n'y en a pas même une seule qui puisse se concilier avec l'excès de leurs prétentions. Tout ceci est justifié par des détails & des exemples. Il en résulte que le plus grand nombre de ces Cartes & d'autres qu'on peut citer, ne donnent à l'Acadie que l'étenduë de la Péninsule. C'est encore une faute *, puisque l'Acadie proprement dite ne comprend que le Sud-est de cette Péninsule ; mais on voit toujours combien ce genre de preuves contredit les prétentions des Anglois. Voici présentement quelque chose de très-

* On fait voir ici que Jean de Laët, qui a imprimé, en 1633, sa *Description de l'Amérique*, est le premier Auteur de cette faute, & que la plûpart des autres Géographes se sont bornés à le copier.

positif pour la cause des François.

Sous le régne de la Reine Anne, le célèbre Docteur Halley publia une Carte générale pour les variations de la Boussole ; &, dans cette Carte, l'Acadie ne comprend que le Sud-est de la Péninsule, conformément aux Limites désignées par MM. les Commissaires François. En 1728 parut à Londres un Atlas de Marine & de Commerce, où l'on voit que la Carte, qui comprend l'Amérique, présente l'Acadie comme renfermée dans le Sud-est de la Péninsule. En 1738 on vit, dans la même Ville de Londres, une Carte de l'Amérique Septentrionale par le Sieur Popple, qui avoit travaillé sur les dépôts & sur les chartes. Or l'on y remarque, comme sur la précédente, que l'Acadie est bornée aux seules côtes du Sud-est de la Péninsule. A la

vérité les Auteurs de ces Cartes y ont marqué la Nouvelle-Ecosse suivant leurs préjugés ; c'est-à-dire relativement à la concession faite par Jacques I. mais on doit bien se ressouvenir que cette Nouvelle-Ecosse, antérieure au Traité d'Utrecht, n'a qu'une existence idéale ; & il est toujours certain que, selon ces Cartes, l'Acadie n'est que la partie du Sud-est de la Nouvelle-Ecosse : partie qui n'est en elle-même que le Sud-est de la Péninsule.

3°. Les Titres, Actes, Mémoires qu'on produit ici, sont de deux espèces ; les uns purement François, les autres Etrangers, Anglois sur-tout. Quelques exemples vont donner une idée de ces pièces.

Quand le Sieur de Monts eut formé son projet d'établissement en Amérique, Henri IV, par ses Lettres du 8. Novembre 1603, le

créa d'abord son *Lieutenant-Général dans l'Acadie & pays confins & circonvoisins, depuis le 40e degré de latitude jusqu'au 46e.* Ensuite le même Prince, par ses Lettres du 18. Décembre suivant, lui accorda le privilège exclusif de la traite des pelleteries, non-seulement en Acadie, mais encore au Cap-Breton, dans la Baye des Chaleurs, à Gaspé & sur les deux Rives du grand Fleuve S. Laurent. D'où il est aisé de conclure 1° que l'Acadie proprement dite ne s'étendoit pas depuis le 40e degré jusqu'au 46e, puisque, pour former toute cette latitude, il falloit y joindre *les pays confins & circonvoisins.* 2° Que la même Acadie ne comprenoit point le Cap-Breton, la Gaspésie, la Baye des Chaleurs, la rivière du Canada, puisqu'il fallut à M. de Monts un acte particulier pour le privilège de la traite des pellete-

ries dans tous ces cantons qui sont plus nord que le 46e degré jusqu'où seulement s'étendoit sa concession.

Quand nos Rois ont continué d'accorder des Lettres de commission, pour la côte des Etchemins, pour la Baye Françoise, pour la grande Baye & la rive méridionale du Fleuve S. Laurent, ils ont souvent indiqué ces pays sous les noms de *Nouvelle-France* ou de *Canada*, jamais sous celui d'Acadie ; & quand les Gouverneurs-Généraux de la Nouvelle-France ont fait des concessions dans ces diverses contrées, ils ont très-souvent spécifié la condition de *relever* ou dépendre du Fort ou Château de Quebec ; jamais ils n'ont parlé de l'Acadie : ce qui prouve toujours de plus en plus que l'ancienne Acadie ne s'étendoit point à ces contrées.

Quand le Fondateur de la Nou-

velle-Angleterre, Jean Smith, alla reconnoître le pays, en 1614, il le trouva rempli de noms François; & il se plaint, dans son Histoire de la Nouvelle-Angleterre, que toutes les côtes, qui joignent celles des Etchemins, n'étoient connues que sous le titre de *Canada*. Ce témoignage, comme on voit, est très-ancien, & démontre que cette région n'étoit point regardée comme appartenante à l'Acadie.

Quand on eut stipulé, au Traité de Bréda en 1667, que l'Angleterre *restitueroit* l'Acadie au Roi Très-Chrétien; la Cour de Londres expédia des ordres pour la *restitution*; &, dans ces Lettres, furent compris nommément les Forts de Pentagoët, de S. Jean & de Port-Royal. Sur quoi le Chevalier Temple, qui étoit Gouverneur de tout le pays, représenta que ces trois Forts n'étoient point de l'Aca-

die. A la vérité on lui donna de nouveaux ordres, & la restitution fut faite ; mais ses remontrances prouvent toujours que les Forts ci-dessus nommés n'étoient point réellement dans l'Acadie proprement dite ; & la restitution qui eut lieu, malgré les raisons de ce Gouverneur, montre qu'on agit, en Angleterre, par le motif général de remettre, en Amérique, les choses au même état où elles avoient été, avant l'invasion des Anglois.

Messieurs les Commissaires François rassemblent beaucoup d'autres Titres, Actes & Mémoires toujours relatifs à la cause présente. Ce que nous venons de citer, suffit pour faire connoître ce moyen de défense. Ajoûtons un quatrième & dernier Article, qui achevera de dissiper le reste des difficultés qu'on forme sur toute cette importante question.

## ARTICLE IV.

*Réponse à quelques objections de Messieurs les Commissaires Anglois.*

On ne peut trop ramener ce principe essentiel & fondamental ; sçavoir, que la France n'a point cédé aux Anglois l'Acadie en général, l'Acadie avec les pays circonvoisins, l'Acadie prise dans le sens & l'étendue qu'on a pû lui donner en divers temps. Une pareille cession n'est conforme ni à la lettre, ni à l'esprit du Traité d'Utrecht. Par ce Traité, la France céde simplement *l'Acadie suivant ses anciennes limites, avec ses appartenances & dépendances.* Tel est le point fixe qu'il ne faut jamais perdre de vuë. Or c'est le perdre assurément, que de proposer les objections suivantes.

PREMIÈRE OBJECTION. En 1647, la Cour de France donna au Sieur de Charnisay le Gouvernement de *tous les pays, territoires & confins de l'Acadie, à commencer dès le bord de la grande rivière de S. Laurent, tant du long de la côte de la Mer, & des Isles adjacentes, qu'en dedans de la terre ferme &c.* En 1651, la même Cour donna des pouvoirs tout semblables au Sieur de Saint-Etienne de la Tour. En conséquence il s'établit au Fort S. Jean, & il s'empara de Pentagoët : deux postes qui, selon l'opinion actuelle des François, n'eussent pas été dans l'Acadie. Mais sur ce point & sur toute l'étendue de cette Province, il vaut mieux en croire les commissions expédiées à ce Gouverneur & au Sieur de Charnisay : il n'est point probable que le Roi & ses Ministres aient été mal instruits des limites

d'un Gouvernement de cette importance.

*Réponse.* Les Commiſſions données aux Sieurs de Charniſay & de la Tour portent expreſſément qu'on établit ces Officiers ſur tous les pays, territoires, côtes & *confins* de l'Acadie. Qui dit *confins*, dit pays *circonvoiſins*, comme il étoit marqué dans les pouvoirs de M. de Monts en 1603 : mais *les pays confins & circonvoiſins* de l'Acadie ne ſont ni l'Acadie même, ni *ſes appartenances & dépendances*. D'ailleurs les Commiſſions de ces Gouverneurs ne ſuffiroient pas encore pour remplir toutes les demandes actuelles des Anglois : car les Sieurs de Charniſay & de la Tour n'avoient rien à voir & à ordonner ſur la rive méridionale du Fleuve S. Laurent, qui fut toujours ſous l'autorité immédiate du Gouverneur de Quebec. Enfin quel exemple Meſſieurs les Commiſſai-

res Anglois choisissent-ils pour juger des bornes de l'Acadie & de la jurisdiction de ses Gouverneurs? Tandis que les Sieurs de Charnisay & de la Tour furent en place, il n'y eut que trouble & désordre dans le pays; ils chercherent sans cesse à se détruire l'un l'autre; ils envahirent à force ouverte leurs territoires respectifs; & la paix ne fut pas même rétablie après la mort d'un des rivaux. Le Sieur de la Tour, qui avoit survécu, eut encore des démêlés très-vifs avec l'héritier du Sieur de Charnisay. Ces évènemens sont décrits très-au-long dans les Histoires de la Nouvelle-France. Or nous faisons, à ce sujet, deux questions; la première, si cette confusion de vues & d'intérêts n'auroit pas pû influer dans les ordres ou dispositions qui venoient de France; la seconde, si, d'après ce qui s'est fait ou écrit dans ces temps ora-

geux, on peut décider une controverse aussi délicate que celle qui attire aujourd'hui l'attention des deux Cours ?

*SECONDE OBJECTION.* Sous le Gouvernement d'Olivier Cromwel, les Anglois s'emparerent de l'Acadie. La restitution fut vivement sollicitée auprès du Roi Charles II. par le Comte d'Estrades, Ambassadeur de France ; & ce Ministre spécifia, plusieurs fois, dans ses Lettres, les Forts de S. Jean, de Pentagoët & de Port-Royal comme étant en Acadie. Peut-on désirer une autorité plus respectable pour s'assurer que l'Acadie s'étendoit dans la Baye Françoise, sur la côte des Etchemins &c. en un mot, qu'elle n'étoit pas bornée au Sud-est de la Péninsule ?

*RÉPONSE.* Messieurs les Commissaires Anglois sçauroient bien observer, si l'objection étoit contre eux, que les lumières géographi-

ques d'un Ambassadeur ne peuvent faire loi dans une affaire comme celle-ci. Mais nous devons ajoûter, comme un point très-certain & très-démontré, par les Lettres mêmes du Comte d'Estrades, que les notions de ce Ministre sur l'Acadie & les pays circonvoisins, étoient fort confuses ; qu'il n'en parle presque jamais avec exactitude ; qu'il compte, par exemple, 80 lieuës de côtes depuis Pentagoët jusqu'au Cap-Breton, tandis qu'il y en a 300 ; qu'il place la Nouvelle-Hollande, aujourd'hui Nouvelle-York, sur la côte d'Acadie : situation que les Anglois eux-mêmes ne lui ont jamais donnée, &c. Le Comte d'Estrades n'avoit qu'un objet clair & décidé dans son esprit : c'étoit d'obtenir la restitution des Forts & des pays enlevés au Roi son Maître : c'est sous ce point de vuë qu'il falloit considérer sa négociation, & la croire du reste très-insuffi-

ſante pour aſſigner aujourd'hui les vraies limites de l'Acadie, dont il n'étoit point queſtion entre le Comte d'Eſtrades & la Cour d'Angleterre.

*TROISIÈME OBJECTION.* On peut compter, depuis 60 ou 70 ans, pluſieurs Lettres & Mémoires des Gouverneurs de l'Acadie, où les bornes de cette Province ſont pouſſées bien au-delà de la Péninſule; où Port-Royal eſt déſigné comme étant de l'Acadie proprement dite : par exemple, M. de Villebon, en 1698, étendoit ſon Gouvernement juſqu'au Kinibeki, qui eſt à l'extrémité la plus occidentale de la côte des Etchemins ; M. de Subercaſe, Gouverneur en 1710, parlant de Port-Royal, l'appelloit *Port-Royal à l'Acadie*, &c.

*RÉPONSE.* Une obſervation générale ſuffit pour faire diſparoître cette inſtance. C'eſt que toutes les pièces, dont on prétendroit la for-

tifier, sont postérieures au Traité de Bréda, & qu'alors l'abus de donner le nom d'*Acadie* à la Baye Françoise & à la côte des Etchemins, étoit assez fréquent. C'est-là ce que prouvent les pièces indiquées par MM. les Commissaires Anglois; & c'est ce que MM. les Commissaires François n'ont jamais contesté. » Il en pourroit résulter, » *disent-ils*, que ces pièces seroient » propres à désigner les dernières » limites de l'Acadie; mais cela » même est la preuve qu'elles ne » peuvent s'appliquer aux ancien- » nes limites de cette Province, » le seul objet dont il est ques- » tion.

Ce qu'on objecte en particulier des façons de parler de MM. de Villebon & de Subercase, est très-foible : ces Officiers commandoient non-seulement en Acadie, mais aussi dans les pays voisins & terres adjacentes. Par cette raison,

ils s'exprimoient ſur leur Gouvernement & ſur ſon étenduë ſans ſe picquer de l'exactitude des termes, & ſans ſe défier des conſéquences qu'on pouvoit tirer de leurs expreſſions. Mais ce n'eſt aſſurément pas dans le langage de ces Gouverneurs modernes, charmés ſouvent de reculer les bornes de leur domination, qu'il faut chercher l'interprétation rigoureuſe du Traité d'Utrecht.

*QUATRIÈME OBJECTION.* Mais enfin ſi ce Traité n'exprime pas clairement les limites de l'Acadie, on doit prendre des lumières dans les intentions des Parties qui ont contracté ; c'eſt-à-dire que les limites, dont la Cour de France & celle d'Angleterre avoient l'idée dans le cours des négociations, doivent ſervir à faire connoître le vrai ſens du Traité. Or il paroît, par les Mémoires reſpectifs, qu'alors la France étendoit le terri-

toire de l'Acadie jusqu'au Kinibeki, dont on a dit plus haut que c'est l'extrémité la plus occidentale de la côte des Etchemins, &c.

*RÉPONSE.* Il ne faudroit qu'un mot sur cette prétendue difficulté. Tout ce qui précède un Traité de Paix, ne détermine point l'étenduë des stipulations que ce Traité renferme. C'est uniquement aux dispositions convenues, entre les Parties, qu'il faut s'en tenir. Avant la conclusion définitive, il est permis, en quelque sorte, d'excéder dans les prétentions & dans la manière de les soûtenir. On peut se laisser prévenir d'idées fausses ; on a droit, jusqu'à un certain point, de se livrer aux préjugés, aux opinions populaires ; en un mot, le temps des conférences préliminaires n'est pas essentiellement celui de l'extrême précision : & pour juger de l'état des Puissances après

le Traité, on ne demande point ce qui a été dit avant que de le conclure; mais quels sont les termes de la conclusion exprimée dans le Traité même. Voilà, encore une fois, ce qu'il suffiroit de répondre à ces prétendues intentions alléguées aujourd'hui par les Anglois.

Cependant il est encore aisé de dissiper l'objection tirée de la grande étendue qu'on donnoit, en France, à l'Acadie. Durant la Négociation, il est vrai-semblable que quelques-uns de nos Ministres considérerent l'Acadie suivant les limites qu'on lui donnoit alors: limites étendues, depuis le Traité de Bréda, soit par le peu d'exactitude des discours ordinaires, soit par les commissions générales données aux Gouverneurs, soit par l'ambition ou l'adresse de ces Officiers. Mais le Traité même n'a point parlé des *limites modernes*

de l'Acadie, il n'a fait mention que des *limites anciennes* ; & il est évident que ce Traité n'auroit pû lâcher tout ce que les Anglois demandent aujourd'hui, sans contredire les dispositions qu'il renferme, au XIII. Article, touchant la possession des *Isles situées dans le Golfe S. Laurent*, & le droit *d'y fortifier une ou plusieurs places*. Comment, en effet, cela pourroit-il subsister, si la France avoit eu intention de céder, sous le nom d'Acadie, toute la partie méridionale du Golfe S. Laurent avec la rive méridionale du même Fleuve ?

Nous pourrions tirer encore quelques objections des Mémoires de Messieurs les Commissaires Anglois ; mais nous assurons que ces difficultés ne sont rien, & qu'avec les principes tant de fois répétés jusqu'ici, il est infiniment aisé de répondre à tout. Ainsi nous

s notre Analyse trop lon-
le commun de nos Lec-
op courte pour les Poli-
trop inférieure en elle-
l'excellence des Mémoi-
t nous avons voulu ren-
pte. Il ne nous resteroit
à désirer le succès de la
ion. Rome & Carthage
bien à bout de s'accorder
icile !*

L. I.

b, 1755. I. vol.

## ARTICLE CV.

# NOUVELLES LITTERAIRES.

## *ESPAGNE.*

### DE L'ISLE DE MAJORQUE.

GLORIAS de Mallorca, &c. La *gloire de Majorque*, *dédiée à la Ville de Palme*, *par D. Bonaventure Serra & Ferragut*, *Maître ès Arts*, *Docteur & Professeur en Droit Canon dans l'Université de Raymond-Lulle.* Tome premier *in*-4°. pag. 396. L'Auteur de ce Livre a voulu honorer sa patrie en rassemblant tout ce qui pouvoit contribuer à sa gloire. On doit donc s'attendre à ne trouver ici que des éloges. Ils roulent

ulent sur la valeur & la célébrité es anciens Baleares, dont les Marquins descendent; sur les faits 'armes que l'histoire raconte de e peuple; sur l'attachement qu'il toujours marqué pour la Religion Catholique, depuis qu'il a eu avantage de l'embrasser; sur les ommes illustres en sainteté, en octrine & en dignité que cette sle a produits : le fameux Raymond Lulle n'est pas oublié, &c. l y a de l'érudition & des recherhes dans tout ce corps d'Histoire; k l'on ne peut que reconnoître e progrès qu'a fait l'Auteur encore eune (il ne se donne que 26 ans) lans la connoissance des bons Litres. Il en cite de tous les pays & de tous les âges : nos Ouvrages François, même les plus modernes, lui sont familiers; il s'en sert souvent, il les nomme avec éloge. En général, ce Professeur charge un peu trop son Livre de citations

& de noms d'Auteurs. C'est un léger défaut que l'âge corrige, & dans lequel après tout les ignorans ne tombent point. Il y aura, ce semble, une suite qui embrassera peut-être l'Histoire naturelle de cette Isle : c'est ce qu'on peut desirer des attentions de l'Auteur, & c'est ce que les Etrangers préféreroient à d'autres détails qui n'intéressent que les gens du pays.

## *FRANCE.*

### D'AVIGNON.

On vient d'imprimer, dans cette Ville, chez la Veuve Girard, des *Mémoires de Mathématique & de Physique, rédigés à l'Observatoire de Marseille*, in-4°. *première Partie, pages 169, sans les planches & la Préface*. C'est l'Ouvrage d'une société de trois Jésuites, dont le plus ancien & le chef est déja *connu par ses longs services dans l'emploi de Professeur d'Hydro-*

*raphie & par plusieurs bons Ou-*
*vrages*. On designe, en ces termes,
e P. Pezenas, résidant à Marseille.
Avec ses deux Associés, il a cru
devoir reconnoître les bienfaits de
Sa Majesté par une entreprise d'au-
tant plus utile au Public qu'elle
sera soûtenue constamment, régu-
lièrement & avec zéle. Cette So-
ciété donnera deux fois, chaque
année, des *Mémoires de Mathé-*
*matique & de Physique*, dans le
format de cette première Partie;
mais plus variés pour les matières.
On ne nous parle ici que des *di-*
*vers instrumens proposés, depuis*
*30 ans, pour servir à observer les*
*Astres en Mer.* Dans les Volumes
suivans, on publiera des pièces dé-
tachées, c'est-à-dire des morceaux
totalement relatifs aux Sciences
qu'énonce leur titre, sans être des-
tinés à former un corps d'Ouvrage
sur aucun sujet particulier. Le
choix fera le mérite de ces pièces;

& la manière de les propofer ajoûtera au fond & à l'importance des objets.

Les Auteurs ayant fans ceffe fous les yeux un Port de Mer, on doit s'attendre à rencontrer fréquemment dans leurs Mémoires des Réflexions & des Recherches fur les moyens de perfectionner la Navigation, d'en développer les principes, d'en étendre la pratique & d'en augmenter la fûreté. Ce qu'on nous donne aujourd'hui, a déja des rapports effentiels à la Marine. Il s'agit, comme nous venons de le dire, des inftrumens propres à obferver les Aftres en Mer. On préfére, depuis plufieurs années, les Octans ou demi-quarts de Cercle aux anciennes machines. Les Auteurs de ces Mémoires nous expliquent ici tout ce qui concerne les Octans, c'eft-à-dire qu'ils raifonnent fur leurs diverfes efpèces; fur les principes qui fervent à leur

construction ; sur leurs avantages ou défauts réciproques. Nous croyons qu'à cet égard la matière est épuisée, & qu'on doit être dispensé désormais de chercher ailleurs des lumières sur un objet si intéressant pour la Navigation. Nous nous bornons ici à cette annonce : dans la suite nous rendrons compte, plus en détail, des travaux de la nouvelle société.

DE MARSEILLE.

*Examen des avantages & des désavantages de la prohibition des Toiles peintes* ; in-12. *pag. 127.* Chez Carapatria Libraire &c. La matière qu'on traite ici, est plus importante qu'elle ne paroît d'abord au coup d'œil. Si l'on permet, sans réserve, l'usage des Toiles peintes des Indes ; outre l'argent que cette marchandise fera sortir du Royaume, la grande consommation de ces Toiles causera un

vuide considérable dans le travail de nos Manufactures. Il n'y a donc pas de doute que les Toiles peintes des Indes, & en général du pays étranger, ne doivent être prohibées, confisquées & détruites : mais si nous venons à bout d'imiter ces Toiles peintes, de les surpasser même par la beauté de nos desseins, par l'industrie & par le goût de nos Ouvriers, quel inconvénient y aura-t-il d'en permettre l'usage dans l'intérieur du Royaume? Ne sera-ce pas un soulagement, un agrément pour les citoyens, & une branche de commerce de plus vis-à-vis de l'Etranger? La Brochure que nous annonçons, disserte sur tout ceci avec beaucoup de profondeur. On y examine d'abord la question; on fait ensuite des observations sur cet examen; on replique enfin aux observations; & le tout est accompagné de vuës solides sur le Commerce, de réfle-

xions judicieuſes ſur la manière dont l'Etat & les particuliers s'y intéreſſent. Il ſemble qu'on pourroit deſirer, dans tout l'Ouvrage, un peu plus de méthode & de préciſion. Les Connoiſſeurs ên jugeront. *Il ſe trouve à Paris, chez Guerin & Delatour, rue S. Jacques.*

## De Paris.

L'Académie Françoiſe avoit propoſé, pour ſujet de prix d'éloquence, une queſtion très-neuve, très-picquante & très-difficile. Il s'agiſſoit de déterminer *en quoi conſiſte l'Eſprit philoſophique*, conformément à ces paroles: *Non plus ſapere quàm oportet ſapere*, Rom. XII. 3. Nous ne doutons point que, dans un ſiècle comme le nôtre, qu'on appelle, par préférence, *le ſiècle philoſophe*, il ne ſe ſoit trouvé beaucoup d'aſpirans à la couronne littéraire, & il ſeroit

peut-être agréable au public que plusieurs de ceux qui n'ont pas remporté le prix fissent paroître leurs Ouvrages. On verroit par-là quelle idée diverses personnes ont conçue de *l'Esprit philosophique*, objet assez inconnu, quoique tout le monde en parle.

Le Vainqueur, dans cette carrière Académique, a été un Jésuite de Pont-à-Mousson, nommé le P. Guénard; & son discours justifie, au grand jour de l'impression, les applaudissemens qu'il a reçus au moment de la lecture. Nous invitons ceux qui nous soupçonneroient de partialité, à lire cette Brochure très-courte, très-claire, très-appropriée au goût de la Littérature régnante.

L'Esprit philosophique est, selon le P. Guénard, le *talent de penser*: ce qui comprend *le génie d'observation ; la liberté de penser ; le talent de saisir les principes géné-*

*raux*, & de lier les idées par la force des analogies. Ainsi, reprend cet Auteur, » un esprit vaste & » profond qui voit les choses dans » leurs causes & dans leurs prin- » cipes ; un esprit naturellement » fier & courageux qui dédaigne » de penser d'après les autres ; un » esprit observateur qui découvre » des vérités par-tout, & les déve- » loppe par une réflexion conti- » nuelle ; telles sont les propriétés » du sublime talent de penser ; tels » sont les grands caractères qui » distinguent l'Esprit philosophi- » que de toute autre sorte d'esprit.«
On a, dans ce canevas, tout le plan de la première Partie ; elle se ressent, dans l'exécution, de la hauteur du sujet & de la situation dominante où s'est mis l'Orateur pour le traiter. Voici quelques traits qui se rapportent au second caractère de l'Esprit philosophique ; à *la liberté de penser*.

„Oui, je le répéte: Juger par „ ses propres yeux, être l'auteur „ véritable de ses pensées, c'est une „ qualité singuliére & qui prouve „ la supériorité de l'intelligence. „ Rien de plus commun que le dé- „ faut opposé, même dans les Phi- „ losophes. Toute leur science or- „ dinairement est-elle autre chose „ qu'un amas d'opinions emprun- „ tées, auxquelles ils s'attachent par „ foiblesse, comme le peuple à ses „ traditions? Il est aisé de compter „ les hommes fameux qui n'ont „ pensé d'après personne, & qui „ ont fait penser d'après eux le gen- „ re humain. Seuls & la tête levée, „ on les voit marcher sur les hau- „ teurs; tout le reste des Philoso- „ phes suit comme un troupeau. „ N'est-ce pas cette lâcheté d'esprit „ qu'il faut accuser d'avoir prolongé „ l'enfance du monde & des scien- „ ces? Adorateurs stupides de l'anti- „ quité, les Philosophes ont rampé,

» durant vingt siècles, sur les traces
» des premiers Maîtres : la raison
» condamnée au silence, laissoit par-
» ler l'autorité : aussi rien ne s'éclair-
» cissoit dans l'univers, & l'esprit
» humain, après s'être traîné, deux
» mille ans, sur les vestiges d'Aris-
» tote, se trouvoit encore aussi loin
» de la vérité.

» Enfin parut en France un génie
» puissant & hardi, qui entreprit de
» secouer le joug du Prince de l'E-
» cole. Cet homme nouveau vint
» dire aux autres hommes que, pour
» être Philosophe, il ne suffisoit pas
» de croire, mais qu'il falloit pen-
» ser. A cette parole toutes les éco-
» les se troublerent. Une vieille
» maxime régnoit encore : *Ipse di-
» xit*; le Maître l'a dit : cette maxi-
» me d'esclave irrita tous les esprits
» foibles contre le père de la Philo-
» sophie pensante : elle le persécuta
» comme novateur & comme im-
» pie, le chassa de Royaume en

ni un homme qu'il ſoit permis de mépriſer, par la raiſon ſeule qu'il a deux mille ans d'ancienneté, ou que Mallebranche a été de mauvaiſe humeur contre lui. Avant que d'être admis à prononcer ſur le mérite d'un tel perſonnage, nous voudrions qu'il fût prouvé, par un témoignage ſolemnel, qu'on a lû ſa Rhétorique, ſa Poëtique, ſa Politique, ſa Logique, & ſes dix Livres des animaux : le tout par forme de préliminaires, & ſans préjudice des autres Ouvrages qu'il faudroit n'étudier que dans la propre langue du Philoſophe, pour ſe garantir des bévuës & de la fade Latinité des Traducteurs. Cette obſervation, au reſte, n'eſt pas une critique, mais un exercice légitime de cette liberté de penſer, dont notre Orateur préconiſe ſi bien les avantages.

L'Eſprit philoſophique, tel que l'expoſe le P. Guénard, eſt un don précieux, mais ſujet à de grands

abus, s'il n'eſt reſſerré dans de juſtes bornes. *Non plus ſapere quàm oportet ;* c'eſt la régle qu'adopte l'Orateur, & dont il fait la baſe de ſa ſeconde Partie. Mais quels ſont les objets vis-à-vis deſquels *la ſageſſe défend de laiſſer à l'eſprit philoſophique une liberté trop étenduë ?* Le P. Guénard deſigne les Ouvrages de goût & les Myſtères de la Religion. Il dit d'abord aux partiſans des Beaux-Arts : *Craignez que l'eſprit philoſophique n'éteigne ou du moins n'amortiſſe en vous le feu ſacré du génie.* Ici concevons quel eſt ce *génie* dont parle l'Auteur. C'eſt le *génie* des Arts, le *génie* Pittoreſque, le *génie* qui ſçait animer & vivifier les ſentimens. On nous diſoit plus haut que le *génie* étoit le premier caractère de l'Eſprit philoſophique ; mais on entendoit le *génie d'obſervation*, fruit ſolide de l'intelligence, tandis que le génie des Arts eſt la fleur brillante de

l'imagination : & voilà comment les principes de cette ſeconde Partie ne combattent point ceux de la première ; voilà même en quel ſens ils ſe concilient & ſe ſoûtiennent : car il eſt certain que le *génie* qui ſert de fondement à l'eſprit philoſophique, *génie* toujours accompagné de la raiſon & de la réflexion, nuit très-ſouvent au *génie* des Arts ; & non-ſeulement à celui-ci, mais encore à toutes les ſortes de *génies* qui gouvernent l'empire du goût ; au *génie* de la Muſe lyrique, de la Muſe dramatique &c. au *génie* ſurtout de l'Eloquence : c'eſt-ce que l'Auteur déplore dans ce bel endroit :

» Plaignons la triſte deſtinée de » l'Eloquence, qui dégénère & périt » tous les jours, à meſure que la » Philoſophie s'avance à la perfec» tion. Il eſt vrai que la paſſion des » faux brillans & de la vaine parure » a flétri ſa beauté naturelle à force

» de la farder : il eſt vrai que le bel
» eſprit a ravagé preſque toutes les
» parties de l'empire littéraire :
» voici un autre fléau plus terrible
» encore : c'eſt la raiſon elle-même ;
» je dis cette raiſon géométrique
» qui deſſéche, qui brûle, pour
» ainſi dire, tout ce qu'elle oſe tou-
» cher. Elle renouvelle aujourd'hui
» la tyrannie de ce faux Atticiſme,
» qui calomnioit autrefois l'Ora-
» teur Romain. & dont la lime
» ſévère perſécutoit l'éloquence,
» déchirant tous ſes ornemens, &
» ne lui laiſſant qu'un corps déchar-
» né ſans coloris, ſans graces, &
» preſque ſans vie, &c.

Toute la ſuite devroit être lue, ainſi que l'invitation que fait l'Auteur de lire les Anciens chez qui l'on trouve » des peintures vives & » frappantes qui ſemblent faire en- » trer les objets mêmes dans l'eſ- » prit ; des tours hardis & véhémens » qui donnent aux penſées des aîles

» de feu, & les jettent comme des » traits brûlans dans l'ame du Lecteur ; une expression touchante » des sentimens & des mœurs, qui » se répand dans tout le discours, » comme le sang dans les veines, » & lui communique, avec une chaleur douce & continue, un air » naturel & toujours animé; une » variété charmante de couleurs & » de tons, qui représentent les » nuances & les divers changemens » du sujet, &c.

Mais c'est sur-tout dans les matières de la Religion que l'oracle *Non plus sapere quam oportet* doit être suivi à la Lettre. Le P. Guénard insiste beaucoup sur ce principe. Il distingue la fausse crédulité, de la soumission légitime ; l'aveugle superstition, de la foi respectueuse. Il assigne les bornes où l'esprit philosophique doit se renfermer, quand il s'agit de la Religion : » Je dirai » aux Philosophes : Ne vous agitez

» point contre ces myſtères que la
» raiſon ne ſçauroit percer : atta-
» chez-vous à l'examen de ces véri-
» tés qui ſe laiſſent approcher, qui
» ſe laiſſent, en quelque ſorte, tou-
» cher & manier, & qui vous ré-
» pondent de toutes les autres : ces
» vérités ſont des faits éclatans &
» ſenſibles, dont la Religion s'eſt
» comme enveloppée toute entière,
» afin de frapper également les eſ-
» prits groſſiers & ſubtils. On livre
» ces faits à votre curioſité ; voilà
» les fondemens de la Religion :
» creuſez donc autour de ces fonde-
» mens..... deſcendez avec le flam-
» beau de la Philoſophie juſqu'à
» cette pierre antique tant de fois
» rejettée par les incrédules, & qui
» les a tous écraſés : mais lorſqu'ar-
» rivés à une certaine profondeur,
» vous aurez trouvé la main du
» Tout-Puiſſant qui ſoûtient, depuis
» l'origine du monde, ce grand &
» majeſtueux édifice, toujours affer-

» mi par les orages mêmes & le tor-
» rent des années ; arrêtez-vous
» enfin, & ne creusez pas jusqu'aux
» enfers. La Philosophie ne sçauroit
» vous mener plus loin, sans vous
» égarer : vous entrez dans les abys-
» mes de l'infini : elle doit ici se
» voiler les yeux comme le peu-
» ple, adorer sans voir, & remettre
» l'homme avec confiance entre les
» mains de la foi, &c.

Voilà des principes bien sûrs, bien expliqués & bien peu suivis. L'esprit philosophique ou plutôt l'abus qu'on en fait, est aujourd'hui le grand écueil de la Religion ; & il arrive de-là que cet *esprit* est bien moins *le talent de penser*, que l'art funeste de s'égarer & de se perdre. Mais terminons notre Analyse, & présentons l'idée sommaire que nous avons conçue de ce discours. Quoique non exemt peut-être de tous défauts, il nous paroît marqué au coin du vrai beau. On a disputé sur la notion que l'Auteur y donne

de l'Esprit philosophique ; sur le plan qu'il s'est tracé ; sur la distribution qu'il a suivie ; sur l'espèce de contraste que forme la seconde Partie avec la premiére ; sur la subtilité de certaines idées, & sur la hardiesse de quelques autres, &c. Mais ces objections ne sont pas demeurées sans réponse ; & l'on est convenu qu'en couronnant cette pièce, l'Académie s'étoit déclarée pour un Ouvrage bien digne de ses récompenses. *Ce Discours a été imprimé, & se distribue chez Brunet, Libraire-Imprimeur de l'Académie Françoise, rue S. Jacques vis-à-vis les Mathurins.*

Le Sieur Le Rouge Géographe, rue des Augustins, publie 1° une nouvelle Carte du Canada & de la Louisianne, pour l'intelligence des affaires actuelles en Amérique.

2°. Un Essai du cours de l'Oyo.

3°. Une vuë, en élévation, de

l'Ecole Royale militaire, suivant le projet de M. Gabriel, premier Architecte du Roi.

4°. Un plan de la Place de Louis XV.

On trouve, chez le même, la Carte de l'Amérique Septentrionale, en huit feuilles, publiée à Londres par le Docteur Mitchel: prix 36 livres.

Le même Géographe a un assortiment des meilleures Cartes & Estampes Angloises, & un Catalogue des meilleures Livres de Géographie qui ont paru depuis 50 ans.

Lattré, Graveur, rue S. Jacques, distribue, en deux feuilles, le Plan Géométral de la Ville de Bordeaux, dédié & présenté au Roi, par Mrs les Maire, Sous-Maire, Jurats, &c. Les élévations des principaux édifices de la même Ville forment une bordure autour de ce Plan, & en augmentent l'éclat. On trouve chez le même Graveur une Vuë des Promena-

les de cette grande Ville, du côté du Château Trompette, & une autre Vuë de la Porte & Place de Bourgogne du côté du Port.

Nous avons averti, dans d'autres Volumes de ces Mémoires, que le Sr Lattré a les Plans de Malthe; la Carte Géosphérique du Globe terrestre; le Plan de Nancy; les Campagnes du Roi en figures allégoriques, & le Projet d'une Place de Louis XV. sur l'Esplanade des Tuilleries, présenté à la Ville, en 1752, par M. Jacquinot, Architecte.

*Les autres Nouvelles Littéraires seront dans le II. vol. d'Octob. qui paroîtra le 15 de ce mois.*

---

## *TABLE DES ARTICLES*

Du mois d'Octobre, 1755. I. vol.

ARTICLE C. *Traduction de quelques Ouvrages de Tacite*, Tome II. 2309

ART. CI. *Questions sur le Commerce des François au Levant.* 2340

# TABLE.

ART. CII. *Observations d'Histoire naturelle faites au Microscopes, &c.* 2368
ART. CIII. Biblia Hebraïca cum Notis, &c. *Bible Hébraïque du R. P. Houbigant, &c.* Dernier Extrait. 2377
ART. CIV. *Mémoires concernant les Limites de l'Acadie; avec les Pièces justificatives, &c.* 2411
ART. CV. Nouvelles Littéraires. 2472

## *ERRATA.*

*Pour Septembre, 1755.*

*P.* 2235, *lig.* 20, Salmon, *lis.* Salomon.

*Pour Octobre*, I. vol.

*Page* 2314 *lig.* 16, lanque, *lis.* langue.
*p.* 2378 *lig.* 9, ocmme, *lis.* comme.

## *APPROBATION.*

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 15 Septembre, 1755.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Impr. d'HERISSANT, rue N. D.

# MÉMOIRES
POUR
# L'HISTOIRE
DES
# SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

*Octobre*, 1755. II. vol.

# MÉMOIRES
## POUR
# L'HISTOIRE
## DES
# SCIENCES ET BEAUX-ARTS,

*Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.*

OCTOBRE, 1755. II. vol.

*A PARIS,*

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins, à la Renommée.
HERISSANT, rue Neuve Notre-Dame, à la Croix d'or.

M. DCC. LV.

*Avec Approbation, & Privilège du Roi.*

CES MEMOIRES COMMENCÉ en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 690 volumes : Sçavoir,

| ANNÉES. | VOL. | ANNÉES. | VOL. |
|---|---|---|---|
| 1701. | 9. | 1729. | 12. |
| 1702. | 12. | 1730. | 12. |
| 1703. | 12. | 1731. | 12. |
| 1704. | 13. | 1732. | 12. |
| 1705. | 12. | 1733. | 12. |
| 1706. | 12. | 1734. | 12. |
| 1707. | 12. | 1735. | 14. |
| 1708. | 12. | 1736. | 15. |
| 1709. | 12. | 1737. | 13. |
| 1710. | 12. | 1738. | 13. |
| 1711 | 12. | 1739. | 14. |
| 1712. | 12. | 1740. | 13. |
| 1713. | 12. | 1741. | 12. |
| 1714. | 12. | 1742. | 12. |
| 1715. | 12. | 1743. | 12. |
| 1716. | 12. | 1744. | 12. |
| 1717. | 12. | 1745. | 12. |
| 1718. | 12. | 1746. | 15. |
| 1719. | 12. | 1747. | 14. |
| 1720. | 5. | 1748. | 15. |
| 1721. | 12. | 1749. | 14. |
| 1722. | 12. | 1750. | 15. |
| 1723. | 12. | 1751. | 14. |
| 1724. | 12. | 1752. | 15. |
| 1725. | 12. | 1753. | 16. |
| 1726. | 13. | 1754. | 16. |
| 1727. | 12. | 1755. | 14. |
| 1728. | 12. | | |

*Chacun de ces volumes ſe vend 15 ſ. en feuilles, & 16 ſ. broché.*

# MÉMOIRES
## POUR
# L'HISTOIRE
## DES
# SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

*Octobre, 1755.* II. vol.

## ARTICLE CVI.

DISSERTAZIONE DI RANIERI De' Calſabigi dell' Academia di Cortona, ſu le Poeſie Drammatiche del Sig. Abbate Metaſtaſio. *Diſſertation de M. Ranieri de Calſabigi ſur les*

## *Poësies de M. l'Abbé Metastasio.*

ON a cru long-temps, parmi nous, que les Italiens ne connoissoient plus ce goût pur & judicieux, qui fit la gloire de l'Italie dans le siècle d'Auguste; qu'on y a vû revivre dans celui de Petrarque & disparoître ensuite pour un temps. La lecture de quelques Auteurs Italiens aussi célèbres en France que dans leur Patrie, nous confirmoit dans cette opinion. On jugeoit de la Nation entiére par ce petit nombre d'hommes à qui elle avoit donné son approbation & son estime. On ne pouvoit croire que les successeurs du *Cavalier Marin & du Guarini* suivissent une autre route que ces Poëtes si renommés; & que des applaudissemens prodigués à ces hommes frivoles, pussent devenir le partage des bons esprits.

Si quelqu'un étoit encore prévenu de cette pensée si injurieuse à nos voisins, il a dû revenir de ses préventions en lisant plusieurs Ouvrages de Philologie qui, depuis quelques années, ont passé d'Italie en France. Il a dû y remarquer qu'au-delà des Monts le bon goût donne maintenant des leçons si justes, si sages & si délicates, que nos Maîtres eux-mêmes pourroient en profiter. Du reste ne soyons pas surpris que le goût n'ait été que peu de temps banni de l'Italie. L'étude des Antiques que les Italiens ont sans cesse devant les yeux, & qui picquent si justement & si agréablement leur curiosité, exige d'eux une autre étude infiniment propre à conserver le goût de la Nation, ou à le réformer, s'il vient à se corrompre : nous voulons dire l'étude des anciens Auteurs. C'est à ces hommes immortels que nous devons les Duperron, les de Thou,

les Boſſuet, les Boileau, les Racine, les Bourdaloue, les Maſſillon, &c. & comme l'oubli des Grecs & des Latins, s'il s'introduiſoit parmi nous, ne pourroit manquer de borner les talens, de rallentir l'eſſor du génie, & conſéquemment de faire décheoir la Littérature Françoiſe; ainſi on peut aſſurer que la lecture aſſidue des Anciens entretiendra infailliblement, en Italie, le goût de la bonne Littérature, ou le renouvellera s'il vient à ſe perdre. Le feu du génie eſt comme celui de Veſta : s'il s'éteint, c'eſt au feu du ſoleil qu'il faut le rallumer.*

L'Ouvrage, dont nous allons rendre compte, juſtifie l'éloge que nous faiſons ici des Littérateurs Italiens. L'Auteur y examine les Œuvres Dramatiques de l'Abbé Me-

---

* Boſſuet, *dit-on*, ne prenoit la plume, qu'après avoir lû pluſieurs pages d'Homère.

taſtaſio. Nos Lecteurs aimeront à le ſuivre dans cet examen ; ils goûteront la ſolidité de ſes principes, la juſteſſe de ſes jugemens & la fineſſe de ſes réflexions. S'il s'en rencontre quelques-unes qui aient beſoin d'obſervation & de critique, nous nous y arrêterons ſans rien perdre de l'eſtime que nous avons pour l'Ouvrage.

M. De Calſabigi commence par expoſer les raiſons qui l'ont déterminé à former ſon projet, & celles qui ont empêché tant de Littérateurs de l'exécuter avant lui. Ce début là même a quelque choſe d'ingénieux & d'inſtructif. Nous croyons devoir en faire part à nos Lecteurs. Il eſt ſurprenant, *dit M. De Calſabigi*, que les Œuvres de Metaſtaſio aient eu juſqu'ici un ſi grand nombre d'admirateurs, ſans que perſonne ait cherché la cauſe de l'eſtime ſinguliére que cet Auteur s'eſt acquiſe. L'examen de ſes

pièces eût été un travail agréable pour celui qui l'auroit entrepris; il eût été pour le public d'un grand avantage. On s'étonne sur-tout que les Auteurs, qui sont entrés dans la carrière dramatique, aient négligé cette étude. Contents d'admirer ce grand homme, ils n'ont point cherché à reconnoître la route qu'il a suivie & qui l'a conduit à ce haut degré de gloire, auquel il est parvenu. Ils ont regardé ses succès comme un de ces phénomènes rares & singuliers que la nature fait paroître de temps en temps aux yeux de l'univers pour l'étonner, plutôt que pour l'instruire. D'ailleurs, comment l'orgueil des Poëtes eût-il pû se plier à une étude qui suppose tant de modestie & si peu de confiance en ses propres forces? C'eût été avouer sa foiblesse & son insuffisance que d'étudier un modèle, & d'observer sa marche pour le suivre. Ils n'ont

pas craint d'être ses rivaux & d'aspirer à sa gloire; mais ils eussent rougi d'être ses imitateurs. Cet orgueil leur a été funeste; il l'a été au Théatre même. A peine, *continue notre Auteur*, sur la multitude innombrable de Poëtes qui ont inondé la Scéne, s'en est-il trouvé un seul qui ait mérité de n'être pas oublié. Tous ou presque tous sont tombés dans le mépris, & la plûpart même ne sont pas connus. Leur chute cependant n'a point découragé, n'a pas corrigé leurs successeurs. Une foule de Poëtes leur ont succedé; & comme ils n'avoient pas étudié, plus que leurs prédécesseurs, les mœurs des peuples anciens, les maximes de la Politique, les caractères divers des Princes, le jeu & les ressorts des passions humaines, l'art du Théatre avec ses finesses & ses profondeurs, étude cependant si essentielle & si indispensable pour qui-

conque veut ſe diſtinguer dans le Dramatique ; comme ils n'avoient pas plus étudié le génie & la manière des grands maîtres, ils ont eu le même ſort que ceux qu'ils imitoient.

Cette confiance outrée que l'on reproche aux Poëtes, eſt un vice invéteré, dont il ne faut pas eſpérer qu'on les corrige jamais. Il faut leur paſſer ce défaut. Ils ſçavent le péril auquel cette préſomption les expoſe. Ils en ſont ſuffiſamment avertis par le bruit des ſiflets qui ont mille fois foudroyé leurs pareils. C'eſt à eux de voir s'ils veulent courir les mêmes riſques, & ce n'eſt point aux Critiques d'y trouver à redire.

Sit jus liceatque perire Pöëtis.

*Horat. Art. Poet.*

M. De Calſabigi ne pouſſe point ſes prétentions, juſqu'à interdire entièrement aux Poëtes ce droit

funeste. Que leur Muse ignorante & stérile s'éxerce, *dit-il*, sur des sujets subalternes & dans des genres inférieurs. Les Sonnets, les Chansons, les Madrigaux & les autres Poësies de cette espèce sont de leur ressort : mais le Dramatique est un genre sacré, où il n'est pas permis de porter des mains profanes. Le Théatre est le sanctuaire de la Poësie ; l'entrée en est défendue au Vulgaire. En effet il semble qu'on ne doit pas regarder les spectacles dans un Etat, comme un objet indifférent qu'on puisse abandonner au premier venu. Les maximes & les mœurs qui y régnent, influent sur les sentimens & sur la conduite du peuple. Un théatre ou l'amour de la patrie, de la gloire, de la vertu & de la religion présidera, comme il présidoit à celui d'Athènes, inspirera certainement à une Nation des sentimens plus beaux & plus avanta-

geux à la société, qu'un théatre où régneroit la mollesse, le plaisir & l'irréligion : & l'on peut dire que celui-ci seroit une école aussi funeste aux bonnes mœurs & à la patrie, que celui-là leur seroit utile. Au théatre, on anime les peuples, on les inspire : les plus grands génies, les ames les plus élevées & les plus parfaites ne le sont pas trop pour une fonction si importante & si sublime.

L'Auteur voulant ranimer chez ses compatriotes le goût du beau Dramatique & confondre l'audace téméraire des talens médiocres, qui osent y aspirer, va développer les moyens difficiles dont usa Metastasio pour y parvenir. Il espère dissiper par-là les vaines espérances des petits Poëtes, & exciter les grands à redoubler leurs efforts.

Le premier moyen dont Metastasio fit usage, quoique justifié & même vanté par M. De C. n'aura

peut-être pas parmi nous beaucoup d'approbateurs. Le Poëte Italien s'affranchit d'une régle févère, que l'on regarde comme une loi fondamentale du théatre ; c'est celle qui prescrit l'unité de lieu, & qui ne permet pas de changer la Scéne. Par-là, *dit l'Auteur*, Metastasio mit dans ses Drames plus de mouvement, de variété, de pompe & de magnificence. Il évita les défauts qu'entraîne nécessairement l'unité gardée avec trop de rigueur, & substitua à la régularité, des agrémens qu'elle n'a pas, & que jamais elle n'auroit pû produire.

Outre le fait, qu'on ne regardera peut-être pas comme incontestable, sçavoir que Metastasio n'a usé de cette liberté qu'à son avantage, & qu'il en a profité pour faire entrer dans ses pièces des agrémens qui sans cela n'y auroient pas trouvé place ; nous doutons qu'on lui passe le droit qu'il s'est

arrogé d'écarter cet obſtacle. Voici néanmoins des raiſons très-ingénieuſes & très-plauſibles, que M. D. C. allègue pour la juſtification de ſon Poete.

Le but principal, *dit-il*, qu'on ſe propoſe dans une pièce Dramatique, c'eſt de donner à l'action le plus de vrai-ſemblance qu'il ſoit poſſible : c'eſt-là que tendent toutes les règles du Théatre, & en particulier celle qui preſcrit *l'unité de lieu*. Si donc il ſe trouvoit quelqu'une de ces règles, dont l'obſervation trop fidèle ne ſervît qu'à rendre l'action moins vrai-ſemblable, il y auroit plus de raiſon, il y auroit même plus d'exactitude à la négliger qu'à l'obſerver. Or, *dit M. De Calſabigi*, quand on craint de pécher contre la régle de *l'unité*, on péche néceſſairement contre la vrai-ſemblance : il le prouve par l'exemple des Grecs. Phèdre, dans Euripide, déclare ſon infame

amour au milieu de la place publique, en préſence des femmes de Trezène; Electre, dans Sophocle, conjure contre Egyſthe à la porte même du Palais de ce Prince; Medée prépare ſes enchantemens, Andromaque cache ſon fils, Œdipe manifeſte ſes crimes ſous les yeux & en préſence de la multitude. Toutes ces actions cependant devoient ſe faire ſecrétement; & il n'étoit pas vrai-ſemblable qu'elles ſe fiſſent, ou qu'elles réüſſiſſent ſans cela. On ne peut pas dire, *continue M. De Calſabigi*, que l'illuſion ſuppléât à ce défaut. Le ſpectateur ne pouvoit pas croire qu'une action qui ſe paſſoit ſous les yeux du chœur, ſe fît en ſecret & ſans témoins. Voilà donc la vraiſemblance négligée par reſpect pour une loi qui n'eſt établie que pour elle. Il eſt vrai, *ajoûte l'Auteur*, que les Anciens ont cherché à changer la ſcéne; mais outre qu'ils

ne l'ont point changée où le changement étoit le plus néceſſaire ; il eſt conſtant qu'ils n'avoient point cette facilité de faire ces changemens rapides & ſubits, qui ſe font ſur nos théatres, & qui embelliſſent nos ſpectacles. Voilà le précis du raiſonnement de M. D. C. Nous pouvons y ajoûter un fait plus fort que celui qu'il avance, c'eſt que chez les Grecs la ſcéne ne changeoit point ; que les décorations *tournantes* ou *coulantes*, dont ils faiſoient uſage, ne mettoient point une différence aſſez conſidérable ſur le théatre, pour que la ſcéne fût cenſée avoir changé de lieu. D'où il s'enſuit que les Grecs obſervoient l'unité à la rigueur.

Mais eſt-il bien certain que cette exactitude à obſerver *l'unité*, les ait fait pécher contre la vrai-ſemblance, en donnant des témoins à des actions, qui ne devoient point en avoir ? Ceux qui ſçavent com-

ment étoient construits les théatres de la Grèce, pourront répondre que ces théatres, vû leur vaste étenduë & le partage qu'on en faisoit entre le chœur, les danseurs & les déclamateurs, pouvoient contenir en même temps, & le chœur & les Acteurs sans que ceux-ci fussent censés être en même lieu que ceux-là. Pour rendre ceci plus sensible, il est à propos d'entrer dans un plus grand détail.

Le théatre Grec étoit un grand espace d'une figure presque circulaire. Cet espace étoit partagé en deux parties, dont l'une se nommoit σκηνὴ, la *scéne*; l'autre κοῖλον *, *l'amphithéatre*. La seconde étoit un peu plus grande que la premiére; mais on peut juger de la *scéne* par celle de l'amphithéatre qui contenoit un peuple immense.

* C'est-ce que les Romains appelloient *Cavea*.

La *ſcéne* ſe ſubdiviſoit en pluſieurs parties ; celle où l'on déclamoit s'appelloit προσκήνιον : ce lieu étoit élevé de douze pieds. Il paroît qu'il étoit iſolé & ſéparé du λογεῖον qui étoit deſtiné au chœur. Cela poſé, ceux qui voudront juſtifier les Grecs, pourront dire que le προσκήνιον étoit aſſez éloigné du λογεῖον ; du moins que l'extrémité de celui-ci étoit aſſez éloignée de l'extrémité de celui-là, pour que le chœur ne fût point témoin de ce qui ſe paſſoit dans le προσκήνιον ; & que, ſi de temps en temps le chœur prenoit quelque part à l'action repréſentée, c'étoit un défaut facile à éviter, ſi pourtant c'en étoit un ; & qu'on pouvoit l'éviter, ſans faire diſparoître les chœurs, dont la préſence ſoûtenoit dans les entr'actes l'attention des ſpectateurs, les tenoit toujours en haleine & empêchoit les imaginations de ſe refroidir : avantage conſidérable,

dont les Sçavans & M. Racine en particulier, ont connu l'importance. Il eſt vrai que nos théatres ont un eſpace trop borné, pour qu'on puiſſe y introduire des chœurs ſemblables à ceux des Grecs. Ils n'y auroient pas le même effet. Nos ſales de ſpectacles ne ſont pas comparables au théatre d'Athènes. Le προσκήνιον ſeul occupoit plus d'eſpace que nos plus grandes ſales.

Du reſte, reprend M. De Calſabigi, en blâmant la trop grande délicateſſe de ceux qui veulent une *unité de lieu* préciſe & rigoureuſe, & en louant Metaſtaſio de s'être affranchi de cette loi ſévère ; on doit blâmer, en même-temps ceux qui n'en voulant garder aucune, font, dans une ſeule pièce, voyager les ſpectateurs de pays en pays, & leur font quelquefois parcourir les quatre parties du monde. M. De Calſabigi veut qu'on ſe borne à un

lieu principal, comme l'enceinte d'une Ville ou d'un Palais. M. Corneille, dans la Tragédie de *Cinna*, s'est conformé à ce principe. Une partie de l'action se passe chez *Emilie*, l'autre partie dans le Cabinet d'Auguste. Un tel exemple n'est pas un foible appui pour les raisons de M. De Calsabigi. Un défaut, que le grand Corneille n'a pas cru devoir éviter & qui se trouve dans *Cinna*, n'est pas sans doute un défaut qu'on ne puisse point excuser.

Après avoir justifié Metastasio sur ce premier objet, M. De C. entre dans l'examen des chœurs que ce Poëte a mis sur la scéne. Les Grecs, *dit-il*, ne donnoient point communément au chœur assez de part à l'action principale. Souvent les personnages du chœur ne disoient que des lieux communs; ils se répandoient en invectives contre ceux qui ont inventé

la guerre & la navigation, contre les vices, contre les auteurs d'une guerre dangereuse, ou d'un voyage périlleux : c'étoient des hymnes en l'honneur des Dieux, des chants à la gloire des Héros. Tous ces morceaux, en un mot, n'étoient que des hors-d'œuvres ; *e non sono che inutili appendici all'azione.* D'autres fois au contraire le chœur entroit dans les secrets de la Politique, il pénétroit les ressorts de l'intrigue, & dévoiloit les mystères les plus sacrés de la Religion. Metastasio, *dit M. De Calsabigi*, s'éloigne également de ces deux défauts. Le chœur, dans ses Ouvrages, a toujours part à l'action suivant le précepte d'Horace,

Actoris partes... chorus defendat ;

& il n'y prend que celle qu'il doit y avoir. Ce que dit le chœur est tantôt *Récitatif*, tantôt *Ariete.* Après le *Récitatif*, qui se chante

chez Metaſtaſio comme chez les Grecs, viennent les *Arietes* qui terminent les ſcénes. Les paroles de ces *Arietes* ſont la concluſion naturelle de ce qui a été récité. Elles expriment avec eſprit & avec force les penſées que le récitatif a dû faire naître. Les graces de la Muſique ajoûtent à celles de la Poëſie: l'harmonie donne à ſes images des couleurs plus vives & plus ſenſibles; elle rend ſes ſentimens plus forts & plus touchants: l'eſprit, le cœur, l'imagination ſe livrent au preſtige, l'illuſion eſt parfaite & l'enchantement eſt conſommé.

Nous adoptons volontiers l'éloge que M. De C. fait ici du Poëte Italien, & les principes judicieux ſur leſquels il ſe fonde: ces principes ſont d'un goût, d'une préciſion & d'une juſteſſe que nous ſouhaiterions pouvoir inſpirer à tous les Poëtes dramatiques: mais nous

n'oſons

n'osons admettre le jugement qu'il porte sur les Grecs. Sans entrer ici dans un détail, qui nous meneroit trop loin, il nous suffit de rappeller la multitude & le poids des suffrages qui défendent ces grands hommes. Leur gloire brille d'un éclat trop pur & trop durable, pour qu'on puisse espérer de la ternir, ou de l'effacer. De plus nous pouvons encore appliquer ici ce que nous avons dit plus haut à l'occasion de Corneille : un défaut qui fut le défaut ordinaire de Sophocle & d'Euripide, ne doit point faire rougir les modernes.

Pour conclure cet Article, disons qu'en réfléchissant attentivement sur l'histoire du Théatre Grec, sur les dispositions du Spectateur, sur le rapport que le chœur avoit avec l'action principale de la Tragédie, ou avec les sentimens actuels du peuple, auxquels il faisoit souvent une allusion ingénieuse, dont nous

ne sentons plus la finesse ; on pensera plus favorablement d'Euripide & de Sophocle, que n'a fait M. De Calsabigi, & qu'ils ont été plus fidèles, qu'il ne le dit, aux bonnes régles. En effet ces régles, dont M. De Calsabigi nous vante avec raison l'importance, Horace nous les a données. Qu'a prétendu ce Poëte en nous les donnant ? nous enseigner ce qu'il sçavoit avoir été pratiqué par les grands Maîtres d'Athènes dont il prescrit souvent la lecture :

Vos exemplaria Græca
Nocturnâ versate manu, versate diurnâ.

Il croyoit donc que les Grecs avoient pratiqué ce qu'il enseignoit : leurs Ouvrages ne lui paroissoient donc pas contraires aux régles qu'il prescrivoit & que nous adoptons. Pourquoi donc nous le paroîtroient-elles à nous, qui en

ſçavons bien moins que lui ſur ce ſujet ? Cela étant, au lieu de décider qu'ils obſervoient mal ces régles ; au lieu d'employer nos talens à le prouver ; éxaminons plutôt comment ils les obſervoient. L'inſtruction, que l'on peut retirer de cet examen, doit engager tout le monde à le faire. Cette diſcuſſion, dans laquelle nous avons cru devoir nous engager, fait voir l'attention ſérieuſe que nous donnons à la Diſſertation de M. De Calſabigi, & l'envie que nous avons d'en rendre un compte exact.

L'Auteur continue l'examen de Metaſtaſio, en conſidérant l'art avec lequel ce Poëte a traité les caractéres qu'il a mis ſur la ſcéne. M. De Calſabigi expoſe d'abord, & explique le précepte d'Horace :

Intererit multum Davuſne loquatur an Heros,
Maturus-ne ſenex, &c.

Il en fait comprendre l'importance, il en fait voir l'étenduë. Ce morceau est traité avec goût, & méritoit de l'être. Ensuite M. D. C. observe différents caractères; celui d'Achille dans l'isle de Scyros, celui de Thémistocle à la Cour de Perse; celui de Titus, &c. Arrêtons-nous à ce dernier.

*Les caractères des Héros connus*, dit M. De Calsabigi, *doivent être conformes à ce qu'en dit l'Histoire.* Il n'est point permis de leur donner d'autres mœurs. Ainsi Suetone nous ayant donné le caractère de Titus, un Poëte, qui voudroit le peindre sous d'autres couleurs que l'Historien, se tromperoit grossièrement. Voyons donc combien le Titus de Metastasio ressemble au Titus de Suetone. Celui-ci a représenté cet Empereur sous les plus beaux traits de la douceur, de la clémence & de la générosité. Titus conserve tous ces traits dans Me-

tastasio. Dès la première Scéne du premier Acte, ce Prince fait éclater l'amour tendre qu'il a pour ses sujets, & déploie la grandeur de son ame : lorsqu'on vient lui annoncer que le Senat, par un décret solemnel, l'a nommé le *Père de la Patrie*, qu'il l'a mis au nombre des Dieux, & qu'il va lui ériger un Temple ; *je reçois en ce moment*, dit l'Empereur, *je reçois le plus cher de tous les titres, & le plus tendre de tous les noms : mais Titus est plus jaloux de le mériter, qu'il n'est heureux de l'avoir obtenu*..... Quant au Temple qu'on me destine, je dois refuser cet honneur : *mon ambition n'est point d'égaler les Dieux, mais de les imiter.* Puis il ordonne que l'argent destiné à lui bâtir un Temple, soit employé à soulager des malheureux, qu'une éruption du Mont Vesuve à réduits à une extrême misère. *Romains*, dit-il, employez

vos richesses à consoler ce peuple infortuné : *le soulager c'est m'élever un Temple.*

> Questo, ô Romani, è fabricar mi
> un Tempio.

A la fin de cette scéne, des Seigneurs de sa Cour lui ayant représenté que sa générosité étoit excessive ; il leur dit : *Si je n'ai pas la liberté de faire du bien à mes peuples, que me sert d'être leur Maître ? M'envier cet avantage, c'est m'envier tous mes droits.*

> . . . . . Se mi niegate
> Che benefico io sia, che mi lasciate ?

*Sur le trône on ne trouve qu'inquiétude & qu'esclavage : pouvoir faire des heureux, est le seul bien qui me reste. Les seuls momens de ma vie qui aient pour moi quelque douceur, ce sont ceux où je puis*

*soulager mes sujets, aider mes amis, récompenser les services & les vertus. Si je perds ces momens heureux, je perds tout mon bonheur.*

Del piu sublime soglio
L'unico frutto è questo:
Tutto è tormento il resto,
E tutto è servitù.
Che avrei, se ancor perdessi
Le sole ore felici
Ch'hò nel giovar gli oppressi,
Nel sollevar gli amici,
Nel dispensar tesori
Al merto, e alla virtù?

Dans la huitième scéne du même Acte, Titus abolit *la loi de Majesté* que la flatterie avoit établie & maintenue si long-temps, & dont les délateurs avoient si souvent abusé. Voici ce qu'il répond à un de ces avides flatteurs, qui, pour lui faire sa cour, vient lui dire

que ſon nom a été déchiré par un citoyen : *S'il l'a fait inconſidérément, je dois l'oublier ; s'il l'a fait par folie, je le plains ; s'il l'a fait par raiſon, je l'approuve & je lui en ſçai gré ; s'il l'a fait par méchanceté, je lui pardonne.* Nous citons ici les paroles mêmes de Metaſtaſio, pour faire voir combien la Langue Italienne eſt ſuſceptible de préciſion & de Laconiſme.

. . . . . Se'l moſſe
Leggerezza, nol curo :
Se follia, lo compiango :
Se ragion, gli ſon grato : & ſe in lui ſono
Impeti di malizia, io gli perdono.

Dans le ſecond Acte, Titus apprend que l'on a formé une conjuration contre lui dans Rome même, où il a répandu tant de bienfaits. Il ſe plaint tendrement de l'ingratitude de ſon peuple ; il gémit

d'avoir encore des ennemis. Au troisième Acte, il apprend que l'auteur de la conjuration est découvert; qu'on accuse Sextus, le plus cher de ses confidens; que le Senat en est informé & va le condamner avec ses complices. A cette nouvelle, Titus plus touché du sort de son ami, que du danger qu'il a couru lui-même, trouve dans son amitié des motifs pour excuser Sextus; il cherche à s'aveugler sur le crime de cet ingrat; il veut le voir & l'entendre lui-même, pour éprouver s'il ne lui fournira point, par ses réponses, des moyens de le justifier. Il mande Sextus; Sextus paroît devant lui : à cette vuë sa douleur augmente, il oublie sa puissance, sa justice & sa majesté : *Ah! Sextus*, lui dit-il en soupirant, *est-il vrai que tu as voulu me perdre?* .... Que t'avoit donc fait ton Empereur, *ton bienfaiteur, ton pere? Tu as pû oublier*

*mon pouvoir & mes droits ; mais ma tendresse pour toi, as-tu pû l'oublier ?*

. . . . . Se Tito Augusto
Ai potuto obliar, di Tito amico
Come non ti sovvenne ? . . . .

A ces tendres reproches, Sextus se jette aux pieds de l'Empereur, pénétré de douleur, de crainte & de repentir : il demande à mourir, pour expier son ingratitude. Ici Titus a peine à retenir ses larmes : *Levez-vous, Sextus*, lui dit-il.... *voyez l'état déplorable où vous a réduit l'ambition..... quel avantage espériez-vous en voulant parvenir au pouvoir suprême ? Comptiez-vous y trouver le vrai bonheur ? Insensé ! quelle a été votre erreur ? Voyez ce que j'ai gagné à monter sur le trône, & après cela souhaitez encore d'y monter. Non, Prince*, reprend Sextus, *ce n'est point*

*le desir de regner qui m'a rendu coupable ..... Dis-moi donc, cher Sextus*, replique l'Empereur, *quel motif t'a fait commettre une action si noire ? Parle en liberté. Nous sommes seuls. Je ne suis point ici ton Empereur, je suis ton ami ; ouvre ton cœur à Titus ; confie ton secret à ton ami. Titus te jure de n'en rien dire à César.*

..... Io tel prometto,
Augusto nol saprà.

Cette situation est vraiment touchante. La générosité & la bonté de Titus y sont peintes au naturel. Mais le Poëte ne se borne pas là. Pour faire saillir encore davantage un caractère déja si frappant, il fait naître dans le cœur du Prince un sentiment d'indignation & de colère qu'il fait contraster avec sa clémence : situation délicate & difficile à rendre. Pour représenter

le courroux d'un Titus, il faut un pinceau bien leger & une main délicate qui sçache ménager habilement les couleurs. Jugeons du morceau entier par la scéne suivante. C'est un monologue de Titus, qui, après avoir pressé inutilement Sextus de lui révéler le secret de la conjuration, s'irrite de son silence. *Fut-il jamais*, dit-il, *une infidélité, une insensibilité plus marquée? Je me suis comporté non en Prince justement offensé contre un sujet rebelle, mais comme un père à l'égard d'un fils coupable.... Sextus n'eût-il point commis d'autre crime, son insensibilité seule mériteroit la mort. L'ingrat a méprisé ma clémence; je dois la venger. Oui, elle sera vengée & ses mépris ne resteront pas impunis..... mais que dis-je? Titus est-il capable d'un sentiment si bas? Me venger d'un rebelle, ce seroit l'égaler à moi, ce seroit m'abaisser jusqu'à lui.*

. . . . . E tu sarai capace
D'un si basso desio, che rende eguale
L'offeso all' offensor!

*Quelle gloire y a-t-il à se venger, quand on peut tout, & que la vengeance ne coûte qu'un desir? Le dernier de mes sujets peut perdre son ennemi, & lui donner la mort: mais pour donner la vie, il faut être, ou un Empereur, ou un Dieu. Je la donne à Sextus . . . . . Qu'entends-je? La Justice en murmure, les Loix en gémissent. Je dois être leur vengeur: est-ce ainsi que je les venge? Quoi! Titus ne sçauroit oublier qu'il est ami? Les Manlius & les Brutus oublièrent bien qu'ils étoient pères. Suivons, suivons ces illustres exemples. Soyons sourds à l'amitié, & n'écoutons que la justice . . . . . . Sextus est coupable: il mourra.... Que fais-je? Osai-je prendre ce parti barbare? Titus devient donc aussi*

*cruel & sanguinaire ! Je vais me souiller du sang Romain ; & le premier que je verse, c'est celui d'un ami ! Que diront de moi les siècles futurs ? Ils diront que Titus se lassa d'être clément, comme Sylla & Auguste s'étoient lassés d'être cruels. Peut-être même m'accusera-t-on d'injustice & de cruauté. On dira que la naissance illustre & l'âge de Sextus devoient le soustraire à ma rigueur ..... que Titus seul étoit offensé, & qu'il devoit pardonner cette offense. Ainsi la violence que je veux me faire me sera inutile ; & ne me garantira point des reproches de la postérité. Laissons donc triompher l'amitié. Non, mon ami ne mourra point. Le monde me blâmera peut-être ; mais j'aime mieux qu'il accuse ma clémence que ma sévérité.*

. . . . . E se accusarmi il mondo,
Vuol pur di qualche errore
M'accusi di pietà, non di rigore.

M. De Calsabigi fait valoir avec raison l'exactitude & la vérité du caractère de Titus. En effet, ce Prince est peint d'après l'histoire, & il ne manque pas un trait au tableau. Ensuite le Dissertateur fait voir ce qu'il en coûte, pour atteindre cette perfection si difficile & si rare ; pour conserver à chaque personnage, pendant une pièce entière, le caractère qui lui convient ; pour peindre presqu'en même temps & d'une même main tant de caractères opposés. Ajoûtons à ces difficultés qui étonnent si justement M. De C. une difficulté beaucoup plus surprenante encore ; je veux dire celle de donner à des personnages de même espèce des différences marquées, des nuances précises qui les distinguent & qui les caractérisent parfaitement. Développons cette pensée. Un Poëte met sur la Scéne deux Héros guerriers ; voilà deux personnages de

même espèce. Si c'est un Poëte médiocre, & qui n'ait que de l'esprit; ces deux Héros seront braves, mais la bravoure de l'un sera la bravoure de l'autre; ils parleront avec le même feu, la même fermeté, la même fierté; ils montreront une ardeur égale & une égale intrépidité. C'est ainsi que dans Lucain César & Pompée se ressemblent parfaitement, excepté que l'un est vaincu, l'autre vainqueur. Ce que dit l'un, on pourroit souvent le mettre dans la bouche de l'autre. On sent que Lucain, faute de génie, étoit obligé de faire tous ses efforts pour donner de la grandeur à ses Héros; ce qui fait qu'il n'a pû les peindre avec cette aisance, qui seule peut donner de la justesse & de la précision. C'étoit un Chanteur qui, faute de poulmons, chantoit toujours de toute sa force. Cet exemple n'a été que trop souvent imité par les Poëtes épiques & dra-

matiques. Peu ont été capables de s'arrêter aux bornes de chaque caractère ; de distinguer parfaitement, comme Virgile, Enée de Turnus, Entelle de Darès, Euryale de Nisus, & ces deux derniers de l'infortuné Pallas. Corneille & Racine ont eu souvent des succès en ce genre : celui-ci, par exemple, dans son Alexandre, est d'une justesse étonnante. On peut dire qu'Alexandre, Porus & Taxile ne se ressemblent aucunement, & que le Poète donne à chacun de ces trois personnages le degré de force qui lui convenoit sans l'outre-passer jamais. Pour faire d'Alexandre un Héros tel qu'il doit l'être, & n'en pas faire un Porus, il falloit beaucoup de discernement & de fécondité. Des efforts outrés demandent moins de force & de vigueur, que des efforts modérés par la raison & par le goût. En un mot, il en

ûte moins pour prendre un grand
ſor, que pour s'arrêter à pro-
os.

Nous pourrions rapporter ici un grand nombre d'excellents précep-tes, qui concernent les caractères & les mœurs du Théatre : mais nous craignons de nous étendre trop. Il nous ſuffit de dire qu'il n'en manque aucun dans l'Ouvrage de M. De Calſabigi, qu'ils ſont expoſés & expliqués nettement & avec l'élégance qui eſt propre du ſujet. Paſſons à l'article où le Diſſertateur parle de la conduite d'une Pièce dramatique, *par-te riguardevoliſſima della Trage-dia.*

Une Tragédie eſt un tableau qui repréſente une action grande, noble & ſurprenante. L'ordonnance en fait un des plus grands agrémens, ou un des plus grands défauts. 1° Si vous multipliez à l'excès les épiſodes & les incidens,

de
vo
veux
mes
tigu
chac
l'eſp
rem
que
ſer
pé
ci

otre tableau ne présentera aux eux que des objets confus & informes qui, par leur multiplicité, fatigueront le Spectateur, quoique chacun l'affecte peu; soit parce que l'esprit ne peut se livrer en même temps à tant d'objets, soit parce que ces objets, faute d'espace, ne seront point suffisamment développés. Ils feront oublier l'objet principal, ou le Spectateur ne s'en occupera que foiblement & sans s'y intéresser. Ainsi le sujet doit être simple, & les épisodes, si l'on y en ajoûte, doivent naître naturellement & sans violence.

2°. L'Action doit procéder sans précipitation, comme sans lenteur. C'est un défaut d'en suspendre le cours par des entretiens inutiles: leur beauté même ne dédommagera pas de leur inutilité. Ce ne seront jamais que des scénes vuides & de brillantes bagatelles.

Verſus inopes rerum nugæque canoræ.

3°. L'intrigue doit être ménagée avec tant d'artifice, & ſe développer enſuite ſi naturellement, que l'œil le plus clairvoyant ne puiſſe deviner le dénouement, & qu'il ſoit ſurpris cependant de ne l'avoir pas deviné. S'il le prévoit, la pièce n'a plus rien qui l'attache, ſon attention languit, il ne prend plus d'intérêt à l'action. *Si le dénouement* n'eſt pas naturel, il n'eſt point vrai-ſemblable & ne fait aucune illuſion.

4°. L'art du Poëte conſiſte encore à conduire ſon action de maniere que l'intérêt augmente de ſcéne en ſcéne ; que le cœur paſſe ſucceſſivement par tous les degrés de la compaſſion & de la crainte, juſqu'à ce qu'enfin il parvienne au comble de l'horreur, ou de l'admiration.

Telles ſont à-peu-près les régles que M. De Calſabigi impoſe à tous les Poëtes dramatiques, & qu'il trouve obſervées dans les pièces de Metaſtaſio avec une exactitude & une perfection qui ne laiſſe rien à deſirer. Le tout eſt prouvé par des exemples, & dans un grand détail. Le Public connoît trop les Ouvrages de Metaſtaſio, pour qu'il ſoit beſoin que nous diſions ce qu'il faut penſer de la déciſion du Diſſertateur, & des preuves dont il l'appuie. Nous nous bornerons, en finiſſant, à rapporter quelques réflexions ſur le ſtyle de la Tragédie. M. De Calſabigi demande 1o qu'il ſoit différent ſelon les qualités & les paſſions diverſes des perſonnages. 2o Qu'il ſoit orné, doux & agréable.

> Non ſatis eſt pulchra eſſe poëmata, dulcia ſunto :
> Et quocumque volent animum auditoris agunto.

C'eſt le ſtyle qui doit enchaîner les cœurs, & les mouvoir au gré des paſſions qui agiſſent actuellement ſur la Scéne. Le ſtyle eſt ſans contredit une des parties les plus brillantes de Metaſtaſio. Il s'exprime avec préciſion, avec ſageſſe, & avec des graces qu'il ſçait varier à l'infini, ſelon les différents objets qu'il doit traiter. Son pinceau eſt leger & coulant : il donne quelquefois des coups hardis & proportionnés à ſes grandes idées ; mais il peint toujours avec aiſance & une grande liberté.

ARTICLE CVII.

*AGENDA DES AUTEURS, ou Calpin littéraire à l'usage de ceux qui veulent faire des Livres.* Ouvrage didactique du dix-huitième siècle. Volume *in*-12. de 215 pages. Au Parnasse, &c.

SI notre XVIII^e^ siècle est ridicule, (ce que nous n'examinons pas) au moins prend-on soin de le lui dire bien souvent, bien nettement, & en bon François. Voici encore un Censeur qui se met sur les rangs, & il débute d'un ton à se faire écouter. Il en veut aux Ecrivains de ce XVIII^e^ siècle : espèce si multipliée qu'elle mérite bien l'attention du public. Il faudroit dire l'*animadversion* si l'on vouloit réformer cet empire litté-

raire qui *de tous les Etats existans sur la terre est le plus mal reglé*, comme on nous le disoit, il n'y a que trois mois, dans une assez bonne Brochure. L'Auteur de *l'Agenda* n'a probablement pas assez d'autorité pour entreprendre une réforme ; il se contente du *Ridiculum acri*, &c. remède souvent plus efficace que les raisons, parce qu'il attaque l'amour propre, au lieu que les raisons ne parlent qu'à l'esprit.

On trouve d'abord une *Epître dédicatoire à Messieurs de l'Académie de ****; ces trois étoiles ne sont que pour l'œconomie : car vous allez bien voir que *les masques* sont suffisamment *nommés*. » Messieurs, *dit l'Auteur*, vous » avez couronné l'ignorance (c'est » plutôt *le sçavoir, protecteur de* » *l'ignorance.*) Je fais profession » ouverte d'esprit. Vous déclamez » sans cesse & avec succès contre

» les

» les maux qu'a produit le ſçavoir ;
» je me déclare partiſan des imaginations brillantes & des génies
» à la mode : vous voulez détruire
» les connoiſſances profondes, mais
» dangereuſes de ce ſiècle ; & moi
» je donne des préceptes admirables ſur le goût régnant : vous
» ne travaillez enfin qu'à chaſſer
» de nos cerveaux la manie d'écrire
» & la fureur de compoſer ; moi
» j'apprends à faire des Livres, ſans
» qu'il en coûte autre choſe que
» la volonté. Quelle conformité
» dans nos projets, quelle ſimpathie dans nos idées ! Quoique,
» par des voies différentes, nous
» tendons au même but « &c. On voit, dans ce début, l'union de l'eſprit & de l'ignorance : c'eſt le chef-d'œuvre de notre XVIII^e^ ſiècle. Autrefois on pouvoit avoir du bon ſens quoiqu'on fût ſans étude ; mais ſans étude, on ne ſe picquoit pas de bel eſprit. Aujourd'hui la

méthode est changée. Point de bon sens, point d'étude, & beaucoup de bel esprit ; rien de plus commun que l'accord de ces trois choses.

Après l'Epître dédicatoire, l'Auteur place 1° un *avant-propos*, pour dire qu'on lui avoit conseillé d'annoncer son Livre, comme traduit de l'Anglois ; ces sortes de titres étant fort à la mode. *Mais*, ajoûte-t-il, *comme je ne traite ni de la Religion ni du Gouvernement, je n'ai pas cru cette annonce nécessaire : d'ailleurs je la réserve pour un Essai que je compte donner incessamment sur le Commerce.* Voilà une bonne raillerie que nous gagnons avec nos Livres *traduits de l'Anglois*. Tantôt ce sont des titres feints, des frontispices mensongers, comme nous l'avons justifié bien des fois : tantôt ce sont de vraies Traductions, mais misérables pour l'objet. On nous ramasse tout ce qui court les Caffés de Lon-

dres, & l'on nous régale avec ces denrées d'outremer assaisonnées à la Françoise. *Divitias miseras !*

2°. Un *Avis de l'Editeur.* On représente là un homme dont le métier est de restaurer des Livres, & qui se croit un Etre important, parce qu'il veille sur la partie méchanique d'un Ouvrage.

3°. Un *Avis de l'Imprimeur.* C'est un langage bien différent de ce qu'auroient dit les Robert & les Henri Etienne : aussi notre Typographie ne ressemble-t-elle plus à celle de ces excellents hommes. L'Imprimeur de *l'Agenda* dit qu'il *ne sçait ni lire ni écrire*, qu'*un peu de bonheur fait aujourd'hui tout le mérite* de cette profession ; que *tel* Imprimeur n'est *riche qu'à la faveur d'une douzaine d'Editions des mêmes Livres ; un autre pour avoir imprimé des Livres prohibés ; un troisième, pour avoir eu un privilège d'un de ces Livres de*

*prières Latines*, *que ceux qui sont obligés de les réciter n'entendront bientôt plus*, &c. Ce portrait est un peu chargé. Quelques Imprimeurs font encore honneur à leur profession : mais, en général, les inclinations du Marchand l'emportent de beaucoup sur les talens du Typographe.

4°. Un *Avis du Brocheur*. Ce métier est fort bon dans un siècle comme le XVIII[e], où l'on fait des milliers de Brochures contre un Livre dans les formes. L'*Agenda* est tout propre à faire la fortune de son Brocheur. *Il est imprimé* incognitò ; *il doit être vendu de même : c'est un gibier de Colporteur*, *il ne sera débité que sous le manteau*,&c. Pour completter sa vogue, il lui faudroit une teinture d'irréligion, un petit ton de matérialisme, un style philosophe.

5°. Un *Avis du Relieur*. Cet homme, aujourd'hui, est presque

Artiste. *Il perfectionne les re-ures à la Grèque, il en invente nême à la Chinoise : il a une dorure, pour les tranches, plus parfaite encore que celle de Martin pour les Carrosses*, &c. Si *l'Agenda* étoit ajusté par un génie de ce mérite, il pourroit figurer dans les inventaires, & tenir son rang à côté de ces Livres admirables qu'on vend au poids de l'or, parce que le frontispice a été mangé des vers, ou parce que l'Auteur a été brûlé comme impie. . . . . .

6°. Un *Avis du Colporteur.* C'est le marchand ordinaire des Brochures. Comme *il est reçu qu'un Livre vendu sous le manteau est bon & très-bon, l'Agenda* ne peut manquer de réussir. D'ailleurs *il est méchant, il y a des portraits, & de gens vivans même : on en donne la clef à part sur une feuille volante.* On a, dans ce peu de mots, ce qui accrédite aujourd'hui les

Livres furtifs. *L'Agenda* ne fait que les critiquer : il ne leur ressemble pas.

7°. Un *Avertissement*. L'Auteur distingue toutes les espèces de critiques qu'on pourra faire de son Livre : il aura égard à celles qui ne seront d'aucune importance ; & *il mettra* les bonnes *au rebut*. C'est assez la méthode de plusieurs Ecrivains modernes. Ils font des Editions nouvelles où les fautes de Typographie sont supprimées, sans que le fond des Ouvrages soit amélioré, quoiqu'on lise au titre *Nouvelle Edition, revue, corrigée & augmentée*, &c. L'Auteur de *l'Agenda* ne paroît pas priser beaucoup le jugement des *Journaux*, du *Mercure*, des *Feuilles Périodiques* & des *petites Affiches*, puisqu'il dit que *cela ne fait ni bien ni mal*. Mais il faut penser que ce Critique se met à la place de tant de petits Ecrivains dont la Répu-

blique des Lettres eſt inondée : il faut bien que ces gens-là regardent les Ouvrages Périodiques comme *ne faiſant ni bien ni mal*; car ils vont toujours leur train : ils reſſemblent à cet importun qui harceloit Horace, quoique celui-ci lui donnât bien formellement ſon congé. Au reſte, ſi l'Auteur de *l'Agenda* a voulu dire une malice, le Public jugera de l'effet ; & les Journaliſtes, de quelque eſpèce qu'ils ſoient, s'appliqueront à faire tout pour le mieux, ſans s'embarraſſer, après cela, qu'on diſe de leurs Ouvrages qu'ils *ne font ni bien ni mal.* Ce métier eſt plus que tout autre dans le cas de la Fable du *Meûnier de ſon fils & de l'âne.*

8°. Un *Diſcours préliminaire.* C'eſt un verbiage adroitement ménagé, pour faire entendre que les *diſcours préliminaires* de nos Livres modernes ne diſent ſouvent rien de ce qu'ils devroient dire.

9°. Une *Préface.* Morceau de 23 pages, encore plus rempli de verbiage que le précédent : le tout pour rendre ridicules les faiseurs de Préfaces ; pour peindre la bassesse des uns, & la sotte fierté des autres.

Enfin on arrive au corps de l'Ouvrage, à *l'Agenda des Auteurs*; & c'est ici qu'il faudroit copier beaucoup pour représenter en espèce & en nature, tout le fond de cette Critique. D'abord on demande s'il *faut une vocation & un apprentissage* pour le métier d'Auteur. » Non, *répond aussi-tôt l'A-*
» *genda*, ces précautions sont bon-
» nes pour des gens méchaniques,
» à qui il faut inculquer profon-
» dément les choses avant qu'ils
» les connoissent.... Pour être Au-
» teur, il ne faut pas tant de cérémo-
» nies ; l'envie de l'être tient lieu de
» vocation ; & pour apprentissage
» on peut faire valoir... la compo-

» ſition de quelques pièces fugiti-
» ves mal digérées qu'on appelle
» *Ouvrages de Société*, & qui ne
» voient jamais le jour, parce qu'el-
» les ne pourroient le ſoûtenir, &c.

Quand on a réſolu d'être Auteur, il faut choiſir un titre pour le Livre qu'on veut mettre au jour.
» Ce doit être un titre nouveau,
» un titre comme il n'en a point
» paru, des mots qui ſoient tout
» étonnés de ſe trouver enſemble,
» comme les vêtemens achetés à la
» Friperie, qui ſont riches, mais
» nullement faits l'un pour l'autre...
» Un titre, par exemple, en excla-
» mation eſt quelque choſe de neuf
» & qui étonne, *Ah quel conte !*
» Peut-on rien voir de plus lèger,
» de plus charmant, *Ah quel conte !*
» Il n'y a perſonne qui n'ait envie
» d'avoir le Conte; on le lit juſ-
» qu'au bout; & y eût-il neuf Vo-
» lumes entiers, on n'en perd pas
» une ligne, &c.

L'Auteur a-t-il choisi un titre nouveau & attrayant ? Il doit s'attacher à bien remplir la tâche qu'il s'est imposée. Si c'est un Ouvrage de Religion, » il faut se former » un chemin nouveau..... avancer » de ces opinions qui furent con- » damnées dans les premiers siècles » de l'Eglise..... bâtir un systême de » Religion plus conforme à l'hu- » manité, que celle que l'on s'ef- » force, avec raison, de nous faire » croire ; l'appuyer en abusant de » l'autorité respectable de l'Evan- » gile, & à la faveur de quelques » passages des Pères, qui ne con- » viennent point du tout à la chose, » prouver, quelque mal que ce soit, » que tout ce qu'on nous a dit jus- » qu'ici, n'a été fondé que sur notre » ignorance..... Après avoir porté » quelques coups à la sourdine, on » prend un vol plus hardi : on atta- » que tout-d'un-coup les premiers » principes : on sappe jusqu'aux fon-

demens les vérités reçues, en les
» traitant de préjugés; & l'on fait
» entendre le cri de la nature qui
» se révolte. De-là vous tombez
» insensiblement dans la Religion
» naturelle; vous en expliquez les
» loix, vous en faites connoître
» les avantages: & comme rien ne
» s'accorde plus avec nos goûts &
» avec nos inclinations que cette
» fausse* doctrine, vous êtes sûr de
» plaire, & votre ouvrage a du suc-
» cès. Il n'est pas mal encore de
» faire sentir quelquefois que vous
» regrettez de ne pouvoir vous ex-
» pliquer davantage. Il faut louer,

* La *Religion naturelle*, qui consiste dans la persuasion de l'existence de Dieu, des devoirs qui lui sont dûs, des obligations de l'homme envers lui-même & envers ses semblables, n'est pas *fausse*; mais elle est insuffisante, parce qu'on se borne aux connoissances que donne la raison, sans y ajoûter celles de l'Evangile.

» comme ſans deſſein, les Gouver-
» nemens où il eſt permis de parler
» librement, & en gémiſſant de
» n'avoir pas la liberté de tout dire,
» vous donnez à vos Lecteurs celle
» de penſer. Croyez qu'ils iront
» auſſi-loin que vous pouviez eſpé-
» rer d'aller ; vous les avez mis ſur
» la voie, ils ſe paſſeront de guide,
» & arriveront à la véritable incré-
» dulité : cette mâle vigueur des
» eſprits-forts ne leur manquera
» pas « &c. Tout ceci eſt peint d'après des faits : on a mille exemples de ces entrepriſes contre la Religion, & il ſera bien facile à quiconque ſuit le train des Livres nouveaux, de ſe faire ſa clef, ſans être obligé d'emprunter celle du Colporteur.

On paſſe à nos Philoſophes modernes, à nos élégans Matérialiſtes; à ces gens qui regardent comme un *langage de Sacriſtie, de citer Dieu dans un Ouvrage Philoſo-*

*phe.* » Descartes avoit la foiblesse
» de vouloir reconnoître la sagesse
» du Créateur dans toutes les par-
» ties du monde, dans toutes les
» opérations de la nature. Des Sa-
» ges de l'antiquité, des Payens
» même lui avoient appris à recon-
» noître d'abord un Auteur de tout
» ce qui existe, & un Auteur par-
» fait, qui n'a point suivi dans ses
» opérations les caprices du ha-
» zard.... Vouloit-on parler Méta-
» physique ? Il admettoit un prin-
» cipe spirituel dans l'homme, &
» un être pensant qu'il reconnois-
» soit indépendant de la matière ;
» il l'admettoit, parce qu'il le sen-
» toit ; parce qu'il éprouvoit au-
» dedans de lui les opérations de
» cet Etre. Il disoit bonnement :
» J'existe, parce que je pense ; mais
» aujourd'hui ces axiomes sont
» proscrits : on pense, parce que
l'on voit ; & l'on existe, parce
que l'on sent : tout se réduit aux

» impressions que l'on reçoit. Voilà
» la bonne Métaphysique.... Vous
» vous ferez lire en remplissant
» votre Ouvrage de bons raisonne-
» mens bien obscurs, mais qui vous
» paroissent clairs ; de bonnes preu-
» ves bien enchaînées les unes aux
» autres, & dont on n'entend pas
» plus la conclusion que les pré-
» misses, &c.

L'Auteur étale de même les ré-
gles de la Morale à la mode, de
la Géométrie du temps, de l'His-
toire écrite dans le nouveau goût :
» On aime, par exemple, aujour-
» d'hui les petites Anecdotes, les
» faits extraordinaires, les Remar-
» ques critiques & malignes sur la
» conduite des hommes qui ont
» joué quelque rôle principal ; les
» réflexions singuliéres & qui visent
» à l'épigramme sur les mœurs des
» hommes, sur la Religion, sur
» le Gouvernement : plus ces réfle-
» xions renferment de méchanceté,

» de force & de liberté, plus elles
» paroiſſent héroïques, plus elles
» plaiſent : on dit, Voilà un Hiſto-
» rien vrai, impartial, ſans égards.
» Oui, ſans doute, il eſt vrai ; car
» il dit même tout ce qu'il ne doit
» pas dire ; impartial, parce qu'il
» maltraite également tout le mon-
» de ; & ſans égards, car il ne reſ-
» pecte rien. Voilà le Héros des
» Belles-Lettres, l'homme univer-
» ſel. Ne nous donnât-il qu'un
» Eſſai, on le lit avec plus de plaiſir
» qu'une Hiſtoire générale qui eût
» coûté des années de travail, &c.

La Grammaire, la Juriſprudence, la Médecine, ne ſont pas oubliées ; & ſur ce dernier genre, il y a des portraits aſſez finis pour amuſer un Lecteur qui aime le badinage. On paſſe à la Poëſie, Dramatique ſurtout. » Mon ſecret, *dit l'Auteur*, » n'eſt pas de nourrir votre eſprit » de la lecture des Poëtes anciens » & modernes, de bien méditer

» l'Art poëtique de Boileau, de » réfléchir avec attention sur les » régles qu'on a prétendu donner » au génie : tout cela est inutile, » & marque un esprit borné. Don- » nez-vous les airs de sublime, ne » captivez pas votre génie. Vous » voulez être Poëte, cela suffit, » entrez dans la carrière, faites une » Tragédie. *Ou bien, donnez-vous » au Comique larmoyant. Ce genre* » a été fort accueilli..... faites une » Comédie qui fasse rire & pleurer: » par exemple, prenez pour titre » *Heraclite & Democrite*; faites- » les promener ensemble dans tous » les quartiers de Paris; je vous » assure qu'ils y trouveront de quoi » exercer l'un sa bonne humeur, » l'autre son chagrin. L'un dira » qu'il est fort plaisant de voir un » Magistrat petit-maître, un Mi- » litaire grave, un Financier avare; » l'autre dira, en gémissant, que » les états sont confondus, que l'in-

ıolence & l'argent donnent du mérite, obtiennent les faveurs, décident de tout. L'un rira de voir un barbon en cabriolet; l'autre pleurera de voir un Maître à danser en carrosse. L'un se réjouira de voir des tableaux sur les équipages, des laquais galonnés, des diamans aux filles de spectacles; l'autre s'affligera d'entendre parler d'abus sans les corriger, découvrir les préjugés sans les guérir, & donner de l'esprit à tous ceux qui n'en ont pas. Enfin l'un sera pour les bouffons, parce qu'ils font rire; & l'autre pour la musique Françoise, parce qu'elle fait pleurer, &c.

L'Auteur soûtient son ton de aillerie ou de causticité jusqu'à la in de *l'Agenda:* mais ce n'est pas out. L'Ouvrage est flanqué de deux Approbations dans le même goût; & d'un *Errata* raisonné, où sous prétexte de faire la critique entiére

& suivie du Livre, on recharge encore contre les Auteurs du XVIII. siècle : ce n'est pas la moindre pièce de l'Ouvrage. On y épluche tout; le Titre, l'Epître dédicatoire, l'Avant-propos, les divers Avis, l'Avertissement, le Discours préliminaire, le corps de *l'Agenda* ; & dans tout cet examen, le sel de la Critique n'est pas épargné. On reproche, par exemple, à l'Auteur de n'avoir pas suffisamment traité ce qui concerne la Physique : » Il falloit citer » tous les grands hommes du siècle » passé comme des ignorans qui » n'ont pas sçû pénétrer dans les » secrets de la nature, ni deviner » que l'électricité étoit le mobile » de tout, comme les Auteurs mo- » dernes le font bien voir. Les » astres se meuvent en différents » sens & périodiquement par leur » électricité ; le soleil brûle par son » feu électrique ; la terre produit » par sa chaleur électrique ; le flux

» & le reflux de la Mer n'eſt autre » choſe que l'électricité de l'eau » ſalée, qui combat celle de la » lune..... les Eclipſes ſont un » manque d'électricité dans l'aſtre » éclipſé ; les Comètes ſont des » lambeaux d'électricité qui cher- » chent de l'emploi ; le tonnerre » n'eſt que l'électricité de l'air ; les » maladies ſont un manque d'élec- » tricité dans le corps humain ; » bientôt la bêtiſe ſera un man- » que d'électricité dans l'eſprit ; » ſi un homme perd au jeu, il ſe » fera électriſer..... ſi une pièce » de Théatre n'a pas réuſſi, faites » électriſer le Parterre ; ſi un Li- » vre n'a pas de ſuccès, faites » électriſer tout le Public Voilà » les avantages du ſyſtême de l'E- » lectricité « &c. D'autres endroits de l'*Errata* mériteroient d'être tranſcrits, & il faudroit auſſi par- ler du Privilège d'Apollon, qui eſt d'un ſtyle convenable à tout le

dessein du Livre. Mais nous finissons, & voici en trois mots l'idée que nous avons conçue de cette Brochure. 1° Elle est sûrement d'un homme d'esprit, quoiqu'il s'y trouve des inutilités, des longueurs, & quelques défauts de vrai-semblance. 2° L'Auteur connoît assez les abus de notre Littérature, pour faire impression sur de jeunes Ecrivains qui ne seroient pas encore ridicules. 3° Il falloit éviter, dans certains portraits, quelques équivoques trop voisines de la licence. Cela dégrade ou infirme le langage vertueux que l'Auteur sçait bien prendre quand il lui plaît. 4° Nous serions tentés de croire que, dans cet Ouvrage, il y a quelquefois des contrariétés d'idées sur les mêmes objets; des éloges & des critiques à l'égard des mêmes personnages; des façons de penser peu fixes, peu décidées, ou peu analysées; des saillies point assez justes;

des tableaux point aſſez ſenſibles, &c. Dans la balance de l'équité, le bien l'emporteroit ſur les défauts ; mais où ſe trouvera cette balance pour un Livre,

> *Qui ſeul*, à tout ſon ſiècle, a dit la vérité ?

---

## ARTICLE CVIII.

*IDÉE DE L'HOMME phyſique & moral, pour ſervir d'introduction à un Traité de Médecine*. Volume *in*-12. pages 444. A Paris, chez H. L. Guerin, & L. F. Delatour, &c. M. DCC. LV.

CET Ouvrage eſt diviſé en huit Chapitres, dont chacun contient pluſieurs Articles. Si, dans l'Analyſe que nous allons en donner, nous avons le bonheur de joindre

la clarté à la précision, nous nous flattions que l'Auteur & ses Lecteurs sentiront la peine & le mérite de notre travail. Notre Extrait prouvera que nous n'avons point été tentés de mépriser ni de négliger ce qu'il nous étoit difficile de comprendre. Pour nous garantir de cet écueil, nous n'avions pas besoin de l'avis qu'on lit dans l'épigraphe, *Ne... intellecta priusquam sint, contempta relinquas:* nous n'oserions prétendre que cet avis fût également inutile pour tout le monde.

*CHAPITRE PREMIER. Examen des principaux moyens par lesquels on peut parvenir à se former une juste idée de l'œconomie animale.* Les principes, sur lesquels l'Auteur nous trace l'idée de l'œconomie animale, ne sont fondés que sur l'*observation* qu'il distingue de l'*expérience*: distinction qu'il faut d'abord saisir & fixer au

ſens qu'il y attache. Il appelle
obſervation *tout ce qu'on peut*
*obſerver ſur le corps ſain ou ma-*
*lade*; il nomme expérience *tout*
*ce qu'on obſerve ſur le corps mort,*
*ou ſur tout autre fait de Phyſique*
*expérimentale.* Son projet eſt de
ramener & de réduire l'Art de la
Médecine à l'*obſervation* & d'en
exclure l'*expérience*, au moins
pour connoître & établir ſolide-
ment les rapports organiques d'où
doivent naître les vrais principes
de l'œconomie animale. Dans l'ou-
verture des cadavres; ſans les con-
ditions qu'il exige, il ne trouve
aucune lumière sûre pour la pra-
tique de l'art. Ce n'eſt donc que
le corps vivant qu'il permet d'in-
terroger. Quand ce corps a ceſſé
de vivre, ce n'eſt qu'un cadavre
muet: on peut lui prêter un lan-
gage; mais ce langage ſuppoſé
eſt toujours arbitraire; il ne peut
fonder qu'un art auſſi fautif que

l'organe qu'on consulte, est insensible : c'est un oracle qu'on prend pour l'interprète de la nature, quand elle en a condamné la voix à un éternel silence.

Cette idée, quoique discutée avec soin, ne sera pas universellement goûtée : on est trop accoûtumé à chercher, entre le corps mort & le corps vivant, des analogies ; il s'en présente de si naturelles, qu'on se feroit un scrupule d'en rejetter ou d'en contester les résultats. Dans le corps mort, *dit-on*, la nature n'efface pas tellement tous les traits du corps vivant qu'il ne se conserve, entre l'un & l'autre, quelques vestiges de ressemblance. On se croit bien fondé à étendre cette ressemblance à beaucoup d'humeurs & d'affections, dont on se persuade que la mort respecte les traces : c'est dans ces traces qu'on croit voir ces causes meurtriéres, qui se sont ou

dérobées à la ſagacité du Médecin, ou ſouſtraites à l'empire de ſon art.

Revenons à notre Auteur, qui prétend qu'*une des plus eſſentielles précautions qu'on puiſſe prendre pour porter l'art à ſa perfection, eſt... de l'affranchir de tout ce qu'il a d'abuſif dans l'aſſujétiſſement aux loix de la Phyſique expérimentale.* L'Auteur applique cette réflexion au temps où la circulation du ſang fut reconnue. L'influence de cette découverte s'étendit bientôt trop loin dans la ſcience de la Médecine : cet heureux germe, ſaiſi avec trop d'avidité, devint preſque auſſi fécond en erreurs qu'en vérités. Ce n'étoit qu'*un fait de Phyſiologie*, on en fit le principe de la Médecine : il renverſa la Théorie chymique, c'eſt-à-dire, un abus dont la réforme étoit déſirable; mais ôtant à l'art ce fragile fondement, il n'en prit la place,

il ne devint la bafe de l'art qu'aux dépens de fa perfection. Ainfi la circulation, qui n'étoit qu'un phénomène particulier, ne fut pas plutôt transformée en principe, qu'elle enfanta une foule d'illufions dont on indique ici quelques-unes.

En reléguant beaucoup de théories reçues parmi nos Docteurs, au rang des fuppofitions gratuites, l'Auteur détruit leurs raifonnemens fur bien des caufes de maladies, & tarit la fource de prefque toutes les indications qui les dirigent dans le traitement. Ce *foyer des maladies*, contre lequel l'art dreffe aujourd'hui toutes fes batteries, eft encore une des chimères à la mode dont il fe flatte de montrer la vanité, au moins dans la plûpart des occafions où les Praticiens en font leur principal objet. L'illuftre Boerhaave n'eft pas pour lui, comme pour tant d'autres, un Légiflateur dont les principes & les

aphorismes soient toujours des sentences sans appel. On reproche ici à ce célèbre Professeur des contradictions manifestes : les humeurs dont il distingue & *classe* les vices ; leurs *acrimonies* qu'il divise & soudivise, sont des idées dont on inspire, pour la pratique, une défiance fondée principalement sur ce qu'avec les principes de M. Boerhaave, on ne sçauroit décider quand il convient de corriger, ou d'évacuer ces humeurs. En évaluant le mérite de ce Docteur si renommé, on nous fait entendre que la science vaste qu'il étaloit, & la méthode facile qu'il suivoit dans ses leçons, ont fait sa vogue, plus que le succès & la sûreté de sa pratique : ses travaux font plus d'honneur à son génie, qu'ils n'ont avancé le progrès de son art : il avoit assez de talens pour construire le corps de doctrine le plus complet ; mais le plan

qu'il s'en forma, ne portoit pas ſur des fondemens aſſez ſolides..... capable d'exécuter l'ouvrage le plus magnifique, il ne lui manqua que d'en concevoir le plan. En un mot, ſelon notre Auteur, Boerhaave fut plus grand homme que grand Médecin. Nous n'entreprendrons pas de concilier ce portrait de Boerhaave avec l'idée que nous en donne M. Wan Swieten, ni avec le frontiſpice des Commentaires que ce ſçavant Elève a publiés ſur les Aphoriſmes de ſon Maître : citons cette inſcription où le mérite du Profeſſeur & ſa reconnoiſſance du Diſciple ſont conſacrés dans le ſtyle le plus noble comme le plus précis.

Immortali memoriæ
Magni Boerhaavii
Hæc
Commentaria
Sacra
Volui
G. Van Swieten.

Dans le Cenſeur de Boerhaave, Hippocrate a trouvé un vengeur qui le purge de tout ſoupçon d'empiriſme. Hippocrate, *dit-il*, » avoit » trop de génie pour ne pas ſentir » qu'on ne peut être heureux dans » ſes recherches, & ſur-tout dans » l'uſage des vérités qu'on parvient » à découvrir, qu'à proportion » qu'on eſt en état de les ranger » ſelon un plan convenable.« Après avoir cité quelques-uns des Traités où Hippocrate ne ſuit que des vues ſyſtématiques, notre Auteur en conclut qu'il » n'eſt pas permis » de douter que, s'il avoit eu le » temps de conduire ſon plan de » Médecine à ſa perfection, il n'eût » lié à quelques principes généraux » cette multitude de détails iſolés » qu'on veut qu'il ait donnés tels » qu'il les a laiſſés comme de véri- » tables régles applicables à la pra- » tique journaliére.

*CHAPITRE SECOND. Des loix*

*l'œconomie animale depuis ses fonctions les plus importantes, jusqu'aux moindres de ses mouvemens.*

CHAPITRE TROISIÈME. *De la respiration.* Son méchanisme, son jeu, ses effets sont des objets dont on a *mieux senti l'importance que l'étenduë & l'enchaînement.* Après cette réflexion, l'Auteur entre en matière, & considère l'enfant dans la matrice comme une plante parasite. Il observe les révolutions qui lui arrivent, qui accroissent & fortifient son être ; il mesure ensuite & combine, en quelque sorte, l'action & l'effet des *causes essentielles à la durée de la vie*, qu'on appelle *les choses non-naturelles.*

Dans un enfant trop foible en naissant, pour respirer & pour donner aucun signe de vie, si ce n'est après quelques minutes, la respiration commence par une convulsion qui n'est visiblement produite

que par une forte contraction du diaphragme : ce muſcle, ſoulevé en forme de voûte, occupoit dans le *fœtus* la cavité ou l'eſpace que doivent remplir les poumons irrités par l'action de l'air : la membrane pituitaire porte l'impreſſion de cet air au diaphragme, & le force par-là à laiſſer dans la région pulmonaire un vuide, où l'air, par ſa peſanteur & par ſon élaſticité, ſe précipite ; ainſi la capacité du bas-ventre ſe trouve conſidérablement rétrécie, & la maſſe inteſtinale, dont les nerfs ſe trouvent déja irrités par la premiére action de l'air, acquiert le reſſort néceſſaire pour toutes ſes fonctions.

L'état d'inſpiration trouve dans les parties inférieures au diaphragme, & dans leur contraction, des obſtacles qui deviennent autant de cauſes de l'expiration. L'inſpiration & l'expiration ſont donc deux effets, deux états dont les cauſes

se combattent : leurs victoires alternatives établissent & entretiennent le méchanisme de la respiration ; le diaphragme est le centre où leurs forces se contrebalançent sans jamais atteindre à l'équilibre ; leurs mouvemens ne s'éteignent qu'avec la vie qui dépend de leur durée. L'air qui se répand dans toute la machine, en anime toutes les parties ; il y réveille des ressorts dont l'action *détermine* toutes les sécrétions dans les couloirs qui en sont capables ; les excrétions y sont entraînées par le poids de leur matière ; la disposition des vaisseaux favorise ces écoulemens. Comme la poitrine, le diaphragme & les intestins sont liés à tout le systême nerveux par les *plexus* de l'épine : l'air ne sçauroit agir sur ces organes sans irriter tous les nerfs, sans *dégourdir les viscères*, & sans mettre l'enfant en état de vivre *indépendamment du secours*

*de la mère.* Il faut lire dans Livre de l'Auteur tous ces détail: & les changemens que l'air paro produire dans le ſang lorſqu'il paſſ dans les poumons.

*Chapitre quatrième. De la digeſtion.* L'évacuation du *méconium* diminue le reſſort de l'eſtomach & des inteſtins qui s'affaiſſent : alors les muſcles du bas-ventre acquierent une action ſupérieure à la réaction de la maſſe inteſtinale, & par leur compreſſion, ils préviennent les inconvéniens que l'affaiſſement de cette maſſe ne tarderoit pas d'engendrer : mais cette compreſſion ne peut ſuppléer au reſſort affoibli dans la maſſe inteſtinale, ni par conſéquent empêcher les *tiraillemens irréguliers* que le diaphragme éprouve de la part du foie & de la rate. De-là une importunité, une douleur, une foiblesse, en un mot la faim & tous ſes

phénomènes, qui vérifient tout ce méchanisme.

Par leur poids, les alimens irritent & réveillent le ressort dans les intestins, & leur donnent une action égale à la compression qu'ils souffroient : l'équilibre de l'une & de l'autre est *la vraie régle de la quantité nécessaire d'alimens*. En la suivant, on recouvre ses forces & un bien-être, dont la gourmandise & la sensualité ne se contentent guères, & dont elles ne peuvent trouver qu'un dangereux supplément dans les boissons spiritueuses. L'estomach devient un nouveau centre où le poids des alimens & les oscillations viennent mesurer leurs forces ; les liqueurs profitent de ce conflit pour s'ouvrir les glandes de l'estomach ; les sécrétions & les excrétions se font avec plus d'aisance, la masse alimentaire se paîtrit & s'imbibe des sucs gastriques : ce sont-

là les préludes de la digeſtion.

La maſſe alimentaire eſt donc un *leſt*, un contre-poids, qui remonte toute la machine, & *renouvelle* le reſſort de l'eſtomach : toutes les forces, venant s'y concentrer, ſemblent abandonner le reſte du corps, & ſur-tout ſes extrémités. De-là un friſſon paſſager, un abattement de forces, un ſerrement, une dépreſſion, enſuite une plénitude de poulx, une diſpoſition au ſommeil, enfin une chaleur univerſelle. On attribue ſans fondement tous ces phénomènes aux nouvelles humeurs qui n'ont encore pû les produire, puiſqu'il n'eſt pas poſſible qu'elles aient ſi-tôt pénétré les voies du ſang. Toutes les parties qui environnent l'eſtomach, le ſecourent & le ſecondent dans cette opération ; il eſt au milieu d'elles comme dans un preſſoir. Ainſi, ſelon l'Auteur, l'ouvrage de la digeſtion répond à plu-

fieurs égards aux phénomènes d'un accès de fièvre.

Nous ne pouvons ſuivre l'Auteur dans ces développemens anatomiques, où il découvre & conſtate les rapports du diaphragme avec toutes les autres parties nerveuſes & membraneuſes, pour en former un *concours*, un *enſemble* d'actions qui ſe réuniſſent dans ce muſcle, & qu'il appelle *forces phréniques.* Plus la digeſtion s'avance, moins la maſſe alimentaire irrite l'eſtomach, moins elle attire & concentre dans ce viſcère les oſcillations: alors leur mouvement ſe propage dans le canal inteſtinal, il y entraîne la pulpe alimentaire, elle y reçoit de nouvelles façons tant par l'action des inteſtins que par le mêlange de la bile & du ſuc pancréatique. Enfin après toutes ces *élaborations*, le chyle perfectionné ſe laiſſe pomper par les veines lactées & les vaiſſeaux réſorbans, à peu-

près comme la féve par les racines des végétaux.

Du méchanifme qu'il établit fur la digeftion, l'Auteur tire deux régles pour l'ufage des alimens : la première en fixe la quantité, nous l'avons indiquée ; la feconde en prefcrit le temps, & défend de prendre aucune nourriture avant que la digeftion du repas précédent foit parfaite. On n'enfraint guères ces régles fans en être puni par de fâcheux accidens qui les juftifient : mais quelque invariables qu'elles foient, en elles-mêmes, l'application n'en doit pas être uniforme. L'âge, la compléxion, l'emploi & l'état des perfonnes exigent des modifications qui n'ont pas échappé à l'Auteur ; non plus que mille autres obfervations fur les excès d'intempérance & d'abftinence, fur la diverfité des affaifonnemens & des liqueurs, &c.

Les mauvaifes digeftions for-

ment ici un long article : l'Auteur en détaille les effets funestes, il en expose le méchanisme, il propose des moyens de les détruire & de les prévenir, il trace un régime approprié à cette fin, il donne des décisions sages sur les cas où l'abstinence peut nuire ou profiter, sur les bornes qu'on y doit mettre. Toute cette doctrine salubre est fondée sur le rapport de l'estomach avec les autres parties viciées ou mal affectées.

Dans le cours d'une suppuration considérable, prendre des alimens solides, c'est s'exposer à une prompte & dangereuse révolution. Ce phénomène singulier, dont aucune théorie n'a encore fourni d'explication satisfaisante, s'accorde naturellement avec les principes de notre Auteur. L'organe offensé & l'estomach chargé se livrent alors une espèce de choc, qui naît du rapport ou de l'opposition de leurs

mouvemens naturels. Causée par le poids des alimens, l'irritation de l'estomach détourne ou suspend le cours de la suppuration. La digestion & la suppuration sont donc deux ouvrages, dont l'un intercepte le progrès de l'autre. De-là, dans l'œconomie animale, un désordre qui cause de si prompts & de si fâcheux accidens, tels que ces convulsions meurtrières qui de l'estomach s'étendent bientôt au diaphragme & à tous les viscères.

CHAPITRE CINQUIÈME. *Du mouvement & du repos.* Entre l'or-
;ane extérieur & les parties inter-
es, l'Auteur établit un commerce
action & de réaction : des faits
alement curieux & variés confir-
ent cette théorie dont ils sont
e suite simple & naturelle. Sur
servation de ces phénomènes,
iteur appuie les nouvelles vuës
l nous donne ; il en conclut que
rps humain n'a guères d'action

dont la tête & la région diaphragmatique ne soient pas la source & le soûtien. *Ce sont-là*, dit-il, *deux centres où se rapporte particulièrement l'action des extrémités inférieures.*

Pour se convaincre de la liaison du *centre phrénique* avec la tête, & du rapport de son action avec celle du cerveau, il ne faut qu'observer, dans les efforts qu'on se se permet au-delà de ses forces, le concert de contraction qui se forme tellement entre la tête & la région épigastrique, que l'action de l'une dirige & soûtient toujours celle de l'autre. Selon notre Auteur, le corps n'a jamais qu'*une quantité déterminée* & invariable *d'action propre*. Cette action est *répandue proportionnellement dans tous les fibres qui constituent les organes* : aucune partie du corps n'en acquiert jamais un surcroît qu'aux dépens des autres. Pour

mettre cette partie en mouvement, les forces s'amassent dans les centres principaux, d'où elles se dirigent vers la même partie. Tout mouvement du corps trouble donc, en quelque sorte, l'action respective, ou, si l'on veut, l'équilibre de ses organes. Les muscles sont l'instrument propre de ces mouvemens, ils les exécutent, par le moyen de l'organe extérieur, que sa liaison avec eux soumet à leur impression. Mais leur effort ne peut être efficace qu'autant qu'il est soûtenu; pour appui, il lui faut un contre-poids, un point fixe que l'Auteur place dans la tête, dans le diaphragme, & dans toute la masse intestinale. En effet, dès qu'il s'agit d'un grand effort de mouvement, ou de résistance, toutes ces parties se contractent ensemble & s'entre-soûtiennent: leur contraction fournit autant de points d'appui à l'action des différents muscles: ces

points d'appui sont d'autant plus appropriés à la fonction dont on les charge, que l'état de contraction leur donne une force de ressort proportionnée au degré de cette contraction. Les nerfs sont les principaux organes de toutes ces opérations : semblables *à des cordes tendues & sensibles*, tout ce qu'ils reçoivent d'impression & d'agitation, ils le communiquent aux parties qui leur sont attachées & qui en sont susceptibles. De ces principes il s'ensuit 1° que l'état de fatigue consiste dans l'épuisement des *forces phréniques*, dans l'affoiblissement de leurs ressorts, dans la difficulté de rétablir l'ordre d'action & de réaction naturel aux organes : 2° que l'état de repos est celui où toute l'action de la machine se réduit aux mouvemens libres, doux, aisés des fonctions vitales.

*CHAPITRE SIXIÈME. Du som-*

*meil & de la veille*. Quoique le méchanisme du sommeil soit un mystère impénétrable à tous les instrumens de la Physique & de l'Anatomie, ses phénomènes ne s'en plient pas moins aux loix dont l'Auteur fait la base de l'œconomie animale. Le mouvement & l'action dont l'organe extérieur est capable, ne peuvent avoir qu'une certaine durée : au-delà de ce terme, envain le cerveau & le centre phrénique le sollicitent, ils ne sçauroient vaincre sa résistance ; leurs oscillations diminuent, & leur tension augmente. L'irritation qui alors se propage de la masse intestinale à la région phrénique, & de cette région au cerveau, ne peut passer jusqu'à l'organe extérieur qui a cessé d'en être susceptible : elle ne produit plus de contraction, de gonflement, de compression que dans le cerveau ; l'organe extérieur ne fait plus que s'engourdir, son

ressort se relâche, & ne sçauroit irriter & animer les autres ressorts qui sont dans sa dépendance, tel que celui de la masse intestinale; toute l'action du corps se concentre dans le cerveau & dans le diaphragme. De-là *les engorgemens veineux qu'on trouve dans les sujets morts d'une maladie soporeuse.* De-là encore pendant le sommeil les mouvemens du cœur & de la respiration plus forts que pendant la veille.

Les organes internes s'épuisent à leur tour par l'action & le mouvement dont ils se sentent bientôt surchargés : cessant d'en être susceptibles, ils y opposent une résistance qui repousse & réfléchit cette action & ce mouvement vers l'organe extérieur : celui-ci en est redevenu susceptible à la faveur du repos dont il a joui pendant le sommeil, & dont il a profité pour réparer ses forces.

CHAPITRE SEPTIÈME. *Des sécrétions & des excrétions.* Le mouvement des organes secrétoires dépend de l'action que les organes internes & externes exercent les uns sur les autres : les liqueurs suivent le cours de cette action, qui force leur surabondance à s'écouler dans les organes secrétoires. L'ouvrage des sécrétions & des excrétions s'opère donc par des voies & des causes qui naissent des mêmes loix, du même ordre d'œconomie animale. De leur méchanisme à celui de la digestion, le rapport se conserve : comme dans le canal intestinal; dans chaque organe secrétoire se répand un mouvement qui y porte les liqueurs, dont cet organe doit faire la sécrétion. Ce nouveau poids, ce nouveau volume, qui se filtre dans les vaisseaux, y cause un surcroît d'irritation qui augmente leur ressort & son action : cet excès de

l'en débarrasse par l'ex
mesure qu'ils descende
cipitent, les alimens irr
les glandes qui se trouv
passage; ils comprime
réservoirs; ils en exp
liqueurs qui ne s'évapo
par la transpiration que v
la digestion, parce qu'a
meurs se portent plus abo
à la circonférence. Ma
quelque vice intercepte
les voies par où ces vape
lent dans la transpirati
terrompt l'action qu'a la
les pomper; ne pouvan
cer, elles s'amassent & s

mie animale : ce ſont-là des
tails qu'on n'attend pas de nous,
& dont nous laiſſons le jugement
aux gens de l'art.

*Chapitre huitième. Des affections de l'ame.* Dans nos membranes & dans nos filets nerveux ; par les prolongemens ou extenſions de la dure-mère, par l'expanſion du tiſſu cellulaire, par les ligamens des articulations & par les diverſes aponevroſes, l'Auteur établit une continuité qui joint enſemble le perioſte, les muſcles, les nerfs & toutes les autres parties du corps. De-là dans toute l'œconomie animale, une harmonie, une ſympathie, un commerce d'action, qui s'étend entre toutes les parties du corps humain par la correſpondance ou par l'antagoniſme de leurs mouvemens, ou de leurs oſcillations. La tête eſt un des principaux centres ; ſon action s'étend ſur-tout à contre-balancer le centre

tes phréniques. Les sensa-
augmentent les forces de la
l'emploi qu'elle fait de ses
en réflexions, diminue les
s phréniques : de-là vient
les hommes qui pensent plus
s n'agissent, sont ordinairement
ns robustes que ceux qui agis-
t plus qu'ils ne pensent : en se
ntre-balançant, les forces de l'es-
it, & des muscles, sont dans la
aison directe de leur action, &
ans la raison inverse de leur iner-
tie. Voilà, selon notre Auteur, les
ressorts principaux d'où dépendent
les affections de l'ame, les caractè-
res des peuples, les vices de leurs
habitudes & de leurs compléxions,
la différence des sociétés &c. à ne
considérer tous ces objets que sous
les rapports qu'ils ont avec l'œco-
nomie animale. De-là l'ordre ou le
désordre de cette œconomie, selon
le bon ou mauvais usage qu'on fait
de ses facultés spirituelles ou orga-
niques.

les
ab
T
com
me
que
be
da
pr
n
s'
t

Nous ne décidons point ſi toutes s vuës du ſçavant Auteur ſont ɔſolument neuves ; ni ſi toutes les héories reçuës qu'il attaque ſuccombent ſous ſes coups. Son ſyſtême nous a paru lié & ſuivi. Quoique nous n'ayions pas eu le flambeau de ſon art, pour nous éclairer dans ce profond labyrinthe, nous préſumons l'avoir parcouru ſans nous égarer, & que la lumière ne s'eſt point refuſée à notre attention. Nous aurions cependant quelques éclairciſſemens à demander ; bornons-les à deux questions : 1° Comment ſe peut-il faire qu'il y ait toujours, dans le corps humain, la même quantité d'action ? Eſt-il toujours capable d'agir avec la même force ? En épuiſant ſa force, ſon action n'en ſouffre-t-elle aucun déchet ? 2° En prenant, comme l'Auteur, les forces de la tête pour la faculté de penſer, les ſenſations ne la diminuent-elles pas

presque aussi souvent qu'elles l'augmentent? D'ailleurs, dans l'usage ordinaire, ces forces & cette faculté ne sont point des termes synonimes: on ne les identifie guères que dans un sens très-vicieux, dont nous ne soupçonnons pas l'Auteur.

---

## ARTICLE CIX.

***ESSAI SUR LA POLICE** générale des Grains, sur leurs prix, & sur les effets de l'Agriculture.* In-12. *pag.* 435. A Berlin, & se trouve à Paris.

L'AUTEUR de cet Ouvrage est le même qui donna, il y a près de deux ans, *l'Essai sur la police des Grains*, dont nous rendîmes compte au mois d'Avril 1754. On sçait l'accueil que le Public a fait aux vuës de ce bon

Citoyen, & l'on ignore encore moins qu'au mois de Septembre de l'année dernière, le Roi permit le commerce des grains dans toute l'étenduë du Royaume, & leur sortie par quelques portes du Languedoc : deux dispositions excellentes & très-désirées par l'Auteur de l'*Essai sur la police des Grains.* Aujourd'hui cet Ouvrage reparoît, mais très-amplifié, & suivi de deux autres *Essais*, l'un *sur le prix* des grains, l'autre *sur l'Agriculture.* Nous donnerons une attention particuliére à ces Additions, quand nous aurons repris quelques Articles de la police des Grains. Au reste, il seroit à propos, pour bien saisir toute cette importante matière, de revoir notre Analyse (d'Avril 1754.) Outre l'Extrait assez étendu de l'Ouvrage en question, on y trouve aussi l'abrégé d'un Mémoire sorti de bonne main,

& imprimé dès 1748, ſans avoir néanmoins été rendu public.

Nous répétons ici les titres des trois objets qui compoſent ce Volume, afin que le Lecteur ne confonde rien.

*ESSAI SUR LA POLICE des Grains.*

Pour prévenir la diſette & la cherté des Grains, on a preſque toujours deſiré que le Gouvernement formât des Magazins publics: preuve évidente que, quand il s'agit d'un grand mal, on ne ſonge guères aux inconvéniens des moyens qu'on veut mettre en œuvre pour l'éviter. Les Magazins ont le déſavantage de coûter beaucoup, d'occaſionner une multitude de malverſations, d'expoſer le Public à faire uſage de bleds fort chers & de mauvaiſe qualité. D'ailleurs cette manière de ſoulager l'indi-

gence des citoyens, n'eſt au fond qu'un monopole revêtu du beau nom de prévoyance & d'attention. » Car le monopole n'eſt autre choſe » que de s'emparer ſeul d'une mar- » chandiſe pour la revendre ; & » quoique, dans le cas préſent, on » n'achète des grains que dans la » vuë de ſoulager le peuple, l'effet » eſt cependant le même que ſi l'on » agiſſoit par d'autres motifs.

Pourquoi ſe donner la torture pour trouver un remède efficace à la misère publique ? Qu'on laiſſe une entiére liberté aux Commerçans, & jamais les grains ne nous manqueront, jamais ils ne ſeront portés à des prix exorbitans : précieuſe liberté qui a fait de Tyr, de Carthage, d'Athènes, & de pluſieurs Républiques modernes, des Etats ſi reſpectables ! Elle n'eſt point incompatible, cette liberté, avec le Gouvernement monarchique ; mais elle s'y montre quelque-

ois plus tard que dans les pays
Républicains. L'Auteur en dit des
raisons, & il traite tout ce sujet
avec tant d'éloquence, qu'on croit
entendre un Orateur plaidant pour
le salut de la patrie, dans la tri-
bune aux harangues. » Quand
» jouirons-nous, *demande-t-il e*
» *terminant ce morceau*, de cet
» liberté bienfaisante pour donn
» un nouvel aiguillon à notre c
» ture, une valeur plus réelle à
» terres, & une émulation à
» citoyens qui les engage à d
» nir eux-mêmes les pourvo
» de leurs besoins?

La liberté multiplie les
chands; le grand nombre de
chands fait naître la concu
l'avantage particulier de la
rence est d'entretenir le
grains sur un pied qui n'ex
facultés de personne. C'e
à la multitude & à l'indu
Marchands, qu'on est red

transport & de la circulation des bleds : soulagement nécessaire pour le Cultivateur surchargé de grains dans les années abondantes. Que feroit-il, sans ce secours, d'une denrée dont tous ses voisins sont pourvus ; comment retireroit-il ses frais, payeroit-il ses maîtres & les impôts ? Plutôt que de s'exposer à ne sçavoir où loger un trésor onereux, n'abandonneroit-il pas la culture d'une partie de ses terres, ou n'en dénatureroit-il pas l'usage ? Mais si l'on laisse agir les Marchands, ils viendront décharger le Fermier de son superflu, lui en payer la juste valeur, l'encourager par-là au défrichement des terres incultes, & à l'amélioration de celles qui travaillent déja : tout ceci, parce que l'exportation aura lieu. Rien de plus lumineux que ces principes ; ils furent connus jusques dans ces siècles qu'on accuse si volontiers de barbarie, & où le bon sens

néanmoins conſervoit quelquefois mieux ſes droits, que ſous le régne de l'élégance & du bel eſprit. Il y a cinquante ou ſoixante ans qu'on s'égare dans des idées toutes contraires au vrai commerce des bleds; & il a fallu qu'une longue ſuite de fauſſes démarches, d'épreuves funeſtes, d'évènemens fâcheux, nous ait remis dans la bonne voie; bien entendu pourtant qu'il nous reſte encore des reſtes de préjugés: c'eſt pour les détuire que cet excellent Ouvrage eſt fait.

On y traite, par exemple, avec de grands avantages, ce qui concerne la ſortie des grains: Article déja bien autoriſé par l'Arrêt du Conſeil donné en Septembre 1754. Nous avertiſſons, puiſque l'occaſion s'en préſente, que l'eſprit de cet Arrêt eſt qu'on n'exporte point les grains hors du Royaume dans le cas de diſette & de cherté; qu'on n'uſe, en un mot,

de la permiſſion que quand le prix de cette denrée ſera renfermé dans certaines bornes, au-delà deſquelles la grace du Souverain n'aura plus lieu. C'eſt toujours ainſi qu'il faut entendre ces ſortes de loix tellement données en faveur du citoyen, que la patrie entière n'en ſouffre pas. Ceci ſuppoſé, la ſortie des grains peut devenir une ſource d'opulence pour le Royaume; l'Auteur le prouve par un calcul fondé ſur l'étenduë de la France, ſur le nombre de ſes habitans, ſur les conſommations ordinaires de chaque perſonne, ſur l'équation des bonnes & des mauvaiſes années: le réſultat total fait connoître que nous pouvons vendre tous les ans à l'Etranger ſept cents cinquante mille muids de bleds, ſans courir aucuns riſques: » Mais que l'on » réduiſe cette quantité à trois cents » mille muids ſi l'on veut; le prix » de ces grains, à 120 liv. le muid

» seulement, monte à trente-six
» millions. Que l'on suppose qu'il
» n'en reviendra que les deux tiers
» au Cultivateur, le reste étant pour
» le Marchand : ce sont vingt-qua-
» tre millions d'augmentation, que
» nous répandons dans nos cam-
» pagnes. C'est le meilleur engrais
» que nous puissions jetter sur nos
» terres.

Si le scrupule nous dominoit encore par rapport aux effets de la sortie des grains, l'exemple de nos voisins, des Anglois sur-tout, devroit nous rassurer. Cette Nation très-vive & très-éclairée sur ses intérêts, n'éprouve point de disette, & s'enrichit par l'exportation de ses bleds, depuis près de soixante & dix ans. Elle encourage cette opération par des récompenses ; elle voit que cette manœuvre donne une activité infinie à la culture de ses terres. C'est le cas de dire, pourquoi ne tenterions-nous

pas ce qui réussit si parfaitement ailleurs ? pourquoi tremblerions-nous sur des évènemens qui sont regardés comme chimériques chez nos voisins ? comment des principes si féconds & si riches au-delà de la Mer, seroient-ils pernicieux ou stériles en-deçà ? Toute la suite des réflexions de l'Auteur aggrandit nos vues, multiplie nos lumières, fortifie notre émulation, dissipe nos soupçons. *Liberté dans le Commerce des Grains* ; c'est toujours le refrain de cette éloquente instruction ; on rentre, dans cet axiome, par toutes les voies possibles, sans en excepter celles qui paroissent les plus écartées ; on fait voir que toutes les raisons d'intérêt commun, d'utilité publique, de tranquillité générale, d'avantages même particuliers favorisent, sollicitent, commandent, en quelque sorte, l'exercice de cette *liberté*. Que dirions-nous qui répondît à

la force d'un écrit qui démontre tout ce qu'il propose, & qui détruit toutes les difficultés qu'on lui objecte ? Il faut que le premier *Essai sur la police des Grains*, nous entendons celui qui fut donné, il y a près de deux ans, ait déja fait une grande révolution dans les esprits. Car celui-ci se ressent des succès de l'Auteur. Le ton ferme, absolu, exemt de modification, d'insinuation; je ne sçai quel empire, en un mot, dans tout ce nouvel *Essai*, montre qu'on est sûr de réussir; qu'on a le public pour soi; que les trembleurs, les soupçonneux sont subjugués ou détrompés; qu'enfin le ministère public avoue & protége tant de vuës salutaires, tant de raisonnemens supérieurs à la critique. Nous applaudissons de toutes nos forces au triomphe de l'Auteur. Il pourra se ressouvenir que nous avons été des premiers à reconnoître & à préco-

niſer la bonté de ſes principes : foible avantage pour lui, mais titre honorable pour nos Mémoires, qui participent d'autant plus à la gloire inſéparable de la découverte du vrai, qu'ils témoignent plus d'empreſſement pour l'annoncer & pour le répandre.

## *Essai sur le Prix des Grains.*

Les denrées, ſur-tout les grains, contribuent tant à la force phyſique des peuples, qu'on ne peut rechercher avec trop d'attention les véritables cauſes qui décident de leur prix. On croit aſſez communément que ce prix ſuit la proportion de l'or & de l'argent qui circule dans l'Etat; c'eſt-à-dire, que plus l'or & l'argent ſont communs, plus les denrées ſont chères : mais cette opinion eſt dénuée de preuves ſuffiſantes. On a même l'expérience

du contraire. Aujourd'hui, par exemple, & depuis quarante ans, le bled est communément à meilleur compte qu'il ne l'avoit été durant une grande partie du dernier siecle : temps auquel la quantité d'or & d'argent devoit être beaucoup moindre qu'elle ne l'est actuellement. Notre Auteur transcrit ici une Table des prix du setier de bled, mesure de Paris, depuis l'an 1202 jusqu'en 1746, avec la valeur du marc d'argent sous chaque régne, & l'évaluation des anciens prix en monnoie actuelle. On est étonné de voir, par ce tarif, que le setier de bled se trouve aujourd'hui sur le même pied qu'il étoit en 1316, & beaucoup moindre qu'en 1350.

A cette preuve de fait & de calcul, se joint une foule de témoignages historiques qui nous apprennent que le bled étoit à très-bas prix dans Rome & dans l'Ita-

:, au temps même de la plus
ande puissance des Romains ; que
ins le vaste Empire du Mogol,
ii regorge d'or, d'argent & de
erreries, les vivres sont toujours
très-grand marché ; qu'à la Chine,
ì toutes les Nations de l'Europe
empressent depuis long-temps de
orter les métaux du Nouveau-
londe ; pays d'ailleurs d'où l'on
exporte aucunes matières d'or &
argent ; la vie est presque pour
en, & le travail des Ouvriers
oujours au taux le plus modi-
ue, &c. » Ce n'est point, *ajoûte l'Auteur*, à la multiplicité des
métaux, qu'on doit attribuer le
renchérissement arrivé en Espa-
gne, depuis la découverte du
Nouveau-Monde. C'est à sa poli-
tique qui a occasionné une cessa-
tion de travail dans son peuple,
& la dépopulation de ses Etats....
Tandis qu'elle méditoit une do-
mination trop étendue, elle tro-

» qua ses hommes contre des lingots ; elle aima mieux moissonner des métaux que des grains.
» Enyvrée de ses richesses, les arts
» utiles furent méprisés ; la pesanteur des impôts les écrasa ; & son
» peuple découragé se livra à la
» vaine gloire & à l'indolence. Sa
» terre féconde lui refusa ses dons ;
» ses Manufactures tomberent par
» la mauvaise administration des
» taxes ; & son peuple diminua en
» même-temps que ses travaux.
» Bientôt elle n'eut plus assez de
» bras, pour porter ses trésors ;
» privée des choses les plus nécessaires, il ne lui resta qu'un stérile
» métal, & elle n'eut plus assez
» d'argent pour payer l'industrie
» de ses voisins. « Voilà une critique très-appropriée aux intérêts
de tous les peuples. Ils doivent se
convaincre une bonne fois & pour
toujours, que la vraie richesse des
hommes est la terre, le travail &

nduſtrie ; que les matières d'or
d'argent ne ſont que le ſigne
s échanges, & que quand on n'a
ez ſoi ni Agriculture, ni Arts;
t-on tout l'or du monde entier,
entôt on ſera pauvre, parce que
t or s'évacuera par toutes les
utes des beſoins.

Mais ſi la multiplication de l'or
de l'argent n'eſt pas la meſure
la régle du renchériſſement des
enrées, pourquoi arrive-t-il qu'en
ertains temps, en certains pays &
l'égard de certaines choſes, les
rix ſurpaſſent ſi conſidérablement
es taux anciens ? L'Auteur attribue
ette eſpèce de Phénomène politi-
ue ou œconomique à la diminu-
ion du travail des hommes, à la
areté des choſes qui ſont à vendre,
la forme du Gouvernement, à
a nature des ſubſides, &c. Que les
ras du Cultivateur ſoient détour-
nés de l'Agriculture par des ouvra-
ges de luxe ou par des travaux

militaires ; les denrées nécessaires à la vie seront plus chères, parce qu'il y aura moins de terres en état de les produire. Il en sera de même si les subsides sont considérables & nombreux : car c'est toujours l'acheteur qui les paye en acquérant les effets du vendeur. Que les superfluités, les choses de luxe soient rares, les riches voudront en avoir & les payeront au poids de l'or ; mais si l'abondance survient, si l'industrie rend l'espèce commune, les prix tomberont, & le peuple même se trouvera au niveau de ces achats.

Il ne faut pas non plus prendre le change sur les comparaisons des prix actuels avec les anciens. Il y a quatre siècles que le setier de bled valoit 17 sols, & il vaut aujourd'hui 11 ou 12 livres ; mais le marc d'argent étoit, il y a quatre siècles, à 4 livres, & il est aujourd'hui à 54 livres ; par conséquent on don-

noit, il y a quatre ſiècles, preſque autant de poids d'argent qu'on en donne aujourd'hui, pour un ſetier de bled. Tout le changement qui s'eſt fait, ne conſiſte que dans la valeur arbitraire du marc d'argent.

Sous cet Article des *Prix*, on trouve encore un morçeau qui ſe rapporte à la liberté du Commerce des Grains; c'eſt la réponſe à des difficultés ſur cet Article : on ne doit pas la ſéparer du premier *Eſſai*, & l'on s'en occupera avec autant de plaiſir que d'utilité.

## *ESSAI SUR L'AGRICULTURE.*

On eſt aujourd'hui monté ſur un on d'éloge à l'égard de l'Agricul-ire : c'eſt un effet des réflexions q'on a faites ſur l'importance de ·tte profeſſion. On a ſenti que la ûpart des autres ſont inutiles en mparaiſon de celle-ci. » L'Agri-

» culture, *dit notre Auteur*, a des
» rapports avec toutes les parties
» de l'Etat ; il n'y en a aucune qui
» n'en dépende, & qui ne lui doive
» son origine & ses progrès. Sim-
» ple dans son principe, elle semble
» d'abord peu intéressante : quand
» on la regarde avec attention, on
» la voit comme ces humbles cô-
» teaux qui s'élevent insensible-
» ment, & se terminent dans le
» lointain par des montagnes qui
» touchent aux nuës. Alimens, po-
» pulation, arts, commerce, na-
» vigation, armées, revenus,
» richesses, tout marche à la suite
» de l'Agriculture. Plus elle est
» florissante, plus un Etat a de ref-
» source & de vigueur.... Sortons
» de l'erreur commune qui accorde
» si aisément la préférence aux
» arts agréables & aux professions
» les plus relevées. Jettons les yeux
» sur la bèche & sur la charrue ;
» intéressons-nous à ceux que le
» sort

[redacted]



» sort destine à manier ces pénibles instrumens. Le bien public » & l'humanité nous y invitent. Si » ces hommes, qui supportent la » chaleur du jour, n'ont aucune » part à l'estime publique, ni aux » récompenses, ils méritent du » moins l'attention la plus suivie » de la part du Gouvernement. Il » y a des citoyens plus précieux; » il n'y en a guères de plus nécessaires : il s'en trouve beaucoup » qui ne leur sont pas comparables.... Tous ceux qui ne rendent » aucun service à la patrie par leurs » occupations, leurs talens ou leur » mérite, seront toujours aux yeux » du sage politique, très-inférieurs » à cet homme grossier que le » chaume couvre, & dont les mains » ne sont occupées qu'à créer des » valeurs qui n'existeroient point » sans lui.

Ceci n'est que la moindre partie du tribut de louanges qu'on paie

éloquence & d'une reconn
rables sur cet important ob
retourne en diverses maniè
nous intéresser à l'état du
teur; il se répète même d
en temps pour inculquer
tage l'amour & les égards
dûs à l'Agriculture. Voici
traste frappant : » Suppos
„ pendant plusieurs siècles
„ ple situé dans un pays n
„ ment bon, ne s'appliqu
„ culture, & qu'il ne con
„ les professions absolume
„ saires, & les arts qui co
„ l'Etat & la santé. Occup
„ de ses terres, de ses tro

„ & de la douleur des excès, vivroit „ dans une parfaite sécurité & de- „ viendroit d'âge en âge plus nom- „ breux, plus robuste, & plus re- „ doutable qu'auparavant. Des loix „ douces & sages, des vivres, des „ hommes, des citadelles & des „ vaisseaux, rendroient sa politi- „ que solide & respectable.

„ Vis-à-vis de ce peuple, consi- „ dérons une Nation qui, sans „ améliorer ses terres, s'adonne- „ roit, sans réserve, aux profes- „ sions qui multiplient les besoins. „ Les particuliers alors plus sensi- „ bles à l'agréable qu'à l'utile, pré- „ féreroient sans cesse les frivolités „ aux choses nécessaires. Cette ha- „ bitude, ce génie, s'empareroient „ d'une partie des sujets; & toutes „ les classes tendroient bientôt à „ une façon de vivre qui excéde- „ roit leurs facultés, & qui intro- „ duiroit peu-à-peu le relâche- „ ment, & un désordre contraire

„ à l'augmentation des familles.
„ L'élégance de cette Nation sé-
„ duiroit quelques voisins, & atti-
„ reroit une quantité considérable
„ d'or & d'argent. Il en résulteroit
„ une opulence subite, qui enga-
„ geroit encore une plus grande
„ partie de ce peuple à quitter les
„ occupations les plus utiles, pour
„ s'adonner aux arts de somptuo-
„ sité. Si par quelque révolution
„ imprévue, les Etats voisins se
„ réduisoient au nécessaire, ou ve-
„ noient à cultiver & à faire fleu-
„ rir chez eux ces mêmes arts de
„ luxe ; il seroit à craindre que la
„ Nation qui se seroit enrichie par
„ l'excellence de ses talens, ne per-
„ dît en peu de temps une partie
„ de ses richesses & de ses ou-
„ vriers &c..... Il y a même lieu de
„ croire que cette Nation se trou-
„ veroit très-inférieure au peuple
„ dont nous avons peint la frugalité.
L'Auteur s'anime de plus en plus

lans l'expoſition de mille vérités elatives à ſon objet ; mais après e beau panégyrique de l'Agriculure, qu'arrivera-t-il à l'habitant les campagnes ? Rien autre choſe que ce qui lui arrive actuellement & depuis une longue ſuite de ſiècles. Il ſera naître les plus belles noiſſons ; & il ſe nourrira du pain e plus inſipide : il forcera la vigne répandre des vins délicieux ; & il oira l'eau qui ſerpente dans la rairie : il élevera des troupeaux ; lont la laine, miſe en œuvre, poura le diſputer à la pourpre de Tyr ; & il ſera vêtu d'une toile groſſiére : l donnera aux camps, des ſoldats ; ux manufactures, des ouvriers ; aux ravaux publics, des corvées ; aux uiſſans du ſiècle, des ſerviteurs. Tout le monde recevra de lui des ienfaits, perſonne ne lui en témoignera de la reconnoiſſance, & l ignorera même que de bons citoyens parlent de ſon état avec

estime. C'est peut-être le comble de l'infortune, que d'ignorer qu'on est plaint & qu'on a des amis.

Nous estimons fort l'Ouvrage dont on vient de voir l'Analyse; mais qu'il nous soit permis de dire que l'Auteur y ajoûte, vers la fin, des réflexions peut-être trop étendues sur ce qu'on appelle les exemtions & les privilèges. Il met tout, en ce genre, dans la classe des abus, des désordres publics, des effets de l'ignorance, de la barbarie, de la crédulité &c. Il ne distingue ni la nature de certains biens, ni les concessions de certains privilèges à titres onéreux, ni l'intérêt qu'ont eu les Souverains à honorer certains ordres de la République, ou à récompenser certains services, &c. En cette matière il faudroit, sans doute, des réformes; mais pourquoi détruire tout, au danger de diviser les esprits, & de troubler l'Etat? pourquoi ne pas remettre

aux Maîtres de la terre le ſoin de rappeller tout au bien public, ſans compromettre leur juſtice ou leur bonté ?

---

## ARTICLE CX.

*PARADOXES MÉTAPHYSIQUES ſur le principe des actions humaines, ou Diſſertation philoſophique ſur la liberté de l'homme.* Ouvrage nouvellement traduit de l'Anglois. A Eleuteropolis. M. DCC. LIV. pages 233, ſans y comprendre *l'Avant-propos* du Traducteur, & la Préface de l'Auteur Anglois (M. Collins.)

C'EST ici la ſeconde Traduction Françoiſe d'un Ouvrage qui n'en méritoit aucune : pour y mettre quelque choſe qui ne fût pas dans la premiére, outre ſon

*Avant-propos*, le nouveau Traducteur a grossi son Volume, de beaucoup de Notes & de longues citations. Son but est d'amener ses Lecteurs *à ne voir entre* (le corps & l'ame) *ces deux prétendues substances, d'autre différence que celle qui peut se trouver naturellement entre la cause & l'effet, ou entre un mode & un autre, ou entre une partie & une autre.* C'est donc ici un nouvel effort qu'on tente en faveur du Matérialisme, une de ses principales branches qu'on dévelope; ou pour mieux dire, c'est le tronc entier de ce systême qu'on tâche d'établir sous les auspices d'un Auteur trop fameux, & d'étayer par d'autres autorités dont quelques-unes sont très-graves & très-faussement alléguées. Dans un siècle plus-éclairé & plus solide, cet amas de principes absurdes, de sophismes ridicules, de paralogismes grossiers, d'autorités si op-

posées ne feroit qu'exciter le mépris des Sçavans, & l'indignation des Métaphysiciens. Mais aujourd'hui tout cela impose à quelques ignorans & à beaucoup de libertins : ils ne se soucient pas qu'on éclaire leur raison, il suffit qu'on autorise leurs passions. Le Matérialisme est pour eux le systême favori : la honte de notre siècle, c'est que les délires raisonnés, dont on appuie ce systême, soient devenus dangereux, & que nous soyions obligés d'en montrer l'ineptie pour en arrêter la contagion.

Quoique l'Auteur de cet Ouvrage n'ait peut-être pas eu les mêmes intentions que son Traducteur, cependant le texte ne se prête que trop à la version qu'on en publie. On sçait que Collins a beaucoup écrit : ses œuvres n'ont pas plus édifié les bons Protestans que les vrais Catholiques. Si on s'en tient à l'idée qu'on nous donne de

ce Docteur, la bonté de son caractère, fut pour sa foi une tentation d'un genre fort singulier : les excès où il voyoit qu'on se porte quelquefois dans les Eglises Chrétiennes, qui ne sont pas de la même communion, l'indisposerent contre le Christianisme, comme si ces excès n'eussent pas été les éclats d'un zèle plus passionné que chrétien ; comme si la Religion qu'on professe, étoit coupable des scandales qu'elle anathématise. Ce travers de jugement lui fit déployer les forces de son esprit contre des dogmes qu'il auroit dû respecter. De-là tant d'écrits dangereux qui sont sortis de la plume de ce Docteur. Ses recherches philosophiques sur la liberté & sur la nécessité, sont une suite de ses égaremens : dans la courte réfutation que nous allons en faire, on verra combien la prévention avoit aveuglé son esprit. Tous ses *Paradoxes*

ulent sur six argumens, que nous
opposons avec les réponses.

*Premier Argument, tiré de l'ex-
érience.* » Nous sommes détermi-
nés par le plaisir ou par la peine :
notre jugement, notre volonté
& nos actions ne se décident
qu'en faveur des choses qui nous
paroissent raisonnables, ou con-
tre celles qui ne nous paroissent
pas telles. « Or, être décidé &
: déterminé de la sorte, c'est être
écessité : donc &c.

*Réponse.* Le plaisir & la peine
ont, sans doute, les deux grands
nobiles de la volonté humaine.
e même penchant qui l'entraîne
u plaisir, l'éloigne de la souffrance.
Mais l'attrait qui décide cette vo-
onté, est-il toujours conforme aux
ntérêts de la raison ? Cette raison
st-elle l'arbitre souveraine de tou-
es nos actions ? Peut-on l'affirmer,
comme on le fait ici, sans contre-
lire une expérience qui n'est que

trop commune & trop inconteſtable ? D'ailleurs, quand l'homme ſe ſoumet aux ordres de la raiſon, ne conſerve-t-il pas le pouvoir de les tranſgreſſer, & quand il les tranſgreſſe, perd-il celui de les obſerver ? C'eſt ce qu'il auroit fallu prouver. Mais quelle preuve en pourroit-on produire qui ne fût pas démentie par le témoignage de la conſcience ? Autant qu'il eſt inſenſé de recuſer ce témoignage ; autant ſeroit-il frivole de chercher d'autres argumens pour convaincre celui qui le recuſe. C'eſt un malade incurable : on peut faire des vœux pour ſa guériſon, on ne doit pas l'entreprendre.

*Second Argument, tiré de l'impoſſibilité de la liberté.* » Toutes » les actions (de l'homme) ont un » commencement : or tout ce qui » a commencement eſt néceſſaire... » Si une cauſe n'a point de rapport » à un effet, elle n'eſt point cauſe :

» donc une cauſe relative à un
» effet, eſt une cauſe néceſſaire :
» car ſi elle ne produit point cet
» effet, elle n'a point de rapport
» avec lui, ou bien elle n'eſt point
» cauſe relativement à lui. Par
» conſéquent la *liberté*, ou le pou-
» voir d'agir, de faire telle ou
» telle autre choſe, dans des cir-
» conſtances parfaitement ſembla-
» bles, eſt une choſe impoſſible &
» auſſi abſurde que le ſyſtême des
» Athées.

℞. La cauſe eſt toujours néceſſaire à l'effet ; mais l'effet n'eſt pas toujours néceſſaire à la cauſe : ainſi le rapport de la cauſe à l'effet, quoique néceſſaire en lui-même, n'a ſouvent pour terme qu'un effet, non réel, mais ſimplement poſſible, à moins que cette cauſe ne ſoit néceſſitée à le produire par ſa nature, ou par un principe étranger. Or dès qu'il ne s'agit que des actions dont on prétendroit conteſ-

ter ici la liberté, nul Philosophe ne peut assigner ni dans la nature de la volonté, ni dans les autres principes qui la sollicitent, aucune force dont elle ne puisse vaincre ou suspendre l'impression. On en appelle à la bonne foi de tout homme raisonnable : mais ce n'est qu'un tribunal personnel qu'on décline à son gré : la partie qu'on y cite, devient son propre juge ; du moins il ne s'y prononce point d'arrêt qu'elle n'élude sans pudeur, & l'honneur de ce tribunal domestique est toujours sacrifié à celui du systême philosophique. En vain on réclame le cri de la nature, la voix de l'univers, les loix humaines &c. On traite toutes ces autorités de préjugés vulgaires, de superstitions populaires, d'inventions politiques : on pousse même la subtilité sophistique jusqu'à s'en prévaloir en faveur de la *nécessité*, comme nous le verrons bientôt.

En attendant néanmoins il reste évident que le raisonnement qu'on oppose ici à la liberté, ne roule que sur les suppositions les plus gratuites & les plus fausses.

*Troisième & quatrième Argumens, tirés de l'imperfection de la liberté & de la perfection de la nécessité.* » Pouvoir, dans les mêmes » circonstances, sur les mêmes ob» jets, former différens jugemens & » différens choix contre toute rai» son & toute régle, c'est une im» perfection : or tel est le pouvoir » qu'on nomme *liberté*. Donc &c.

R. Sans le pouvoir de choisir entre le bien & le mal, on ne conçoit pas que la créature soit capable d'aucun mérite : un mauvais choix la rend coupable, comme un bon la rend innocente. Le crime du choix tombe sur l'abus qu'elle fait de sa liberté, & non sur la liberté même, qui ne lui est donnée que pour en faire un légitime

usage. Un instrument ne devient pas vicieux, parce qu'on s'en sert pour une œuvre défendue. Dans l'intention du Créateur, la liberté ne doit être entre les mains de l'homme qu'un instrument de salut : malheur à l'homme qui n'en fait que l'instrument de sa perte : si l'homme use mal d'un don de Dieu, pouvant en bien user, est-ce à Dieu, ou à ses dons qu'il faut s'en prendre ?

Si l'Argument, que nous venons de résoudre, n'étoit pas aussi caduc qu'il doit le paroître, il frapperoit autant sur la liberté de Dieu que sur celle de l'homme : l'Auteur & son Traducteur ne redoutent rien moins que cette conséquence; c'est une de leurs assertions qu'ils prouvent avec appareil. Mais un Dieu nécessité dans tous ses desseins & dans toutes ses œuvres, ne seroit-il pas un Etre dont les bienfaits, ne partant point d'une bonté

libre, ne pourroient être gratuits & par conséquent ne mériteroient aucune gratitude proprement dite? Ses libéralités seroient aussi nécessitées que nos crimes; & par conséquent les unes ne seroient pas des graces, non plus que les autres des prévarications. Ainsi, dans ce systême, nulle Providence; tout seroit fatalité: nulle Religion; tout seroit un pur Méchanisme équivalent à l'Athéisme le plus grossier & le plus matériel.

*Cinquième Argument.* » Sans la » *nécessité*, point de prèscience » dans Dieu; point de raison dans » les Législateurs, qui, pour le ré- » glement de la société, ont éta- » bli des peines & des récompen- » ses. Or ce qui fait le fondement » solide de la prèscience divine, & » des vertus sociales, ne peut être » qu'une perfection. Donc &c.

℟. 1°. Enchaîner tous les évènemens futurs dans les fers de la

*nécessité*, c'est donner à la prèscience divine une sûreté qui en détruit l'incompréhensibilité; c'est plutôt en sapper qu'en expliquer le mystère. Prétendre que si ces évènemens étoient libres, Dieu ne pourroit les prévoir avec certitude, c'est moins établir que borner sa science de l'avenir; c'est, en conséquence des limites où l'on resserre l'intelligence divine, restraindre les facultés que Dieu peut donner à ses créatures. La prèscience divine est pour nous un attribut aussi inconcevable qu'adorable : Dieu n'a pas jugé à propos de nous en dévoiler la nature; nous n'avons pas besoin de cette révélation pour arriver à la fin qu'il nous destine. Nous ne devons donc pas nous tourmenter pour approfondir ce mystère, nous devons agir comme si Dieu ne faisoit que voir nos actions; il ne nous jugera que sur ce qu'il nous aura vû faire. Notre

destinée éternelle ne sera fixée que sur la connoissance de nos œuvres passées.

2°. Dire que hors le systême de la *nécessité*, toute législation est absurde, c'est avancer un paradoxe aussi ridicule que celui-ci : Dans le systême de la *liberté*, toute législation ne peut être qu'une folie : or ce second paradoxe, tout extravagant qu'il est, n'est que la plus immédiate des conclusions qui découlent du premier. Donc &c.

*Sixième Argument, tiré de la nature de la moralité.* » Si l'Homme » n'étoit point un Agent nécessaire » & déterminé par le plaisir & par » la douleur, il faudroit le regar» der comme un Etre dépourvu de » toute idée de moralité dans ses » jugemens, & de toutes sortes de » motifs dans ses actions ; il ne » seroit plus question de distin» guer..... entre la vertu & le vice ;

» l'Homme enfin perdroit sa qua-
» lité d'Etre moral.

2°. La vertu & le vice ont l'un & l'autre leurs plaisirs & leurs peines, dont l'Homme a toujours ou l'idée, ou le sentiment : son Etre est en quelque sorte assiégé par ces idées & par ces sentimens opposés, qui se disputent éternellement l'empire sur sa volonté. Au milieu de leur conflit qui ne se termine que par le bon ou le mauvais usage que sa liberté fait de ses forces naturelles & surnaturelles, l'homme décide de son état moral, & il devient la conquête de la vertu, ou l'esclave du vice : or, dans ce systême, la nature de la moralité, ou la distinction de la vertu & du vice, reste évidemment saine & sauve. Donc l'homme n'y perd point sa qualité d'Etre moral.

Mais dans le systême de la nécessité, comment la conserve-t-il cette qualité ? Il n'est vertueux que quand il ne peut être vicieux ; il

n'eſt vicieux que quand il ne peut être vertueux. Il n'eſt donc jamais qu'un inſtrument paſſif : expoſé aux attraits vertueux & aux attraits vicieux, qui touchent ſon Etre, il ne fait que céder, ſans pouvoir s'en défendre, au plus fort des deux mouvemens dont il reçoit l'impreſſion. Il eſt donc ou vertueux ſans mérite, ou vicieux ſans malice. N'eſt-ce pas là lui faire perdre ſa *qualité d'Etre* moral, ou plutôt l'en déclarer incapable ?

Nous n'avons garde de nous engager dans la diſcuſſion des paſſages & des autorités qu'on allègue fauſſement en faveur de ces *Paradoxes* métaphyſiques. Collins & ſon Traducteur ne méritent pas qu'on ſe donne la peine de les confondre, quand ils veulent rendre des Auteurs non-ſuſpects, garants de leurs délires philoſophiques. Si quelques Docteurs orthodoxes ſoûtiennent des opinions

difficiles à concilier avec la liberté, ils ne manquent jamais de sauver leur orthodoxie en désavouant & en niant tout ce qu'on peut inférer de leur doctrine au préjudice de la liberté. Leur Logique ne fût-elle pas sûre ; leur foi n'en est pas moins saine ; ils sont si bons Catholiques, qu'ils ne peuvent être, tout au plus, que de mauvais Philosophes.

Nous négligeons une foule d'autres sophismes qui accompagnent ces Paradoxes, parce qu'il n'y en a aucun qui ne porte sur des équivoques misérables. Ce ne sont jamais que les mêmes principes, les mêmes observations, & les mêmes réflexions qui reviennent sous des formes assez mal diversifiées ; ou plutôt ce ne sont jamais que ces fragiles matériaux dont on tâche de composer l'édifice du Matérialisme, & dont l'Analyse ne peut développer les élémens, sans qu'ils se résolvent dans les extravagances les plus pitoyables.

## ARTICLE CXI.

# NOUVELLES LITTERAIRES.

## *LORRAINE.*

### DE NANCY.

ON distribue, dans cette Ville, le second Tome des *Mémoires de la Société Royale des Sciences & Belles-Lettres.* Volume *in*-12. comme le premier. La succession rapide de ces Recueils littéraires est un effet de la protection puissante qui anime tout en Lorraine. Les Muses s'empressent d'attirer les regards du Monarque BIENFAISANT ; tandis que les Arts éternisent sa gloire par des monumens de la plus grande magnificence. On acheve actuelle-

ment, par l'ordre du Roi de Pologne, la Place Royale de Nancy : entreprise dont nous avons expliqué dans ces Mémoires, le plan, les motifs, les avantages & la beauté. Cette Place est ornée de la Statuë du Roi de France : ce qui a donné lieu de distribuer dans le public une Pièce de Vers, où l'on dit au Roi de Pologne :

Rome, de ses Héros & de ses Empereurs,
Par le marbre ou l'airain se retraçoit l'image :
Et celle de Louis, outre cet avantage,
Est gravée au fond de nos cœurs.
Par vos soins on la voit, dans l'heureuse contrée,
Où vous avez, du Ciel, fait revenir Astrée :
Mais, Grand Roi, quel seroit notre contentement,
S'ils n'étoient pas bornés à ce seul monument !

Sans

Sans craindre qu'un Monarque, aussi
bon que le nôtre,
Puisse jamais être jaloux
Des sentimens qu'on a pour vous,
Auprès de sa Statue on voudroit voir
la vôtre.

Cette Pièce, si heureusement terminée, est l'ouvrage d'une Dame *, qui a célébré, par des Poesies pleines de zéle, la naissance de nos Princes, les vertus de Madame la Dauphine, la gloire du Roi de Pologne, les bienfaits dont cette Dame elle-même a été comblée par ses Protecteurs.

## *FRANCE.*

### De Lille en Flandre.

A l'occasion d'un Programme d'exercices en Langue Gréque,

* Madame Bourette.

qu'on nous envoie de cette Ville, nous devons dire au Public qu'il y a une sorte de controverse en ce pays-là sur l'utilité du Grec : les péres & les anciens, qui n'ont pas été formés à ce genre d'étude, trouvent mauvais qu'on rende la jeunesse plus sçavante qu'ils ne sont eux-mêmes ; ils trouvent que le temps & les prix destinés à la Langue Gréque, pourroient avoir un meilleur emploi ; ils murmurent en un mot contre les Maîtres, surtout contre un Professeur du Collége des Jésuites, lequel, toute cette année, a extrêmement relevé les exercices du Grec „&c. Or tous ces discours sont les effets naturels de la routine, & des préjugés. A la renaissance des Lettres vers le commencement du XVI^e siècle, les hommes du siècle précedent criérent que tout étoit perdu, parce qu'on rappelloit la mémoire, très-antique & très-surannée, d'Ho-

mère, de Démosthène, de Sophocle & des autres Héros de la Littérature Gréque; mais on méprisa ces plaintes: on se persuada de plus en plus que cette Langue d'Athènes doit être le fondement des bonnes études; que l'on ne peut en inspirer trop-tôt le goût aux jeunes gens; qu'il faut, par des récompenses & des distinctions, les soûtenir dans cette carrière qui a ses dégoûts & ses difficultés. Voilà comme on doit encore raisonner; & nous pouvons ajoûter pour donner du poids à ces principes, que ce Grec si révoltant, pour quelques Flamands peu lettrés, reprend faveur dans cette Capitale du Royaume; qu'on lui fait accueil parmi un monde très-jaloux de ne perdre ni son temps, ni sa réputation; qu'enfin si l'exemple de Paris est contagieux pour tant d'autres raisons; au moins, dans le cas présent, il doit suffire pour lever le

ſcrupule, ou pour diſſiper la mauvaiſe humeur des Provinces.

## De Paris.

Nous venons de voir le premier Livre des Géorgiques de Virgile, commenté & interprété dans un goût nouveau. Le format eſt *in*-8°. On a, ſur le *Recto*, le texte même du Poete ; ſur le *Verſo*, la conſtruction grammaticale & rendue très-facile, au moyen de quelques mots inſérés dans ce tiſſu réduit en Proſe. Au bas des pages, on voit, en deux colonnes, l'interprétation ou explication Françoiſe de preſque tous les mots avec le rapport des expreſſions de Virgile aux endroits analogues du même Poete, ou des autres bons Ecrivains de l'antiquité : ce qui appuie ou confirme le ſens qu'on adopte dans l'interprétation. Il faudroit s'occuper de l'Ouvrage

même, pour en bien ſaiſir l'idée.

L'Auteur eſt M. Bourgeois, Principal de Creſpy en Valois, déja bien connu par ſes travaux ſur Virgile : nos Mémoires ne les ont pas laiſſé ignorer à meſure que l'occaſion s'eſt préſentée d'en parler. Nous pouvons aſſurer que ce nouveau Commentaire eſt fort réfléchi, & qu'on y trouve un aſſez grand nombre d'endroits mieux expliqués qu'ils ne l'avoient été juſqu'ici. Par exemple, dès le 6e Vers, *Labentem cælo quæ ducitis annum*, le Commentateur croit que *cælo* ſignifie *du haut du ciel*; que le ſens de Virgile eſt ainſi : *O vous, brillantes lumières du monde qui, du haut du ciel, reglez le cours de l'année*, & qu'il ne faut pas entendre la phraſe comme s'il y avoit *annum labentem in cælo.* Au Vers 55, *Arborei fœtus alibi atque injuſſa vireſcunt gramina*, il eſtime que

l'épithète *injussa* est commune aux mots *foetus* & *gramina*, & qu'ainsi il ne s'agit pas en cet endroit d'*arbres fruitiers*, comme tant de Traducteurs l'ont pensé, &c. Si l'Ouvrage étoit entier, nous insisterions davantage sur les caractères qui le distinguent; mais nous n'avons sous les yeux que des feuilles séparées, sans frontispice, sans Préface, sans suite, sans les Remarques qui doivent, ce semble, accompagner chaque Livre. Nous en jugeons du moins par quelques chiffres Romains, dont la destination ne peut être remplie que par des Observations critiques, historiques, poëtiques, géographiques, tout ce qu'on voudra, en un mot, pourvû que le rapport & l'usage de ces chiffres ne soit pas nul. Si l'Ouvrage est publié dans un état plus parfait, nous l'annoncerons volontiers, & nous dirons alors où il se trouve.

On a publié, depuis trois ou quatre mois, en 3 Volumes *in-12.* une nouvelle Edition des *Mémoires de l'Abbé de Marolles, Abbé de Villeloin, avec des Notes historiques & critiques.* On ne se plaindra pas de la profusion & de la prolixité de ces Notes; car on n'y trouve que le pur nécessaire; & ceux d'entre les Lecteurs, qui ne sont pas initiés dans l'Histoire & dans la Littérature du dernier siècle, trouveront qu'on a trop épargné les éclaircissemens. Quant à l'Ouvrage même, on commence par le lire avec des préventions défavorables, parce que l'Abbé de Marolles a fait beaucoup de mauvais Livres, ses Traductions entr'autres qu'il dépêchoit comme s'il avoit eu besoin de ce secours pour vivre. Cependant quand on a lû quelques pages de ses Mémoires, on s'y intéresse; on est bien-aise d'y trouver quantité d'anecdotes littéraires

ou historiques qui ne sont point ailleurs. Nous parlons sur-tout du premier Volume, qui contient la vie de ce personnage depuis l'an 1600 jusqu'en 1655. Les deux autres Tomes sont très-inférieurs à celui-ci, parce que l'Abbé de Marolles y veut faire le Critique, le Philosophe, le Théologien, & il n'étoit presque rien de tout cela: il n'entendoit guères mieux l'art de dresser des Ballets, dont on trouve des Programmes dans le troisième Tome: enfin c'est un homme qui parle trop de lui-même, de ses rapports littéraires, de ses connoissances à la Cour, & infiniment trop de minucies: mais quant à son premier Volume, quoiqu'on y remarque aussi tous ces défauts, il ne laisse pas d'attacher; le fil du discours en est suivi, continu, rapide même autant qu'une narration, pleine de faits domestiques, peut l'être. Et pour ce qui regarde les

affaires publiques dont l'Abbé de Marolles tient aussi compte dès qu'il y est entré comme témoin ou comme Acteur, on les retrouve parées de circonstances qui instruisent & qui font plaisir. En un mot, ceci n'est pas un Livre merveilleux; mais c'est un Ouvrage où il y a de bonnes choses, & qui méritoit mieux d'être réimprimé qu'une infinité d'autres productions récentes ne méritent de voir le jour une seule fois. *Nyon & Guillyn, Quai des Augustins, distribuent ces trois Volumes, quoiqu'ils portent au frontispice le titre d'Amsterdam.*

On trouve chez *Claude Hérissant, rue Neuve Notre-Dame; & chez Jean-Baptiste Garnier, rue de la Harpe*, un Livre en deux Volumes *in*-8°. intitulé, *Tractatus de Religione in genere & specie considerata, Supplementum Tornelii, Auctore Paulo-Valentino Du*

*Roujoux Remensi Presbytero ; Sorbonico Doctore & Ecclesiæ Rupellensis Canonico Theologali :* Ouvrage imprimé il y a deux ans, mais publié seulement depuis deux mois. Ce nouveau Traité de la Religion ne procéde point par la méthode Scholastique. L'Auteur se contente de prouver chacune de ses propositions par une espèce de discours développé & suivi, après quoi il fait proposer les difficultés par un *Incrédule*, & résoudre par un *Fidèle* ; en sorte que cela forme entre eux une sorte de Dialogue ou de conversation, sans l'appareil des termes & du style usités dans l'Ecole. Cette méthode rend la lecture du Livre moins séche, moins monotone & plus agréable.

M. du Roujoux embrasse, dans ces deux Volumes, tous les importans objets de la Religion naturelle & des deux Religions révélées, la Judaïque & la Chrétienne. Quoiqu'il soit obligé de répéter

[redacted]



une infinité de choſes qui ont été dites mille fois, il ſçait de temps en temps leur donner une tournure neuve ; & quelquefois il entre dans des diſcuſſions qui ne ſe trouvent pas par-tout, ou qui ſont ailleurs moins bien que dans ſon Livre. Nous pourrions en citer pluſieurs exemples ; mais nous aimons mieux renvoyer à l'Ouvrage même.

*Il ſe diſtribue auſſi à Reims chez Florentain, qui l'a imprimé, & à Cambray chez Samuel Berthoud.*

*Architecture Pratique, qui comprend la conſtruction générale & particulière des Bâtimens ; le détail, toiſé & devis de chaque partie, ſçavoir, Maçonnerie, Charpenterie, Couverture, Menuiſerie, Serrurerie, Vitrerie, Plomberie, Peinture d'impreſſion, Dorure, Sculpture, Marbrerie, Miroiterie &c.* Avec une explication des trente-ſix Articles de la Coûtume

de Paris sur le titre des servitudes & rapports qui concernent les Bâtimens, & de l'Ordonnance de 1673. *Par M. Bullet, Architecte du Roi & de l'Académie Royale d'Architecture.* Nouvelle Edition, revue, corrigée, & considérablement augmentée, sur-tout des détails essentiels à l'usage actuel du toisé des Bâtimens &c. *Par M..... Architecte, ancien Inspecteur-Toiseur de Bâtimens.* Volume *in*-8°. pag. 510. Chez Jean-Thomas Hérissant & Savoye, rue S. Jacques; Didot, Nyon & Damonneville, Quai des Augustins. M. DCC. LV. Il y a soixante & quatre ou cinq ans que la première Edition de ce Livre parut *in*-8°. Celle qu'on présente ici, est comme un nouvel Ouvrage par les Additions considérables qu'on a faites au Volume de M. Bullet. Outre les Notes dont le texte est enrichi presque par-tout, il est peu de parties du Bâtiment qui ne

ſoient accompagnées d'inſtructions relatives aux uſages les plus modernes de l'Architecture. On peut dire que ceci eſt un Livre claſſique en ſon genre. On doit le conſulter & le ſuivre dans la pratique. Il peut être utile aux Architectes & à ceux qui les mettent en œuvre : car on y trouve des vues d'œconomie ; des tarifs pour les frais de conſtruction ; des inſtructions pour le choix des matériaux ; des régles concernant la garantie des Bâtimens, &c.

On diſtribue chez Ducheſne, rue S. Jacques, une Brochure intitulée, *Anacréon vengé*, ou Lettres *au ſujet de la nouvelle Traduction ( en Vers ) annoncée dans l'Année Littéraire*, pag. 117. Ce ſont deux Lettres ſous le nom d'une Dame. Elle eſt ſuppoſée ne ſçavoir point de Grec ; mais à l'aide de l'Alphabet de cette Langue & du Schre-

velius, elle est venue à bout de déchiffrer assez deux Odes d'Anacréon (la XV. & la XX.) pour douter qu'on les ait bien rendues dans une nouvelle Traduction (en Vers) dont l'Année Littéraire fait l'éloge.

On doit concevoir que le Latin, bien connu de cette Dame, est venu à son secours, & il ne faut point oublier qu'elle a une grande dextérité pour s'aider de tous les meilleurs Livres de Belles-Lettres, tant anciens que modernes. On voit des traces de cette aisance dans le corps & dans les marges de la Brochure. On y remarque aussi du goût, de la finesse, du feu ; mais trop de réflexions sur la 20e Ode d'Anacréon, pièce licentieuse comme la plûpart des chansons de ce Poëte. Il y a de plus, dans la même Brochure, un ton de critique ou d'invectives trop marqué contre l'Auteur de

*l'Année Littéraire*, qui probablement n'a donné juſqu'ici aucun ſujet perſonnel de mauvaiſe humeur à la Dame, dont nous annonçons l'Ouvrage. Comme M. Fréron eſt très-bon pour ſe défendre, nous n'entrons point dans cette querelle, & nous n'inſiſtons ici que ſur la Lettre qui regarde la XV. Ode d'Anacréon.

C'eſt une Chanſon bacchique, dans le goût de cet Auteur, plein de naïveté, de ſentiment, de facilité : croiroit-on qu'avec ces qualités, il échappe à preſque tous nos Traducteurs ? Celui qu'on critique ici, & dont on trouve la Traduction au ſecond Tome de l'Année Littéraire 1755 (page 348) n'a point rendu cette Ode XV. Toute la Lettre de la Dame démontre cette vérité ; la comparaiſon du Grec rend la choſe encore plus ſenſible : au lieu de ſuivre ce texte ; le Traducteur établit des maximes, in-

ſére des additions, charge la pièce de pléonaſmes, dénature en un mot preſque toutes les idées d'Anacréon. » On ne reconnoît-là ni » ſon ton, ni ſon air, ni ſes façons » de parler, ni ſa manière de ſaiſir » & de préſenter les objets. Au » lieu d'un ſentiment vif, gai, » dégagé, philoſophique, je ne » vois, dans cette pièce, qu'un » moraliſeur impitoyable, qui ne » me fait grace ſur rien; qu'un » babillard, qui s'appéſantit ſur » tous les objets qui ſe préſentent » à ſon eſprit; qui méconnoiſſant » lui-même le ſentiment, ne peut » eſpérer de le faire connoître aux » autres. Ce ne ſont que maximes » enfilées, qui courent l'une après » l'autre: il a la manie des Diſti- » ques ou des Quatrains: c'eſt un » nouveau Pybrac..... Nulle tran- » ſition, nul enchaînement, nulle » invention, nulle diſpoſition. Je » ſuis tentée ici de faire revivre

» un terme du Néologifme, jadis
» profcrit par le fçavant Abbé Des
» Fontaines, & de dire qu'on trou-
« ve dans la nouvelle Ode XV. une
» *déliaifon de penfées & de ftyle,*
» *qui déplaît à l'efprit, le fatigue*
» *& l'ennuie.* Il y a fi peu de Logi-
» que dans cette Pièce, qu'on peut
» la couper en cinq, fix, huit ou
» dix parties; les jetter, fi l'on
» veut, dans un fac, les en retirer
» au hazard, mettre le milieu à la
» fin, la fin au commencement,
» le commencement au milieu:
» l'Ode prétendue rendra toujours
» le même fens, &c.

Tout ceci eft affez bien, quoique trop diffus: la Dame Auteur donne auffi fa Traduction qui touche plus au but du Poëte Grec, la voici:
» Non, je ne me foucie ni de Gygès,
» Roi de Sardes, ni *de l'air im-*
» *portant que donne la poffeffion*
» des richeffes: le fafte des Cours
» n'a rien que de pueril à mes

» yeux (le Grec dit : *Je ne porte*
» *point envie aux Rois.*) Je ne me
» soucie de rien, si ce n'est de par-
» fumer ma tête, de me couron-
» ner de roses, & de jouir du jour
» qui me luit, sans souci du len-
» demain. Puis donc que tu en as
» le loisir, bois, joue, réjouis-toi;
» sacrifie au Dieu de la treille.
» Assez-tôt la maladie vient nous
» surprendre & nous dire : Par-
» tons, vous avez assez vécu. (Le
« Grec dit : *Vous avez assez bû.*)

Quoique le Traducteur, en Vers, (nommé M. Poinsinet) soit fort critiqué dans cette Lettre, on ne laisse pas de rendre justice à ses talens, & de l'encourager dans son entreprise. Nous ne sçavons pourtant si elle est digne de tant d'éloges : le texte d'Anacréon suffit aux gens de Lettres; la Traduction de ce Poëte, dans nos Langues modernes, sera toujours inférieure à l'original; & la morale de ce liber-

tin, de quelque façon qu'on la tourne, ne peut être utile à personne.

*Mémoires de Madame C.... née & élevée dans la Religion prétendue-réformée, contenant les motifs de sa conversion à la Religion Catholique : écrits par elle-même.* In-12. *pag. 230.* Chez Simon, Imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, 1755. Il y a comme deux Parties dans cet Ouvrage. La première représente la Dame, Auteur du Livre, durant les années de son dévouëment à la Religion Prétendue-Réformée. Elle étoit hors de la vraie Eglise, par le malheur de sa naissance, & c'étoit de toute l'étenduë de son cœur qu'elle demeuroit attachée aux préjugés qu'elle avoit succés avec le lait. On voit les efforts qu'elle fit pour persister dans sa croyance ; les soins qu'elle se donna pour y retenir son

époux & ses enfans. La seconde Partie renferme tout le détail de controverse où entra la même personne pour s'instruire. Ce morceau contient tous les points qui nous divisent des Protestans. On remarque, dans tout le fil de cette importante discussion, une méthode admirable, une clarté convaincante, beaucoup de simplicité, de candeur, d'esprit, & un style qui attache le Lecteur. On assure, dans un court avertissement, que la Dame en question fut très-zélée, après sa conversion, pour rendre le même service aux personnes de son sexe. Il n'y a pas de doute que ce Livre ne puisse être très-utile *aux Religionnaires de bonne foi pour les éclairer, & aux nouveaux-Convertis pour les confirmer dans leur foi.* Les anciens Catholiques seront aussi très-édifiés; & la lecture d'ailleurs de cet Ouvrage n'aura rien que d'attrayant pour tout le monde.

On voit ici trois Brochures *in*-12. ſur les *Limites de l'Acadie*, ſans compter les Volumes *in*-4°. de MM. les Commiſſaires Anglois & François : Ouvrage dont nous avons rendu compte dans notre premier Journal d'Octobre.

La première de ces Brochures eſt une *Lettre* de dix pages, où l'on ne fait qu'expoſer les prétentions des Anglois ; & l'excellente réponſe que MM. nos Commiſſaires y ont faite en rappellant les Articles XII. & XIII. du Traité d'Utrecht.

La ſeconde Brochure, qui eſt de 37 pages, a pour titre : *Diſcuſſion ſommaire ſur les anciennes Limites de l'Acadie ; & ſur les ſtipulations du Traité d'Utrecht, qui y ſont relatives* : ce petit Ouvrage, fort clair, fort preſſant & ſûrement d'un bon Logicien, développe le vrai ſens du Traité d'Utrecht ; montre la fauſſeté des interprétations que lui donnent les Ecrivains An-

glois ; détruit les autres allégations dont ces Auteurs se parent dans leurs nombreuses & violentes Brochures ; expose sur-tout avec force l'étendue des projets conçus en Angleterre, pour l'invasion de ce qu'il y a de meilleur dans l'Amérique, &c.

Le dernier Ecrit est intitulé : *Conduite des François par rapport à la Nouvelle-Ecosse &c. traduit de l'Anglois, avec des Notes d'un François, dans lesquelles il disculpe sa Nation des imputations dont on la charge, & où, en réfutant les paralogismes de l'Auteur Anglois & ses fausses assertions, il établit péremptoirement les droits de la France sur les possessions qu'elle occupe dans l'Amérique Septentrionale* ; pag. 281. Ce titre explique tout, hors la malignité & la violence des injures dont fourmille l'Ouvrage Anglois : » On » n'entreprendra point, *dit l'Au-* » *teur* des Notes, de rendre (à cet

» Ecrivain) injure pour injure ; on » lui reconnoît, dans cette partie, » autant de supériorité, que l'on » croit en avoir sur lui quand il ne » s'agit que de comparer des titres » & de prouver des faits.« Les Notes, qui accompagnent toujours ici le Texte, sont très-bien faites, quoiqu'abondantes en répétitions : défaut nécessaire, parce que l'Auteur Anglois ressasse toujours les mêmes raisonnemens, sans leur donner par-là le moindre degré de force. *On trouve ces Brochures chez Prault fils, Quai de Conty.*

*Le Commerce, Poëme qui a remporté le prix de l'Académie Françoise en l'année 1755. Par M. Lemiére.* Cet Auteur a déja été couronné plusieurs fois, parce qu'il a le génie poëtique, & qu'il saisit dans leur vrai point de vuë, les sujets qu'on lui propose. Celui-ci est un des plus beaux qui puissent

ercer le talent d'un Elève d'Apol-
n : le Commerce fait la gloire de
mpires, & le bonheur des peuples

Commerce, Art bienfaisant, ta vi
lance habile
Répare les refus d'une terre stérile :
Changé par tes présens, le bord le
ingrat
Paroît aux yeux trompés un ferti
mat.
Sous tes égales loix, tout reçoit
donne ;
Sans même avoir semé, plus d
moissonne.
La nature asservie au caprice d
Est bizarre en ses dons ; tes se
constans.
Je vois l'excès des biens, régl
dence ;
Pour mieux la conserver
l'abondance.
Tel d'un épais feuillage u
couvert,
Par le fer dégagé, vit de
perd. &c.

Combien de Villes & de Royaumes ont dû leur célébrité au Commerce !

Par toi Tyr fut brillante, & Carthage fameuse ;
L'Arabie à tes soins dut le titre d'heureuse,
Trop indigne de l'être en ses climats féconds,
Dès qu'un vil brigandage eut profané tes dons.
Venise fut long-temps ton trône & ton école :
La Tamise, par toi, semble un autre Pactole ;
Et le Batave heureux voit, par tes seuls bienfaits,
L'abondance étrangère habiter ses marais.
France, sur qui le Ciel répandit ses largesses,
Où n'épanches-tu pas tes immenses richesses ?

A des biens nés ailleurs, que de canaux
divers
Sont ouverts dans ton sein par la main
des Colberts !

Voici deux Vers magnifiques qui peignent la gloire & la force des Etats livrés au Commerce :

La puissance dépend de l'empire de
l'onde ;
Le Trident de Neptune est le sceptre du
monde.

Le morceau suivant est le tableau d'un Port-de-Mer, & des mouvemens qu'y cause le Commerce.

Que d'objets sur ce bord ! Cent peuples
n'en sont qu'un,
J'y vois le monde entier ; un intérêt
commun
Rassemble tant d'humains de différents
rivages,
Etrangers l'un pour l'autre & de loix &
d'usages.

Quel pompeux appareil m'eſt offert ſur
les eaux !
On aborde, on s'empreſſe autour de
cent Vaiſſeaux.
Que de vœux ſatisfaits ! Le Port ſemble
avec joie
Embraſſer le Vaiſſeau que le Ciel lui
renvoie :
L'impatience accourt, recueille avec
tranſport,
Les biens qu'elle attendoit, errante ſur
ce bord.
Au vaſte ſein des Mers le Vaiſſeau qui
s'élance,
Devant lui ſur les Flots voit voler l'Eſpé-
rance ;
L'Intérêt à grands cris preſſant les Ma-
telots,
De ſes actives mains ſeconde leurs tra-
vaux ,
Tandis que de l'honneur la Foi publique
épriſe
Avec la liberté ſur la pouppe eſt aſſiſe.

Il paroît un autre Poëme intitulé

[illegible] Memoires pour l'Histoire [illegible], [illegible] de M. le Baron [illegible] Auteur [illegible] [illegible] une [illegible] des [illegible] avec un [illegible] [illegible] pour [illegible] Poëme que nous [illegible] : voici ce que l'Auteur [illegible] de la perspective aërienne.

[illegible] à mes yeux de champêtres
images.
Promene mon esprit dans de longs pay-
sages ;
Par un contraste heureux me fait voir
tour à tour
Le jour vainqueur des nuits, la nuit
chassant le jour ;
Des rochers, des déserts, des abysmes
steriles,
Ou de riches moissons & des côteaux
fertiles ;
Un ciel pur & serein, d'argent, d'or &
d'azur,

Où l'Hémiſphère en deuil ſous un nuage
impur ;
Des Fleuves de leur onde abreuvant les
campagnes,
Ou tombant à grand bruit du ſommet
des montagnes.

Ce Poëme eſt ſuivi d'un morceau de Proſe deſtiné à l'éloge des Peintres François, actuellement vivans. C'eſt une nouvelle Edition, revue, corrigée & augmentée en quelques endroits. On s'occupera encore volontiers de cette ébauche, & le tout enſemble *ſe trouve chez Quillau fils, Briaſſon & Jombert.*

Un homme de Lettres nous communique l'Eſſai d'un Ouvrage qui auroit été bien reçu du Public, il y a 50 ans. Nous n'oſerions l'aſſurer aujourd'hui de la même faveur : car notre Littérature a preſque autant changé de mode que nos habits & nos ameublemens. Cet Ouvrage ſeroit la Traduction des Odes de

chias-Casimir Sarbiewski, Jé-
e Polonois, mort à Varsovie en
40. Ce Poëte, au jugement de
otius, a non-seulement égalé,
ais quelquefois même surpassé
Horace. Cet éloge est outré, & il
est plus à propos de s'en rapporter
au P. Rapin qui reconnoît de gran-
des différences entre Horace &
Casimir : ce qui n'empêche pas que
ce dernier ne soit très-estimable.
L'homme de Lettres qui nous
écrit, a choisi l'Ode suivante pour
donner au Public une idée de sa
Traduction. C'est une des plus bel-
les du Recueil de Casimir, parc
que c'est une des plus morales.

ODE X. LIV. V.*

*Caton Politique.*

» Si l'avarice ne nous ren

* ODE X. LIB. V.

*Cato Politicus.*

Usu se minui si sinerent opes.
Jam nunc plura petam quan
sed heu!

» pas pauvres au ſein de l'opulence,
» dès aujourd'hui je demanderois
» aux Dieux plus de richeſſes que
» je n'en poſſede : mais hélas ! l'in-
» ſatiable cupidité ſe refuſe à elle-
» même le fruit de ſes rapines. Je
» loue un citoyen généreux qui
» doit ſes biens au mérite ; qui les
» conſacre libéralement au beſoin ;

---

Auri ſtulta fames ipſa ſibi negat,
Quidquid omnibus abſtulit.
Laudo divitias quas animus dedit,
Quas verſat facili conſilium manu :
Quæ cùm perpetuum creſcere geſtiant,
Nunquam diminui dolent.
Rex aut Cæſar erit, cui Deus arbitrâ
Seu quid ſuſtulerit, ſeu dederit manu,
Nullâ parte ſui major abiverit,
Nullâ parte ſui minor.
At ſors ingenio plebis inanibus
Illudit ſtudiis : nam varias ſinu
Cùm diſperſit opes, ridet inutili
Vulgum fervere jurgio.
Quantùm magna libet munera jecèrit,
Stulti diripiant : non ego mobiles
Voto digner opes, quas aliquis meam
Caſus verterit in manum.

» qui travaille sans cesse à les ac-
» croître, & les voit toujours di-
» minuer sans allarmes. J'honorerai
» du nom de Roi ou d'Empereur
» celui qui enrichi ou dépouillé
» par les Dieux, maîtres de leurs
» faveurs, ne se montrera ni plus
» fier dans l'abondance, ni moins
» grand dans la misère. Ce n'est
» point ainsi qu'agit le stupide vul-

---

Quòd si me meritis fascibus ambiunt,
Ipsam fata domum sed sine tristibus
Intrent invidiis, ne volitent meæ
Circùm limina Regiæ.
A virtute datis utar honoribus
Tanquàm deposito. Cùm *Superi* volent,
Quæ lætus tenui, lætus idoneo
Tradam Sceptra vicario.
Gratam cùm populis egero fabulam,
Seu claro nitidus murice, seu togâ,
E scenâ monitus cedere, non meis
Ultrò vestibus exuar.
Et qui conspicuus tot populis heri
Spectabar tacito non sine gaudio;
Ridens è mediâ plebe vicariam
Cras spectabo Tragœdiam.

» gaire : il eſt le jouet de la fortune ;
» elle allume en ſon cœur de vains
» deſirs ; elle étale à ſes yeux mille
» dons frivoles, & rit de le voir ſe
» les diſputer avec chaleur. Quel-
» que précieux que ſoient ces pré-
» ſens, je les abandonne aux inſen-
» ſés : qu'ils ſe les arrachent. Je ne
» puis dégrader mon eſtime juſqu'à
» priſer des biens fragiles, que je
» reçois inopinément du hazard.
» Deſtins, ſi je vous parois mériter
» les Faiſceaux, venez me les offrir ;
» mais venez ſans le triſte cortège
» des ſoucis, dont le noir eſſain vol-
» tigeroit autour de mon palais. Je
» regarderai comme un ſimple dé-
» pôt les honneurs dont je ſerai
» redevable à ma vertu. Je porterai
» le ſceptre avec joie ; & je le quit-
» terai ſans regret, lorqu'il plaira
» aux Dieux de le faire paſſer dans
» d'autres mains. *Sénateur ou Mo-*
» *narque*, quand j'aurai ſur la ſcéne
» diverti le Parterre ; au premier

» signal, je dépouillerai volontiers » ces habits empruntés : après avoir » goûté le plaisir secret de m'être » donné en spectacle, j'irai de moi-» même me confondre dans la fou-» le, pour rire à mon tour du nou-» vel Acteur qui m'aura remplacé.

Il semble que l'Auteur seroit déterminé à continuer sa Traduction, si le public la jugeoit agréable & utile. Nous invitons les hommes de Lettres à s'expliquer sur cette entreprise.

Vincent, Imprimeur-Libraire, rue *S. Severin*, vient de réimprimer un *in*-12. qui contient trois choses :

1°. Des *Consolations Chrétiennes*, Ouvrage assez bien écrit, & où le sentiment ne manque pas; mais, à ce qu'il nous semble, un peu diffus, & semé d'affections identiques : c'est ce qu'il faudroit éviter dans les Livres de piété; car

il n'en eſt pas des lectures de ce genre, comme de l'exercice de la prière. On ne s'ennuie point dans la prière, quand on eſt touché de Dieu, & qu'on ſaiſit une vérité révélée par les divers côtés qui ſe préſentent : on aime même à ſe nourrir du même ſentiment, quand une fois il a ſçû intéreſſer les facultés de l'ame. Dans la lecture, ce n'eſt pas la même choſe : c'eſt l'Auteur du Livre qui ſe charge, en quelque ſorte, de nous parler, de nous inſtruire, de nous occuper : or, pour remplir avec ſuccès cette fonction, il faudroit varier les objets ; mais il n'y a guères que les Livres ſaints, ceux des ſaints Pères, & un petit nombre d'autres Ouvrages des hommes de Dieu qui ſoient, comme la manne, toujours capables de produire tous les goûts. En veut-on ſçavoir la raiſon ? c'eſt qu'il y a peu de Saints qui faſſent des Livres de piété, & que trop de

gens qui ne sont pas Saints, osent prendre ce soin dont ils ne sont pas capables.

2°. Des réflexions adressées à un Prince sous le titre de *Béatitudes*: cela nous a paru bon. C'est l'abrégé de ce qu'on a dit & écrit de mieux pour les personnes de ce rang.

3°. *La consolation de Dante Alighieri Philosophe & Poëte Florentin*, ou *Paraphrase des trois Cantiques, qui sont le sujet de l'Ouvrage intitulé* l'Amoroso convivio di Dante. Il y aura des gens qui trouveront cela proportionné à leurs sentimens: d'autres ne seront point touchés de ce style figuré qui souvent dit peu de choses avec beaucoup d'appareil. » Ma Muse, *dit le* » *Poëte en finissant*, repose-toi » dans l'espérance que l'esprit d'a- » mour perfectionnera le portrait » de la sagesse que tu n'as qu'ébau- » ché. « Quelques-uns diront, *quel verbiage*, & d'autres, *quelle no-*

*bléſſe d'idées!* Il faut laiſſer chacun dans ſa façon de penſer, quand il n'en réſulte aucun mal ni pour les les particuliers, ni pour le public.

Le même Libraire a auſſi quelques exemplaires de la *Bible de M. Le Cene*, deux Volumes *in-fol.* Edition d'Amſterdam en 1741. C'eſt une Traduction Françoiſe de toute l'Ecriture. On voit à la tête un grand morceau intitulé, *Projet d'une nouvelle Verſion Françoiſe de la Bible.* L'Auteur y traite 1° des défauts qu'il avoit remarqués dans les autres Verſions; 2° de l'ordre qu'il croyoit devoir être mis dans la ſuite des Livres ſaints, afin de conſerver les avantages de la Chronologie. A quoi il ajoûte quelques obſervations ſur les éclairciſſemens qu'il eſtimoit utiles pour perfectionner tout l'Ouvrage.

Ce qui doit être lû ſur-tout & examiné, c'eſt la premiére partie de ce projet. On y reconnoît un Auteur qui a beaucoup lû, & dont la hardieſſe ſurpaſſe encore le travail & l'érudition. Son capital eſt de raſſembler ce qui ſe trouve de nouveau & d'extraordinaire dans une foule d'Interprètes. Le Clerc eſt un de ſes Héros, parce que les interprétations hazar-

dées plûrent à ce Commentateur : ainsi, dans la fameuse Prophétie de Jacob, Gen. XLIX. le terme Hébreu *Schiloh* signifie, selon Le Clerc & M. Le Cène son Copiste, la *fin* de Juda ; & tout l'oracle sacré énonce que *le sceptre*, une fois entré dans Juda, *n'en sera point enlevé jusqu'à ce que la Tribu finisse*, ou soit détruite. D'où il seroit aisé de conclure que cette Prophétie ne regarde point l'avènement du Messie futur : ce qui est assez le sentiment de M. Le Cène, à en juger du moins par l'explication qu'il donne des autres parties de ce Texte sacré : par exemple, ces paroles : *Et ipse erit expectatio gentium*, il les convertit en celles-ci : *Les peuples s'assembleront chez la Tribu de Juda &c.*

Dans une infinité d'autres endroits, le même Auteur mérite également les reproches de quiconque a les vrais principes du Christianisme. Nous ne disons rien de la Catholicité. M. Le Cène étoit né dans le sein du Calvinisme ; & il a composé son Livre suivant les préjugés de cette secte ; quoiqu'il ne lui arrive pas néanmoins de prendre le ton de la controverse ; encore moins celui des invectives.

Ce Traducteur voudroit qu'on admît, dans une Version Françoise de la Bible,

s les mots qui peuvent éclaircir les ées du Lecteur. Par exemple, il fau-roit, selon lui, appeller les *Scribes* des *Docteurs en Droit* ; mettre 150 *mille écus*, quand le Texte de l'Ecriture parle de *cent talens d'argent* ; représenter la mesure, nommée *Coré ou Homer*, comme étant capable de contenir 4320 œufs, &c. le tout afin de ne rien laisser d'obscur & d'indéterminé. Cette façon d'interpréter ressemble à celle de quelques Auteurs François, qui ont appellé les Légions Romaines, des *Régimens* ; les Centurions, des *Capitaines*, &c. Mais ce langage est barbare à force d'être raproché de nos mœurs. On veut trouver chez les Hébreux des *Scribes*, des *talens*, des *sicles*, & tout le *costume* de cette Nation, sauf à l'expliquer dans des Notes.

M. Le Cène fait, à la page 52 de son Projet, une singulière faute d'Arithmétique. Voulant adopter la pensée de Josephe & de Bochart, qui croyoient que Dieu, au retour de l'Arche d'alliance, avoit simplement frappé soixante & dix Bethsamites, sur cinquante mille qui étoient accourus au spectacle, il dit que ces soixante & dix hommes ne sont que *la vingtième partie de cinquante mille* ; il falloit dire, *la vingtième partie de* 1400 ; car la *vingtième partie de* 50000

est 2500. Au reste cette explication de Joseph & de Bochart ne vaut rien : il est plus a propos de dire que Dieu frappa, du peuple même de Bethsamès, soixante & dix hommes, & cinquante mille de la foule des environs.

Après son Projet, M. Le Cène trace un avertissement sur les cinq Livres de Moyse : nous sommes très surpris d'y trouver plusieurs des objections, banales & réfutées cent fois, dont les impies ne se lassent point de nous importuner, pour dire que Moyse n'est point l'Auteur de la Genèse. Un homme d'érudition, comme M. Le Cène, auroit bien dû ne pas être touché de ces minucies. Ce qui est dit Gen. XII. 6. que *le Cananéen étoit alors dans le pays* &c. montre, *selon ce Traducteur*, que cette remarque ne peut être de Moyse, puisque le Cananéen n'étoit pas chassé de Canaan du temps de ce Législateur. Quelle objection ! si je dis que *le Cananéen étoit dès-lors dans le pays*, ne sera-ce pas une vérité & le sens légitime du Texte de la Genèse ? Les autres difficultés de M. Le Cène sont, à peu près, de la même force ; d'où nous concluons que cet Interprète n'étoit pas un bon esprit, puisqu'il s'arrête à des bagatelles dont le plus mince éleve de Théologie sçait aujourd'hui l'explication.

Nous ajoûtons pourtant qu'il y a tant de choses singuliéres dans cette Bible, qu'elle mérite d'être regardée comme un meuble de grande Bibliothèque. On en doit l'Edition à Michel-Charles Le Cène fils de l'Auteur. Le père étoit né à Caën, en 1647, & se réfugia en Angleterre au temps de la révocation de l'Edit de Nantes. Il passa ensuite en Hollande, puis retourna à Londres, où il mourut en 1703. après avoir travaillé, toute sa vie, à cette Bible, qui n'a paru toutefois qu'en 1741. On nous assure, dans l'Avertissement préliminaire, que le manuscrit de l'Auteur a été suivi ponctuellement.

Cette Notice succinte étoit tracée, lorsque nous nous sommes ressouvenus que le Sr Le Cène tenoit un rang dans un des Articles du grand Dictionnaire historique de M. de Chauffepié. Ce morceau mérite d'être lû : Le Cène y est représenté, comme un Pélagien & un Socinien, sa Bible y est critiquée à la rigueur, non toutefois sans l'aveu & l'éloge des traits d'érudition & de sagacité qu'on y remarque : mais il résulte, après tout, de l'Article pris en entier, que l'ouvrage de ce Ministre est repréhensible dans des points capitaux ; & nous apprenons d'une Note, très-détaillée sur les erreurs qu'on lui impute, que cette nouvelle Version

a été condamnée, en 1742, dans un Synode de Hollande, comme *n'étant point une fidèle copie de la parole de Dieu*. On ajoûte, dans la Note, que l'Ouvrage ne peut plaire qu'à des Sociniens, *à l'usage desquels il paroît tout-à-fait propre*. Il y a toute apparence, que ce jugement touche le point juste de la vérité. Nous renvoyons ceux qui désireront de plus amples éclaircissemens au Dictionnaire déja cité, & aux Critiques raisonnées que M. de Chauffepié indique dans ses Notes.

Les Libraires Chaubert & Claude Hérissant ont donné en deux feuilles *in-4°*. l'*Extrait concernant les affaires de l'Acadie*, lequel fait partie de nos Mémoires d'Octobre, I. Volume. On trouve encore chez eux des exemplaires de ce morceau relatif aux intérêts présents de la Franc ancienne & nouvelle.

*Prix proposés par l'Académie Roy des Sciences, Inscriptions & Bell Lettres de Toulouse, pour les ann 1756, 1757 & 1758.*

La Ville de Toulouse, célébre pa prix qu'on y distribue depuis long-te à l'Eloquence, à la Poësie & aux A voulant contribuer aussi au progrè Sciences & des Lettres, a, sous l

plaisir du Roi, fondé un Prix de la valeur de cinq cents livres, pour être distribué tous les ans par l'Académie Royale des Sciences, Inscriptions & Belles-Lettres, à celui qui, au jugement de cette Compagnie, aura mieux traité le sujet qu'elle aura proposé.

Le sujet doit être alternativement de Mathématique, de Médecine & de Littérature.

Le sujet proposé pour le Prix double de cette année 1755, étoit *l'état des Sciences & des Arts à Toulouse sous les Rois Visigots ; & quelles furent les Loix & les Mœurs de cette Ville sous le Gouvernement de ces Princes.*

Quelques-uns des Ouvrages présentés contiennent des recherches & des conjectures qui auroient pû mériter le Prix, si elles avoient été suffisamment dirigées vers les principales parties du sujet proposé, & si les Auteurs eussent eu soin d'en tirer tous les avantages qui pouvoient en résulter. Mais leur négligence à ces deux égards a déterminé l'Académie à réserver encore ce Prix double, pour le joindre à celui de 1758, qui sera de 1500 liv. & pour lequel elle propose de nouveau le même sujet. Ceux qui composeront pour ce Prix, doivent s'attacher à déterminer avec le plus de clarté & de solidité, qu'il

sera possible, l'état des Loix, des Mœurs, des Sciences & des Arts a Toulouse, & dans l'étenduë du Royaume, dont cette Ville fut la Capitale sous les Rois Visigots.

Lorsque les Sçavans furent informés que le sujet du Prix double de 1756, seroit encore de *déterminer la direction & la forme la plus avantageuse d'une digue, pour qu'elle résiste avec tout l'avantage possible à l'effort des eaux, en ayant égard aux diverses manières dont elles tendent à la détruire*, ils furent avertis que l'Académie n'a pas moins en vuë les digues destinées à élever les eaux, ou à changer leur direction, que celles qui ont pour objet de défendre les bords de la mer ou ceux des rivières.

Quant au Prix triple de 1757, qui a pour sujet *la Théorie de l'Ouïe*, les Sçavans furent avertis l'année derniére, que l'Académie, en priant les Auteurs de se renfermer dans le sujet proposé, demande principalement une exposition exacte & prouvée des fonctions de chaque partie de l'oreille pour la perception du son.

Les Auteurs qui ont déja remis des Ouvrages sur ces sujets, pourront les présenter dérechef, après y avoir fait les changemens qu'ils jugeront convenables.

Les Sçavans sont invités à travailler sur ces sujets, & même les Associés étran-

rs de l'Académie. Ses autres membres ont exclus de prétendre au Prix.

Ceux qui composeront, sont priés d'écrire en François ou en Latin, & de remettre une copie de leurs Ouvrages, qui soit bien lisible, sur-tout quand il y aura des calculs Algébriques.

Les Auteurs écriront au bas de leurs Ouvrages une sentence ou devise; mais ils n'y mettront point leur nom. Ils pourront néanmoins y joindre un billet séparé & cacheté, qui contienne la même sentence ou devise, avec leur nom, leurs qualités & leur adresse: l'Académie exige même qu'ils prennent cette précaution, lorsqu'ils adresseront leurs Ecrits au Secrétaire. Ce billet ne sera point ouvert, si la Pièce n'a remporté le Prix.

Ceux qui travailleront pour le Prix, pourront adresser leurs Ouvrages à M. l'Abbé de Sapte, Secrétaire perpétuel de l'Académie, ou les lui faire remettre par quelque personne domiciliée à Toulouse. Dans ce dernier cas, il en donnera son récépissé, sur lequel sera écrite la sentence de l'Ouvrage, avec son numéro, selon l'ordre dans lequel il aura été reçu.

Les Paquets adressés au Secrétaire, doivent être affranchis de port.

Les Ouvrages ne seront reçus que jusqu'au dernier Janvier des années, pour

le Prix desquelles ils auront été composés.

L'Académie proclamera dans son Assemblée publique, du vingt-cinq du mois d'Août de chaque année, la Pièce qu'elle aura couronnée.

Si l'Ouvrage qui aura remporté le Prix, a été envoyé au Secrétaire à droiture, le Trésorier de l'Académie ne délivrera ce Prix qu'à l'Auteur même qui se fera connoître, ou au Porteur d'une Procuration de sa part.

S'il y a un récépissé du Secrétaire, le Prix sera délivré à celui qui le représentera.

*L'Académie, qui ne prescrit aucun systême, déclare aussi qu'elle n'entend point adopter les principes des Ouvrages qu'elle couronnera.*

# TABLE

## DES ARTICLES
Du mois d'Octobre, 1755.
II. Volume.

ARTICLE CVI. Dissertazione di Ranieri De' Calsabigi su le Poësie Drammatiche del Sig. Abbate Metastasio. *Dissertation de M. De Calsabigi sur les Poësies de M. l'Abbé Metastasio.* 2501

ART. CVII. *Agenda des Auteurs, &c.* 2543

ART. CVIII. *Idée de l'homme Physique & Moral, &c.* 2565

ART. CIX. *Essai sur la Police générale des Grains, sur leurs prix, & sur les effets de l'Agriculture.* 2598

ART. CX. *Paradoxes Métaphysiques, &c.* 2623

ART. CXI. Nouvelles Littéraires. 2639